



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





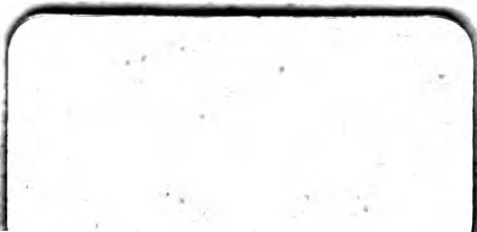
VI. 1785/1 (50)

1

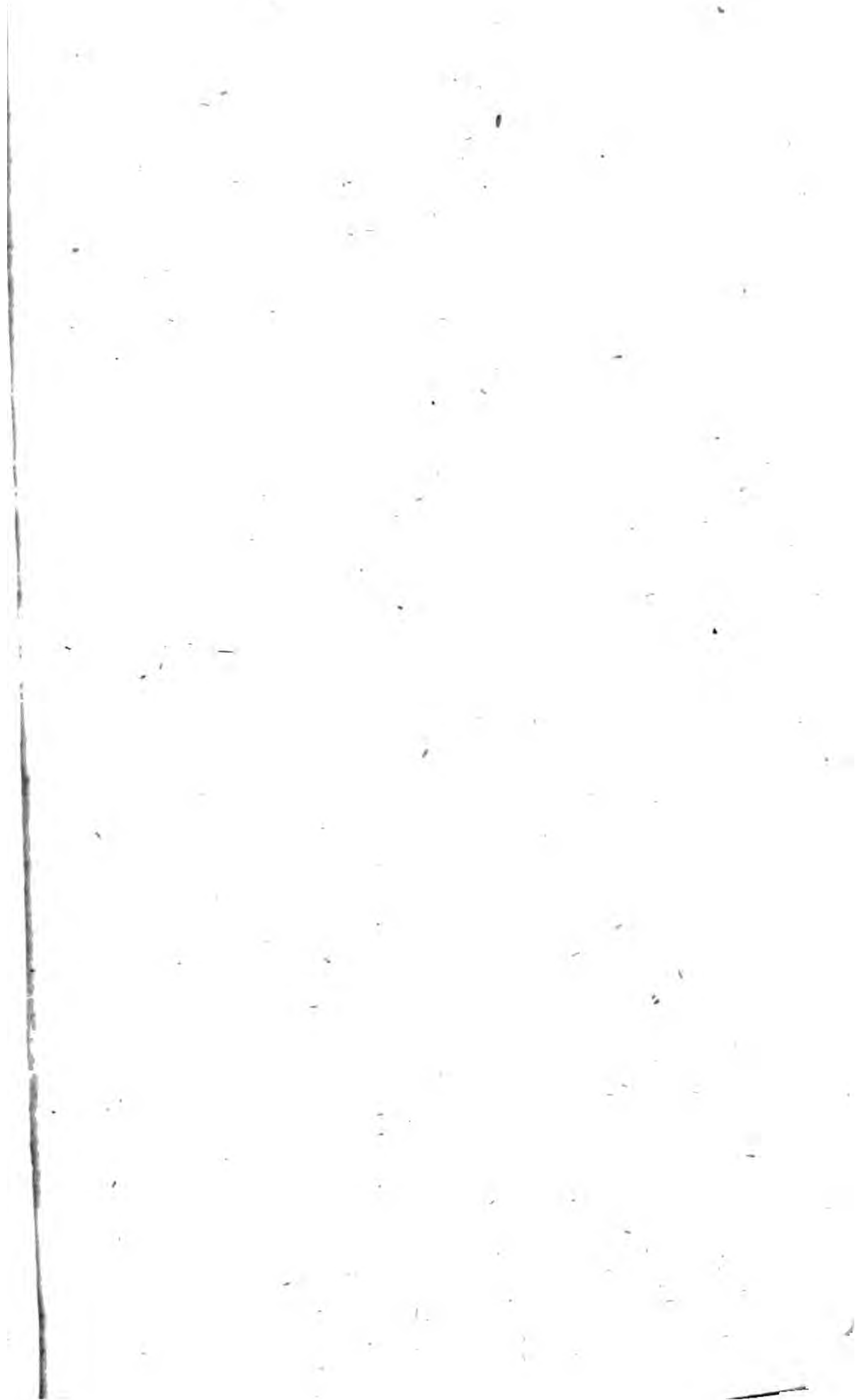
2

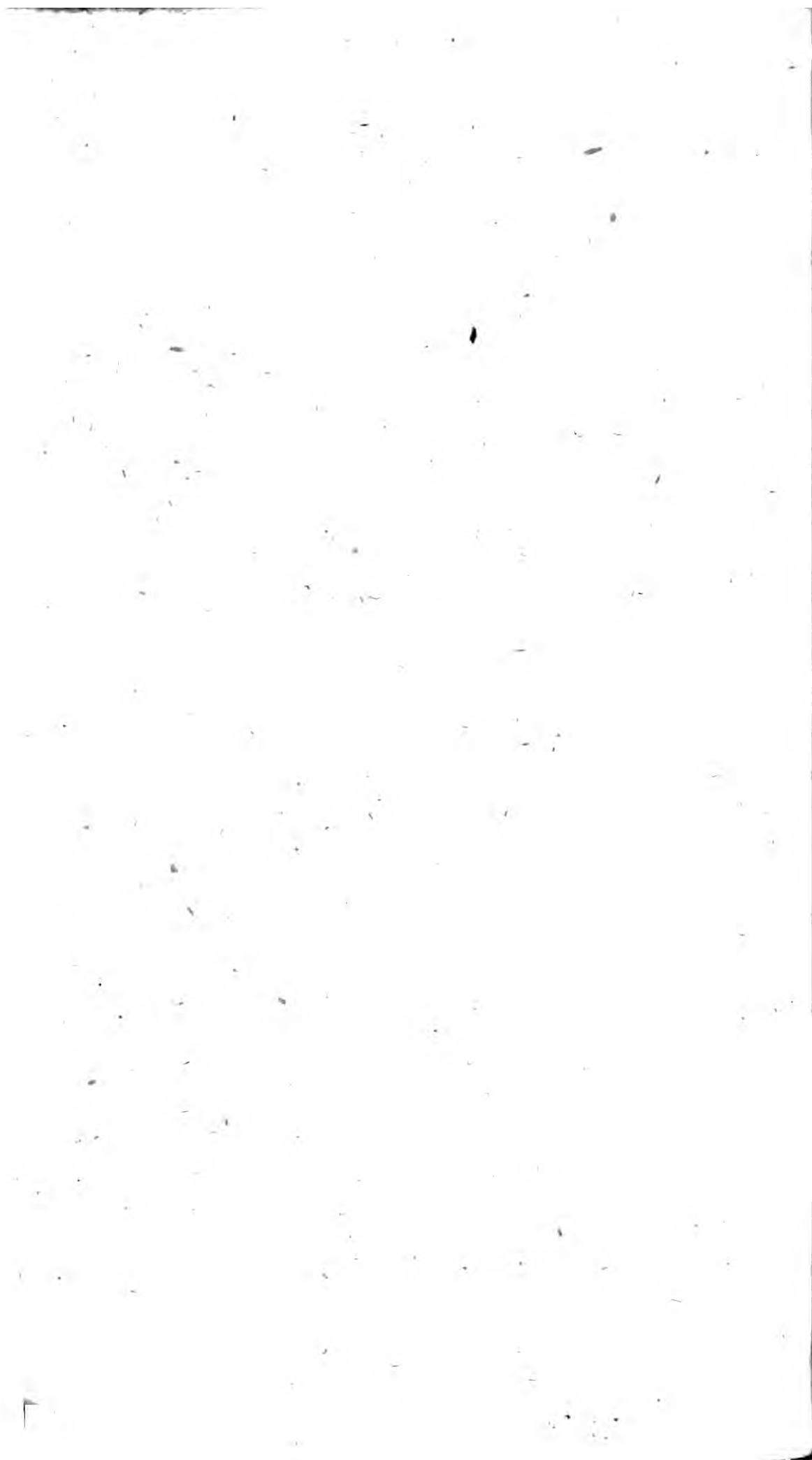


VI. 1785/1 (50)



~~572~~





O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.

O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.

TOME CINQUANTIEME.

50

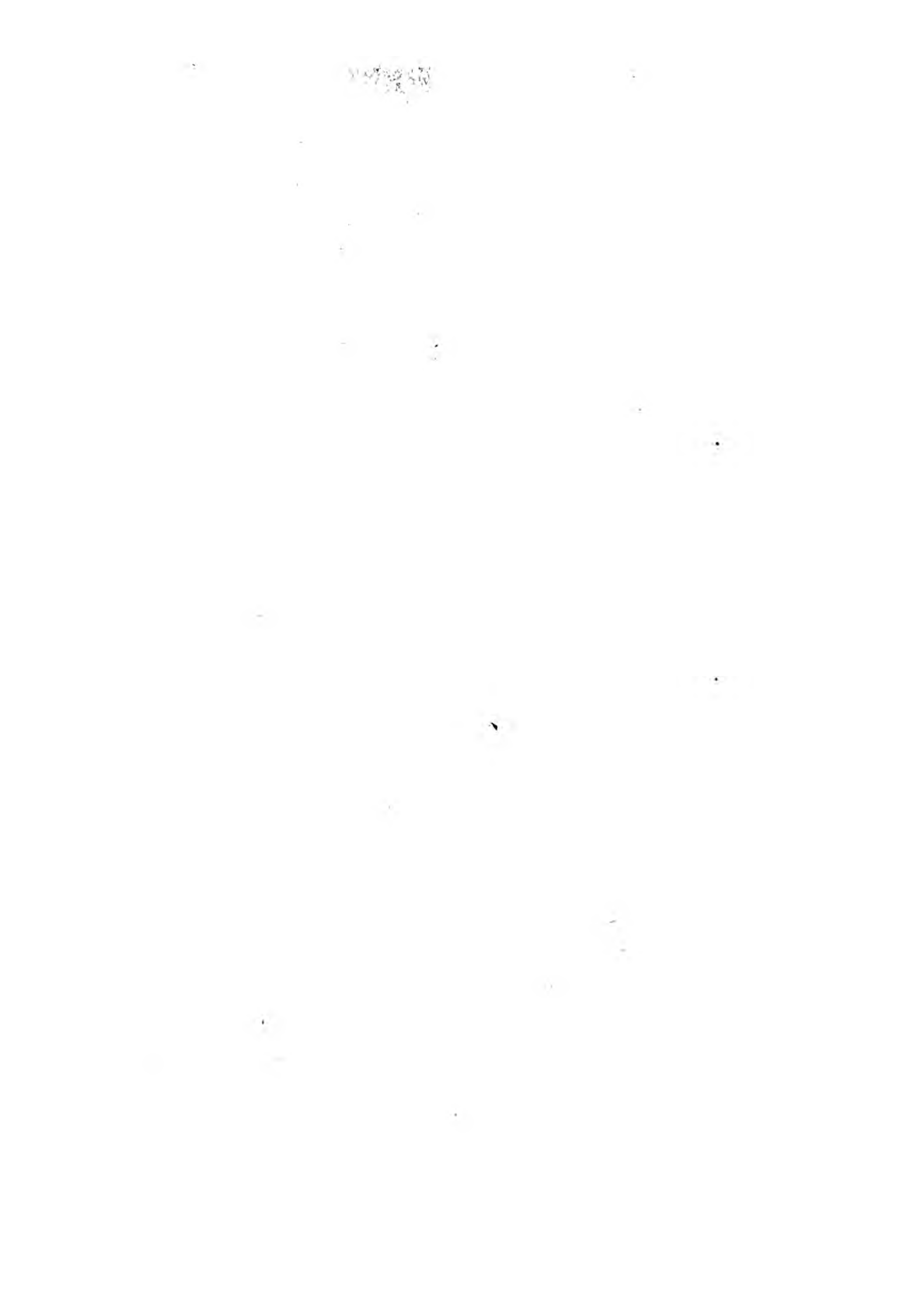
DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-
TYPOGRAPHIQUE.

1 7 8 5.



D I C T I O N N A I R E
P H I L O S O P H I Q U E .

Dictionn. philosoph. Tome IV. * A



D I C T I O N N A I R E

P H I L O S O P H I Q U E .

C.

C O N V U L S I O N S .

ON dansa vers l'an 1724 sur le cimetièrre de Saint-Médard; il s'y fit beaucoup de miracles : en voici un rapporté dans une chançon de madame la duchesse *du Maine* :

Un décroteur à la royale ,
Du talon gauche estropié ,
Obtint pour grâce spéciale
D'être boiteux de l'autre pié.

Les convulsions miraculeuses , comme on fait , continuèrent jusqu'à ce qu'on eût mis une garde au cimetièrre.

De par le roi , défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Les jésuites , comme on le fait encore , ne pouvant plus faire de tels miracles depuis que leur *Xavier* avait épuisé les grâces de la compagnie à ressusciter neuf morts de compte fait ,

4 C O N V U L S I O N S .

s'avisèrent, pour balancer le crédit des jansénistes, de faire graver une estampe de JESUS-CHRIST habillé en jésuite. Un plaifant du parti janséniste, comme on le fait encore, mit au bas de l'estampe :

Admirez l'artifice extrême
De ces moines ingénieux ;
Ils vous ont habillé comme eux ,
Mon Dieu, de peur qu'on ne vous aime.

Les jansénistes, pour mieux prouver que jamais JESUS-CHRIST n'avait pu prendre l'habit de jésuite, remplirent Paris de convulsions, et attirèrent le monde à leur préau. Le conseiller au parlement *Carré de Montgeron* alla présenter au roi un recueil in-4° de tous ces miracles, attestés par mille témoins. Il fut mis, comme de raison, dans un château ; où l'on tâcha de rétablir son cerveau par le régime ; mais la vérité l'emporte toujours sur les persécutions ; les miracles se perpétuèrent trente ans de suite, sans discontinuer. On faisait venir chez soi sœur *Rose*, sœur *Illuminée*, sœur *Promise*, sœur *Confite* ; elles se fesaient fouetter, sans qu'il y parût le lendemain ; on leur donnait des coups de bûche sur leur estomac bien cuirassé, bien rembourré, sans leur faire de mal ; on les couchait devant un grand feu, le

visage frotté de pommade , sans qu'elles brûlassent ; enfin , comme tous les arts se perfectionnent , on a fini par leur enfoncer des épées dans les chairs et par les crucifier. Un fameux maître d'école même a eu aussi l'avantage d'être mis en croix : tout cela pour convaincre le monde qu'une certaine bulle était ridicule ; ce qu'on aurait pu prouver sans tant de frais. Cependant , et jésuites et jansénistes se réunirent tous contre l'Esprit des lois , et contre et contre et contre et contre Et nous osons après cela nous moquer des Lapons, des Samoïèdes et des Nègres , ainsi que nous l'avons dit tant de fois !

D E S C O Q U I L L E S ,

Et des systèmes bâtis sur des coquilles.

IL est arrivé aux coquilles la même chose qu'aux anguilles ; elles ont fait éclore des systèmes nouveaux. On trouve dans quelques endroits de ce globe des amas de coquillages, on voit dans quelques autres des huîtres pétrifiées : de là on a conclu que malgré les lois de la gravitation et celles des fluides , et malgré la profondeur du lit de l'Océan , la mer avait couvert toute la terre, il y a quelques millions d'années.

La mer ayant inondé ainsi successivement la terre, a formé les montagnes par ses courans, par ses marées; et quoique son flux ne s'élève qu'à la hauteur de quinze pieds dans ses plus grandes intumescences sur nos côtes, elle a produit des roches hautes de dix-huit mille pieds.

Si la mer a été par-tout, il y a eu un temps où le monde n'était peuplé que de poissons. Peu à peu les nageoires sont devenues des bras, la queue fourchue s'étant allongée, a formé des cuisses et des jambes, enfin les poissons sont devenus des hommes, et tout cela s'est fait en conséquence des coquilles qu'on a déterrées. Ces systèmes valent bien l'horreur du vide, les formes substantielles, la matière globuleuse, subtile, cannelée, striée, la négation de l'existence des corps, la baguette divinatoire de *Jacques Aimard*, l'harmonie préétablie et le mouvement perpétuel.

Il y a, dit-on, des débris immenses de coquilles auprès de *Mastricht*. Je ne m'y oppose pas, quoique je n'y en aye vu qu'une très-petite quantité. La mer a fait d'horribles ravages dans ces quartiers-là; elle a englouti la moitié de la *Frise*, elle a couvert des terrains autrefois fertiles, elle en a abandonné d'autres. C'est une vérité reconnue, personne ne conteste les changemens arrivés sur la surface du

globe dans une longue suite de siècles. Il se peut physiquement, et sans oser contredire nos livres sacrés, qu'un tremblement de terre ait fait disparaître l'île Atlantide neuf mille ans avant *Platon*, comme il le rapporte, quoique ses mémoires ne soient pas sûrs. Mais tout cela ne prouve pas que la mer ait produit le mont Caucafe, les Pyrénées et les Alpes.

On prétend qu'il y a des fragmens de coquillages à Montmartre, et à Courtagnon auprès de Reims. On en rencontre presque par-tout; mais non pas sur la cime des montagnes, comme le suppose le système de *Maillet*.

Il n'y en a pas une seule sur la chaîne des hautes montagnes depuis la Sierra-Morena jusqu'à la dernière cime de l'Apennin. J'en ai fait chercher sur le mont Saint-Gothard, sur le Saint-Bernard, dans les montagnes de la Tarantaife; on n'en a pas découvert.

Un seul physicien m'a écrit qu'il a trouvé une écaille d'huître pétrifiée vers le mont Cenis. Je dois le croire, et je suis très-étonné qu'on n'y en ait pas vu des centaines. Les lacs voisins nourrissent de grosses moules dont l'écaille ressemble parfaitement aux huîtres; on les appelle même *petites huîtres* dans plus d'un canton.

Est-ce d'ailleurs une idée tout-à-fait romanesque de faire réflexion à la foule innombrable

de pèlerins qui partaient à pied de Saint-Jacques en Galice et de toutes les provinces , pour aller à Rome par le mont Cenis , chargés de coquilles à leurs bonnets ? Il en venait de Syrie , d'Égypte , de Grèce , comme de Pologne et d'Autriche. Le nombre des romipètes a été mille fois plus considérable que celui des hagi qui ont visité la Mecque et Médine , parce que les chemins de Rome sont plus faciles , et qu'on n'était pas forcé d'aller par caravanes. En un mot , une huître près du mont Cenis ne prouve pas que l'Océan indien ait enveloppé toutes les terres de notre hémisphère.

On rencontre quelquefois en fouillant la terre des pétrifications étrangères , comme on rencontre dans l'Autriche des médailles frappées à Rome. Mais pour une pétrification étrangère il y en a mille de nos climats.

Quelqu'un a dit qu'il aimerait autant croire le marbre composé de plumes d'autruches , que de croire le porphyre composé de pointes d'ourfin. Ce quelqu'un-là avait grande raison , si je ne me trompe.

On découvrit , ou l'on crut découvrir il y a quelques années , les ossemens d'une renne et d'un hippopotame près d'Etampes , et de là on conclut que le Nil et la Laponie avaient été autrefois sur le chemin de Paris à Orléans. Mais on aurait dû plutôt soupçonner qu'un

curieux avait eu autrefois dans son cabinet le squelette d'une renne et celui d'un hippopotame. Cent exemples pareils invitent à examiner long-temps avant que de croire.

Amas de coquilles.

MILLE endroits sont remplis de mille débris de testacées, de crustacées, de pétrifications. Mais remarquons, encore une fois, que ce n'est presque jamais ni sur la croupe, ni dans les flancs de cette continuité de montagnes dont la surface du globe est traversée; c'est à quelques lieues de ces grands corps, c'est au milieu des terres, c'est dans des cavernes, dans des lieux où il est très-vraisemblable qu'il y avait de petits lacs qui ont disparu, de petites rivières dont le cours est changé, des ruisseaux considérables dont la source est tarie. Vous y voyez des débris de tortues, d'écrevisses, de moules, de colimaçons, de petits crustacées de rivière, de petites huîtres semblables à celles de Lorraine: mais de véritables corps marins, c'est ce que vous ne voyez jamais. S'il y en avait, pourquoi n'aurait-on jamais vu d'os de chiens marins, de requins, de baleines?

Vous prétendez que la mer a laissé dans nos terres des marques d'un très-long séjour. Le

monument le plus sûr ferait assurément quelques amas de marfouins au milieu de l'Allemagne; car vous en voyez des milliers se jouer sur la surface de la mer Germanique dans un temps ferein. Quand vous les aurez découverts, et que je les aurai vus à Nuremberg et à Francfort, je vous croirai; mais en attendant permettez-moi de ranger la plupart de ces suppositions avec celle du vaisseau pétrifié trouvé dans le canton de Berne à cent pieds sous terre, tandis qu'une de ses ancres était sur le mont Saint-Bernard.

J'ai vu quelquefois des débris de moules et de colimaçons qu'on prenait pour des coquilles de mer.

Si on songeait seulement que dans une année pluvieuse il y a plus de limaçons dans dix lieues de pays que d'hommes sur la terre, on pourrait se dispenser de chercher ailleurs l'origine de ces fragmens de coquillages dont le bord du Rhône et ceux d'autres rivières sont tapissés dans l'espace de plusieurs milles. Il y a beaucoup de ces limaçons dont le diamètre est de plus d'un pouce. Leur multitude détruit quelquefois les vignes et les arbres fruitiers. Les fragmens de leurs coques endurcies sont par-tout. Pourquoi donc imaginer que des coquillages des Indes sont venus s'amonceler dans nos climats, quand nous en

avons chez nous par millions ? Tous ces petits fragmens de coquilles , dont on fait tant de bruit pour accréditer un systême , sont pour la plupart si informes , si usés , si méconnaissables , qu'on pourrait également parier que ce sont des débris d'écrevisses ou de crocodiles , ou des ongles d'autres animaux. Si on trouve une coquille bien conservée dans le cabinet d'un curieux , on ne fait d'où elle vient , et je doute qu'elle puisse servir de fondement à un systême de l'univers.

Je ne nie pas , encore une fois , qu'on ne rencontre à cent milles de la mer quelques huîtres pétrifiées , des conques , des univalves , des productions qui ressemblent parfaitement aux productions marines ; mais est-on bien sûr que le sol de la terre ne peut enfanter ces fossiles ? La formation des agates arborifées ou herborifées ne doit-elle pas nous faire suspendre notre jugement ? Un arbre n'a point produit l'agate qui représente parfaitement un arbre ; la mer peut aussi n'avoir point produit ces coquilles fossiles qui ressemblent à des habitations de petits animaux marins. L'expérience suivante en peut rendre témoignage.

Observation importante sur la formation des pierres et des coquillages.

M. le Royer de la Sauvagère , ingénieur en chef , et de l'académie des belles - lettres de la Rochelle , seigneur de la terre de Places en Touraine auprès de Chinon , atteste qu'auprès de son château une partie du sol s'est métamorphosée deux fois en un lit de pierre tendre dans l'espace de quatre-vingts ans. Il a été témoin lui-même de ce changement. Tous ses vassaux et tous ses voisins l'ont vu. Il a bâti avec cette pierre , qui est devenue très-dure étant employée. La petite carrière dont on l'a tirée recommence à se former de nouveau. Il y renaît des coquilles qui d'abord ne se distinguent qu'avec un microscope , et qui croissent avec la pierre. Ces coquilles sont de différentes espèces ; il y a des ostracites , des griphites , qui ne se trouvent dans aucune de nos mers ; des comes , des télines , des cœurs , dont les germes se développent insensiblement , et s'étendent jusqu'à six lignes d'épaisseur.

N'y a-t-il pas là de quoi étonner du moins ceux qui affirment que tous les coquillages qu'on rencontre dans quelques endroits de la terre , y ont été déposés par la mer ?

Si on ajoute à tout ce que nous avons déjà dit , ce phénomène de la terre de Places ; si

d'un autre côté on considère que le fleuve de Gambie et la rivière de Bissao sont remplis d'huîtres , que plusieurs lacs en ont fourni autrefois , et en ont encore , ne fera-t-on pas porté à suspendre son jugement ? Notre siècle commence à bien observer ; il appartiendra aux siècles suivans de décider , mais probablement on fera un jour assez savant pour ne décider pas.

De la grotte des fées.

LES grottes où se forment les stalactites et les stalagmites sont communes. Il y en a dans presque toutes les provinces. Celle du Chablais est peut-être la moins connue des physiciens , et qui mérite le plus de l'être. Elle est située dans des rochers affreux , au milieu d'une forêt d'épines , à deux petites lieues de Ripaille , dans la paroisse de Féterne. Ce sont trois grottes en voûte l'une sur l'autre , taillées à pic par la nature dans un roc inabordable. On n'y peut monter que par une échelle , et il faut s'élancer ensuite dans ces cavités en se tenant à des branches d'arbres. Cet endroit est appelé par les gens du lieu *la grotte des fées*. Chacune a dans son fond un bassin dont l'eau passe pour avoir la même vertu que celle de Sainte-Reine. L'eau qui distille de la supérieure , à travers le

rocher, y a formé dans la voûte la figure d'une poule qui couve des pouffins. Auprès de cette poule est une autre concrétion qui ressemble parfaitement à un morceau de lard avec sa couenne, de la longueur de près de trois pieds.

Dans le bassin de cette même grotte, où l'on se baigne, on trouve des figures de pralines telles qu'on les vend chez les confiseurs, et à côté la forme d'un rouet ou tour à filer avec la quenouille. Les femmes des environs prétendent avoir vu dans l'enfoncement une femme pétrifiée, au-dessous du rouet : mais les observateurs n'ont point vu en dernier lieu cette femme. Peut-être les concrétions stalactiques avaient dessiné autrefois une figure informe de femme ; et c'est ce qui fit nommer cette caverne *la grotte des fées*.

Il fut un temps qu'on n'osait en approcher ; mais depuis que la figure de la femme a disparu, on est devenu moins timide.

Maintenant, qu'un philosophe à système raisonne sur ce jeu de la nature, ne pourrait-il pas dire ? Voilà des pétrifications véritables ; cette grotte était habitée, sans doute, autrefois par une femme ; elle filait au rouet, son lard était pendu au plancher, elle avait auprès d'elle sa poule avec ses pouffins ; elle mangeait des pralines lorsqu'elle fut changée en rocher

elle et ses poulets , et son lard , et son rouet, et sa quenouille , et ses pralines ; comme *Edith* femme de *Loth* fut changée en statue de sel. L'antiquité fourmille de ces exemples.

Il ferait bien plus raisonnable de dire , cette femme fut pétrifiée , que de dire, ces petites coquilles viennent de la mer des Indes ; cette écaille fut laissée ici par la mer il y a cinquante mille siècles ; ces glossopètres sont des langues de marfouins , qui s'assemblèrent un jour sur cette colline pour n'y laisser que leurs gosiers ; ces pierres en spirale renfermaient autrefois le poisson *Nautilus* , que personne n'a jamais vu.

Du falun de Touraine , et de ses coquilles.

ON regarde enfin le falun de Touraine comme le monument le plus incontestable de ce séjour de l'Océan sur notre continent dans une multitude prodigieuse de siècles ; et la raison , c'est qu'on prétend que cette mine est composée de coquilles pulvérisées.

Certainement si à trente-six lieues de la mer il était d'immenses bancs de coquillages marins , s'ils étaient posés à plat par couches régulières , il ferait démontré que ces bancs ont été le rivage de la mer ; et il est d'ailleurs très-vraisemblable que des terrains bas et plats ont été tour à tour couverts et dégagés des

eaux jusqu'à trente et quarante lieues ; c'est l'opinion de toute l'antiquité. Une mémoire confuse s'en est conservée , et c'est ce qui a donné lieu à tant de fables.

*Nil equidem durare diu sub imagine eadem
Crediderim. Sic ad ferrum venistis ab auro.
Secula ; sic toties versa est fortuna locorum.
Vidi ego quod fuerat quondam solidissima tellus
Esse fretum ; vidi factas ex æquore terras ;
Et procul à pelago conchæ jacuere marinæ :
Et vetus inventa est in montibus anchora summis. (a)
Quodque fuit campus , vallem decursus aquarum
Fecit ; et eluvie mons est deductus in æquor ;
Equæ paludosâ siccis humus aret arenis :
Quæque sitim tulerant , stagnata paludibus hument.*

C'est ainsi que *Pythagore* s'explique dans *Ovide*. Voici une imitation de ces vers qui en donnera l'idée :

Le temps, qui donne à tout le mouvement et l'être,
Produit, accroît, détruit, fait mourir, fait renaître,
Change tout dans les eaux, sur la terre et dans l'air.
L'âge d'or à son tour suivra l'âge de fer.

(a) Cela ressemble un peu à l'ancre de vaisseau qu'on prétendait avoir trouvée sur le grand Saint-Bernard, aussi s'est-on bien gardé d'intéresser cette chimère dans la traduction.

Flore

Flore embellit des champs l'aridité sauvage.
 La mer change son lit, son flux et son rivage.
 Le limon qui nous porte est né du sein des eaux.
 Où croissent les moissons, voguèrent les vaisseaux.
 La main lente du Temps aplanit les montagnes;
 Il creuse les vallons, il étend les campagnes;
 Tandis que l'Éternel, le souverain des temps,
 Demeure inébranlable en ces grands changemens.

Mais pourquoi cet Océan n'a-t-il formé aucune montagne sur tant de côtes plates livrées à ses marées ? Et pourquoi, s'il a déposé des amas prodigieux de coquilles en Touraine, n'a-t-il pas laissé les mêmes monumens dans les autres provinces à la même distance ?

D'un côté, je vois plusieurs lieues de rivages au niveau de la mer dans la basse Normandie : je traverse la Picardie, la Flandre, la Hollande, la basse Allemagne, la Poméranie, la Prusse, la Pologne, la Russie, une grande partie de la Tartarie, sans qu'une seule haute montagne, faisant partie de la grande chaîne, se présente à mes yeux. Je puis franchir ainsi l'espace de deux mille lieues dans un terrain assez uni, à quelques collines près. Si la mer répandue originellement sur notre continent avait fait les montagnes, comment n'en a-t-elle pas fait une seule dans cette vaste étendue ?

De l'autre côté, ces prétendus bancs de coquilles, à trente, à quarante lieues de la mer, méritent le plus sérieux examen. J'ai fait venir de cette province, dont je suis éloigné de cent cinquante lieues, une caisse de ce falun. Le fond de cette minière est évidemment une espèce de terre calcaire et marneuse, mêlée de talc, laquelle a quelques lieues de longueur sur environ une et demie de largeur. Les morceaux purs de cette terre pierreuse sont un peu salés au goût. Les laboureurs l'emploient pour féconder leurs terres, et il est très-vraisemblable que son sel les fertilise : on en fait autant dans mon voisinage avec du gypse. Si ce n'était qu'un amas de coquilles, je ne vois pas qu'il pût fumer la terre. J'aurais beau jeter dans mon champ toutes les coques desséchées des limaçons et des moules de ma province, ce ferait comme si j'avais semé sur des pierres.

Quoique je sois sûr de peu de choses, je puis affirmer que je mourrais de faim si je n'avais pour vivre qu'un champ de vieilles coquilles cassées. (b)

(b) Tout ce que ces coquillages pourraient opérer, ce ferait de diviser une terre trop compacte. On en fait autant avec du gravier. Des coquilles fraîches et pilées pourraient servir par leur huile ; mais des coquillages desséchés ne sont bons à rien.

N. B. Quand ces coquilles sont très-friables, elles peuvent servir d'engrais comme la craie ou la marne.

En un mot , il est certain , autant que mes yeux peuvent avoir de certitude , que cette marne est une espèce de terre , et non pas un assemblage d'animaux marins , qui seraient au nombre de plus de cent mille milliers de milliers. Je ne fais pourquoi l'académicien qui , le premier après *Palissy* , fit connaître cette singularité de la nature , a pu dire : *Ce ne sont que de petits fragmens de coquilles très-reconnaissables pour en être des fragmens , car ils ont leurs cannelures très-bien marquées ; seulement ils ont perdu leur luisant et leur vernis.*

Il est reconnu que dans cette mine de pierre calcaire et de talc on n'a jamais vu une seule écaille d'huître , mais qu'il y en a quelques-unes de moules , parce que cette mine est entourée d'étangs. Cela seul décide la question contre *Bernard Palissy* , et détruit tout le merveilleux que *Réaumur* et ses imitateurs ont voulu y mettre.

Si quelques petits fragmens de coquilles , mêlés à la terre marneuse , étaient réellement des coquilles de mer , il faudrait avouer qu'elles sont dans cette salunière depuis des temps reculés qui épouvantent l'imagination , et que c'est un des plus anciens monumens des révolutions de notre globe. Mais aussi , comment une production entouie quinze pieds en terre pendant tant de siècles peut-elle avoir

l'air si nouveau? Comment y a-t-on trouvé la coquille d'un limaçon toute fraîche? pourquoi la mer n'aurait-elle confié ces coquilles tourangeotes qu'à ce seul petit morceau de terre, et non ailleurs? n'est-il pas de la plus extrême vraisemblance que ce falun, qu'on avait pris pour un réservoir de petits poissons, n'est précisément qu'une mine de pierre calcaire d'une médiocre étendue?

D'ailleurs l'expérience de M. de la Sauvagère qui a vu des coquillages se former dans une pierre tendre, et qui en rend témoignage avec ses voisins, ne doit-elle pas au moins nous inspirer quelques doutes?

Voici une autre difficulté, un autre sujet de douter. On trouve entre Paris et Arcueil, sur la rive gauche de la Seine, un banc de pierre très-long, tout parsemé de coquilles maritimes, ou qui du moins leur ressemblent parfaitement. On m'en a envoyé un morceau pris au hasard à cent pieds de profondeur. Il s'en faut bien que les coquilles y soient amoncelées par couches : elles y sont éparfes et dans la plus grande confusion. Cette confusion seule contredit la régularité prétendue qu'on attribue au falun de Touraine.

Enfin, si ce falun a été produit à la longue dans la mer, elle est donc venue à près de quarante lieues dans un pays plat, et elle n'y

a point formé de montagnes. Il n'est donc nullement probable que les montagnes soient des productions de l'Océan. De ce que la mer ferait venue à quarante lieues, s'enfuivrait-il qu'elle aurait été par-tout ?

Idées de Palissy sur les coquilles prétendues.

AVANT que *Bernard Palissy* eût prononcé que cette mine de marne de trois lieues d'étendue n'était qu'un amas de coquilles, les agriculteurs étaient dans l'usage de se servir de cet engrais, et ne soupçonnaient pas que ce fussent uniquement des coquilles qu'ils employaient. N'avaient-ils pas des yeux ? Pourquoi ne crut-on pas *Palissy* sur sa parole ? Ce *Palissy* d'ailleurs était un peu visionnaire. Il fit imprimer le livre intitulé, *le moyen de devenir riche, et la manière véritable par laquelle tous les hommes de France pourront apprendre à multiplier et à augmenter leur trésor et possessions, par maître Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines du roi*. Il tint à Paris une école, où il fit afficher qu'il rendrait l'argent à ceux qui lui prouveraient la fausseté de ses opinions. Cette espèce de charlatanerie décrédita les coquilles jusqu'au temps où elles furent remises en honneur par un académicien célèbre, qui enrichit les découvertes des *Swammerdam*,

des *Leuwenhoeck*, par l'ordre dans lequel il les plaça, et qui voulut rendre de grands services à la physique. L'expérience, comme on l'a déjà dit, est trompeuse; il faut donc examiner encore ce falun. Il est certain qu'il pique la langue par une légère âcreté, c'est un effet que les coquilles ne produiront pas. Il est indubitable que le falun est une terre calcaire et marneuse. Il est indubitable aussi qu'elle renferme quelques coquilles de moules à dix à quinze pieds de profondeur. L'auteur estimable de l'Histoire naturelle, aussi profond dans ses vues qu'attrayant par son style, dit expressément : *Je prétends que les coquilles sont l'intermède que la nature emploie pour former la plupart des pierres. Je prétends que les craies, les marnes et les pierres à chaux ne sont composées que de poussière et de détrimens de coquilles.*

On peut aller trop loin, quelque habile physicien que l'on soit. J'avoue que j'ai examiné pendant douze ans de suite la pierre à chaux que j'ai employée, et que ni moi, ni aucun des assistans, n'y avons aperçu le moindre vestige de coquilles.

A-t-on donc besoin de toutes ces suppositions pour prouver les révolutions que notre globe a essuyées dans des temps prodigieusement reculés? Quand la mer n'aurait abandonné et couvert tour à tour les terrains bas

de ses rivages que le long de deux mille lieues sur quarante de large dans les terres , ce ferait un changement sur la surface du globe de quatre-vingts mille lieues carrées.

Les éruptions des volcans , les tremblemens , les affaiſſemens des terrains doivent avoir bouleversé une assez grande quantité de la surface du globe ; des lacs , des rivières ont disparu , des villes ont été englouties ; des îles se sont formées ; des terres ont été séparées : les mers intérieures ont pu opérer des révolutions beaucoup plus considérables. N'en voilà-t-il pas assez ? Si l'imagination aime à se représenter ces grandes vicissitudes de la nature , elle doit être contente.

J'avoue encore qu'il est démontré aux yeux qu'il a fallu une prodigieuse multitude de siècles pour opérer toutes les révolutions arrivées dans ce globe , et dont nous avons des témoignages incontestables. Les quatre cents soixante et dix mille ans dont les Babyloniens , précepteurs des Egyptiens , se vantaient , ne suffissent peut-être pas ; mais je ne veux point contredire la Genèse , que je regarde avec vénération. Je suis partagé entre ma faible raison qui est mon seul flambeau , et les livres sacrés juifs auxquels je n'entends rien du tout. Je me borne toujours à prier DIEU que des hommes ne persécutent pas des hommes ;

qu'on ne fasse pas de cette terre si souvent bouleversée une vallée de misères et de larmes, dans laquelle des serpens, destinés à ramper quelques minutes dans leurs trous, dardent continuellement leur venin les uns contre les autres.

Du système de Maillet qui, de l'inspection des coquilles, conclut que les poissons sont les premiers pères des hommes.

Maillet, dont nous avons déjà parlé, crut s'apercevoir au grand Caire que notre continent n'avait été qu'une mer dans l'éternité passée; il vit des coquilles, et voici comme il raisonna: Ces coquilles prouvent que la mer a été pendant des milliers de siècles à Memphis, donc les Egyptiens et les singes viennent incontestablement des poissons marins.

Les anciens habitans des bords de l'Euphrate ne s'éloignaient pas beaucoup de cette idée, quand ils débitèrent que le fameux poisson *Oannès* fortait tous les jours du fleuve, pour les venir catéchiser sur le rivage. *Dercéto*, qui est la même que *Vénus*, avait une queue de poisson. La *Vénus* d'*Hésiode* naquit de l'écume de la mer.

C'est peut-être suivant cette cosmogonie qu'*Homère* dit que l'Océan est le père de
toutes

toutes choses ; mais par ce mot d'*Océan* , il n'entend , dit-on , que le Nil , et non notre mer Océane qu'il ne connaissait pas.

Thalès apprit aux Grecs que l'eau est le premier principe de la nature. Ses raisons sont que la semence de tous les animaux est aqueuse , qu'il faut de l'humidité à toutes les plantes , et qu'enfin les étoiles sont nourries des exhalaisons humides de notre globe. Cette dernière raison est merveilleuse ; et il est plaisant qu'on parle encore de *Thalès* , et qu'on veuille savoir ce qu'*Athénée* et *Plutarque* en pensaient.

Cette nourriture des étoiles n'aurait pas réussi dans notre temps , et malgré les sermons du poisson *Oannès* , les argumens de *Thalès* , les imaginations de *Maillet* , malgré l'extrême passion qu'on a aujourd'hui pour les généalogies , il y a peu de gens qui croient descendre d'un turbot et d'une morue. Pour étayer ce système , il fallait absolument que toutes les espèces et tous les élémens se changeassent les uns en les autres. Les *Métamorphoses* d'*Ovide* devenaient le meilleur livre de physique qu'on ait jamais écrit.

Notre globe a eu sans doute ses métamorphoses , ses changemens de forme ; et chaque globe a eu les siennes , puisque tout étant en mouvement , tout a dû nécessairement

changer; il n'y a que l'immobile qui soit immuable; la nature est éternelle, mais nous autres nous sommes d'hier. Nous découvrons mille signes de variations sur notre petite sphère. Ces signes nous apprennent que cent villes ont été englouties, que des rivières ont disparu, que dans de longs espaces de terrain on marche sur des débris. Ces épouvantables révolutions accablent notre esprit. Elles ne font rien du tout pour l'univers, et presque rien pour notre globe. La mer, qui laisse des coquilles sur un rivage qu'elle abandonne, est une goutte d'eau qui s'évapore au bord d'une petite tasse; les tempêtes les plus horribles ne font que le léger mouvement de l'air produit par l'aile d'une mouche. Toutes nos énormes révolutions font un grain de sable à peine dérangé de sa place. Cependant que de vains efforts pour expliquer ces petites choses! que de systèmes, que de charlatanisme pour rendre compte de ces légères variations si terribles à nos yeux! que d'animosités dans ces disputes! Les conquérans qui ont envahi le monde, n'ont pas été plus orgueilleux et plus acharnés que les vendeurs d'orviétan qui ont prétendu le connaître.

La terre est un soleil encroûté, dit celui-ci; c'est une comète qui a effleuré le soleil, dit celui-là. En voici un qui crie que cette huitre

est une médaille du déluge ; un autre lui répond qu'elle est pétrifiée depuis quatre milliards d'années. Eh , pauvres gens qui osez parler en maîtres , vous voulez m'enseigner la formation de l'univers , et vous ne savez pas celle d'un ciron , celle d'une paille ! (*)

C O R P S.

C O R P S et matière , c'est ici même chose , quoiqu'il n'y ait pas de synonyme à la rigueur. Il y a eu des gens qui par ce mot *corps* ont aussi entendu esprit. Ils ont dit : Esprit signifie originairement *souffle* , il n'y a qu'un corps qui puisse souffler ; donc esprit et corps pourraient bien au fond être la même chose. C'est dans ce sens que *la Fontaine* disait au célèbre duc de *la Rochefoucauld* :

J'entends les esprits corps et pétris de matière.

C'est dans le même sens qu'il dit à madame de *la Sablière* :

Je subtiliserais un morceau de matière ,
 Quintessence d'atome extrait de la lumière ,
 Je ne fais quoi plus vif et plus subtil encor.

Personne ne s'avisa de harceler le bon *la Fontaine* , et de lui faire un procès sur ces expressions. Si un pauvre philosophe et même

(*) Voyez dans le vol. II de *Physique* la *Dissertation sur les changemens arrivés au globe* , et les *Singularités de la nature*.

un poëte en difait autant aujourd'hui , que de gens pour fe faire de fête , que de folliculaires pour vendre douze fous leurs extraits , que de fripons , uniquement dans le deffein de faire du mal , crieraiient au philofophe , au péripatéticien , au difciple de *Gaffendi* , à l'écolier de *Locke* et des premiers pères , au damné !

De même que nous ne favons ce que c'eft qu'un efprit , nous ignorons ce que c'eft qu'un corps : nous voyons quelques propriétés ; mais quel eft ce fujet en qui ces propriétés réfident ? Il n'y a que des corps , difaient *Démocrite* et *Epicure* ; il n'y a point de corps , difaient les difciples de *Zénon* d'Elée.

L'évêque de Cloine , *Berkley* , eft le dernier qui , par cent fophifmes captieux , a prétendu prouver que les corps n'exiftent pas. Ils n'ont , dit-il , ni couleurs , ni odeurs , ni chaleur ; ces modalités font dans vos fenfations , et non dans les objets. Il pouvait s'épargner la peine de prouver cette vérité ; elle étoit affez connue. Mais de là il paffe à l'étendue , à la folidité , qui font des effences du corps , et il croit prouver qu'il n'y a pas d'étendue dans une pièce de drap vert , parce que ce drap n'eft pas vert en effet ; cette fenfation du vert n'eft qu'en vous , donc cette fenfation de l'étendue n'eft auffi qu'en vous. Et , après avoir ainfi détruit l'étendue , il conclut que la folidité qui y eft

attachée tombe d'elle-même, et qu'ainfi il n'y a rien au monde que nos idées. De forte que, selon ce docteur, dix mille hommes tués par dix mille coups de canon ne font dans le fond que dix mille appréhensions de notre entendement; et quand un homme fait un enfant à sa femme, ce n'est qu'une idée qui se loge dans une autre idée dont il naîtra une troisième idée.

Il ne tenait qu'à M. l'évêque de Cloine de ne point tomber dans l'excès de ce ridicule. Il croit montrer qu'il n'y a point d'étendue, parce qu'un corps lui a paru avec sa lunette quatre fois plus gros qu'il ne l'était à ses yeux, et quatre fois plus petit à l'aide d'un autre verre. De là il conclut qu'un corps ne pouvant avoir à la fois quatre pieds, seize pieds, et un seul pied d'étendue, cette étendue n'existe pas; donc il n'y a rien. Il n'avait qu'à prendre une mesure, et dire: De quelque étendue qu'un corps me paraisse, il est étendu de tant de ces mesures.

Il lui était bien aisé de voir qu'il n'en est pas de l'étendue et de la solidité comme des sons, des couleurs, des saveurs, des odeurs, &c. Il est clair que ce sont en nous des sentimens excités par la configuration des parties; mais l'étendue n'est point un sentiment. Que ce bois allumé s'éteigne, je n'ai plus chaud;

que cet air ne soit plus frappé, je n'entends plus ; que cette rose se fane, je n'ai plus d'odorat pour elle : mais ce bois, cet air, cette rose sont étendus sans moi. Le paradoxe de *Berkley* ne vaut pas la peine d'être réfuté.

C'est ainsi que les *Zénon*s d'Elée, les *Parménides* argumentaient autrefois ; et ces gens-là avaient beaucoup d'esprit : ils vous prouvaient qu'une tortue doit aller aussi vite qu'*Achille*, qu'il n'y a point de mouvement ; ils agitaient cent autres questions aussi utiles. La plupart des Grecs jouèrent des gobelets avec la philosophie, et transmirent leurs tréteaux à nos scolastiques. *Bayle* lui-même a été quelquefois de la bande ; il a brodé des toiles d'araignées comme un autre ; il argumente, à l'article *Zénon*, contre l'étendue divisible de la matière et la contiguité des corps ; il dit tout ce qu'il ne serait pas permis de dire à un géomètre de six mois.

Il est bon de savoir ce qui avait entraîné l'évêque *Berkley* dans ce paradoxe. J'eus, il y a long-temps, quelques conversations avec lui ; il me dit que l'origine de son opinion venait de ce qu'on ne peut concevoir ce que c'est que ce sujet qui reçoit l'étendue. Et en effet, il triomphe dans son livre, quand il demande à *Hylas* ce que c'est que ce sujet, ce *substratum*, cette substance. C'est le corps

étendu , répond *Hylas*. Alors l'évêque , sous le nom de *Philonôis* , se moque de lui ; et le pauvre *Hylas* voyant qu'il a dit que l'étendue est le sujet de l'étendue , et qu'il a dit une sottise , demeure tout confus , et avoue qu'il n'y comprend rien ; qu'il n'y a point de corps , que le monde matériel n'existe pas , qu'il n'y a qu'un monde intellectuel.

Hylas devait dire seulement à *Philonôis* : Nous ne savons rien sur le fond de ce sujet , de cette substance étendue , solide , divisible , mobile , figurée , &c. ; je ne la connais pas plus que le sujet pensant , sentant et voulant ; mais ce sujet n'en existe pas moins , puisqu'il a des propriétés essentielles dont il ne peut être dépouillé. (1)

Nous sommes tous comme la plupart des dames de Paris , elles font grande chère sans savoir ce qui entre dans les ragoûts ; de même nous jouissons des corps , sans savoir ce qui les compose. De quoi est fait le corps ? de parties , et ces parties se résolvent en d'autres parties. Que sont ces dernières parties ? toujours des corps ; vous divisez sans cesse , et vous n'avancez jamais.

(1) Voyez sur cet objet l'article *Existence* dans l'Encyclopédie ; c'est le seul ouvrage où la question de l'existence des objets extérieurs ait été bien éclaircie , et où l'on trouve les principes qui peuvent conduire à la résoudre.

Enfin , un subtil philosophe remarquant qu'un tableau est fait d'ingrédients dont aucun n'est un tableau , et une maison de matériaux dont aucun n'est une maison , imagina que les corps sont bâtis d'une infinité de petits êtres qui ne sont pas corps ; et cela s'appelle des *monades*. Ce système ne laisse pas d'avoir son bon , et s'il était révélé , je le croirais très-possible ; tous ces petits êtres seraient des points mathématiques , des espèces d'ames qui n'attendraient qu'un habit pour se mettre dedans : ce serait une métempychose continue. Ce système en vaut bien un autre ; je l'aime bien autant que la déclinaison des atomes , les formes substantielles , la grâce versatile et les vampires.

COURTISANS LETTRÉS.

IL a été un temps en France où les beaux arts étaient cultivés par les premiers de l'Etat. Les courtisans surtout s'en mêlaient malgré la dissipation , le goût des riens , la passion pour l'intrigue , toutes divinités du pays. Il me paraît qu'on est actuellement à la cour dans tout un autre goût que celui des lettres ; peut-être dans peu de temps la mode de penser reviendra - t - elle. Un roi n'a qu'à vouloir ; on fait de cette nation-ci tout ce qu'on veut. En

Angleterre communément on pense , et les lettres y font plus en honneur qu'ici. Cet avantage est une fuite nécessaire de la forme de leur gouvernement. Il y a à Londres environ huit cents personnes qui ont le droit de parler en public, et de soutenir les intérêts de la nation. Environ cinq ou six mille prétendent au même honneur à leur tour. Tout le reste s'érige en juge de tous ceux-ci, et chacun peut faire imprimer ce qu'il pense sur les affaires publiques ; ainsi toute la nation est dans la nécessité de s'instruire. On n'entend parler que des gouvernemens d'Athènes et de Rome. Il faut bien , malgré qu'on en ait , lire les auteurs qui en ont traité. Cette étude conduit naturellement aux belles - lettres. En général les hommes ont l'esprit de leur état. Pourquoi d'ordinaire nos magistrats , nos avocats , nos médecins et beaucoup d'ecclésiastiques , ont-ils plus de lettres , de goût et d'esprit , que l'on n'en trouve dans toutes les autres professions ? C'est que réellement leur état est d'avoir l'esprit cultivé , comme celui d'un marchand est de connaître son négoce.

Il n'y a pas long-temps (*) qu'un seigneur anglais fort jeune me vint voir à Paris , en revenant d'Italie. Il avait fait en vers une description de ce pays-là , aussi poliment écrite

(*) Ceci a été écrit vers 1730.

que tout ce qu'ont fait le comte de *Rochester*, et nos *Chaulieu* et nos *Sarasin* et nos *Chapelle*. La traduction que j'en ai faite est si loin d'atteindre à la force et à la bonne plaisanterie de l'original, que je suis obligé d'en demander sérieusement pardon à l'auteur et à ceux qui entendent l'anglais. Cependant, comme je n'ai pas d'autre moyen de faire connaître les vers de milord *Harvey*, les voici dans ma langue :

Qu'ai-je donc vu dans l'Italie ?
 Orgueil, astuce et pauvreté ;
 Grands complimens, peu de bonté,
 Et beaucoup de cérémonie ;
 L'extravagante comédie,
 Que souvent l'inquisition (a)
 Veut qu'on nomme religion,
 Mais qu'ici nous nommons folie.
 La nature en vain bienfesante
 Veut enrichir ces lieux charmans ;
 Des prêtres la main défolante
 Etouffe ses plus beaux présens.
 Les monsignor, foi-difant grands,
 Seuls dans leurs palais magnifiques,
 Y font d'illustres fainéans,
 Sans argent et sans domestiques.
 Pour les petits, sans liberté,

(a) Il entend sans doute les farces que certains prédicateurs jouent dans les places publiques.

Martyrs du joug qui les domine,
Ils ont fait vœu de pauvreté,
Priant Dieu par oisiveté,
Et toujours jeûnant par famine.
Ces beaux lieux du pape bénis,
Semblent habités par les diables;
Et les habitans misérables
Sont damnés dans le paradis.

Je ne suis pas de l'avis de milord *Harvey*. Il y a des pays en Italie qui sont très-malheureux, parce que des étrangers s'y battent depuis long-temps à qui les gouvernera ; mais il y en a d'autres où l'on n'est ni si gueux ni si sot qu'il le dit.

C O U T U M E S.

IL y a, dit-on, cent quarante-quatre coutumes en France qui ont force de loi ; ces lois sont presque toutes différentes. Un homme qui voyage dans ce pays change de loi presque autant de fois qu'il change de chevaux de poste. La plupart de ces coutumes ne commencèrent à être rédigées par écrit que du temps de *Charles VII* ; la grande raison, c'est qu'auparavant très-peu de gens savaient écrire. On écrivit donc une partie d'une partie de la

coutume de Ponthieu ; mais ce grand ouvrage ne fut achevé par les Picards que sous *Charles VIII*. Il n'y en eut que seize de rédigées du temps de *Louis XII*. Enfin, aujourd'hui la jurisprudence s'est tellement perfectionnée, qu'il n'y a guère de coutume qui n'ait plusieurs commentateurs ; et tous, comme on croit bien, d'un avis différent. Il y en a déjà vingt-fix sur la coutume de Paris. Les juges ne savent auquel entendre ; mais pour les mettre à leur aise, on vient de faire la coutume de Paris en vers. C'est ainsi qu'autrefois la prêtresse de Delphes rendait ses oracles.

Les mesures sont aussi différentes que les coutumes ; de sorte que ce qui est vrai dans le faubourg de Montmartre, devient faux dans l'abbaye de Saint-Denis. Dieu ait pitié de nous !

C R E D O.

JE récite mon *pater* et mon *credo* tous les matins ; je ne ressemble point à *Brouffin* dont *Réminiac* disait :

Brouffin, dès l'âge le plus tendre,
Posséda la fauce Robert,
Sans que son précepteur lui pût jamais apprendre
Ni son *credo* ni son *pater*.

Le *Symbole* ou la *collation* vient du mot *Symbolein*, et l'Eglise latine adopte ce mot comme elle a tout pris de l'Eglise grecque. Les théologiens un peu instruits savent que ce symbole, qu'on nomme des apôtres, n'est point du tout des apôtres.

On appelait symbole chez les Grecs, les paroles, les signes, auxquels les initiés aux mystères de *Cérès*, de *Cybèle*, de *Mithra*, se reconnaissaient (a); les chrétiens avec le temps eurent leur symbole. S'il avait existé du temps des apôtres, il est à croire que *S^t Luc* en aurait parlé.

On attribue à *S^t Augustin* une histoire du symbole dans son sermon CXV; on lui fait dire dans ce sermon que *Pierre* avait commencé le symbole en disant: *Je crois en DIEU père tout-puissant*; *Jean* ajouta, *créateur du ciel et de la terre*; *Jacques* ajouta, *Je crois en JESUS-CHRIST son fils unique notre Seigneur*; et ainsi du reste. On a retranché cette fable dans la dernière édition d'*Augustin*. Je m'en rapporte aux révérends pères bénédictins, pour savoir au juste s'il fallait retrancher ou non ce petit morceau, qui est curieux.

(a) *Arnobe*, liv. V. *Symbola quæ rogata sacrorum*, &c. Voyez aussi *Clément d'Alexandrie* dans son sermon protreptique, ou *Cohortatio ad gentes*,

Le fait est que personne n'entendit parler de ce *credo* pendant plus de quatre cents années. Le peuple dit que Paris n'a pas été bâti en un jour, le peuple a souvent raison dans ses proverbes. Les apôtres eurent notre symbole dans le cœur, mais ils ne le mirent point par écrit. On en forma un du temps de S^t Irénée, qui ne ressemble point à celui que nous récitons.

Notre symbole, tel qu'il est aujourd'hui, est constamment du cinquième siècle. Il est postérieur à celui de Nicée. L'article qui dit que JESUS descendit aux enfers, celui qui parle de la communion des saints, ne se trouvent dans aucun des symboles qui précédèrent le nôtre. Et en effet, ni les évangiles, ni les Actes des apôtres, ne disent que JESUS descendit dans l'enfer. Mais c'était une opinion établie dès le troisième siècle que JESUS était descendu dans l'Adès, dans le Tartare, mots que nous traduisons par celui d'enfer. L'enfer en ce sens n'est pas le mot hébreu *Sheol*, qui veut dire le souterrain, la fosse. Et c'est pourquoi S^t Athanase nous apprit depuis comment notre Sauveur était descendu dans les enfers. *Son humanité, dit-il, ne fut ni toute entière dans le sépulcre, ni toute entière dans l'enfer. Elle fut dans le sépulcre selon la chair, et dans l'enfer selon l'ame.*

S^t *Thomas* assure que les saints qui ressuscitèrent à la mort de JESUS-CHRIST, moururent de nouveau pour ressusciter ensuite avec lui ; c'est le sentiment le plus suivi. Toutes ces opinions sont absolument étrangères à la morale ; il faut être homme de bien, soit que les saints soient ressuscités deux fois, soit que DIEU ne les ait ressuscités qu'une. Notre symbole a été fait tard, je l'avoue, mais la vertu est de toute éternité.

S'il est permis de citer des modernes dans une matière si grave, je rapporterai ici le *credo* de l'abbé de *Saint-Pierre*, tel qu'il est écrit de sa main dans son livre sur la pureté de la religion, lequel n'a point été imprimé, et que j'ai copié fidèlement.

„ Je crois en un seul DIEU et je l'aime.
 „ Je crois qu'il illumine toute ame venant
 „ au monde, ainsi que le dit S^t *Jean*. J'en-
 „ tends par-là toute ame qui le cherche de
 „ bonne foi.

„ Je crois en un seul DIEU, parce qu'il ne
 „ peut y avoir qu'une seule ame du grand
 „ tout, un seul être vivifiant, un formateur
 „ unique.

„ Je crois en DIEU le père tout-puissant,
 „ parce qu'il est père commun de la nature,
 „ de tous les hommes, qui sont également
 „ ses enfans. Je crois que celui qui les fait

» tous naître également , qui arrangea les res-
» forts de notre vie de la même manière , qui
» leur a donné les mêmes principes de morale,
» aperçue par eux dès qu'ils réfléchissent , n'a
» mis aucune différence entre ses enfans que
» celle du crime et de la vertu.

» Je crois que le chinois juste et bienfaisant
» est plus précieux devant lui qu'un docteur
» pointilleux et arrogant.

» Je crois que DIEU étant notre père com-
» mun , nous sommes tenus de regarder tous
» les hommes comme nos frères.

» Je crois que le persécuteur est abomi-
» nable, et qu'il marche immédiatement après
» l'empoisonneur et le parricide.

» Je crois que les disputes théologiques
» font à la fois la farce la plus ridicule et le
» fléau le plus affreux de la terre , immédia-
» tement après la guerre , la peste , la famine
» et la vérole.

» Je crois que les ecclésiastiques doivent
» être payés , et bien payés , comme servi-
» teurs du public , précepteurs de morale ,
» teneurs des registres des enfans et des
» morts ; mais qu'on ne doit leur donner ni
» les richesses des fermiers-généraux , ni le
» rang des princes , parce que l'un et l'autre
» corrompent l'ame , et que rien n'est plus
» révoltant que de voir des hommes si riches

» et

» et si fiers faire prêcher l'humilité et l'amour
 » de la pauvreté par des gens qui n'ont que
 » cent écus de gages.

» Je crois que tous les prêtres qui desservent
 » une paroisse doivent être mariés , non-seu-
 » lement pour avoir une femme honnête qui
 » prenne soin de leur ménage , mais pour
 » être meilleurs citoyens , donner de bons
 » sujets à l'Etat , et pour avoir beaucoup
 » d'enfans bien élevés.

» Je crois qu'il faut absolument extirper
 » les moines , que c'est rendre un très-grand
 » service à la patrie et à eux-mêmes. Ce
 » sont des hommes que *Circé* a changés en
 » pourceaux ; le sage *Ulysse* doit leur rendre
 » la forme humaine. »

Paradis aux bienfaisans !

DES CRIMES OU DELITS

DE TEMPS ET DE LIEU.

UN romain tue malheureusement en Egypte un chat consacré ; et le peuple en fureur punit ce sacrilège en déchirant le romain en pièces. Si on avait mené ce romain au tribunal , et si les juges avaient eu le sens commun , ils l'auraient condamné à demander pardon aux

*Dictionn. philosoph. Tome IV. * D*

Egyptiens et aux chats , à payer une forte amende , soit en argent , soit en souris. Ils lui auraient dit qu'il faut respecter les sottises du peuple quand on n'est pas assez fort pour les corriger.

Le vénérable chef de la justice lui aurait parlé à peu-près ainsi : Chaque pays a ses impertinences légales , et ses délits de temps et de lieu. Si dans votre Rome devenue souveraine de l'Europe , de l'Afrique et de l'Asie mineure , vous alliez tuer un poulet sacré dans le temps qu'on lui donne du grain pour favoir au juste la volonté des dieux , vous seriez sévèrement puni. Nous croyons que vous n'avez tué notre chat que par mégarde. La cour vous admoneste. Allez en paix ; soyez plus circonspect.

C'est une chose très-indifférente d'avoir une statue dans son vestibule : mais si , lorsque *Octave* surnommé *Auguste* était maître absolu , un romain eût placé chez lui une statue de *Brutus* , il eût été puni comme féditieux. Si un citoyen avait , sous un empereur régnant , la statue du compétiteur à l'empire , c'était , disait-on , un crime de lèse-majesté , de haute trahison.

Un anglais ne sachant que faire , s'en va à Rome ; il rencontre le prince *Charles-Edouard* chez un cardinal ; il en est fort content. De

retour chez lui , il boit dans un cabaret à la fanté du prince *Charles-Edouard*. Le voilà accusé de *haute* trahison. Mais qui a-t-il trahi *hautement* , lorsqu'il a dit , en buvant , qu'il souhaitait que ce prince se portât bien ? S'il a conjuré pour le mettre sur le trône , alors il est coupable envers la nation : mais jusque-là on ne voit pas que dans l'exacte justice le parlement puisse exiger de lui autre chose que de boire quatre coups à la fanté de la maison de *Hanovre* , s'il en a bu deux à la fanté de la maison de *Stuart*.

Des crimes de temps et de lieu qu'on doit ignorer.

ON fait combien il faut respecter Notre-Dame de Lorette , quand on est dans la Marche d'Ancône. Trois jeunes gens y arrivent ; ils font de mauvaises plaisanteries sur la maison de Notre-Dame qui a voyagé par l'air , qui est venue en Dalmatie , qui a changé deux ou trois fois de place , et qui enfin ne s'est trouvée commodément qu'à Lorette. Nos trois étourdis chantent à souper une chanson faite autrefois par quelque huguenot contre la translation de la *santa casa* de Jérusalem au fond du golfe Adriatique.

Un fanatique est instruit par hasard de ce qui s'est passé à leur soupé ; il fait des perquisitions ; il cherche des témoins ; il engage un monsignor à lâcher un monitoire. Ce monitoire alarme les consciences. Chacun tremble de ne pas parler. Tourières , bedeaux , cabaretiers , laquais , servantes , ont bien entendu tout ce qu'on n'a point dit , ont vu tout ce qu'on n'a point fait ; c'est un vacarme , un scandale épouvantable dans toute la Marche d'Ancône. Déjà l'on dit à une demi-lieue de Lorette que ces enfans ont tué Notre-Dame ; à une lieue plus loin on assure qu'ils ont jeté la *santa casa* dans la mer. Enfin , ils sont condamnés. La sentence porte que d'abord on leur coupera la main , qu'ensuite on leur arrachera la langue , qu'après cela on les mettra à la torture pour savoir d'eux (au moins par signes) combien il y avait de couplets à la chanson ; et qu'enfin ils seront brûlés à petit feu.

Un avocat de Milan , qui dans ce temps se trouvait à Lorette , demanda au principal juge à quoi donc il aurait condamné ces enfans s'ils avaient violé leur mère , et s'ils l'avaient ensuite égorgée pour la manger ? Oh oh ! répondit le juge , il y a bien de la différence ; violer , assassiner et manger son père et sa mère n'est qu'un délit contre les hommes.

Avez-vous une loi expresse, dit le milanais, qui vous force à faire périr par un si horrible supplice des jeunes gens à peine sortis de l'enfance, pour s'être moqués indiscretement de la *santa casa*, dont on rit d'un rire de mépris dans le monde entier, excepté dans la Marche d'Ancône? Non, dit le juge, la sagesse de notre jurisprudence laisse tout à notre discrétion. — Fort bien, vous deviez donc avoir la discrétion de songer que l'un de ces enfans est le petit-fils d'un général qui a versé son sang pour la patrie, et le neveu d'une abbesse aimable et respectable : cet enfant et ses camarades sont des étourdis qui méritent une correction paternelle. Vous arrachez à l'Etat des citoyens qui pourraient un jour le servir ; vous vous souillez du sang innocent, et vous êtes plus cruels que les Cannibales. Vous vous rendez exécrables à la dernière postérité. Quel motif a été assez puissant pour éteindre ainsi en vous la raison, la justice, l'humanité, et pour vous changer en bêtes féroces? — Le malheureux juge répondit enfin : Nous avons eu des querelles avec le clergé d'Ancône : il nous accusait d'être trop zélés pour les libertés de l'Eglise lombarde, et par conséquent de n'avoir point de religion. J'entends, dit le milanais, vous avez été assassins pour paraître chrétiens. A

ces mots le juge tomba par terre comme frappé de la foudre : ses confrères perdirent depuis leurs emplois , ils crièrent qu'on leur faisait injustice ; ils oubliaient celle qu'ils avaient faite , et ne s'apercevaient pas que la main de DIEU était sur eux. (1)

Pour que sept personnes se donnent légalement l'amusement d'en faire périr un huitième en public à coups de barre de fer sur un théâtre ; pour qu'ils jouissent du plaisir secret et mal démêlé dans leur cœur , de voir comment cet homme souffrira son supplice , et d'en parler ensuite à table avec leurs femmes et leurs voisins ; pour que des exécuteurs qui font gaiement ce métier , comptent d'avance l'argent qu'ils vont gagner ; pour que le public coure à ce spectacle comme à la foire , &c. ; il faut que le crime mérite évidemment ce supplice du consentement de toutes les nations policées , et qu'il soit nécessaire au bien de la société ; car il s'agit ici de l'humanité entière. Il faut surtout que l'acte du délit soit démontré non comme une proposition de géométrie , mais autant qu'un fait peut l'être.

Si contre cent mille probabilités que l'accusé est coupable , il y en a une seule qu'il est

(1) Voyez dans le troisième volume de *Politique* la Relation de la mort du chevalier de *la Barre* , et le dernier chapitre de *l'Histoire du parlement*.

innocent , cette seule doit balancer toutes les autres.

Question si deux témoins suffisent pour faire pendre un homme.

ON s'est imaginé long-temps , et le proverbe en est resté , qu'il suffit de deux témoins pour faire pendre un homme en fureté de conscience. Encore une équivoque ! Les équivoques gouvernent donc le monde ? Il est dit dans S^t *Matthieu* (ainsi que nous l'avons déjà remarqué) : *Il suffira de deux ou trois témoins pour réconcilier deux amis brouillés ;* et d'après ce texte , on a réglé la jurisprudence criminelle , au point de statuer que c'est une loi divine de tuer un citoyen sur la déposition uniforme de deux témoins qui peuvent être des scélérats ! Une foule de témoins uniformes ne peut constater une chose improbable niée par l'accusé ; on l'a déjà dit. Que faut-il donc faire en ce cas ? attendre , remettre le jugement à cent ans , comme faisaient les Athéniens.

Rapportons ici un exemple frappant de ce qui vient de se passer sous nos yeux à Lyon. Une femme ne voit pas revenir sa fille chez elle vers les onze heures du soir ; elle court par-tout ; elle soupçonne sa voisine d'avoir

caché sa fille ; elle la redemande ; elle l'accuse de l'avoir prostituée. Quelques semaines après, des pêcheurs trouvent dans le Rhône à Condrieux une fille noyée et toute en pourriture. La femme dont nous avons parlé croit que c'est sa fille. Elle est persuadée par les ennemis de sa voisine qu'on a déshonoré sa fille chez cette voisine même, qu'on l'a étranglée, qu'on l'a jetée dans le Rhône. Elle le dit, elle le crie ; la populace le répète. Il se trouve bientôt des gens qui savent parfaitement les moindres détails de ce crime. Toute la ville est en rumeur ; toutes les bouches crient vengeance. Il n'y a rien jusque-là que d'assez commun dans une populace sans jugement ; mais voici le rare, le prodigieux. Le propre fils de cette voisine, un enfant de cinq ans et demi, accuse sa mère d'avoir fait violer sous ses yeux cette malheureuse fille retrouvée dans le Rhône, de l'avoir fait tenir par cinq hommes pendant que le sixième jouissait d'elle. Il a entendu les paroles que prononçait la violée ; il peint ses attitudes ; il a vu sa mère et ces scélérats étrangler cette infortunée immédiatement après la consommation. Il a vu sa mère et les assassins la jeter dans un puits, l'en retirer, l'envelopper dans un drap ; il a vu ces monstres la porter en triomphe dans les places publiques, danser autour du cadavre et le jeter enfin

dans

dans le Rhône. Les juges sont obligés de mettre aux fers tous les prétendus complices ; des témoins déposent contre eux. L'enfant est d'abord entendu, et il soutient avec la naïveté de son âge tout ce qu'il a dit d'eux et de sa mère. Comment imaginer que cet enfant n'ait pas dit la pure vérité ? Le crime n'est pas vraisemblable ; mais il l'est encore moins qu'à cinq ans et demi on calomnie ainsi sa mère ; qu'un enfant répète avec uniformité toutes les circonstances d'un crime abominable et inoui, s'il n'en a pas été témoin oculaire, s'il n'en a point été vivement frappé, si la force de la vérité ne les arrache à sa bouche.

Tout le peuple s'attend à repâître ses yeux du supplice des accusés.

Quelle est la fin de cet étrange procès criminel ? Il n'y avait pas un mot de vrai dans l'accusation. Point de fille violée, point de jeunes gens assemblés chez la femme accusée, point de meurtre, pas la moindre aventure, pas le moindre bruit. L'enfant avait été suborné, et par qui ? chose étrange, mais vraie ! par deux autres enfans qui étaient fils des accusateurs. Il avait été sur le point de faire brûler sa mère pour avoir des confitures.

Tous les chefs d'accusation réunis étaient impossibles. Le préfidial de Lyon sage et éclairé, après avoir déféré à la fureur publique

au point de rechercher les preuves les plus surabondantes pour et contre les accusés, les absout pleinement et d'une voix unanime.

Peut-être autrefois aurait-on fait rouer et brûler tous les accusés innocens, à l'aide d'un monitoire, pour avoir le plaisir de faire ce qu'on appelle *une justice*, qui est la tragédie de la canaille.

C R I M I N A L I S T E.

DANS les antres de la chicane, on appelle *grand criminaliste*, un barbare en robe qui fait faire tomber les accusés dans le piège, qui ment impudemment pour découvrir la vérité, qui intimide des témoins, et qui les force, sans qu'ils s'en aperçoivent, à déposer contre le prévenu; s'il y a une loi antique et oubliée, portée dans un temps de guerres civiles, il la fait revivre, il la réclame dans un temps de paix. Il écarte, il affaiblit tout ce qui peut servir à justifier un malheureux; il amplifie, il aggrave tout ce qui peut servir à le condamner; son rapport n'est pas d'un juge, mais d'un ennemi. Il mérite d'être pendu à la place du citoyen qu'il fait pendre.

C R I M I N E L.

Procès criminel.

ON a puni souvent par la mort des actions très-innocentes ; c'est ainsi qu'en Angleterre *Richard III* et *Edouard IV* firent condamner par des juges ceux qu'ils soupçonnaient de ne leur être pas attachés. Ce ne sont pas là des procès criminels , ce sont des assassinats commis par des meurtriers privilégiés. Le dernier degré de la perversité est de faire servir les lois à l'injustice.

On a dit que les Athéniens punissaient de mort tout étranger qui entrait dans l'église , c'est-à-dire dans l'assemblée du peuple. Mais si cet étranger n'était qu'un curieux , rien n'était plus barbare que de le faire mourir. Il est dit dans l'Esprit des lois qu'on usait de cette rigueur *parce que cet homme usurpait les droits de la souveraineté*. Mais un français qui entre à Londres dans la chambre des communes pour entendre ce qu'on y dit , ne prétend point faire le souverain. On le reçoit avec bonté. Si quelque membre de mauvaise humeur demande le *clear the house* , éclaircissez la chambre , mon voyageur l'éclaircit en s'en allant ; il n'est point pendu. Il est croyable que si les Athéniens

que terribles pour le coupable, non-seulement un emprisonnement fait sur la dénonciation fautive d'un accusateur est puni par les plus grandes réparations et les plus fortes amendes ; mais que si un emprisonnement illégal a été ordonné par un ministre d'Etat à l'ombre de l'autorité royale, le ministre est condamné à payer deux guinées par heure pour tout le temps que le citoyen a demeuré en prison.

Procédure criminelle chez certaines nations.

IL y a des pays où la jurisprudence criminelle fut fondée sur le droit canon, et même sur les procédures de l'inquisition, quoique ce nom y soit détesté depuis long-temps. Le peuple dans ces pays est demeuré encore dans une espèce d'esclavage. Un citoyen poursuivi par l'homme du roi est d'abord plongé dans un cachot ; ce qui est déjà un véritable supplice pour un homme qui peut être innocent. Un seul juge, avec son greffier, entend secrètement chaque témoin assigné l'un après l'autre.

Comparons seulement ici en quelques points la procédure criminelle des Romains avec celle d'un pays de l'Occident, qui fut autrefois une province romaine.

Chez les Romains, les témoins étaient

entendus publiquement en présence de l'accusé , qui pouvait leur répondre , les interroger lui-même , ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble et franche ; elle respirait la magnanimité romaine.

En France , en plusieurs endroits de l'Allemagne , tout se fait secrètement. Cette pratique établie sous *François I* fut autorisée par les commissaires qui rédigèrent l'ordonnance de *Louis XIV* en 1670 : une méprise seule en fut la cause.

On s'était imaginé , en lisant le code de *Testibus* , que ces mots , *testes intrare judicii secretum* , signifiaient que les témoins étaient interrogés en secret. Mais *secretum* signifie ici le cabinet du juge. *Intrare secretum* , pour dire , parler secrètement , ne ferait pas latin. Ce fut un solécisme qui fit cette partie de notre jurisprudence.

Les déposans sont pour l'ordinaire des gens de la lie du peuple , et à qui le juge enfermé avec eux peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins sont entendus une seconde fois , toujours en secret , ce qui s'appelle *récolement* ; et si après le récolement ils se rétractent de leurs dépositions , ou s'ils les changent dans des circonstances essentielles , ils sont punis comme faux témoins. De sorte que lorsqu'un homme

d'un esprit simple , et ne sachant pas s'exprimer , mais ayant le cœur droit , et se souvenant qu'il en a dit trop , ou trop peu , qu'il a mal entendu le juge , ou que le juge l'a malentendu , révoque par esprit de justice ce qu'il a dit par imprudence , il est puni comme un scélérat : ainsi il est forcé souvent de soutenir un faux témoignage , par la seule crainte d'être traité en faux témoin.

L'accusé , en fuyant , s'expose à être condamné , soit que le crime ait été prouvé , soit qu'il ne l'ait pas été. Quelques jurisconsultes , à la vérité , ont assuré que le contumax ne devait pas être condamné , si le crime n'était pas clairement prouvé ; mais d'autres jurisconsultes , moins éclairés et peut-être plus suivis , ont eu une opinion contraire ; ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime ; que le mépris qu'il marquait pour la justice , en refusant de comparaître , méritait le même châtement que s'il était convaincu. Ainsi , suivant la secte de jurisconsultes que le juge aura embrassée , l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus dans la jurisprudence , que l'on prenne souvent pour loi les rêveries et les erreurs , quelquefois cruelles , d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentimens pour des lois.

Sous le règne de *Louis XIV* on a fait en France deux ordonnances qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première , qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner en matière civile par défaut , quand la demande n'est pas prouvée ; mais dans la seconde , qui règle la procédure criminelle , il n'est point dit que , faute de preuves , l'accusé sera renvoyé. Chose étrange ! la loi dit qu'un homme à qui l'on demande quelque argent , ne sera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée ; mais s'il s'agit de la vie , c'est une controverse au barreau de savoir si l'on doit condamner le contumax quand le crime n'est pas prouvé ; et la loi ne résout pas la difficulté.

Exemple tiré de la condamnation d'une famille entière.

VOICI ce qui arriva à cette famille infortunée dans le temps que des confréries infensées de prétendus pénitens , le corps enveloppé dans une robe blanche , et le visage masqué , avaient élevé dans une des principales églises de Toulouse un catafalque superbe à un jeune protestant homicide de lui-même , qu'ils prétendaient avoir été assassiné par son père et sa mère pour avoir abjuré le religion réformée ;

dans ce temps même où toute la famille de ce protestant révérend en martyr était dans les fers, et que tout un peuple enivré d'une superstition également folle et barbare, attendait avec une dévote impatience le plaisir de voir expirer, sur la roue ou dans les flammes, cinq ou six personnes de la probité la plus reconnue ; dans ce temps funeste, dis-je, il y avait auprès de Castres un honnête homme de cette même religion protestante, nommé *Sirven*, exerçant dans cette province la profession de feudiste. Ce père de famille avait trois filles. Une femme qui gouvernait la maison de l'évêque de Castres, lui propose de lui amener la seconde fille de *Sirven* nommée *Elisabeth*, pour la faire catholique, apostolique et romaine : elle l'amène en effet : l'évêque la fait enfermer chez les jésuitesses qu'on nomme les *dames régentes* ou les *dames noires*. Ces dames lui enseignent ce qu'elles savent ; elles lui trouvèrent la tête un peu dure, et lui imposèrent des pénitences rigoureuses pour lui inculquer des vérités qu'on pouvait lui apprendre avec douceur : elle devint folle ; les dames noires la chassent ; elle retourne chez ses parens ; sa mère, en la faisant changer de chemise, trouve tout son corps couvert de meurtrissures : la folie augmente, elle se change en fureur mélancolique ; elle s'échappe

un jour de la maison , tandis que le père était à quelques milles de là occupé publiquement de ses fonctions dans le château d'un seigneur voisin. Enfin , vingt jours après l'évasion d'*Elisabeth* , des enfans la trouvent noyée dans un puits , le 4 janvier 1761.

C'était précisément le temps où l'on se préparait à rouer *Calas* dans Toulouse. Le mot de *parricide* , et qui pis est de *huguenot* , volait de bouche en bouche dans toute la province. On ne douta pas que *Sirven* , sa femme et ses deux filles n'eussent noyé la troisième par principe de religion. C'était une opinion universelle que la religion protestante ordonne positivement aux pères et aux mères de tuer leurs enfans , s'ils veulent être catholiques. Cette opinion avait jeté de si profondes racines dans les têtes même des magistrats , entraînés malheureusement alors par la clameur publique , que le conseil et l'Eglise de Genève furent obligés de démentir cette fatale erreur , et d'envoyer au parlement de Toulouse une attestation juridique , que non-seulement les protestans ne tuent point leurs enfans , mais qu'on les laisse maîtres de tous leurs biens , quand ils quittent leur secte pour une autre. On fait que *Calas* fut roué malgré cette attestation.

Un nommé *Landes* , juge de village , assisté

de quelques gradués aussi savans que lui , s'empresse de faire toutes les dispositions pour bien suivre l'exemple qu'on venait de donner dans Toulouse. Un médecin de village , aussi éclairé que les juges , ne manqua pas d'affurer à l'inspection du corps , au bout de vingt jours , que cette fille avait été étranglée et jetée ensuite dans le puits. Sur cette déposition le juge décrète de prise de corps le père , la mère et les deux filles.

La famille , justement effrayée par la catastrophe des *Calas* et par les conseils de ses amis , prend incontinent la fuite ; ils marchent au milieu des neiges pendant un hiver rigoureux ; et de montagnes en montagnes ils arrivent jusqu'à celles des Suisses. Celle des deux filles qui était mariée et grosse accouche avant terme parmi les glaces.

La première nouvelle que cette famille apprend quand elle est en lieu de sûreté , c'est que le père et la mère sont condamnés à être pendus , les deux filles à demeurer sous la potence pendant l'exécution de leur mère , et à être reconduites par le bourreau hors du territoire , sous peine d'être pendues si elles reviennent. C'est ainsi qu'on instruit la *contumace*.

Ce jugement était également absurde et abominable. Si le père , de concert avec sa

femme , avait étranglé sa fille , il fallait le rouer comme *Calas* , et brûler la mère , au moins après qu'elle aurait été étranglée ; parce que ce n'est pas encore l'usage de rouer les femmes dans le pays de ce juge. Se contenter de pendre en pareille occasion , c'était avouer que le crime n'était pas avéré , et que dans le doute la corde était un parti mitoyen qu'on prenait , faute d'être instruit. Cette sentence blessait également la loi et la raison.

La mère mourut de désespoir ; et toute la famille , dont le bien était confisqué , allait mourir de misère si elle n'avait pas trouvé des secours.

On s'arrête ici pour demander s'il y a quelque loi et quelque raison qui puisse justifier une telle sentence ? On peut dire au juge : Quelle rage vous a porté à condamner à la mort un père et une mère ? C'est qu'ils se sont enfuis , répond le juge. Eh , misérable ! voulais-tu qu'ils restassent pour assouvir ton imbécille fureur ? Qu'importe qu'ils paraissent devant toi chargés de fers pour te répondre , ou qu'ils lèvent les mains au ciel contre toi loin de ta face ? Ne peux-tu pas voir sans eux la vérité , qui doit te frapper ? Ne peux-tu pas voir que le père était à une lieue de sa fille au milieu de vingt personnes , quand cette malheureuse fille s'échappa des bras de sa mère ? Peux-tu

ignorer que toute la famille l'a cherchée pendant vingt jours et vingt nuits ? Tu ne réponds à cela que ces mots , *contumace* , *contumace*. Quoi ! parce qu'un homme est absent , il faut qu'on le condamne à être pendu , quand son innocence est évidente ! C'est la jurisprudence d'un sot et d'un monstre. Et la vie , les biens , l'honneur des citoyens , dépendront de ce code d'Iroquois !

La famille *Sirven* traîna son malheur loin de sa patrie pendant plus de huit années. Enfin , la superstition sanguinaire qui déshonorait le Languedoc ayant été un peu adoucie , et les esprits étant devenus plus éclairés , ceux qui avaient consolé les *Sirven* pendant leur exil , leur conseillèrent de venir demander justice au parlement de Toulouse même , lorsque le sang des *Calas* ne fumait plus , et que plusieurs se repentaient de l'avoir répandu. Les *Sirven* furent justifiés.

Erudimini qui judicatis terram.

C R I T I Q U E.

L'ARTICLE *Critique* fait par M. de Marmontel, dans l'Encyclopédie, est si bon qu'il ne serait pas pardonnable d'en donner ici un nouveau, si on n'y traitait pas une matière toute différente sous le même titre. Nous entendons ici cette critique née de l'envie, aussi ancienne que le genre-humain. Il y a environ trois mille ans qu'*Hésiode* a dit : Le potier porte envie au potier, le forgeron au forgeron, le musicien au musicien.

Je ne prétends point parler ici de cette critique de scolastes, qui restitue mal un mot d'un ancien auteur qu'auparavant on entendait très-bien. Je ne touche point à ces vrais critiques qui ont débrouillé ce qu'on peut de l'histoire et de la philosophie anciennes. J'ai en vue les critiques qui tiennent à la satire.

Un amateur des lettres lisait un jour le Tasse avec moi ; il tomba sur cette stance :

*Chiama gli abitor' dell' ombre eterne ,
 Il rauco suon della tartarea tromba ;
 Treman le spazioze atre caverne ,
 E l'aer ceco a quel rumor rimbomba ,
 Ne stridendo cosi dalle superne
 Regioni del cielo il fulgor piomba ;
 Ne si scossa già mai , trema la terra ,
 Quando i vapori in sen gravida ferra.*

ce qu'il pouvait pour ne pas estimer le grand *Colbert* ; mais ils n'imprimaient rien l'un contre l'autre : le duc de *Marlborough* ne fit rien imprimer contre le comte *Péterborough* : c'est une sottise qui n'est d'ordinaire attachée qu'à la littérature , à la chicane et à la théologie. C'est dommage que les économies politiques et royales soient tachées quelquefois de ce défaut.

La Motte Houdart était un homme de mérite en plus d'un genre ; il a fait de très - belles stances :

Quelquefois au feu qui la charme
 Résiste une jeune beauté ,
 Et contre elle-même elle s'arme
 D'une pénible fermeté.
 Hélas ! cette contrainte extrême
 La prive du vice qu'elle aime ,
 Pour fuir la honte qu'elle hait.
 Sa sévérité n'est que fafte ,
 Et l'honneur de passer pour chaste
 La réfout à l'être en effet.

En vain ce sévère stoïque ,
 Sous mille défauts abattu ,
 Se vante d'une ame héroïque
 Toute vouée à la vertu ;
 Ce n'est point la vertu qu'il aime ,
 Mais son cœur, ivre de lui-même ,

Voudrait usurper les autels ;
 Et par sa sagesse frivole
 Il ne veut que parer l'idole
 Qu'il offre au culte des mortels.

Les champs de Pharfale et d'Arbelle
 Ont vu triompher deux vainqueurs,
 L'un et l'autre digne modèle
 Que se proposent les grands cœurs.
 Mais le succès a fait leur gloire ;
 Et si le sceau de la victoire
 N'eût consacré ces demi-dieux ,
 Alexandre, aux yeux du vulgaire ,
 N'aurait été qu'un téméraire ,
 Et César qu'un féditieux.

Cet auteur , dis-je , était un sage qui prêta plus d'une fois le charme des vers à la philosophie. S'il avait toujours écrit de pareilles stances , il serait le premier des poètes lyriques ; cependant c'est alors qu'il donnait ces beaux morceaux , que l'un de ses contemporains l'appelait

Certain oison , gibier de basse-cour.

Il dit de *la Motte* en un autre endroit :

De ses discours l'ennuyeuse beauté.

Il dit dans un autre :

. *Je n'y vois qu'un défaut ;
C'est que l'auteur les devait faire en prose.
Ces odes-là sentent bien le Quinault.*

Il le poursuit par-tout ; il lui reproche par-tout la fécheresse et le défaut d'harmonie.

Seriez-vous curieux de voir les odes que fit quelques années après ce même censeur qui jugeait *la Motte* en maître , et qui le décriait en ennemi ? Lisez :

Cette influence souveraine
N'est pour lui qu'une illustre chaîne
Qui l'attache au bonheur d'autrui ;
Tous les brillans qui l'embellissent ,
Tous les talens qui l'ennoblissent ,
Sont en lui, mais non pas à lui.

Il n'est rien que le temps n'absorbe, ne dévore ;
Et les faits qu'on ignore
Sont bien peu différens des faits non venus.

La bonté qui brille en elle
De ses charmes les plus doux ;
Est une image de celle
Qu'elle voit briller en vous.

Et par vous seule enrichie,
Sa politesse, affranchie
Des moindres obscurités,
Est la lueur réfléchie
De vos sublimes clartés.

Ils ont vu par ta bonne foi
De leurs peuples troublés d'effroi
La crainte heureusement déçue,
Et déracinée à jamais
La haine si souvent reçue
En survivance de la paix.

Dévoile à ma vue empressée
Ces déités d'adoption,
Synonymes de la pensée,
Symboles de l'abstraction.

N'est-ce pas une fortune,
Quand d'une charge commune
Deux moitiés portent le faix,
Que la moindre le réclame,
Et que du bonheur de l'ame
Le corps seul fasse les frais?

Il ne fallait pas, sans doute, donner de si détestables ouvrages pour modèle à celui qu'on critiquait avec tant d'amertume; il eût mieux valu laisser jouir en paix son adversaire de son

mérite et conserver celui qu'on avait. Mais que voulez-vous? le *genus irritabile vatum* est malade de la même bile qui le tourmentait autrefois. Le public pardonne ces pauvretés aux gens à talent, parce que le public ne songe qu'à s'amuser.

Il voit dans une allégorie intitulée *Pluton*, des juges condamnés à être écorchés, et à s'asseoir aux enfers sur un siège couvert de leur peau, au lieu de fleurs de lis; le lecteur ne s'embarrasse pas si ces juges le méritent, ou non; si le complaignant qui les cite devant *Pluton*, a tort ou raison. Il lit ces vers uniquement pour son plaisir; s'ils lui en donnent, il n'en veut pas davantage; s'ils lui déplaisent il laisse là l'allégorie, et ne ferait pas un seul pas pour faire confirmer ou casser la sentence.

Les inimitables tragédies de *Racine* ont toutes été critiquées, et très-mal; c'est qu'elles l'étaient par des rivaux. Les artistes sont les juges compétens de l'art, il est vrai; mais ces juges compétens sont presque toujours corrompus.

Un excellent critique ferait un artiste qui aurait beaucoup de science et de goût, sans préjugés et sans envie. Cela est difficile à trouver.

On est accoutumé, chez toutes les nations,

aux mauvaises critiques de tous les ouvrages qui ont du succès. Le *Cid* trouva son *Scudéri* ; et *Corneille* fut long-temps après vexé par l'abbé d'*Aubignac* , prédicateur du roi , foisdifant légiflateur du théâtre et auteur de la plus ridicule tragédie , toute conforme aux règles qu'il avait données. Il n'y a forte d'injures qu'il ne dise à l'auteur de *Cinna* et des *Horaces*. L'abbé d'*Aubignac* , prédicateur du roi , aurait bien dû prêcher contre d'*Aubignac*.

On a vu chez les nations modernes qui cultivent les lettres , des gens qui se sont établis critiques de profession , comme on a créé des langueyeurs de porcs , pour examiner si ces animaux qu'on amène au marché ne sont pas malades. Les langueyeurs de la littérature ne trouvent aucun auteur bien sain ; ils rendent compte deux ou trois fois par mois de toutes les maladies régnantes , des mauvais vers faits dans la capitale et dans les provinces , des romans infipides dont l'Europe est inondée , des systèmes de physique nouveaux , des secrets pour faire mourir les punaises. Ils gagnent quelque argent à ce métier , surtout quand ils disent du mal des bons ouvrages , et du bien des mauvais. On peut les comparer aux crapauds qui passent pour fucer le venin de la terre , et pour le communiquer à ceux qui les touchent. Il y eut un nommé *Denni* ,

qui fit ce métier pendant soixante ans à Londres , et qui ne laissa pas d'y gagner sa vie. L'auteur qui a cru être un nouvel *Arétin* , et s'enrichir en Italie par sa *frusta letteraria* , n'y a pas fait fortune.

L'ex-jésuite *Guyot Desfontaines* , qui embrassa cette profession au sortir de bicêtre , y amassa quelque argent. C'est lui qui , lorsque le lieutenant de police le menaçait de le renvoyer à bicêtre , et lui demandait pourquoi il s'occupait d'un travail si odieux , répondit : *Il faut que je vive*. Il attaquait les hommes les plus estimables à tort et à travers sans avoir seulement lu , ni pu lire les ouvrages de mathématiques et de physique dont il rendait compte.

Il prit un jour l'Alcifron de *Berkley* , évêque de Cloine , pour un livre contre la religion. Voici comme il s'exprime :

„ J'en ai trop dit pour vous faire mépriser
 „ un livre qui dégrade également l'esprit et la
 „ probité de l'auteur ; c'est un tissu de sophis-
 „ mes libertins forgés à plaisir pour détruire
 „ les principes de la religion , de la politique
 „ et de la morale. „

Dans un autre endroit , il prend le mot anglais *cake* , qui signifie *gâteau* en anglais , pour le géant *Cacus*. Il dit à propos de la tragédie de la Mort de César , que *Brutus était un fanatique barbare , un quaker*. Il ignorait que

les

les quakers sont les plus pacifiques des hommes , et ne versent jamais de sang. C'est avec ce fonds de science qu'il cherchait à rendre ridicules les deux écrivains les plus estimables de leur temps , *Fontenelle* et *la Motte*.

Il fut remplacé dans cette charge de *Zoïle* subalterne par un autre ex-jésuite nommé *Fréron* , dont le nom seul est devenu un opprobre. On nous fit lire , il n'y a pas longtemps , une de ces feuilles dont il infecte la basse littérature. *Le temps de Mahomet II* , dit-il , *est le temps de l'entrée des Arabes en Europe*. Quelle foule de bévues en peu de paroles !

Quiconque a reçu une éducation tolérable , fait que les Arabes assiégèrent Constantinople sous le calife *Moavia* , dès notre septième siècle ; qu'ils conquièrent l'Espagne dans l'année de notre ère 713 , et bientôt après , une partie de la France , environ sept cents ans avant *Mahomet II*.

Ce *Mahomet II* , fils d'*Amurat II* , n'était point arabe , mais turc.

Il s'en fallait beaucoup qu'il fût le premier prince turc qui eût passé en Europe ; *Orcan* , plus de cent ans avant lui , avait subjugué la Thrace , la Bulgarie et une partie de la Grèce.

On voit que ce folliculaire parlait à tort et à travers des choses les plus aisées à savoir , et

Dictionn. philosoph. Tome IV. * G

dont il ne favait rien. Cependant il insultait l'académie , les plus honnêtes gens , les meilleurs ouvrages , avec une insolence égale à son absurdité ; mais son excuse était celle de *Guyot Desfontaines* : *Il faut que je vive*. C'est aussi l'excuse de tous les malfaiteurs dont on fait justice.

On ne doit pas donner le nom de *critiques* à ces gens-là. Ce mot vient de *krites* , *juge* , *estimeur* , *arbitre*. Critique signifie *bon juge*. Il faut être un *Quintilien* pour oser juger les ouvrages d'autrui ; il faut du moins écrire comme *Bayle* écrivit sa République des lettres ; il a eu quelques imitateurs , mais en petit nombre. Les journaux de Trévoux ont été décriés pour leur partialité poussée jusqu'au ridicule , et pour leur mauvais goût.

Quelquefois les journaux se négligent , ou le public s'en dégoûte par pure lassitude , ou les auteurs ne fournissent pas des matières assez agréables ; alors les journaux , pour réveiller le public , ont recours à un peu de satire. C'est ce qui a fait dire à *la Fontaine* :

Tout senseur de journal doit tribut au malin.

Mais il vaut mieux ne payer son tribut qu'à la raison et à l'équité.

Il y a d'autres critiques qui attendent qu'un bon ouvrage paraisse pour faire vite un livre

contre lui. Plus le libelliste attaque un homme accrédité , plus il est sûr de gagner quelque argent ; il vit quelques mois de la réputation de son adverfaire. Tel était un nommé *Faidit* , qui tantôt écrivait contre *Boffuet* , tantôt contre *Tillemont* , tantôt contre *Fénélon* ; tel a été un poliffon qui s'intitule *Pierre de Chiniac de la Bastide Duclaux* , avocat au parlement. *Cicéron* avait trois noms comme lui. Puis viennent les critiques contre *Pierre de Chiniac* , puis les réponses de *Pierre de Chiniac* à ses critiques. Ces beaux livres font accompagnés de brochures fans nombre , dans lesquelles les auteurs font le public juge entre eux et leurs adverfaires ; mais le juge , qui n'a jamais entendu parler de leur procès , est fort en peine de prononcer. L'un veut qu'on s'en rapporte à sa dissertation inférée dans le *Journal littéraire* , l'autre à ses éclaircifsemens donnés dans le *Mercur*. Celui-ci crie qu'il a donné une verfion exacte d'une demi ligne de *Zoroafte* , et qu'on ne l'a pas plus entendu qu'il n'entend le perfan. Il duplique à la contre-critique qu'on a faite de fa critique d'un paffage de *Chaufepied*.

Enfin , il n'y a pas un feul de ces critiques qui ne fe croie juge de l'univers , et écouté de l'univers.

Eh , l'ami , qui te favait là !

C R O I R E.

Nous avons vu à l'article *Certitude*, qu'on doit être souvent très-incertain quand on est certain, et qu'on peut manquer de bon sens quand on juge suivant ce qu'on appelle *le sens commun*. Mais qu'appellez-vous *croire* ?

Voici un turc qui me dit : „ Je crois que
 „ l'ange *Gabriel* descendait souvent de l'em-
 „ pyrée pour apporter à *Mahomet* des feuillets
 „ de l'Alcoran, écrits en lettres d'or sur du
 „ vélin bleu. „

Eh bien, *Moustopha*, sur quoi ta tête rase croit-elle cette chose incroyable ?

„ Sur ce que j'ai les plus grandes probabi-
 „ lités qu'on ne m'a point trompé dans le
 „ récit de ces prodiges improbables, sur ce
 „ qu'*Abubeker* le beau-père, *Ali* le gendre,
 „ *Aisha* ou *Aissé* la fille, *Omar*, *Osman*, cer-
 „ tifièrent la vérité du fait en présence de cin-
 „ quante mille hommes, recueillirent tous
 „ les feuillets, les lurent devant les fidèles,
 „ et attestèrent qu'il n'y avait pas un mot de
 „ changé.

„ Sur ce que nous n'avons jamais eu qu'un
 „ Alcoran qui n'a jamais été contredit par un
 „ autre Alcoran. Sur ce que DIEU n'a jamais

» permis qu'on ait fait la moindre altération
» dans ce livre.

» Sur ce que les préceptes et les dogmes
» font la perfection de la raison. Le dogme
» consiste dans l'unité d'un DIEU pour lequel
» il faut vivre et mourir ; dans l'immortalité
» de l'ame ; dans les récompenses éternelles
» des justes et la punition des méchans , et
» dans la mission de notre grand prophète
» *Mahomet* , prouvée par des victoires.

» Les préceptes sont d'être juste et vaillant ,
» de faire l'aumône aux pauvres , de nous
» abstenir de cette énorme quantité de femmes
» que les princes orientaux , et surtout les
» roitelets juifs épousaient sans scrupule ; de
» renoncer au bon vin d'Engaddi et de Tad-
» mor , que ces ivrognes d'Hébreux ont tant
» vantés dans leurs livres ; de prier DIEU cinq
» fois par jour ; &c.

» Cette sublime religion a été confirmée
» par le plus beau et le plus constant des mira-
» cles , et le plus avéré dans l'histoire du
» monde ; c'est que *Mahomet* persécuté par
» les grossiers et absurdes magistrats scolasti-
» ques qui le décrétèrent de prise de corps ,
» *Mahomet* , obligé de quitter sa patrie , n'y
» revint qu'en victorieux ; qu'il fit de ses juges
» imbécilles et sanguinaires l'escabeau de ses
» pieds ; qu'il combattit toute sa vie les

» combats du Seigneur ; qu'avec un petit
 » nombre il triompha toujours du grand nom-
 » bre ; que lui et ses successeurs convertirent
 » la moitié de la terre, et que DIEU aidant ,
 » nous convertirons un jour l'autre moitié. »

Rien n'est plus éblouissant. Cependant *Moustapha* , en croyant si fermement , sent toujours quelques petits nuages de doute s'élever dans son ame , quand on lui fait quelques difficultés sur les visites de l'ange *Gabriel* ; sur le fura ou le chapitre apporté du ciel , pour déclarer que le grand prophète n'est point cocu ; sur la jument *Borak* qui le transporte en une nuit de la Mecque à Jérusalem. *Moustapha* bégaye , il fait de très-mauvaises réponses , il en rougit , et cependant non-seulement il dit qu'il croit , mais il veut aussi vous engager à croire. Vous pressez *Moustapha* , il reste la bouche béante , les yeux égarés , et va se laver en l'honneur d'*Alla* , en commençant son ablution par le coude , et en finissant par le doigt index.

Moustapha est-il en effet persuadé , convaincu de tout ce qu'il nous a dit ? est-il parfaitement sûr que *Mahomet* fut envoyé de DIEU , comme il est sûr que la ville de Stamboul existe , comme il est sûr que l'impératrice *Catherine II* a fait aborder une flotte du fond de la mer hyperborée dans le Péloponèse , chose aussi

étonnante que le voyage de la Mecque à Jérusalem en une nuit ; et que cette flotte a détruit celle des Ottomans auprès des Dardanelles ?

Le fond du discours de *Moustopha* est qu'il croit ce qu'il ne croit pas. Il s'est accoutumé à prononcer, comme son molla, certaines paroles qu'il prend pour des idées. Croire, c'est très-souvent douter.

Sur quoi crois-tu cela, dit *Harpagon* ? Je le crois sur ce que je le crois, répond maître *Jacques*. La plupart des hommes pourraient répondre de même.

Croyez-moi pleinement, mon cher lecteur ; il ne faut pas croire de léger.

Mais que dirons-nous de ceux qui veulent persuader aux autres ce qu'ils ne croient point ? Et que dirons-nous des monstres qui persécutent leurs confrères dans l'humble et raisonnable doctrine du doute et de la défiance de soi-même ?

C R O M W E L L.

S E C T I O N P R E M I E R E.

O N peint *Cromwell* comme un homme qui a été fourbe toute sa vie. J'ai de la peine à le croire. Je pense qu'il fut d'abord enthousiaste, et qu'ensuite il fit servir son fanatisme même à sa grandeur. Un novice fervent à vingt ans devient souvent un fripon habile à quarante. On commence par être dupe, et on finit par être fripon, dans le grand jeu de la vie humaine. Un homme d'Etat prend pour aumônier un moine tout pétri des petitesesses de son couvent, dévot, crédule, gauche, tout neuf pour le monde : le moine s'instruit, se forme, s'intrigue, et supplante son maître.

Cromwell ne savait d'abord s'il se ferait ecclésiastique ou soldat. Il fut l'un et l'autre. Il fit, en 1622, une campagne dans l'armée du prince d'Orange *Frédéric-Henri*, grand homme, frère de deux grands hommes ; et quand il revint en Angleterre, il se mit au service de l'évêque *Williams*, et fut le théologien de monseigneur, tandis que monseigneur passait pour l'amant de sa femme. Ses principes étaient ceux des puritains ; ainsi il devait haïr de tout son cœur un évêque, et ne pas aimer les rois. On le

chassa de la maison de l'évêque *Williams*, parce qu'il était puritain ; et voilà l'origine de sa fortune. Le parlement d'Angleterre se déclarait contre la royauté et contre l'épiscopat ; quelques amis qu'il avait dans ce parlement , lui procurèrent la nomination d'un village. Il ne commença à exister que dans ce temps-là, et il avait plus de quarante ans sans qu'il eût jamais fait parler de lui. Il avait beau posséder l'écriture sainte , disputer sur les droits des prêtres et des diacres , faire quelques mauvais sermons et quelques libelles, il était ignoré. J'ai vu de lui un sermon qui est fort insipide , et qui ressemble assez aux prédications des quakers ; on n'y découvre assurément aucune trace de cette éloquence persuasive avec laquelle il entraîna depuis les parlemens. C'est qu'en effet il était beaucoup plus propre aux affaires qu'à l'Eglise. C'était surtout dans son ton et dans son air que consistait son éloquence ; un geste de cette main qui avait gagné tant de batailles et tué tant de royalistes, persuadait plus que les périodes de *Cicéron*. Il faut avouer que ce fut sa valeur incomparable qui le fit connaître , et qui le mena par degrés au faite de la grandeur.

Il commença par se jeter en volontaire qui voulait faire fortune , dans la ville de Hull assiégée par le roi. Il y fit de belles et d'heureuses

actions , pour lesquelles il reçut une gratification d'environ six mille francs du parlement. Ce présent fait par le parlement à un aventurier , fait voir que le parti rebelle devait prévaloir. Le roi n'était pas en état de donner à ses officiers-généraux ce que le parlement donnait à des volontaires. Avec de l'argent et du fanatisme on doit à la longue être maître de tout. On fit *Cromwell* colonel. Alors ses grands talens pour la guerre se développèrent au point que lorsque le parlement créa le comte de *Manchester* général de ses armées , il fit *Cromwell* lieutenant-général , sans qu'il eût passé par les autres grades. Jamais homme ne parut plus digne de commander ; jamais on ne vit plus d'activité et de prudence , plus d'audace et plus de ressources que dans *Cromwell*. Il est blessé à la bataille d'Yorck ; et tandis que l'on met le premier appareil à sa plaie , il apprend que son général *Manchester* se retire , et que la bataille est perdue. Il court à *Manchester* ; il le trouve fuyant avec quelques officiers ; il le prend par le bras , et lui dit avec un air de confiance et de grandeur : *Vous vous méprenez , Milord , ce n'est pas de ce côté-ci que sont les ennemis*. Il le ramène près du champ de bataille , rallie pendant la nuit plus de douze mille hommes , leur parle au nom de DIEU , cite *Moïse* , *Gédéon* et *Josué* , recom-

mence la bataille au point du jour contre l'armée royale victorieuse, et la défait entièrement. Il fallait qu'un tel homme pérît ou fût le maître. Presque tous les officiers de son armée étaient des enthousiastes qui portaient le nouveau Testament à l'arçon de leur selle : on ne parlait à l'armée comme dans le parlement, que de perdre Babylone, d'établir le culte dans Jérusalem, de briser le colosse. *Cromwell* parmi tant de fous cessa de l'être, et pensa qu'il valait mieux les gouverner que d'être gouverné par eux. L'habitude de prêcher en inspiré lui restait. Figurez-vous un fakir qui s'est mis aux reins une ceinture de fer par pénitence, et qui ensuite détache sa ceinture pour en donner sur les oreilles aux autres fakirs. Voilà *Cromwell*. Il devient aussi intriguant qu'il était intrépide ; il s'associe avec tous les colonels de l'armée, et forme ainsi dans les troupes une république qui force le généralissime à se démettre. Un autre généralissime est nommé, et il le dégoûte. Il gouverne l'armée, et par elle il gouverne le parlement ; il met ce parlement dans la nécessité de le faire enfin généralissime. Tout cela est beaucoup ; mais ce qui est essentiel, c'est qu'il gagne toutes les batailles qu'il donne en Angleterre, en Ecosse, en Irlande ; et il les gagne, non en voyant combattre et en se

ménageant , mais toujours en chargeant l'ennemi , ralliant ses troupes , courant par-tout , souvent blessé , tuant de sa main plusieurs officiers royalistes , comme un grenadier furieux et acharné.

Au milieu de cette guerre affreuse , *Cromwell* faisait l'amour ; il allait , la Bible sous le bras , coucher avec la femme de son major-général *Lambert*. Elle aimait le comte de *Holland* , qui servait dans l'armée du roi. *Cromwell* le prend prisonnier dans une bataille , et jouit du plaisir de faire trancher la tête à son rival. Sa maxime était de verser le sang de tout ennemi important , ou dans le champ de bataille , ou par la main des bourreaux. Il augmenta toujours son pouvoir , en osant toujours en abuser ; les profondeurs de ses desseins n'ôtaient rien à son impétuosité féroce. Il entre dans la chambre du parlement , et prenant sa montre qu'il jette à terre , et qu'il brise en morceaux : Je vous casserai , dit-il , comme cette montre. Il y revient quelque temps après , chasse tous les membres l'un après l'autre , en les faisant défiler devant lui. Chacun d'eux est obligé en passant de lui faire une profonde révérence : un d'eux passe le chapeau sur la tête ; *Cromwell* lui prend son chapeau , et le jette par terre : Apprenez , dit-il , à me respecter.

Lorsqu'il eut outragé tous les rois en

sefant couper la tête à son roi légitime , et qu'il commença lui-même à régner , il envoya son portrait à une tête couronnée ; c'était à la reine de Suède *Christine. Marvel* , fameux poète anglais , qui sefait fort bien des vers latins , accompagna ce portrait de six vers où il fait parler *Cromwell* lui-même. *Cromwell* corrigea les deux derniers que voici :

*At tibi submittit frontem reverentior umbra ,
Non sunt hi vultus regibus usque truces.*

Le sens hardi de ces six vers peut se rendre ainsi :

Les armes à la main j'ai défendu les lois ;
D'un peuple audacieux j'ai vengé la querelle.
Regardez sans frémir cette image fidelle :
Mon front n'est pas toujours l'épouvante des rois.

Cette reine fut la première à le reconnaître , dès qu'il fut protecteur des trois royaumes. Presque tous les souverains de l'Europe envoyèrent des ambassadeurs à leur frère *Cromwell* , à ce domestique d'un évêque , qui venait de faire périr par les mains du bourreau un souverain leur parent. Ils briguèrent à l'envi son alliance. Le cardinal *Mazarin* , pour lui plaire , chassa de France les deux fils de *Charles I* , les deux petits-fils de *Henri IV* ,

les deux cousins germains de *Louis XIV*. La France conquit Dunkerque pour lui , et on lui en remit les clefs. Après sa mort , *Louis XIV* et toute sa cour portèrent le deuil , excepté *Mademoiselle* , qui eut le courage de venir au cercle en habit de couleur , et soutint seule l'honneur de sa race.

Jamais roi ne fut plus absolu que lui. Il disait qu'il avait mieux aimé gouverner sous le nom de *protecteur* que sous celui de *roi* , parce que les Anglais savaient jusqu'où s'étend la prérogative d'un roi d'Angleterre , et ne savaient pas jusqu'où celle d'un protecteur pouvait aller. C'était connaître les hommes que l'opinion gouverne , et dont l'opinion dépend d'un nom. Il avait conçu un profond mépris pour la religion , qui avait servi à sa fortune. Il y a une anecdote certaine conservée dans la maison de *Saint-Jean* , qui prouve assez le peu de cas que *Cromwell* faisait de cet instrument qui avait opéré de si grands effets dans ses mains. Il buvait un jour avec *Ireton* , *Fletwood* et *Saint-Jean* . bifaïeul du célèbre milord *Bolingbroke* ; on voulut déboucher une bouteille , et le tire-bouchon tomba sous la table ; ils le cherchaient tous , et ne le trouvaient pas. Cependant une députation des églises presbytériennes attendait dans l'antichambre , et un huissier vint les annoncer.

Qu'on leur dise que je suis retiré, dit *Cromwell*, et que je cherche le Seigneur. C'était l'expression dont se servaient les fanatiques, quand ils faisaient leurs prières. Lorsqu'il eut ainsi congédié la bande des ministres, il dit à ses confidens ces propres paroles : *Ces faquins-là croient que nous cherchons le Seigneur, et nous ne cherchons que le tire-bouchon.*

Il n'y a guère d'exemple en Europe d'aucun homme qui, venu de si bas, se soit élevé si haut. Mais que lui fallait-il absolument avec tous ses grands talens ? la fortune. Il l'eut cette fortune ; mais fut-il heureux ? Il vécut pauvre et inquiet jusqu'à quarante-trois ans ; il se baigna depuis dans le sang, passa sa vie dans le trouble, et mourut avant le temps à cinquante-sept ans. Que l'on compare à cette vie celle d'un *Newton*, qui a vécu quatre-vingt-quatre années, toujours tranquille, toujours honoré, toujours la lumière de tous les êtres pensans, voyant augmenter chaque jour sa renommée, sa réputation, sa fortune, sans avoir jamais ni soins ni remords ; et qu'on juge lequel a été le mieux partagé.

O curas hominum, ô quantum est in rebus inane !

S E C T I O N I I.

OLIVIER *Cromwell* fut regardé avec admiration par les puritains et les indépendans d'Angleterre ; il est encore leur héros. Mais *Richard Cromwell* son fils est mon homme.

Le premier est un fanatique qui serait sifflé aujourd'hui dans la chambre des communes, s'il y prononçait une seule des inintelligibles absurdités qu'il débitait avec tant de confiance devant d'autres fanatiques qui l'écoutaient la bouche béante et les yeux égarés , au nom du Seigneur. S'il disait qu'il faut chercher le Seigneur , et combattre les combats du Seigneur ; s'il introduisait le jargon juif dans le parlement d'Angleterre , à la honte éternelle de l'esprit humain , il serait bien plus près d'être conduit à Bedlam , que d'être choisi pour commander des armées.

Il était brave , sans doute ; les loups le font aussi : il y a même des singes aussi furieux que des tigres. De fanatique il devint politique habile , c'est-à-dire que de loup il devint renard , monta par la fourberie , des premiers degrés où l'enthousiasme enragé du temps l'avait placé , jusqu'au faite de la grandeur ; et le fourbe marcha sur les têtes des fanatiques prosternés. Il régna , mais il vécut dans les horreurs

horreurs de l'inquiétude. Il n'eut ni des jours fereins, ni des nuits tranquilles. Les consolations de l'amitié et de la société n'approchèrent jamais de lui ; il mourut avant le temps, plus digne, sans doute, du dernier supplice, que le roi qu'il fit conduire d'une fenêtre de son palais même à l'échafaud.

Richard Cromwell, au contraire, né avec un esprit doux et sage, refuse de garder la couronne de son père aux dépens du sang de trois ou quatre factieux qu'il pouvait sacrifier à son ambition. Il aime mieux être réduit à la vie privée que d'être un assassin tout-puissant. Il quitte le protectorat sans regret, pour vivre en citoyen. Libre et tranquille à la campagne, il y jouit de la santé ; il y possède son âme en paix pendant quatre-vingt-dix années, aimé de ses voisins, dont il est l'arbitre et le père.

Lecteurs, prononcez. Si vous aviez à choisir entre le destin du père et celui du fils, lequel prendriez-vous ?

C U.

ON répétera ici ce qu'on a déjà dit ailleurs , et ce qu'il faut répéter toujours , jusqu'au temps où les Français se feront corrigés ; c'est qu'il est indigne d'une langue aussi polie et aussi universelle que la leur , d'employer si souvent un mot déshonnête et ridicule , pour signifier des choses communes qu'on pourrait exprimer autrement sans le moindre embarras.

Pourquoi nommer *cu-d'âne* et *cu-de-cheval* des orties de mer ? pourquoi donc donner le nom de *cu-blanc* à l'ænante , et de *cu-rouge* à l'épeiche ? Cette épeiche est une espèce de pivert , et l'ænante une espèce de moineau cendré. Il y a un oiseau qu'on nomme *fétu-en-cu* , ou *paille-en-cu* ; on avait cent manières de le désigner d'une expression beaucoup plus précise. N'est-il pas impertinent d'appeler *cu-de-vaisseau* le fond de la poupe ?

Plusieurs auteurs nomment encore *à-cu* un petit mouillage , un ancrage , une grève , un sable , une anse , où les barques se mettent à l'abri des corsaires. *Il y a un petit à-cu à Palo comme à Sainte-Marintée.* (*)

On se sert continuellement du mot *cu-de-lampe* pour exprimer un fleuron , un petit

(*) Voyage d'Italie.

cartouche , un pendantif , un encorbellement , une bafe de pyramide , un placard , une vignette.

Un graveur fe fera imaginé que cet ornement reffemble à la bafe d'une lampe ; il l'aura nommé *cu-de-lampe* pour avoir plutôt fait ; et les acheteurs auront répété ce mot après lui. C'est ainfi que les langues fe forment. Ce font les artifans qui ont nommé leurs ouvrages et leurs inftrumens.

Certainement il n'y avait nulle néceffité de donner le nom de *cu-de-four* aux voûtes fphériques , d'autant plus que ces voûtes n'ont rien de celle d'un four qui eft toujours furbaiffée.

Le fond d'un artichaut eft formé et creufé en ligne courbe , et le nom de *cu* ne lui convient en aucune manière. Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux , on l'appelle *cu-de-verre*. Une autre maladie des chevaux , qui eft une efpèce d'éréfipèle , eft appelée le *cu-de-poule*. Le haut d'un chapeau eft un *cu-de-chapeau*. Il y a des boutons à compartimens qu'on appelle *boutons-à-cu-de-dé*.

Comment a-t-on pu donner le nom de *cu-de-fac* à l'*angiportus* des Romains ? Les Italiens ont pris le nom d'*angiporto*, pour fignifier *strada senza ufcita*. On lui donnait autrefois chez nous le nom d'*impaffe* , qui eft expreffif et fonore.

C'est une grossièreté énorme que le mot de *cu-de-fac* ait prévalu.

Le terme de *culage* a été aboli. Pourquoi tous ceux que nous venons d'indiquer ne le font-ils pas ? Ce terme infame de *culage* signifiait le droit que s'étaient donné plusieurs seigneurs , dans les temps de la tyrannie féodale , d'avoir à leur choix les prémices de tous les mariages dans l'étendue de leurs terres. On substitua ensuite le mot de *cuiſſage* à celui de *culage*. Le temps seul peut corriger toutes les façons vicieuses de parler.

Il est triste qu'en fait de langue , comme en d'autres usages plus importans , ce soit la populace qui dirige les premiers d'une nation.

CUISSAGE OU CULAGE ,

Droit de prélibation , de marquette , &c.

DION *Cassius*, ce flatteur d'*Auguste*, ce détracteur de *Cicéron* (parce que *Cicéron* avait défendu la cause de la liberté), cet écrivain sec et diffus , ce gazetier des bruits populaires ; ce *Dion Cassius* rapporte que des sénateurs opinèrent , pour récompenser *César* de tout le mal qu'il avait fait à la république , de lui donner le droit de coucher , à l'âge de

cinquante-sept ans , avec toutes les dames qu'il daignerait honorer de ses faveurs. Et il se trouve encore parmi nous des gens assez bons pour croire cette ineptie. L'auteur même de l'*Esprit des lois* la prend pour une vérité , et en parle comme d'un décret qui aurait passé dans le sénat romain , sans l'extrême modestie du dictateur qui se sentit peu propre à remplir les vœux du sénat. Mais si les empereurs romains n'eurent pas ce droit par un sénatus-consulte appuyé d'un plébiscite , il est très-vraisemblable qu'ils l'obtinent par la courtoisie des dames. Les *Marc-Aurèles* , les *Juliens* , n'usèrent point de ce droit ; mais tous les autres l'étendirent autant qu'ils le purent.

Il est étonnant que dans l'Europe chrétienne on ait fait très-long-temps une espèce de loi féodale , et que du moins on ait regardé comme un droit coutumier l'usage d'avoir le pucelage de sa vassale. La première nuit des noces de la fille au vilain appartenait sans contredit au seigneur.

Ce droit s'établit comme celui de marcher avec un oiseau sur le poing , et de se faire encenser à la messe. Les seigneurs , il est vrai , ne statuèrent pas que les femmes de leurs vilains leur appartiendraient , ils se bornèrent aux filles , la raison en est plausible. Les filles sont honteuses , il faut un peu de temps pour

les apprivoiser. La majesté des lois les subjugué tout d'un coup ; les jeunes fiancées donnaient donc sans résistance la première nuit de leurs nocés au seigneur châtelain , ou au baron , quand il les jugeait dignes de cet honneur.

On prétend que cette jurisprudence commença en Ecoffe ; je le croirais volontiers : les seigneurs écoffais avaient un pouvoir encore plus absolu sur leurs clans , que les barons allemands et français sur leurs sujets.

Il est indubitable que des abbés , des évêques s'attribuèrent cette prérogative en qualité de seigneurs temporels : et il n'y a pas bien long-temps que des prélats se font défaits de cet ancien privilège pour des redevances en argent , auxquelles ils avaient autant de droit qu'aux pucelages des filles.

Mais remarquons bien que cet excès de tyrannie ne fut jamais approuvé par aucune loi publique. Si un seigneur ou un prélat avait assigné par-devant un tribunal réglé une fille fiancée à un de ses vassaux , pour venir lui payer sa redevance , il eût perdu sans doute sa cause avec dépens.

Saisissons cette occasion d'affurer qu'il n'y a jamais eu de peuple un peu civilisé qui ait établi des lois formelles contre les mœurs ; je ne crois pas qu'il y en ait un seul exemple.

Des abus s'établissent , on les tolère ; ils passent en coutume ; les voyageurs les prennent pour des lois fondamentales. Ils ont vu, disent-ils , dans l'Asie de saints mahométans bien crasseux marcher tout nus, et de bonnes dévôtes venir leur baïser ce qui ne mérite pas de l'être ; mais je les défie de trouver dans l'Alcoran une permission à des gueux de courir tout nus et de faire baïser leur vilénie par des dames.

On me citera pour me confondre le *Phallum* que les Egyptiens portaient en procession , et l'idole *Jaganat* des Indiens. Je répondrai que cela n'est pas plus contre les mœurs que de s'aller faire couper le prépuce en cérémonie à l'âge de huit ans. On a porté dans quelques-unes de nos villes le saint prépuce en procession ; on le garde encore dans quelques sacriffies , sans que cette facétie ait causé le moindre trouble dans les familles. Je puis encore assurer qu'aucun concile , aucun arrêt de parlement n'a jamais ordonné qu'on fêterait le saint prépuce.

J'appelle *loi contre les mœurs* une loi publique, qui me prive de mon bien , qui m'ôte ma femme pour la donner à un autre ; et je dis que la chose est impossible.

Quelques voyageurs prétendent qu'en Laponie des maris sont venus leur offrir leurs femmes par politesse ; c'est une plus grande

politesse à moi de les croire. Mais je leur soutiens qu'ils n'ont jamais trouvé cette loi dans le code de la Laponie , de même que vous ne trouverez ni dans les constitutions de l'Allemagne , ni dans les ordonnances des rois de France , ni dans les registres du parlement d'Angleterre , aucune loi positive qui adjuge le droit de cuissage aux barons.

Des lois absurdes , ridicules , barbares , vous en trouverez par-tout ; des lois contre les mœurs nulle part.

CURÉ DE CAMPAGNE.

SECTION PREMIERE.

UN curé , que dis-je , un curé ? un iman même , un talapoin , un brame , doit avoir honnêtement de quoi vivre. Le prêtre en tout pays doit être nourri de l'autel , puisqu'il sert la république. Qu'un fanatique fripon ne s'avise pas de dire ici que je mets au niveau un curé et un brame , que j'associe la vérité avec l'imposture. Je ne compare que les services rendus à la société ; je ne compare que la peine et le salaire.

Je dis que quiconque exerce une fonction pénible doit être bien payé de ses concitoyens ;

je

je ne dis pas qu'il doive regorger de richesses , s'ouper comme *Lucullus* , être insolent comme *Clodius*. Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien , de plaider contre lui , d'exiger la dixme des lentilles et des pois , d'être haï et de haïr , de consumer sa misérable vie dans des querelles continuelles , qui avilissent l'ame autant qu'elles l'aigrissent.

Je plains encore davantage le curé à portion congrue , à qui des moines , nommés *gros décimateurs* , osent donner un salaire de quarante ducats , pour aller faire , pendant toute l'année , à deux ou trois milles de sa maison , le jour , la nuit , au soleil , à la pluie , dans les neiges , au milieu des glaces , les fonctions les plus désagréables , et souvent les plus inutiles. Cependant l'abbé , grès décimateur , boit son vin de Volney , de Baune , de Chambertin , de Silleri , mange ses perdrix et ses faisans , dort sur le duvet avec sa voisine , et fait bâtir un palais. La disproportion est trop grande.

On imagina du temps de *Charlemagne* que le clergé , outre ses terres , devait posséder la dixme des terres d'autrui ; et cette dixme est au moins le quart en comptant les frais de culture. Pour assurer ce payement , on stipula qu'il était de droit divin. Et comment était-il de droit divin ? DIEU était-il descendu sur

la terre pour donner le quart de mon bien à l'abbé du Mont-Cassin, à l'abbé de Saint-Denis, à l'abbé de Fulde ? non pas que je fache. Mais on trouva qu'autrefois, dans le désert d'Ethan, d'Oreb, de Cadès-Barné, on avait donné aux lévites quarante-huit villes, et la dixme de tout ce que la terre produisait.

Eh bien, gros décimateurs, allez à Cadès-Barné ; habitez les quarante-huit villes qui sont dans ce désert inhabitable ; prenez la dixme des cailloux que la terre y produit, et grand bien vous fasse.

Mais *Abraham* ayant combattu pour Sodome, donna la dixme à *Melchisédech*, prêtre et roi de Salem. Eh bien, combattez pour Sodome, mais que *Melchisédech* ne me prenne pas le blé que j'ai semé.

Dans un pays chrétien de douze cents mille lieues carrées, dans tout le Nord, dans la moitié de l'Allemagne, dans la Hollande, dans la Suisse, on paye le clergé de l'argent du trésor public. Les tribunaux n'y retentissent point des procès mus entre les seigneurs et les curés, entre le gros et le petit décimateur, entre le pasteur demandeur et l'ouaille intimidée, en conséquence du troisième concile de Latran dont l'ouaille n'a jamais entendu parler.

Le roi de Naples, cette année 1772, vient

d'abolir la dixme dans une de ses provinces ; les curés sont mieux payés, et la province le bénit.

Les prêtres égyptiens, dit-on, ne prenaient point la dixme. Non ; mais on nous assure qu'ils avaient le tiers de toute l'Égypte en propre. O miracle ! ô chose du moins difficile à croire ! ils avaient le tiers du pays, et ils n'eurent pas bientôt les deux autres !

Ne croyez pas, mon cher lecteur, que les Juifs, qui étaient un peuple de col roide, ne se soient jamais plaints de l'impôt de la dixme.

Donnez-vous la peine de lire le Talmud de Babylone ; et si vous n'entendez pas le chaldaïque, lisez la traduction faite par *Gilbert Gaulmin*, avec les notes, le tout imprimé par les soins de *Fabricius*. Vous y verrez l'aventure d'une pauvre veuve avec le grand-prêtre *Aaron*, et comment le malheur de cette veuve fut la cause de la querelle entre *Dathan*, *Coré* et *Abiron* d'un côté, et *Aaron* de l'autre.

„ Une veuve n'avait qu'une seule bre-
 „ bis (a), elle voulut la tondre : *Aaron* vient
 „ qui prend la laine pour lui ; elle m'appar-
 „ tient, dit-il, selon la loi : *Tu donneras les*
 „ prémices de la laine à DIEU. La veuve implore
 „ en pleurant la protection de *Coré*. *Coré* va

(a) Page 165, n°. 297.

„ trouver *Aaron*. Ses prières font inutiles ;
 „ *Aaron* répond que par la loi la laine est à lui.
 „ *Coré* donne quelque argent à la femme , et
 „ s'en retourne plein d'indignation.

„ Quelque temps après , la brebis fait un
 „ agneau ; *Aaron* revient , et s'empare de
 „ l'agneau. La veuve vient encore pleurer
 „ auprès de *Coré* , qui veut en vain fléchir
 „ *Aaron*. Le grand-prêtre lui répond : Il est
 „ écrit dans la loi , *Tout mâle premier-né de*
 „ *ton troupeau appartiendra à ton DIEU* ; il
 „ mangera l'agneau , et *Coré* s'en alla en fureur.

„ La veuve au désespoir tue sa brebis.
 „ *Aaron* arrive encore , il en prend l'épaule
 „ et le ventre ; *Coré* vient encore se plaindre.
 „ *Aaron* lui répond : Il est écrit , *Tu donneras*
 „ *le ventre et l'épaule aux prêtres.*

„ La veuve , ne pouvant plus contenir sa
 „ douleur , dit *anathème* à sa brebis. *Aaron*
 „ alors dit à la veuve : Il est écrit , *Tout ce*
 „ *qui sera anathème dans Israël sera à toi* ; et il
 „ emporta la brebis toute entière. „

- Ce qui n'est pas si plaisant , mais qui est fort singulier , c'est que dans un procès entre le clergé de Reims et les bourgeois , cet exemple tiré du Talmud fut cité par l'avocat des citoyens. *Gaulmin* assure qu'il en fut témoin. Cependant on peut lui répondre que les décimateurs ne prennent pas tout au peuple ; les

commis des fermes ne le souffriraient pas. Chacun partage, comme il est bien juste.

Au reste, nous pensons que ni *Aaron* ni aucun de nos curés ne se font approprié les brebis et les agneaux des veuves de notre pauvre pays.

Nous ne pouvons mieux finir cet article honnête du *Curé de campagne*, que par ce dialogue, dont une partie a déjà été imprimée.

S E C T I O N I I.

D I A L O G U E.

A R I S T O N.

EH bien, mon cher *Téotime*, vous allez donc être curé de campagne ?

T E O T I M E.

Oui ; on me donne une petite paroisse, et je l'aime mieux qu'une grande. Je n'ai qu'une portion limitée d'intelligence et d'activité ; je ne pourrais certainement pas diriger soixante et dix mille âmes, attendu que je n'en ai qu'une ; un grand troupeau m'effraie, mais je pourrai faire quelque bien à un petit. J'ai étudié assez de jurisprudence pour empêcher,

autant que je le pourrai , mes pauvres paroissiens de se ruiner en procès. J'ai assez de connaissance de l'agriculture pour leur donner quelquefois des conseils utiles. Le seigneur du lieu et sa femme sont d'honnêtes gens qui ne sont point dévots , et qui m'aideront à faire du bien. Je me flatte que je vivrai assez heureux , et qu'on ne fera pas malheureux avec moi.

A R I S T O N .

N'êtes-vous pas fâché de n'avoir point de femme ? ce serait une grande consolation ; il serait doux , après avoir prôné , chanté , confessé , communié , baptisé , enterré , consolé des malades , apaisé des querelles , consumé votre journée au service du prochain , de trouver dans votre logis une femme douce , agréable et honnête , qui aurait soin de votre linge et de votre personne , qui vous égayerait dans la santé , qui vous soignerait dans la maladie , qui vous ferait de jolis enfans , dont la bonne éducation ferait utile à l'Etat. Je vous plains , vous qui servez les hommes , d'être privé d'une consolation si nécessaire aux hommes.

T E O T I M E .

L'Eglise grecque a grand soin d'encourager les curés au mariage ; l'Eglise anglicane et les

protestans ont la même sagesse ; l'Eglise latine a une sagesse contraire ; il faut m'y soumettre. Peut-être aujourd'hui que l'esprit philosophique a fait tant de progrès , un concile ferait des lois plus favorables à l'humanité. Mais en attendant je dois me conformer aux lois présentes ; il en coûte beaucoup, je le fais ; mais tant de gens qui valaient mieux que moi s'y sont soumis , que je ne dois pas murmurer.

A R I S T O N.

Vous êtes savant , et vous avez une éloquence sage ; comment comptez-vous prêcher devant des gens de campagne ?

T E O T I M E.

Comme je prêcherais devant les rois. Je parlerais toujours de morale , et jamais de controverse ; Dieu me préserve d'approfondir la grâce concomitante , la grâce efficace , à laquelle on résiste , la suffisante qui ne suffit pas ; d'examiner si les anges qui mangèrent avec *Abraham* et avec *Loth* avaient un corps , ou s'ils firent semblant de manger ; si le diable *Asmodée* était effectivement amoureux de la femme du jeune *Tobie* ; quelle est la montagne sur laquelle JESUS-CHRIST fut emporté par un autre diable ; et si JESUS-CHRIST envoya deux mille diables , ou deux diables

seulement , dans le corps de deux mille cochons , &c. &c. Il y a bien des choses que mon auditoire n'entendrait pas , ni moi non plus. Je tâcherai de faire des gens de bien , et de l'être ; mais je ne ferai point de théologiens , et je le ferai le moins que je pourrai.

A R I S T O N .

Oh le bon curé ! Je veux acheter une maison de campagne dans votre paroisse. Dites-moi , je vous prie , comment vous en userez dans la confession.

T E O T I M E .

La confession est une chose excellente , un frein aux crimes , inventé dans l'antiquité la plus reculée ; on se confessait dans la célébration de tous les anciens mystères ; nous avons imité et sanctifié cette sage pratique ; elle est très-bonne pour engager les cœurs ulcérés de haine à pardonner , et pour faire rendre par les petits voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur prochain. Elle a quelques inconvénients. Il y a beaucoup de confesseurs indiscrets , surtout parmi les moines qui apprennent quelquefois plus de sottises aux filles , que tous les garçons d'un village ne pourraient leur en faire. Point de détails dans la confession ; ce n'est point un interrogatoire juridique , c'est l'aveu de ses fautes qu'un pécheur

fait à l'Être suprême entre les mains d'un autre pécheur qui va s'accuser à son tour. Cet aveu salutaire n'est point fait pour contenter la curiosité d'un homme.

A R I S T O N.

Et des excommunications, en userez-vous ?

T E O T I M E.

Non ; il y a des rituels où l'on excommunie les fauterelles , les forciers et les comédiens. Je n'interdirai point l'entrée de l'église aux fauterelles , attendu qu'elles n'y vont jamais. Je n'excommunierai point les forciers , parce qu'il n'y a point de forciers ; et à l'égard des comédiens , comme ils sont pensionnés par le roi , et autorisés par le magistrat , je me garderai bien de les diffamer. Je vous avouerai même , comme à mon ami , que j'ai du goût pour la comédie , quand elle ne choque point les mœurs. J'aime passionnément le Misanthrope , et toutes les tragédies où il y a des mœurs. Le seigneur de mon village fait jouer dans son château quelques-unes de ces pièces , par de jeunes personnes qui ont du talent ; ces représentations inspirent la vertu par l'attrait du plaisir ; elles forment le goût , elles apprennent à bien parler et à bien prononcer. Je ne vois rien là que de très-innocent , et même de très-utile ; je

compte bien assister quelquefois à ces spectacles pour mon instruction, mais dans une loge grillée, pour ne point scandaliser les faibles.

A R I S T O N.

Plus vous me découvrez vos sentimens, et plus j'ai envie de devenir votre paroissien. Il y a un point bien important qui m'embarasse. Comment ferez-vous pour empêcher les payfans de s'enivrer les jours de fête ? c'est-là leur grande manière de les célébrer. Vous voyez les uns accablés d'un poison liquide, la tête penchée vers les genoux, les mains pendantes, ne voyant point, n'entendant rien, réduits à un état fort au-dessous de celui des brutes, reconduits chez eux en chancelant par leurs femmes éplorées, incapables de travail le lendemain, souvent malades et abrutis pour le reste de leur vie. Vous en voyez d'autres, devenus furieux par le vin, exciter des querelles sanglantes, frapper et être frappés, et quelquefois finir par le meurtre ces scènes affreuses, qui sont la honte de l'espèce humaine. Il le faut avouer, l'Etat perd plus de sujets par les fêtes que par les batailles; comment pourrez-vous diminuer dans votre paroisse un abus si exécrationnel ?

T E O T I M E.

Mon parti est pris ; je leur permettrai, je

les presserai même de cultiver leurs champs les jours de fête après le service divin , que je ferai de très-bonne heure. C'est l'oïfiveté de la férie qui les conduit au cabaret. Les jours ouvrables ne sont point les jours de la débauche et du meurtre. Le travail modéré contribue à la santé du corps , et à celle de l'ame ; de plus ce travail est nécessaire à l'Etat. Supposons cinq millions d'hommes qui font par jour pour dix sous d'ouvrage l'un portant l'autre , et ce compte est bien modéré ; vous rendez ces cinq millions d'hommes inutiles trente jours de l'année ; c'est donc trente fois cinq millions de pièces de dix sous que l'Etat perd en main d'œuvre. Or , certainement DIEU n'a jamais ordonné ni cette perte ni l'ivrognerie.

A R I S T O N .

Ainsi vous conciliez la prière et le travail ; DIEU ordonne l'un et l'autre. Vous servirez DIEU et le prochain ; mais dans les disputes ecclésiastiques , quel parti prendrez-vous ?

T E O T I M E .

Aucun. On ne dispute jamais sur la vertu , parce qu'elle vient de DIEU : on se querelle sur des opinions qui viennent des hommes.

A R I S T O N .

Oh le bon curé ! le bon curé !

C U R I O S I T É.

*SUAVE, mari magno turbantibus æquora ventis ,
 E terrâ magnum alterius spectare laborem ;
 Non quia vexari quemquam est jucunda voluptas ,
 Sed quibus ipse malis careas quia cernere suave est.
 Suave etiam belli certamina magna tueri
 Per campos instructa , tuâ sine parte pericli :
 Sed nil dulcius est benè quàm munita tenere
 Edita doctrinâ sapientum templa serenâ ,
 Despicere undè queas alios , passimque videre
 Errare , atque viam palantes quærere vitæ ,
 Certare ingenio , contendere nobilitate ,
 Noctes atque dies niti præstante labore
 Ad summas emergere opes , rerumque potiri.
 O miseras hominum mentes ! ô pectora cæca !*

On voit avec plaisir , dans le sein du repos ,
 Des mortels malheureux lutter contre les flots ;
 On aime à voir de loin deux terribles armées ,
 Dans les champs de la mort au combat animées :
 Non que le mal d'autrui soit un plaisir si doux ;
 Mais son danger nous plaît quand il est loin de nous.
 Heureux qui , retiré dans le temple des sages ,
 Voit en paix sous ses pieds se former les orages ;
 Qui rit en contemplant les mortels insensés ,
 De leur joug volontaire esclaves empresseés ,

Inquiets, incertains du chemin qu'il faut suivre,
 Sans penser, sans jouir, ignorant l'art de vivre,
 Dans l'agitation consumant leurs beaux jours,
 Poursuivant la fortune, et rampant dans les cours !
 O vanité de l'homme ! ô faiblesse ! ô misère !

Pardon, *Lucrece*, je soupçonne que vous vous trompez ici en morale, comme vous vous trompez toujours en physique. C'est, à mon avis, la curiosité seule qui fait courir sur le rivage pour voir un vaisseau que la tempête va submerger. Cela m'est arrivé ; et je vous jure que mon plaisir, mêlé d'inquiétude et de mal-aise, n'était point du tout le fruit de ma réflexion ; il ne venait point d'une comparaison secrète entre ma sécurité et le danger de ces infortunés ; j'étais curieux et sensible.

A la bataille de Fontenoi les petits garçons et les petites filles montaient sur les arbres d'alentour pour voir tuer du monde.

Les dames se firent apporter des sièges sur un bastion de la ville de Liège, pour jouir du spectacle à la bataille de Rocou.

Quand j'ai dit, *Heureux qui voit en paix se former les orages*, mon bonheur était d'être tranquille et de chercher le vrai, et non pas de voir souffrir des êtres pensans, persécutés

pour l'avoir cherché , opprimés par des fanatiques ou par des hypocrites.

Si l'on pouvait supposer un ange volant sur six belles ailes du haut de l'empyrée , s'en allant regarder par un soubirail de l'enfer les tourmens et les contorsions des damnés , et se réjouissant de ne rien sentir de leurs inconcevables douleurs , cet ange tiendrait beaucoup du caractère de *Belzébuth*.

Je ne connais point la nature des anges , parce que je ne suis qu'homme ; il n'y a que les théologiens qui la connaissent : mais en qualité d'homme , je pense par ma propre expérience , et par celle de tous les badauds mes confrères , qu'on ne court à aucun spectacle , de quelque genre qu'il puisse être , que par pure curiosité.

Cela me semble si vrai que le spectacle a beau être admirable , on s'en lasse à la fin. Le public de Paris ne va plus guère au *Tartuffe* , qui est le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre de *Molière* ; pourquoi ? c'est qu'il y est allé souvent ; c'est qu'il le fait par cœur. Il en est ainsi d'*Andromaque*.

Perrin Dandin a bien malheureusement raison quand il propose à la jeune *Isabelle* de la mener voir comment on donne la question ; cela fait , dit-il , passer une heure ou deux. Si cette anticipation du dernier supplice , plus cruelle

souvent que le supplice même , était un spectacle public , toute la ville de Toulouse aurait volé en foule pour contempler le vénérable *Calas* souffrant à deux reprises ces tourmens abominables , sur les conclusions du procureur-général. Pénitens blancs , pénitens gris et noirs , femmes , filles , maîtres des jeux floraux , étudiants , laquais , servantes , filles de joie , docteurs en droit canon , tout se ferait pressé. On se ferait étouffé à Paris pour voir passer dans un tombereau le malheureux général *Lalli* avec un bâillon de six doigts dans la bouche.

Mais si ces tragédies de Cannibales qu'on représente quelquefois chez la plus frivole des nations , et la plus ignorante en général dans les principes de la jurisprudence et de l'équité ; si les spectacles donnés par quelques tigres à des singes , comme ceux de la Saint-Barthelemi et ses diminutifs , se renouvelaient tous les jours , on déferterait bientôt un tel pays ; on le fuirait avec horreur ; on abandonnerait sans retour la terre infernale où ces barbaries seraient fréquentes.

Quand les petits garçons et les petites filles déplument leurs moineaux , c'est purement par esprit de curiosité , comme lorsqu'elles mettent en pièces les jupes de leurs poupées. C'est cette passion seule qui conduit tant de

monde aux exécutions publiques , comme nous l'avons vu. *Etrange empressement de voir des misérables !* a dit l'auteur d'une tragédie.

Je me souviens qu'étant à Paris lorsqu'on fit souffrir à *Damiens* une mort des plus recherchées , et des plus affreuses qu'on puisse imaginer , toutes les fenêtres qui donnaient sur la place furent louées chèrement par les dames ; aucune d'elles assurément ne faisait la réflexion consolante qu'on ne la tenaillerait point aux mamelles , qu'on ne verferait point du plomb fondu et de la poix résine bouillante dans ses plaies , et que quatre chevaux ne tireraient point ses membres disloqués et sanglans. Un des bourreaux jugea plus sagement que *Lucrece* ; car lorsqu'un des académiciens de Paris voulut entrer dans l'enceinte pour examiner la chose de plus près , et qu'il fut repoussé par les archers : *Laissez entrer monsieur*, dit-il , *c'est un amateur*. C'est-à-dire , c'est un curieux , ce n'est point par méchanceté qu'il vient ici , ce n'est pas par un retour sur soi-même , pour goûter le plaisir de n'être pas écartelé ; c'est uniquement par curiosité , comme on va voir des expériences de physique.

La curiosité est naturelle à l'homme , aux singes et aux petits chiens. Menez avec vous un petit chien dans votre carrosse , il mettra

continuellement

continuellement ses pattes à la portière pour voir ce qui se passe. Un singe fouille par-tout, il a l'air de tout considérer. Pour l'homme, vous savez comme il est fait ; Rome, Londres, Paris, passent leur temps à demander ce qu'il y a de nouveau.

D.

L E D A N T E.

Vous voulez connaître le *Dante*. Les Italiens l'appellent *divin* ; mais c'est une divinité cachée ; peu de gens entendent ses oracles ; il a des commentateurs : c'est peut-être encore une raison de plus pour n'être pas compris. Sa réputation s'affermira toujours, parce qu'on ne le lit guère. Il y a de lui une vingtaine de traits qu'on fait par cœur : cela suffit pour s'épargner la peine d'examiner le reste.

Ce divin *Dante* fut, dit-on, un homme assez malheureux. Ne croyez pas qu'il fut divin de son temps, ni qu'il fut prophète chez lui. Il est vrai qu'il fut prieur, non pas prieur de moines, mais prieur de Florence, c'est-à-dire l'un des sénateurs.

Il était né en 1260, à ce que disent ses compatriotes. *Bayle*, qui écrivait à Rotterdam,

Dictionn. philosoph. Tome IV. * K

currente calamo, pour son libraire, environ quatre siècles entiers après le *Dante*, le fait naître en 1265, et je n'en estime *Bayle* ni plus ni moins pour s'être trompé de cinq ans : la grande affaire est de ne se tromper ni en fait de goût ni en fait de raisonnemens.

Les arts commençaient alors à naître dans la patrie du *Dante*. Florence était, comme Athènes, pleine d'esprit, de grandeur, de légèreté, d'inconstance et de factions. La faction blanche avait un grand crédit : elle se nommait ainsi du nom de la *Signora Bianca*. Le parti opposé s'intitulait le *parti des noirs*, pour mieux se distinguer des *blancs*. Ces deux partis ne suffisaient pas aux Florentins. Ils avaient encore les *guelfes* et les *gibelins*. La plupart des blancs étaient *gibelins* du parti des empereurs, et les noirs penchaient pour les *guelfes* attachés aux papes.

Toutes ces factions aimaient la liberté, et faisaient pourtant ce qu'elles pouvaient pour la détruire. Le pape *Boniface VIII* voulut profiter de ces divisions pour anéantir le pouvoir des empereurs en Italie. Il déclara *Charles de Valois*, frère du roi de France *Philippe le bel*, son vicaire en Toscane. Le vicaire vint bien armé, chassa les *blancs* et les *gibelins*, et se fit détester des *noirs* et des *guelfes*. Le *Dante* était *blanc* et *gibelin*; il fut chassé des premiers, et fa

maison rasée. On peut juger de là s'il fut le reste de sa vie affectionné à la maison de France et aux papes ; on prétend pourtant qu'il alla faire un voyage à Paris , et que pour se défennuyer il se fit théologien , et disputa vigoureusement dans les écoles. On ajoute que l'empereur *Henri VII* ne fit rien pour lui , tout *gibelin* qu'il était ; qu'il alla chez *Frédéric d'Arragon* roi de Sicile , et qu'il en revint aussi pauvre qu'il y était allé. Il fut réduit au marquis de *Malaspina* et au grand-kan de Vérone. Le marquis et le grand-kan ne le dédommagèrent pas ; il mourut pauvre à Ravenne , à l'âge de cinquante-fix ans. Ce fut dans ces divers lieux qu'il composa sa comédie de l'enfer , du purgatoire et du paradis : on a regardé ce *salmigondis* comme un beau poëme épique.

Il trouva d'abord à l'entrée de l'enfer un lion et une louve. Tout d'un coup *Virgile* se présente à lui pour l'encourager ; *Virgile* lui dit qu'il est né lombard ; c'est précisément comme si *Homère* disait qu'il est né turc. *Virgile* offre de faire au *Dante* les honneurs de l'enfer et du purgatoire , et de le mener jusqu'à la porte de *S^t Pierre* ; mais il avoue qu'il ne pourra pas entrer avec lui.

Cependant *Caron* les passe tous deux dans sa barque. *Virgile* lui raconte que , peu de

temps après son arrivée en enfer, il y vit un être puissant qui vint chercher les âmes d'*Abel*, de *Noé*, d'*Abraham*, de *Moïse*, de *David*. En avançant chemin, ils découvrent dans l'enfer des demeures très-agréables; dans l'une sont *Homère*, *Horace*, *Ovide* et *Lucain*; dans une autre on voit *Electre*, *Hector*, *Enée*, *Lucrece*, *Brutus* et le turc *Saladin*; dans une troisième, *Socrate*, *Platon*, *Hippocrate* et l'arabe *Averroës*.

Enfin paraît le véritable enfer, où *Pluton* juge les condamnés. Le voyageur y reconnaît quelques cardinaux, quelques papes, et beaucoup de florentins. Tout cela est-il dans le style comique? non. Tout est-il dans le genre héroïque? non. Dans quel goût est donc ce poème? dans un goût bizarre.

Mais il y a des vers si heureux et si naïfs, qu'ils n'ont point vieilli depuis quatre cents ans, et qu'ils ne vieilliront jamais. Un poème d'ailleurs où l'on met des papes en enfer, réveille beaucoup l'attention; et les commentateurs épuisent toute la sagacité de leur esprit à déterminer au juste qui sont ceux que le *Dante* a damnés, et à ne se pas tromper dans une matière si grave.

On a fondé une chaire, une lecture pour expliquer cet auteur classique. Vous me demanderez comment l'inquisition ne s'y oppose pas? Je vous répondrai que l'inquisition

entend raillerie en Italie ; elle fait bien que des plaifanteries en vers ne peuvent point faire de mal : vous en allez juger par cette petite traduction très-libre d'un morceau du chant vingt-troisième ; il s'agit d'un damné de la connaissance de l'auteur. Le damné parle ainsi :

Je m'appelais le comte de Guidon ;
 Je fus sur terre et soldat et poltron ;
 Puis m'enrôlai sous saint François d'Assise,
 Afin qu'un jour le bout de son cordon
 Me donnât place en la céleste Eglise ;
 Et j'y ferais sans ce pape félon
 Qui m'ordonna de servir sa feintise ,
 Et me rendit aux griffes du démon.
 Voici le fait. Quand j'étais sur la terre ,
 Vers Rimini je fis long-temps la guerre,
 Moins, je l'avoue, en héros qu'en fripon.
 L'art de fourber me fit un grand renom.
 Mais quand mon chef eut porté poil grison,
 Temps de retraite où convient la sagesse,
 Le repentir vint ronger ma vieillesse,
 Et j'eus recours à la confession.
 O repentir tardif et peu durable !
 Le bon saint-père en ce temps guerroyait,
 Non le foudan, non le Turc intraitable,
 Mais les chrétiens, qu'en vrai turc il pillait :

Or sans respect pour tiare et tonsure ,
Pour saint François, son froc et sa ceinture ,
Frère , dit-il , il me convient d'avoir
Incessamment Prénéste en mon pouvoir.
Conseille-moi , cherche sous ton capuce
Quelque beau tour , quelque gentille astuce ,
Pour ajouter en bref à mes Etats
Ce qui me tente , et ne m'appartient pas.
J'ai les deux clefs du ciel en ma puissance.
De Célestin la dévote imprudence
S'en servit mal , et moi je fais ouvrir
Et refermer le ciel à mon plaisir.
Si tu me fers , ce ciel est ton partage.
Je le servis , et trop bien , dont j'enrage.
Il eut Prénéste , et la mort me faifit.
Lors devers moi saint François descendit ,
Comptant au ciel amener ma bonne ame ;
Mais Belzébuth vint en poste , et lui dit :
Monsieur d'Affise , arrêtez : je réclame
Ce conseiller du saint-père , il est mien ;
Bon saint François , que chacun ait le sien.
Lors tout penaud le bon homme d'Affise
M'abandonnait au grand diable d'enfer.
Je lui criai : Monsieur de Lucifer ,
Je suis un saint , voyez ma robe grise ;
Je fus absous par le chef de l'Eglise.
J'aurai toujours , répondit le démon ,
Un grand respect pour l'absolution :

On est lavé de ses vieilles sottises ,
 Pourvu qu'après autres ne soient commises.
 J'ai fait souvent cette distinction
 A tes pareils, et grâce à l'Italie ,
 Le diable fait de la théologie.
 Il dit , et rit : je ne répliquai rien
 A Belzébuth ; il raisonnait trop bien.
 Lors il m'empoigne , et d'un bras roide et ferme
 Il appliqua sur mon triste épiderme
 Vingt coups de fouet , dont bien fort il me cuit ;
 Que Dieu le rende à Boniface huit !

D A V I D.

N O U S devons révéler *David* comme un prophète, comme un roi, comme un ancêtre du saint époux de *Marie*, comme un homme qui a mérité la miséricorde de DIEU par sa pénitence.

Je dirai hardiment que l'article *David* qui suscita tant d'ennemis à *Bayle*, premier auteur d'un dictionnaire de faits et de raisonnemens, ne méritait pas le bruit étrange que l'on fit alors. Ce n'était pas *David* qu'on voulait défendre, c'était *Bayle* qu'on voulait perdre. Quelques prédicans de Hollande, ses ennemis mortels, furent aveuglés par leur haine,

au point de le reprendre d'avoir donné des louanges à des papes qu'il en croyait dignes , et d'avoir réfuté les calomnies débitées contre eux.

Cette ridicule et honteuse injustice fut signée de douze théologiens , le 20 décembre 1698 , dans le même consistoire où ils feignaient de prendre la défense du roi *David*. Comment osaient-ils manifester hautement une passion lâche que le reste des hommes s'efforce toujours de cacher ? Ce n'était pas seulement le comble de l'injustice , et du mépris de toutes les sciences ; c'était le comble du ridicule que de défendre à un historien d'être impartial , et à un philosophe d'être raisonnable. Un homme seul n'oserait être insolent et injuste à ce point ; mais dix ou douze personnes rassemblées , avec quelque espèce d'autorité , sont capables des injustices les plus absurdes. C'est qu'elles sont soutenues les unes par les autres , et qu'aucune n'est chargée en son propre nom de la honte de la compagnie.

Une grande preuve que cette condamnation de *Bayle* fut personnelle , est ce qui arriva en 1761 à M. *Hutte* , membre du parlement d'Angleterre. Les docteurs *Chandler* et *Palmer* avaient prononcé l'oraison funèbre du roi *Georges II* , et l'avaient , dans leurs discours ,
comparé

comparé au roi *David*, selon l'usage de la plupart des prédicateurs qui croient flatter les rois.

M. *Hutte* ne regarda point cette comparaison comme une louange ; il publia la fameuse dissertation *The man after God's own heart*. Dans cet écrit il veut faire voir que *Georges II*, roi beaucoup plus puissant que *David*, n'étant pas tombé dans les fautes du melk juif, et n'ayant pu par conséquent faire la même pénitence, ne pouvait lui être comparé.

Il suit pas à pas les livres des Rois. Il examine toute la conduite de *David* beaucoup plus sévèrement que *Bayle* ; et il fonde son opinion sur ce que le Saint - Esprit ne donne aucune louange aux actions qu'on peut reprocher à *David*. L'auteur anglais juge le roi de Judée uniquement sur les notions que nous avons aujourd'hui du juste et de l'injuste.

Il ne peut approuver que *David* rassemble une bande de voleurs au nombre de quatre cents, qu'il se fasse armer par le grand-prêtre *Abimelech* de l'épée de *Goliath*, et qu'il en reçoive les pains consacrés. (a)

Qu'il descende chez l'agriculteur *Nabal* pour mettre chez lui tout à feu et à sang, parce que *Nabal* a refusé des contributions à

(a) I Rois, chap. XXI et XXII.

sa troupe de brigands ; que *Nabal* meure peu de jours après, et que *David* épouse la veuve. (b)

Il réprouve sa conduite avec le roi *Achis*, possesseur de cinq ou six villages dans le canton de Geth. *David* étant alors à la tête de six cents bandits, allait faire des courses chez les alliés de son bienfaiteur *Achis*; il pillait tout, il égorgeait tout, vieillards, femmes, enfans à la mamelle. Et pourquoi massacrait-il les enfans à la mamelle? C'est, dit le texte, de peur que ces enfans n'en portassent la nouvelle au roi *Achis*. (c)

Cependant *Saül* perd une bataille contre les Philistins, et il se fait tuer par son écuyer. Un juif en apporte la nouvelle à *David*, qui lui donne la mort pour sa récompense. (d)

Isboseth succède à son père *Saül*; *David* est assez fort pour lui faire la guerre: enfin *Isboseth* est assassiné.

David s'empare de tout le royaume; il surprend la petite ville ou le village de *Rabbath*, et il fait mourir tous les habitans par des supplices assez extraordinaires; on les scie en deux, on les déchire avec des herbes de fer, on les brûle dans des fours à briques. (e)

Après ces expéditions, il y a une famine

(b) I Rois, chap. XXV.

(d) II Rois, chap. I.

(c) *Ibid.* chap. XXVII.

(e) *Ibid.* chap. XII.

de trois ans dans le pays. En effet, à la manière dont on fe fait la guerre, les terres devaient être mal enfemencées. On consulte le Seigneur, et on lui demande pourquoi il y a famine ? La réponse était fort aisée ; c'était assurément parce que, dans un pays qui à peine produit du blé, quand on a fait cuire les laboureurs dans des fours à briques, et qu'on les a sciés en deux, il reste peu de gens pour cultiver la terre ; mais le Seigneur répond que c'est parce que *Saül* avait tué autrefois des gabaonites.

Que fait aussitôt *David* ? il assemble les Gabaonites, il leur dit que *Saül* a eu grand tort de leur faire la guerre ; que *Saül* n'était point comme lui selon le cœur de DIEU, qu'il est juste de punir sa race ; et il leur donne sept petits-fils de *Saül* à pendre, lesquels furent pendus parce qu'il y avait eu famine. (f)

M. *Hutte* a la justice de ne point insister sur l'adultère avec *Bethsabée* et sur le meurtre d'*Urie*, puisque ce crime fut pardonné à *David* lorsqu'il se repentit. Le crime est horrible, abominable ; mais enfin le Seigneur transféra son péché, l'auteur anglais le transfère aussi.

Personne ne murmura en Angleterre contre l'auteur ; son livre fut réimprimé avec l'approbation publique : la voix de l'équité se fait

(f) II Rois, chap. XXI.

entendre tôt ou tard chez les hommes. Ce qui paraissait téméraire il y a quatre-vingts ans, ne paraît aujourd'hui que simple et raisonnable, pourvu qu'on se tienne dans les bornes d'une critique sage, et du respect qu'on doit aux livres divins.

D'ailleurs, il n'en va pas en Angleterre aujourd'hui comme autrefois. Ce n'est plus le temps où un verset d'un livre hébreu, mal traduit d'un jargon barbare en un jargon plus barbare encore, mettait en feu trois royaumes. Le parlement prend peu d'intérêt à un roitelet d'un petit canton de la Syrie.

Rendons justice à dom *Calmet* ; il n'a point passé les bornes dans son *Dictionnaire de la Bible*, à l'article DAVID. Nous ne prétendons pas, dit-il, approuver la conduite de David ; il est croyable qu'il ne tomba dans ces excès de cruauté qu'avant qu'il eût reconnu le crime qu'il avait commis avec *Bethzabée*. Nous ajouterons que probablement il les reconnut tous, car ils sont assez nombreux.

Faisons ici une question qui nous paraît très-importante. Ne s'est-on pas souvent mépris sur l'article *David* ? s'agit-il de sa personne, de sa gloire, du respect dû aux livres canoniques ? Ce qui intéresse le genre-humain n'est-ce pas que l'on ne consacre jamais le

crime ? qu'importe le nom de celui qui égorgeait les femmes et les enfans de ses alliés , qui se fait pendre les petits-fils de son roi , qui se fait scier en deux , brûler dans des fours , déchirer sous des herbes des citoyens malheureux ? Ce sont ces actions que nous jugeons , et non les lettres qui composent le nom du coupable ; le nom n'augmente ni ne diminue le crime.

Plus on révère *David* comme réconcilié avec DIEU par son repentir , et plus on condamne les cruautés dont il s'est rendu coupable.

Si un jeune paysan , en cherchant des ânesses , trouve un royaume , cela n'arrive pas communément ; si un autre paysan guérit son roi d'un accès de folie , en jouant de la harpe , ce cas est encore très-rare : mais que ce petit joueur de harpe devienne roi parce qu'il a rencontré dans un coin un prêtre de village qui lui jette une bouteille d'huile d'olive sur la tête , la chose est encore plus merveilleuse.

Quand et par qui ces merveilles furent-elles écrites ? je n'en fais rien ; mais je suis bien sûr que ce n'est ni par un *Polybe* , ni par un *Tacite*.

Je ne parlerai pas ici de l'affassinat d'*Urie* , et de l'adultère de *Bethsabée* ; ils sont assez connus : et les voies de DIEU sont si différentes des

voies des hommes, qu'il a permis que JESUS-CHRIST descendît de cette *Bethzabée*, tout étant purifié par ce saint mystère.

Je ne demande pas maintenant comment *Jurieu* a eu l'insolence de persécuter le sage *Bayle*, pour n'avoir pas approuvé toutes les actions du bon roi *David*; mais je demande comment on a souffert qu'un homme tel que *Jurieu* molestât un homme tel que *Bayle*?

D E C R E T A L E S.

Lettres des papes qui règlent les points de doctrine ou de discipline, et qui ont force de loi dans l'Eglise latine.

OUTRE les véritables recueillies par *Denis le petit*, il y en a une collection de fausses, dont l'auteur est inconnu, de même que l'époque. Ce fut un archevêque de Maïence, nommé *Riculphe*, qui la répandit en France vers la fin du huitième siècle; il avait aussi apporté à Worms une épître du pape *Grégoire*, de laquelle on n'avait point entendu parler auparavant; mais il n'en est resté aucun vestige, tandis que les fausses décrétales ont eu, comme nous l'allons voir, le plus grand succès pendant huit siècles.

Ce recueil porte le nom d'*Isidore Mercator*, et renferme un nombre infini de décrétales faussement attribuées aux papes depuis *Clément I* jusqu'à *Sirice*; la fausse donation de *Constantin*; le concile de Rome sous *Sylvestre*; la lettre d'*Athanase* à *Marc*; celle d'*Anastase* aux évêques de *Germanie* et de *Bourgogne*; celle de *Sixte III* aux *Orientaux*; celle de *Léon I*, touchant les privilèges des chorévêques; celle de *Jean I* à l'archevêque *Zacharie*; une de *Boniface II* à *Eulalie* d'*Alexandrie*; une de *Jean III* aux évêques de *France* et de *Bourgogne*; une de *Grégoire*, contenant un privilège du monastère de *Saint-Médard*, une du même à *Félix*, évêque de *Messine*, et plusieurs autres.

L'objet de l'auteur a été d'étendre l'autorité du pape et des évêques. Dans cette vue, il établit que les évêques ne peuvent être jugés définitivement que par le pape seul; et il répète souvent cette maxime, que non-seulement tout évêque, mais tout prêtre, et en général toute personne opprimée, peut en tout état de cause appeler directement au pape. Il pose encore comme un principe incontestable qu'on ne peut tenir aucun concile, même provincial, sans la permission du pape.

Ces décrétales favorisant l'impunité des

évêques , et plus encore les prétentions ambitieuses des papes , les uns et les autres les adoptèrent avec empressement. En 861 , *Rotade* , évêque de Soissons , ayant été privé de la communion épiscopale dans un concile provincial , pour cause de défobéissance , appelle au pape. *Hincmar* de Reims , son métropolitain , nonobstant cet appel , le fit déposer dans un autre concile , sous prétexte que depuis il y avait renoncé , et s'était soumis au jugement des évêques.

Le pape *Nicolas I* , instruit de l'affaire , écrivit à *Hincmar* , et blâma sa conduite. Vous deviez , dit -il , honorer la mémoire de saint *Pierre* , et attendre notre jugement , quand même *Rotade* n'eût point appelé. Et dans une autre lettre sur la même affaire , il menace *Hincmar* de l'excommunier , s'il ne rétablit pas *Rotade*. Ce pape fit plus. *Rotade* étant venu à Rome , il le déclara absous dans un concile tenu la veille de Noël en 864 , et le renvoya à son siège avec des lettres. Celle qu'il adresse à tous les évêques des Gaules est digne de remarque ; la voici :

„ Ce que vous dites est absurde , que *Rotade* après avoir appelé au saint-siège , ait changé de langage pour se soumettre de nouveau à votre jugement. Quand il l'aurait fait , vous deviez le redresser , et lui apprendre

qu'on n'appelle point d'un juge supérieur à un inférieur. Mais encore qu'il n'eût pas appelé au saint-siège, vous n'avez dû en aucune manière déposer un évêque sans notre participation, *au préjudice de tant de décrétales de nos prédécesseurs* : car si c'est par leur jugement que les écrits des autres docteurs sont approuvés ou rejetés, combien plus doit-on respecter ce qu'ils ont écrit eux-mêmes pour décider sur la doctrine ou la discipline ? Quelques-uns vous disent que ces décrétales ne sont point dans le code des canons ; cependant quand ils les trouvent favorables à leurs intentions, ils s'en servent sans distinction, et ne les rejettent que pour diminuer la puissance du saint-siège ; que s'il faut rejeter les décrétales des anciens papes, parce qu'elles ne sont pas dans le code des canons, il faut donc rejeter les écrits de *S^t Grégoire* et des autres pères, et même les saintes Ecritures.

» Vous dites, continue le pape, que les jugemens des évêques ne sont pas des causes majeures ; nous soutenons qu'elles sont d'autant plus grandes, que les évêques tiennent un plus grand rang dans l'Eglise. Direz-vous qu'il n'y a que les affaires des métropolitains qui soient des causes majeures ? Mais ils ne sont pas d'un autre ordre que les évêques, et nous n'exigeons pas des témoins ou des juges

d'autre qualité pour les uns et pour les autres ; c'est pourquoi nous voulons que les causes des uns et des autres nous soient réservées. Et ensuite , se trouvera-t-il quelqu'un assez déraisonnable pour dire que l'on doit conserver à toutes les Eglises leurs privilèges , et que la seule Eglise romaine doit perdre les siens? » Il conclut en leur ordonnant de recevoir *Rotade* , et de le rétablir.

Le pape *Adrien II* , successeur de *Nicolas I* , ne paraît pas moins zélé dans une affaire semblable d'*Hincmar* de Laon. Ce prélat s'était rendu odieux au clergé et au peuple de son diocèse par ses injustices et ses violences. Ayant été accusé au concile de Verberie en 869 , où présidait *Hincmar* de Reims son oncle et son métropolitain , il appela au pape , et demanda la permission d'aller à Rome : elle lui fut refusée. On suspendit seulement la procédure , et on ne passa pas outre. Mais sur de nouveaux sujets de plaintes que le roi *Charles le chauve* et *Hincmar* de Reims eurent contre lui , on le cita d'abord au concile d'Attigni , où il comparut , et bientôt après il prit la fuite ; ensuite au concile de Douzi , où il renouvela son appel , et fut déposé. Le concile écrivit au pape une lettre synodale le 6 septembre 871 , pour lui demander la confirmation des actes qu'il lui envoyait ; et loin

d'acquiescer au jugement du concile, *Adrien* désapprouva dans les termes les plus forts la condamnation d'*Hincmar*, soutenant que puisque *Hincmar* de Laon criait dans le concile qu'il voulait se défendre devant le saint-siège, il ne fallait pas prononcer de condamnation contre lui. Ce sont les termes de ce pape dans sa lettre aux évêques du concile, et dans celle qu'il écrivit au roi.

Voici la réponse vigoureuse que *Charles* fit à *Adrien* : „ Vos lettres portent : *Nous voulons et nous ordonnons par l'autorité apostolique, qu'Hincmar de Laon vienne à Rome et devant nous, appuyé de votre puissance.* Nous admirons où l'auteur de cette lettre a trouvé qu'un roi, obligé à corriger les méchans et à venger les crimes, doive envoyer à Rome un coupable condamné selon les règles, vu principalement qu'avant sa déposition il a été convaincu dans trois conciles d'entreprises contre le repos public, et qu'après sa déposition il persévéra dans sa défobéissance.

Nous sommes obligés de vous écrire encore que nous autres rois de France, nés de race royale, n'avons point passé jusqu'à présent pour les lieutenans des évêques, mais pour les seigneurs de la terre. Et, comme dit *S^t Léon* et le concile romain, les rois et les empereurs que DIEU a établis pour commander sur la

terre , ont permis aux évêques de régler leurs affaires suivant leurs ordonnances ; mais ils n'ont pas été les économes des évêques ; et si vous feuillotez les registres de vos prédécesseurs , vous ne trouverez point qu'ils aient écrit aux nôtres comme vous venez de nous écrire. »

Il rapporte ensuite deux lettres de saint *Grégoire* pour montrer avec quelle modestie il écrivait , non-seulement aux rois de France , mais aux exarques d'Italie. » Enfin , conclut-il , je vous prie de ne me plus envoyer à moi ni aux évêques de mon royaume de telles lettres , afin que nous puissions toujours leur rendre l'honneur et le respect qui leur convient. » Les évêques du concile de Douzi répondirent au pape à peu-près sur le même ton ; et quoique nous n'ayons pas la lettre en entier , il paraît qu'ils voulaient prouver que l'appel d'*Hincmar* ne devait pas être jugé à Rome , mais en France par des juges délégués conformément aux canons du concile de Sardique.

Ces deux exemples suffirent pour faire sentir combien les papes étendaient leur juridiction à la faveur de ces fausses décrétales. Et quoique *Hincmar* de Reims objectât à *Adrien* , que n'étant point rapportées dans le code des canons , elles ne pouvaient renverser la discipline établie par les canons , ce qui le fit

accuser auprès du pape *Jean VIII* de ne pas recevoir les décrétales des papes, il ne laissa pas d'alléguer lui-même ces décrétales dans ses lettres et ses autres opuscules. Son exemple fut suivi par plusieurs évêques. On admit d'abord celles qui n'étaient point contraires aux canons les plus récents, ensuite on se rendit encore moins scrupuleux.

Les conciles eux-mêmes en firent usage. C'est ainsi que dans celui de Reims, tenu l'an 992, les évêques se servirent de décrétales d'*Anaclet*, de *Jules*, de *Damase*, et des autres papes dans la cause d'*Arnoul*. Les conciles suivans imitèrent celui de Reims. Les papes *Grégoire VII*, *Urbain II*, *Pascal II*, *Urbain III*, *Alexandre III*, soutinrent les maximes qu'ils y lisaient, persuadés que c'était la discipline des beaux jours de l'Eglise. Enfin les compilateurs des canons, *Bouchard de Worms*, *Yves de Chartres*, et *Gratien*, en remplirent leur collection. Lorsque l'on eut commencé à enseigner le décret publiquement dans les écoles, et à le commenter, tous les théologiens polémiques et scolastiques, et tous les interprètes du droit canon employèrent à l'envi ces fausses décrétales pour confirmer les dogmes catholiques ou établir la discipline, et en parsemèrent leurs ouvrages.

Ce ne fut que dans le seizième siècle que

l'on conçut les premiers soupçons sur leur authenticité. *Erasme* et plusieurs avec lui la révoquèrent en doute ; voici sur quels fondemens :

1°. Les décrétales rapportées dans la collection d'*Isidore* ne sont point dans celle de *Denis le petit*, qui n'a commencé à citer les décrétales des papes qu'à *Sirice*. Cependant il nous apprend qu'il avait pris un soin extrême à les recueillir. Ainsi elles n'auraient pu lui échapper, si elles avaient existé dans les archives de l'Eglise de Rome où il se fait son séjour. Si elles ont été inconnues à l'Eglise romaine à qui elles étaient favorables, elles l'ont été également à toute l'Eglise. Les pères ni les conciles des huit premiers siècles n'en ont fait aucune mention. Or comment accorder un silence aussi universel avec leur authenticité ?

2°. Ces décrétales n'ont aucun rapport avec l'état des choses dans les temps où on les suppose écrites. On n'y dit pas un mot des hérétiques des trois premiers siècles, ni des autres affaires de l'Eglise dont les véritables ouvrages d'alors sont remplis ; ce qui prouve qu'elles ont été fabriquées postérieurement.

3°. Leurs dates sont presque toutes fausses. Leur auteur suit en général la chronologie du livre pontifical qui, de l'aveu de *Baronius*, est

très-fautive. C'est un indice pressant que cette collection n'a été composée que depuis le livre pontifical.

4°. Ces décrétales, dans toutes les citations des passages de l'Écriture, emploient la version appelée Vulgate, faite ou du moins revue et corrigée par S^t Jérôme; donc elles sont plus récentes que S^t Jérôme.

5°. Enfin elles sont toutes écrites d'un même style, qui est très-barbare, et en cela très-conforme à l'ignorance du huitième siècle: or il n'est pas vraisemblable que tous les différens papes dont elles portent le nom, aient affecté cette uniformité de style. On en peut conclure avec assurance que toutes ces décrétales sont d'une même main.

Outre ces raisons générales, chacune des pièces qui composent le recueil d'*Isidore*, porte avec elle des marques de supposition qui lui sont propres, et dont aucune n'a échappé à la critique sévère de *David Blondel*, à qui nous sommes principalement redevables des lumières que nous avons aujourd'hui sur cette compilation, qui n'est plus nommée que *les fausses décrétales*; mais les usages par elles introduits n'en subsistent pas moins dans une partie de l'Europe.

D E F L O R A T I O N .

IL semble que le Dictionnaire encyclopédique , à l'article *Défloration* , fasse entendre qu'il n'était pas permis par les lois romaines de faire mourir une fille , à moins qu'auparavant on ne lui ôtât sa virginité. On donne pour exemple la fille de *Séjan* , que le bourreau viola dans la prison avant de l'étrangler , pour n'avoir pas à se reprocher d'avoir étranglé une pucelle , et pour satisfaire à la loi.

Premièrement , *Tacite* ne dit point que la loi ordonnât qu'on ne fît jamais mourir les pucelles. Une telle loi n'a jamais existé ; et si une fille de vingt ans , vierge ou non , avait commis un crime capital , elle aurait été punie comme une vieille mariée ; mais la loi portait qu'on ne punirait pas de mort les enfans , parce qu'on les croyait incapables de crimes.

La fille de *Séjan* était enfant aussi-bien que son frère ; et si la barbarie de *Tibère* et la lâcheté du sénat les abandonnèrent au bourreau , ce fut contre toutes les lois. De telles horreurs ne se seraient pas commises du temps des *Scipions* et de *Caton* le censeur. *Cicéron* n'aurait pas fait mourir une fille de *Catilina* , âgée de sept à huit ans. Il n'y avait que *Tibère* et le sénat de *Tibère* qui pussent outrager ainsi la nature.

nature. Le bourreau qui commit les deux crimes abominables de déflorer une fille de huit ans , et de l'étrangler ensuite , méritait d'être un des favoris de *Tibère*.

Heureusement *Tacite* ne dit point que cette exécration soit vraie ; il dit qu'on l'a rapportée , *tradunt* ; et ce qu'il faut bien observer , c'est qu'il ne dit point que la loi défendit d'infliger le dernier supplice à une vierge ; il dit seulement que la chose était inouïe , *inauditum*. Quel livre immense on composerait de tous les faits qu'on a crus , et dont il fallait douter !

D E J E C T I O N.

Excrémens ; leur rapport avec le corps de l'homme , avec ses idées et ses passions.

L'HOMME n'a jamais pu produire par l'art rien de ce que fait la nature. Il a cru faire de l'or , et il n'a jamais pu seulement faire de la boue , quoiqu'il en soit pétri. On nous a fait voir un canard artificiel qui marchait , qui béquetait , mais on n'a pu réussir à le faire digérer , et à former de vraies déjections.

Quel art pourrait produire une matière qui , ayant été préparée par les glandes salivaires ,

ensuite par le suc gastrique , puis par la bile hépatique , et par le suc pancréatique , ayant fourni dans sa route un chyle qui s'est changé en sang , devient enfin ce composé fétide et putride , qui sort de l'intestin rectum par la force étonnante des muscles ?

Il y a sans doute autant d'industrie et de puissance à former ainsi cette déjection qui rebute la vue , et à lui préparer les conduits qui servent à sa sortie , qu'à produire la semence qui fit naître *Alexandre* , *Virgile* et *Newton* , et les yeux avec lesquels *Galilée* vit de nouveaux cieux. Le décharge de ces excréments est nécessaire à la vie comme la nourriture.

Le même artifice les prépare , les pousse et les évacue chez l'homme et chez les animaux.

Ne nous étonnons pas que l'homme , avec tout son orgueil , naisse entre la matière fécale et l'urine , puisque ces parties de lui-même plus ou moins élaborées , plus souvent ou plus rarement expulsées , plus ou moins putrides , décident de son caractère et de la plupart des actions de sa vie.

Sa merde commence à se former dans le duodenum quand ses alimens sortent de son estomac et s'imprègnent de la bile de son foie. Qu'il ait une diarrhée , il est languissant et doux , la force lui manque pour être méchant.

Qu'il soit constipé , alors les fels et les sulfures de sa merde entrent dans son chyle , portent l'acrimonie dans son sang , fournissent souvent à son cerveau des idées atroces. Tel homme (et le nombre en est grand) n'a commis des crimes qu'à cause de l'acrimonie de son sang , qui ne venait que de ses excréments par lesquels ce sang était altéré.

O homme ! qui oses te dire l'image de DIEU , dis-moi si DIEU mange , et s'il a un boyau rectum ?

Toi l'image de DIEU ! et ton cœur et ton esprit dépendent d'une selle !

Toi l'image de DIEU sur ta chaise percée ! Le premier qui dit cette impertinence , la proféra-t-il par une extrême bêtise , ou par un extrême orgueil ?

Plus d'un penseur (comme vous le verrez ailleurs) a douté qu'une ame immatérielle et immortelle pût venir de je ne fais où , se loger pour si peu de temps entre de la matière fécale et de l'urine.

Qu'avons-nous , disent-ils , au-dessus des animaux ? plus d'idées , plus de mémoire , la parole et deux mains adroites. Qui nous les a données ? celui qui donne des ailes aux oiseaux et des écailles aux poissons. Si nous sommes ses créatures , comment pouvons-nous être son image ?

Nous répondons à ces philosophes que nous ne sommes l'image de DIEU que par la pensée. Ils nous répliquent que la pensée est un don de DIEU, qui n'est point du tout la peinture ; et que nous ne sommes images de DIEU en aucune façon. Nous les laissons dire, et nous les renvoyons à messieurs de forbonne.

Plusieurs animaux mangent nos excréments ; et nous mangeons ceux de plusieurs animaux, ceux des grives, des bécasses, des ortolans, des alouettes.

Voyez à l'article *Ezéchiël* pourquoi le Seigneur lui ordonna de manger de la merde sur son pain, et se borna ensuite à la fiente de vache.

Nous avons connu le trésorier *Paparel* qui mangeait les déjections des laitières ; mais ce cas est rare, et c'est celui de ne pas disputer des goûts.

DELITS LOCAUX.

PARCOUREZ toute la terre, vous trouverez que le vol, le meurtre, l'adultère, la calomnie, sont regardés comme des délits que la société condamne et réprime ; mais ce qui est approuvé en Angleterre, et condamné en

Italie, doit-il être puni en Italie comme un de ces attentats contre l'humanité entière? c'est-là ce que j'appelle délit local. Ce qui n'est criminel que dans l'enceinte de quelques montagnes, ou entre deux rivières, n'exige-t-il pas des juges plus d'indulgence que ces attentats qui sont en horreur à toutes les contrées? Le juge ne doit-il pas se dire à lui-même: je n'oserais punir à Raguse ce que je punis à Lorette? Cette réflexion ne doit-elle pas adoucir dans son cœur cette dureté qu'il n'est que trop aisé de contracter dans le long exercice de son emploi?

On connaît les kermesses de la Flandre; elles étaient portées dans le siècle passé jusqu'à une indécence qui pouvait révolter des yeux inaccoutumés à ces spectacles.

Voici comme l'on célébrait la fête de Noël dans quelques villes. D'abord paraissait un jeune homme à moitié nu, avec des ailes au dos; il récitait l'*Ave, Maria* à une jeune fille qui lui répondait *fiat*, et l'ange la baisait sur la bouche: ensuite un enfant enfermé dans un grand coq de carton criait en imitant le chant du coq: *Puer natus est nobis*. Un gros bœuf en mugissant disait *ubi*, qu'il prononçait *oubi*; une brebis bêlait en criant *Bethléem*. Un âne criait *hihanus*, pour signifier *eamus*: une longue procession, précédée de quatre fous avec

des grelots et des marottes , fermait la marche. Il reste encore aujourd'hui des traces de ces dévotions populaires , que chez des peuples plus instruits on prendrait pour profanations. Un suisse de mauvaise humeur , et peut-être plus ivre que ceux qui jouaient le rôle du bœuf et de l'âne , se prit de parole avec eux dans Louvain ; il y eut des coups de donnés ; on voulut faire pendre le suisse qui échappa à peine.

Le même homme eut une violente querelle à la Haye en Hollande , pour avoir pris hautement le parti de *Barneveldt* contre un gomariste outré. Il fut mis en prison à Amsterdam , pour avoir dit que les prêtres sont le fléau de l'humanité et la source de tous nos malheurs. Eh quoi ! disait-il , si l'on croit que les bonnes œuvres peuvent servir au salut , on est au cachot ; si l'on se moque d'un coq et d'un âne , on risque la corde. Cette aventure , toute burlesque qu'elle est , fait assez voir qu'on peut être répréhensible sur un ou deux points de notre hémisphère , et être absolument innocent dans le reste du monde.

DELUGE UNIVERSEL.

NOUS commençons par déclarer que nous croyons le déluge universel , parce qu'il est rapporté dans les saintes écritures hébraïques transmises aux chrétiens.

Nous le regardons comme un miracle.
1°. Parce que tous les faits où DIEU daigne intervenir dans les sacrés cahiers , font autant de miracles.

2°. Parce que l'Océan n'aurait pu s'élever de quinze coudées , ou vingt et un pieds et demi de roi au-dessus des plus hautes montagnes , sans laisser son lit à sec , et sans violer en même temps toutes les lois de la pesanteur et de l'équilibre des liqueurs ; ce qui exigeait évidemment un miracle.

3°. Parce que , quand même il aurait pu parvenir à la hauteur proposée , l'arche n'aurait pu contenir , selon les lois de la physique , toutes les bêtes de l'univers et leur nourriture pendant si long-temps , attendu que les lions , les tigres , les panthères , les léopards , les onces , les rhinocéros , les ours , les loups , les hiènes , les aigles , les éperviers , les milans , les vautours , les faucons et tous les animaux carnassiers , qui ne se nourrissent que

de chair , seraient morts de faim , même après avoir mangé toutes les autres espèces.

On imprima autrefois , à la fuite des *Penfées de Pascal* , une dissertation d'un marchand de Rouen nommé *le Pelletier* , dans laquelle il propose la manière de bâtir un vaisseau où l'on puisse faire entrer tous les animaux et les nourrir pendant un an. On voit bien que ce marchand n'avait jamais gouverné de basse-cour. Nous sommes obligés d'envifager M. *le Pelletier* , architecte de l'arche , comme un visionnaire qui ne se connaissait pas en ménagerie , et le déluge comme un miracle adorable , terrible et incompréhensible à la faible raison du sieur *le Pelletier* , tout comme à la nôtre.

4°. Parce que l'impossibilité physique d'un déluge universel , par des voies naturelles , est démontrée en rigueur ; en voici la démonstration :

Toutes les mers couvrent la moitié du globe ; en prenant une mesure commune de leur profondeur vers les rivages et en haute mer , on compte cinq cents pieds.

Pour qu'elles couvrissent les deux hémisphères seulement de cinq cents pieds , il faudrait non - seulement un Océan de cinq cents pieds de profondeur sur toute la terre habitable ; mais il faudrait encore une nouvelle

mer

mer pour envelopper notre Océan actuel ; fans quoi les lois de la pesanteur et des fluides feraient écouler ce nouvel amas d'eau profond de cinq cents pieds que la terre supporterait.

Voilà donc deux nouveaux Océans pour couvrir , seulement de cinq cents pieds , le globe terraqué.

En ne donnant aux montagnes que vingt mille pieds de hauteur , ce ferait donc quarante Océans de cinq cents pieds de hauteur chacun , qu'il ferait nécessaire d'établir les uns sur les autres , pour égaler seulement la cime des hautes montagnes. Chaque Océan supérieur contiendrait tous les autres , et le dernier de tous ces Océans ferait d'une circonférence qui contiendrait quarante fois celle du premier.

Pour former cette masse d'eau , il aurait fallu la créer du néant. Pour la retirer , il aurait fallu l'anéantir.

Donc l'événement du déluge est un double miracle , et le plus grand qui ait jamais manifesté la puissance de l'éternel souverain de tous les globes.

Nous sommes très-surpris que des savans aient attribué à ce déluge quelques coquilles répandues çà et là sur notre continent. (*)

(*) Voyez COQUILLES.

Nous sommes encore plus surpris de ce que nous lisons à l'article *Déluge* du grand Dictionnaire encyclopédique ; on y cite un auteur qui dit des choses si profondes (a) qu'on les prendrait pour creuses. C'est toujours *Pluche* ; il prouve la possibilité du déluge par l'histoire des géans qui firent la guerre aux dieux.

Briarée, selon lui, est visiblement le déluge, car il signifie la *perte de la sérénité* ; et en quelle langue signifie-t-il cette perte ? en hébreu. Mais *Briarée* est un mot grec qui veut dire *robuste*. Ce n'est point un mot hébreu. Quand par hasard il le serait, gardons-nous d'imiter *Bochart*, qui fait dériver tant de mots grecs, latins, français même, de l'idiome hébraïque. Il est certain que les Grecs ne connaissent pas plus l'idiome juif que la langue chinoise.

Le géant *Othus* est aussi en hébreu, selon *Pluche*, le *dérangement des saisons*. Mais c'est encore un mot grec qui ne signifie rien, du moins que je sache ; et quand il signifierait quelque chose, quel rapport, s'il vous plaît, avec l'hébreu ?

Porphirion est un *tremblement de terre* en hébreu ; mais en grec c'est du *porphyre*. Le déluge n'a que faire là.

(a) *Hist. du ciel*, tome I, depuis la page 105.

Mimas, c'est une *grande pluie*; pour le coup en voilà une qui peut avoir quelque rapport au déluge. Mais en grec *mimas* veut dire *imitateur*, *comédien*; et il n'y a pas moyen de donner au déluge une telle origine.

Encelade, autre preuve du déluge en hébreu; car, selon *Pluche*, c'est la *fontaine du temps*; mais malheureusement en grec c'est du *bruit*.

Ephialtes, autre démonstration du déluge en hébreu; car *éphialtes* qui signifie *sauteur*, *oppresser*, *incube* en grec, est, selon *Pluche*, un *grand amas de nuées*.

Or, les Grecs ayant tout pris chez les Hébreux, qu'ils ne connaissaient pas, ont évidemment donné à leurs géans tous ces noms que *Pluche* tire de l'hébreu comme il peut; le tout en mémoire du déluge.

Deucalion, selon lui, signifie l'*affaiblissement du soleil*. Cela n'est pas vrai; mais n'importe.

C'est ainsi que raisonne *Pluche*; c'est lui que cite l'auteur de l'article *Déluge* sans le réfuter. Parle-t-il sérieusement? se moque-t-il? je n'en fais rien. Tout ce que je fais, c'est qu'il n'y a guère de système dont on puisse parler sans rire.

J'ai peur que cet article du grand Dictionnaire, attribué à *M. Boulanger*, ne soit sérieux; en ce cas nous demandons si ce morceau est philosophique? La philosophie se trompe si

souvent que nous n'osons prononcer contre M. *Boulanger*.

Nous osons encore moins demander ce que c'est que l'abyme qui se rompit, et les catacactes du ciel qui s'ouvrirent. *Isaac Vossius* nie l'universalité du déluge (b); *hoc est piè nugari*. *Calmet* la soutient en assurant que les corps ne pèsent dans l'air que par la raison que l'air les comprime. *Calmet* n'était pas physicien, et la pesanteur de l'air n'a rien à faire avec le déluge. Contentons-nous de lire et de respecter tout ce qui est dans la Bible sans en comprendre un mot.

Je ne comprends pas comment DIEU créa une race pour la noyer et pour lui substituer une race plus méchante encore ;

Comment sept paires de toutes les espèces d'animaux non immondes vinrent des quatre quarts du globe, avec deux paires des immondes, sans que les loups mangeassent les brebis en chemin, et sans que les éperviers mangeassent les pigeons, &c. &c.

Comment huit personnes purent gouverner, nourrir, abreuver tant d'embarqués pendant près de deux ans ; car il fallut encore un an après la cessation du déluge, pour alimenter tous ces passagers, vu que l'herbe était courte.

Je ne suis pas comme M. *le Pelletier*. J'admire tout, et je n'explique rien.

(b) *Commentaire sur la Genèse*, page 197, &c.

D E M O C R A T I E.

LE pire des Etats c'est l'Etat populaire.

Cinna s'en explique ainsi à *Auguste*. Mais aussi *Maxime* soutient que

Le pire des Etats c'est l'Etat monarchique.

Bayle ayant plus d'une fois , dans son dictionnaire , soutenu le pour et le contre , fait , à l'article de *Périclès* , un portrait fort hideux de la démocratie , et surtout de celle d'Athènes.

Un républicain , grand amateur de la démocratie , qui est l'un de nos seigneurs de questions , nous envoie sa réfutation de *Bayle* et son apologie d'Athènes. Nous exposerons ses raisons. C'est le privilège de quiconque écrit , de juger les vivans et les morts ; mais on est jugé soi-même par d'autres , qui le seront à leur tour ; et de siècle en siècle toutes les sentences sont réformées.

Bayle donc , après quelques lieux communs , dit ces propres mots : *Qu'on chercherait en vain dans l'histoire de Macédoine , autant de tyrannie que l'histoire d'Athènes nous en présente.*

Peut-être *Bayle* était-il mécontent de la Hollande quand il écrivait ainsi , et probablement mon républicain qui le réfute est

content de sa petite ville démocratique, *quant à présent.*

Il est difficile de peser dans une balance bien juste les iniquités de la république d'Athènes et celles de la cour de Macédoine. Nous reprochons encore aujourd'hui aux Athéniens le bannissement de *Cimon*, d'*Aristide*, de *Thémistocle*, d'*Alcibiade*, les jugemens à mort portés contre *Phocion* et contre *Socrate*, jugemens qui ressemblent à ceux de quelques-uns de nos tribunaux absurdes et cruels.

Enfin, ce qu'on ne pardonne point aux Athéniens, c'est la mort de leurs six généraux victorieux, condamnés pour n'avoir pas eu le temps d'enterrer leurs morts après la victoire, et pour en avoir été empêchés par une tempête. Cet arrêt est à la fois si ridicule et si barbare, il porte un tel caractère de superstition et d'ingratitude, que ceux de l'inquisition, ceux qui furent rendus contre *Urbain Grandier* et contre la maréchale d'*Ancre*, contre *Morin*, contre tant de forciers, &c. ne sont pas des inepties plus atroces.

On a beau dire pour excuser les Athéniens, qu'ils croyaient, d'après *Homère*, que les âmes des morts étaient toujours errantes, à moins qu'elles n'eussent reçu les honneurs de la sépulture ou du bûcher. Une sottise n'excuse point une barbarie.

Le grand mal que les ames de quelques grecs se fussent promenées une semaine ou deux au bord de la mer ! Le mal est de livrer des vivans aux bourreaux , et des vivans qui vous ont gagné une bataille , des vivans que vous deviez remercier à genoux.

Voilà donc les Athéniens convaincus d'avoir été les plus fots et les plus barbares juges de la terre.

Mais il faut mettre à présent dans la balance les crimes de la cour de Macédoine ; on verra que cette cour l'emporte prodigieusement sur Athènes en fait de tyrannie et de scélératesse.

Il n'y a d'ordinaire nulle comparaison à faire entre les crimes des grands qui sont toujours ambitieux , et les crimes du peuple qui ne veut jamais , et qui ne peut vouloir que la liberté et l'égalité. Ces deux sentimens *liberté et égalité* ne conduisent point droit à la calomnie , à la rapine , à l'assassinat , à l'empoisonnement , à la dévastation des terres de ses voisins , &c. ; mais la grandeur ambitieuse et la rage du pouvoir précipitent dans tous ces crimes en tous temps et en tous lieux.

On ne voit dans cette Macédoine , dont *Bayle* oppose la vertu à celle d'Athènes , qu'un tissu de crimes épouvantables pendant deux cents années de suite.

C'est *Ptolomé* , oncle d' *Alexandre le grand* , qui assassine son frère *Alexandre* pour usurper le royaume.

C'est *Philippe* son frère qui passe sa vie à tromper et à voler , et qui finit par être poignardé par *Pausanias*.

Olimpias fait jeter la reine *Cléopâtre* et son fils dans une cuve d'airain brûlante. Elle assassine *Aridée*.

Antigone assassine *Eumènes*.

Antigone Gonathas son fils empoisonne le gouverneur de la citadelle de Corinthe , épouse sa veuve , la chasse , et s'empare de la citadelle.

Philippe son petit-fils empoisonne *Démétrius* , et fouille toute la Macédoine de meurtres.

Perfée tue sa femme de sa propre main , et empoisonne son frère.

Ces perfidies et ces barbaries sont fameuses dans l'histoire.

Ainsi donc , pendant deux siècles , la fureur du despotisme fait de la Macédoine le théâtre de tous les crimes ; et dans le même espace de temps , vous ne voyez le gouvernement populaire d'Athènes fouillé que de cinq ou six iniquités judiciaires , de cinq ou six jugemens atroces , dont le peuple s'est toujours repenti , et dont il a fait amende honorable. Il demanda pardon à *Socrate* après sa mort , et lui érigea le petit temple du *Socrateion*. Il

demanda pardon à *Phocion*, et lui éleva une statue. Il demanda pardon aux six généraux condamnés avec tant de ridicule, et si indignement exécutés. Ils mirent aux fers le principal accusateur, qui n'échappa qu'à peine à la vengeance publique. Le peuple athénien était donc naturellement aussi bon que léger. Dans quel Etat despotique a-t-on jamais pleuré ainsi l'injustice de ses arrêts précipités ?

Bayle a donc tort cette fois ; mon républicain a donc raison. Le gouvernement populaire est donc par lui-même moins inique, moins abominable que le pouvoir tyrannique.

Le grand vice de la démocratie n'est certainement pas la tyrannie et la cruauté : il y eut des républicains montagnards, sauvages et féroces ; mais ce n'est pas l'esprit républicain qui les fit tels, c'est la nature. L'Amérique septentrionale était toute en républiques. C'étaient des ours.

Le véritable vice d'une république civilisée est dans la fable turque du dragon à plusieurs têtes, et du dragon à plusieurs queues. La multitude des têtes se nuit, et la multitude des queues obéit à une seule tête qui veut tout dévorer.

La démocratie ne semble convenir qu'à un très-petit pays, encore faut-il qu'il soit heureusement situé. Tout petit qu'il sera, il fera

beaucoup de fautes , parce qu'il fera composé d'hommes. La discorde y régnera comme dans un couvent de moines ; mais il n'y aura ni Saint-Barthelemi , ni massacre d'Irlande , ni vêpres siciliennes , ni inquisition , ni condamnation aux galères , pour avoir pris de l'eau dans la mer sans payer , à moins qu'on ne suppose cette république composée de diables dans un coin de l'enfer.

Après avoir pris le parti de mon suisse contre l'ambidextre *Bayle* , j'ajouterai :

Que les Athéniens furent guerriers comme les Suisses , et polis comme les Parisiens l'ont été sous *Louis XIV* :

Qu'ils ont réussi dans tous les arts qui demandent le génie et la main , comme les Florentins du temps de *Médicis* :

Qu'ils ont été les maîtres des Romains dans les sciences et dans l'éloquence , du temps même de *Cicéron* :

Que ce petit peuple qui avait à peine un territoire , et qui n'est aujourd'hui qu'une troupe d'esclaves ignorans , cent fois moins nombreux que les Juifs , et ayant perdu jusqu'à son nom , l'emporte pourtant sur l'empire romain par son antique réputation qui triomphe des siècles et de l'esclavage.

L'Europe a vu une république dix fois plus petite encore qu'Athènes , attirer pendant

cent cinquante ans les regards de l'Europe , et son nom placé à côté du nom de Rome , dans le temps que Rome commandait encore aux rois , qu'elle condamnait un *Henri* souverain de la France , et qu'elle absolvait et fouettait un autre *Henri* le premier homme de son siècle ; dans le temps même que Venise conservait son ancienne splendeur , et que la nouvelle république des sept Provinces-unies étonnait l'Europe et les Indes par son établissement et par son commerce.

Cette fourmillière imperceptible ne put être écrasée par le roi démon du Midi , et dominateur des deux mondes , ni par les intrigues du Vatican qui faisaient mouvoir les ressorts de la moitié de l'Europe. Elle résista par la parole et par les armes ; et à l'aide d'un picard qui écrivait , et d'un petit nombre de suisses qui combattit , elle s'affermi , elle triompha ; elle put dire *Rome et moi*. Elle tint tous les esprits partagés entre les riches pontifes successeurs des *Scipions* , *Romanos rerum dominos* , et les pauvres habitans d'un coin de terre long-temps ignoré dans le pays de la pauvreté et des goîtres.

Il s'agissait alors de savoir comment l'Europe penserait sur des questions que personne n'entendait. C'était la guerre de l'esprit humain. On eut des *Calvin* , des *Bèze* , des

Turettins, pour les *Démofthènes*, les *Platon* et les *Aristote*.

L'absurdité de la plupart des questions de controverse qui tenaient l'Europe attentive ayant été enfin reconnue, la petite république se tourna vers ce qui paraît solide, l'acquisition des richesses. Le système de *Lafs*, plus chimérique et non moins funeste que ceux des supralapfaires et des infralapfaires, engagea dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus se faire un nom en théo-morianique. Ils devinrent riches, et ne furent plus rien.

On croit qu'il n'y a aujourd'hui de républiques qu'en Europe. Ou je me trompe, ou je l'ai dit aussi quelque part; mais c'eût été une très-grande inadvertance. Les Espagnols trouvèrent en Amérique la république de *Tlafcala* très-bien établie. Tout ce qui n'a pas été subjugué dans cette partie du monde est encore république. Il n'y avait dans tout ce continent que deux royaumes lorsqu'il fut découvert; et cela pourrait bien prouver que le gouvernement républicain est le plus naturel. Il faut s'être bien raffiné, et avoir passé par bien des épreuves pour se soumettre au gouvernement d'un seul.

En Afrique, les *Hottentots*, les *Cafres*, et plusieurs peuplades de *Nègres*, sont des démocraties. On prétend que les pays où l'on

vend le plus de nègres font gouvernés par des rois. Tripoli, Tunis, Alger, font des républiques de soldats et de pirates. Il y en a aujourd'hui de pareilles dans l'Inde : les Marates, plusieurs hordes de Patanes, les Seiks, n'ont point de rois ; ils élisent des chefs quand ils vont piller.

Telles sont encore plusieurs sociétés de tartares. L'empire turc même a été très-long-temps une république de janissaires qui étranglaient souvent leur sultan, quand leur sultan ne les faisaient pas décimer.

On demande tous les jours si un gouvernement républicain est préférable à celui d'un roi ? La dispute finit toujours par convenir qu'il est fort difficile de gouverner les hommes. Les Juifs eurent pour maître DIEU même : voyez ce qui leur en est arrivé : ils ont été presque toujours battus et esclaves, et aujourd'hui ne trouvez-vous pas qu'ils font une belle figure ?

DEMONIAQUES,

Possédés du démon, énergumènes, exorcisés,

ou plutôt,

Malades de la matrice, des pâles couleurs, hypochondriaques, épileptiques, cataleptiques, guéris par les émoulliens de M. Pomme, grand exorciste.

LES vaporeux, les épileptiques, les femmes travaillées de l'utérus, passèrent toujours pour être les victimes des esprits malins, des démons malfesans, des vengeances des dieux. Nous avons vu que ce mal s'appelait le *mal sacré*, et que les prêtres de l'antiquité s'emparèrent par-tout de ces maladies, attendu que les médecins étaient de grands ignorans.

Quand les symptômes étaient fort compliqués, c'est qu'on avait plusieurs démons dans le corps, un démon de fureur, un de luxure, un de contradiction, un de roideur, un d'éblouissement, un de *surdité*; et l'exorciseur avait un démon d'*absurdité* joint à un de friponnerie.

Nous avons vu que les Juifs chassaient les diables du corps des possédés avec la racine

barath et des paroles ; que notre Sauveur les chassait par une vertu divine , qu'il communiqua cette vertu à ses apôtres , mais que cette vertu est aujourd'hui fort affaiblie.

On a voulu renouveler depuis peu l'histoire de *S^t Paulin*. Ce saint vit à la voûte d'une église un pauvre démoniaque qui marchait sous cette voûte ou sur cette voûte , la tête en bas et les pieds en haut , à peu-près comme une mouche. *S^t Paulin* vit bien que cet homme était possédé ; il envoya vite chercher à quelques lieues de là des reliques de *S^t Felix* de Nole : on les appliqua au patient comme des vésicatoires. Le démon qui soutenait cet homme contre la voûte , s'enfuit aussitôt , et le démoniaque tomba sur le pavé.

Nous pouvons douter de cette histoire en conservant le plus profond respect pour les vrais miracles ; et il nous sera permis de dire que ce n'est pas ainsi que nous guérifflons aujourd'hui les démoniaques. Nous les saignons , nous les baignons , nous les purgeons doucement , nous leur donnons des émoulliens ; voilà comme *M. Pomme* les traite ; et il a opéré plus de cures que les prêtres d'*Isis* et de *Diane* , ou autres , n'ont jamais fait de miracles.

Quant aux démoniaques qui se disent possédés pour gagner de l'argent , au lieu de les baigner on les fouette.

Il arrivait souvent que des épileptiques ayant les fibres et les muscles desséchés , pesaient moins qu'un pareil volume d'eau , et furnageaient quand on les mettait dans le bain. On criait miracle ; on disait : c'est un possédé ou un forcier ; on allait chercher de l'eau bénite ou un bourreau. C'était une preuve indubitable , ou que le démon s'était rendu maître du corps de la personne furnageante , ou qu'elle s'était donnée à lui. Dans le premier cas elle était exorcisée ; dans le second elle était brûlée.

C'est ainsi que nous avons raisonné et agi pendant quinze ou seize cents ans ; et nous avons osé nous moquer des Cafres ! C'est une exclamation qui peut souvent échapper.

En 1603 , dans une petite ville de la Franche-Comté , une femme de qualité faisait lire les vies des saints à sa belle-fille devant ses parens ; cette jeune personne un peu trop instruite , mais ne sachant pas l'orthographe , substitua le mot d'*histoires* à celui de *vies*. Sa marâtre qui la haïssait , lui dit aigrement : *Pourquoi ne lisez-vous pas comme il y a ?* La petite fille rougit , trembla , n'osa répondre ; elle ne voulut pas déceler celle de ses compagnes qui lui avait appris le mot propre mal orthographié , qu'elle avait eu la pudeur de ne pas prononcer. Un moine confesseur de la maison prétendit

prétendit que c'était le diable qui lui avait enseigné ce mot. La fille aima mieux se taire que se justifier : son silence fut regardé comme un aveu. L'inquisition la convainquit d'avoir fait un pacte avec le diable. Elle fut condamnée à être brûlée , parce qu'elle avait beaucoup de bien de sa mère , et que la confiscation appartenait de droit aux inquisiteurs : elle fut la cent millième victime de la doctrine des démoniaques , des possédés , des exorcismes , et des véritables diables qui ont régné sur la terre.

DENIS (SAINT) L'AREOPAGITE ,

Et la fameuse éclipse.

L'AUTEUR de l'article *Apocryphe* a négligé une centaine d'ouvrages reconnus pour tels , et qui étant entièrement oubliés , semblaient ne pas mériter d'entrer dans sa liste. Nous avons cru devoir ne pas omettre *S^t Denis* surnommé *l'aréopagite* , qu'on a prétendu longtemps avoir été disciple de *S^t Paul* et d'un *Hierothée* compagnon de *S^t Paul* , qu'on n'a jamais connu. Il fut , dit-on , sacré évêque d'Athènes par *S^t Paul* lui-même. Il est dit dans sa vie qu'il alla rendre une visite dans

Jérusalem à la sainte Vierge, et qu'il la trouva si belle et si majestueuse, qu'il fut tenté de l'adorer.

Après avoir long-temps gouverné l'Eglise d'Athènes, il alla conférer avec S^t Jean l'évangéliste à Ephèse, ensuite à Rome avec le pape Clément; de là il alla exercer son apostolat en France; et sachant, dit l'histoire, que Paris était une ville riche, peuplée, abondante, et comme la capitale des autres, il vint y planter une citadelle pour battre l'enfer et l'infidélité en ruine.

On le regarda très-long-temps comme le premier évêque de Paris. *Harduinus*, l'un de ses historiens, ajoute qu'à Paris on l'exposa aux bêtes; mais qu'ayant fait le signe de la croix sur elles, les bêtes se prosternèrent à ses pieds. Les païens parisiens le jetèrent alors dans un four chaud; il en sortit frais et en parfaite santé. On le crucifia; quand il fut crucifié il se mit à prêcher du haut de la potence.

On le ramena en prison avec *Rustique* et *Eleuthère* ses compagnons. Il y dit la messe; S^t *Rustique* servit de diacre, et *Eleuthère* de sous-diacre. Enfin on les mena tous trois à Montmartre, et on leur trancha la tête, après quoi ils ne dirent plus de messe.

Mais, selon *Harduinus*, il arriva un bien plus grand miracle; le corps de S^t Denis se

leva debout , prit sa tête entre ses mains ; les anges l'accompagnaient en chantant : *Gloria tibi, Domine, alleluia*. Il porta sa tête jusqu'à l'endroit où on lui bâtit une église , qui est la fameuse église de Saint-Denis.

Métaphraste, Harduinus, Hincmar évêque de Reims , disent qu'il fut martyrisé à l'âge de quatre - vingt - onze ans ; mais le cardinal *Baronius* prouve qu'il en avait cent dix (a) , en quoi il est suivi par *Ribadeneira* , savant auteur de la *Fleur des saints*. C'est sur quoi nous ne prenons point de parti.

On lui attribue dix-sept ouvrages , dont malheureusement nous avons perdu six. Les onze qui nous restent , ont été traduits du grec par *Jean Scot, Hugues de Saint-Victor, Albert dit le grand* , et plusieurs autres savans illustres.

Il est vrai que depuis que la saine critique s'est introduite dans le monde , on est convenu que tous les livres qu'on attribue à *Denis* furent écrits par un imposteur , l'an 362 de notre ère ; et il ne reste plus sur cela de difficultés.

De la grande éclipse observée par Denis.

CE qui a surtout excité une grande querelle entre les savans , c'est ce que rapporte un des

(a) *Baron.* tome II, page 37.

auteurs inconnus de la vie de S^t Denis. On a prétendu que ce premier évêque de Paris étant en Egypte dans la ville de Diospolis ou No-Ammon, à l'âge de vingt-cinq ans, et n'étant pas encore chrétien, il y fut témoin avec un de ses amis de la fameuse éclipse du soleil arrivée dans la pleine lune à la mort de JESUS-CHRIST, et qu'il s'écria en grec: *Ou DIEU pâtit, ou il s'afflige avec le patient.*

Ces paroles ont été diversement rapportées par divers auteurs; mais dès le temps d'*Eusèbe* de Césarée on prétendait que deux historiens, l'un nommé *Phlégon* et l'autre *Thallus*, avaient fait mention de cette éclipse miraculeuse. *Eusèbe* de Césarée cite *Phlégon*, mais nous n'avons plus ses ouvrages. Il disait, à ce qu'on prétend, que cette éclipse arriva la quatrième année de la deux centième olympiade, qui serait la dix-huitième année de *Tibère*. Il y a sur cette anecdote plusieurs leçons, et on peut se défier de toutes, d'autant plus qu'il reste à savoir si on comptait encore par olympiades du temps de *Phlégon*; ce qui est fort douteux.

Ce calcul important intéressa tous les astronomes; *Hodgson*, *Wiston*, *Gale*, *Maurice*, et le fameux *Halley*, ont démontré qu'il n'y avait point eu d'éclipse de soleil cette année; mais que dans la première année de la deux cent-deuxième olympiade, le 24 novembre, il

en arriva une qui obscurcit le soleil pendant deux minutes à une heure et un quart à Jérusalem.

On a encore été plus loin ; un jésuite nommé *Greslon* prétendit que les Chinois avaient conservé dans leurs annales la mémoire d'une éclipse arrivée à peu-près dans ce temps-là, contre l'ordre de la nature. On pria les mathématiciens d'Europe d'en faire le calcul. Il était assez plaisant de prier des astronomes de calculer une éclipse qui n'était pas naturelle. Enfin, il fut avéré que les annales de la Chine ne parlent en aucune manière de cette éclipse. (*)

Il résulte de l'histoire de *S^t Denis* l'aréopagite, et du passage de *Phlégon*, et de la lettre du jésuite *Greslon*, que les hommes aiment fort à en imposer. Mais cette prodigieuse multitude de mensonges, loin de faire du tort à la religion chrétienne, ne sert au contraire qu'à en prouver la divinité, puisqu'elle s'est affermie de jour en jour malgré eux.

(*) Voyez ECLIPSE.

DENOMBREMENT.

SECTION PREMIERE.

LES plus anciens dénombremens que l'histoire nous ait laissés, sont ceux des Israélites. Ceux-là sont indubitables puisqu'ils sont tirés des livres juifs.

On ne croit pas qu'il faille compter pour un dénombrement la fuite des Israélites au nombre de six cents mille hommes de pied, parce que le texte ne les spécifie pas tribu par tribu (*a*); il ajoute qu'une troupe innombrable de gens ramassés se joignit à eux; ce n'est qu'un récit.

Le premier dénombrement circonstancié est celui qu'on voit dans le livre du Vaiedaber, et que nous nommons les *Nombres* (*b*). Par le recensement que *Moïse* et *Aaron* firent du peuple dans le désert, on trouva en comptant toutes les tribus, excepté celle de Lévi, six cents trois mille cinq cents cinquante hommes en état de porter les armes; et si vous y joignez la tribu de Lévi supposée égale en nombre aux autres tribus, le fort portant le faible, vous aurez six cents cinquante-trois mille neuf cents trente-cinq hommes, auxquels

(*a*) Exod. chap. XII, v. 37 et 38.

(*b*) Nomb. chap. I.

il faut ajouter un nombre égal de vieillards , de femmes et d'enfans , ce qui composera deux millions six cents quinze mille sept cents quarante-deux personnes parties de l'Égypte.

Lorsque *David* ; à l'exemple de *Moïse* , ordonna le recensement de tout le peuple (c), il se trouva huit cents mille guerriers des tribus d'Israël , et cinq cents mille de celle de Juda , selon le livre des Rois ; mais , selon les Paralipomènes (d) , on compta onze cents mille guerriers dans Israël , et moins de cinq cents mille dans Juda.

Le livre des Rois exclut formellement Lévi et Benjamin ; et les Paralipomènes ne les comptent pas. Si donc on joint ces deux tribus aux autres , proportion gardée , le total des guerriers fera de dix-neuf cents vingt mille. C'est beaucoup pour le petit pays de la Judée , dont la moitié est composée de rochers affreux et de cavernes. Mais c'était un miracle.

Ce n'est pas à nous d'entrer dans les raisons pour lesquelles le souverain arbitre des rois et des peuples punit *David* de cette opération qu'il avait commandée lui-même à *Moïse*. Il nous appartient encore moins de rechercher pourquoi DIEU étant irrité contre *David* , c'est

(c) Liv. II des Rois , chap. XXIV.

(d) Liv. I des Paralip. chap. XXI , v. 5.

le peuple qui fut puni pour avoir été dénombré. Le prophète *Gad* ordonna au roi de la part de DIEU de choisir la guerre, la famine, ou la peste; *David* accepta la peste, et il en mourut soixante et dix mille juifs en trois jours.

S^t *Ambroise* dans son livre de la *pénitence*, et S^t *Augustin* dans son livre contre *Fausste*, reconnaissent que l'orgueil et l'ambition avaient déterminé *David* à faire cette revue. Leur opinion est d'un grand poids, et nous ne pouvons que nous soumettre à leur décision, en éteignant toutes les lumières trompeuses de notre esprit.

L'Écriture rapporte un nouveau dénombrement du temps d'*Esdras* (e), lorsque la nation juive revint de la captivité. Toute cette multitude, disent également *Esdras* et *Néhémie* (f), étant comme un seul homme, se montait à quarante-deux mille trois cents soixante personnes. Ils les nomment toutes par familles, et ils comptent le nombre des juifs de chaque famille et le nombre des prêtres. Mais non-seulement il y a dans ces deux auteurs des différences entre les nombres et les noms des familles, on voit encore une erreur de calcul dans l'un et dans l'autre. Par le calcul d'*Esdras*, au lieu de

(e) Liv. I d'*Esdras*, chap. II, v. 64.

(f) Liv. II d'*Esdras*, qui est l'histoire de *Néhémie*, ch. VII, v. 66.

quarante-deux mille hommes, on n'en trouve, après avoir tout additionné, que vingt-neuf mille huit cents dix-huit; et par celui de *Néhémie*, on en trouve trente et un mille quatre-vingt-neuf.

Il faut sur cette méprise apparente consulter les commentateurs, et surtout dom *Calmet*, qui ajoutant à un de ces deux comptes ce qui manque à l'autre, et ajoutant encore ce qui leur manque à tous deux, résout toute la difficulté. Il manque aux supputations d'*Esdras* et de *Néhémie*, rapprochées par *Calmet*, dix mille sept cents soixante et dix-sept personnes; mais on les retrouve dans les familles qui n'ont pu donner leur généalogie; d'ailleurs, s'il y avait quelque faute de copiste, elle ne pourrait nuire à la véracité du texte divinement inspiré.

Il est à croire que les grands rois voisins de la Palestine avaient fait les dénombremens de leurs peuples autant qu'il est possible. *Hérodote* nous donne le calcul de tous ceux qui suivirent *Xerxès* (g), sans y faire entrer son armée navale. Il compte dix-sept cents mille hommes, et il prétend que pour parvenir à cette supputation, on les faisait passer en divisions de dix mille dans une enceinte qui

(g) *Hérodote*, liv. VII, ou *Polymnie*.

ne pouvait tenir que ce nombre d'hommes très-pressés. Cette méthode est bien fautive, car en se pressant un peu moins, il se pouvait aisément que chaque division de dix mille ne fût en effet que de huit à neuf. De plus, cette méthode n'est nullement guerrière; et il eût été beaucoup plus aisé de voir le complet, en faisant marcher les soldats par rang et par files.

Il faut encore observer combien il était difficile de nourrir dix-sept cents mille hommes dans le pays de la Grèce qu'il allait conquérir. On pourrait bien douter, et de ce nombre, et de la manière de le compter, et du fouet donné à l'Hellespont, et du sacrifice de mille bœufs fait à *Minerve* par un roi persan qui ne la connaissait pas, et qui ne vénérât que le soleil, comme l'unique symbole de la Divinité.

Le dénombrement des dix-sept cents mille hommes n'est pas d'ailleurs complet, de l'aveu même d'*Hérodote*, puisque *Xerxès* mena encore avec lui tous les peuples de la Thrace et de la Macédoine, qu'il força, dit-il, chemin faisant, de le suivre, apparemment pour affamer plus vite son armée. On doit donc faire ici ce que les hommes sages font à la lecture de toutes les histoires anciennes, et même modernes, suspendre son jugement, et douter beaucoup.

Le premier dénombrement que nous ayons d'une nation profane, est celui que fit *Servius*

Tullius, sixième roi de Rome. Il se trouva, dit *Tite-Live*, quatre-vingts mille combattans, tous citoyens romains. Cela suppose trois cents vingt mille citoyens au moins, tant vieillards que femmes et enfans; à quoi il faut ajouter au moins vingt mille domestiques, tant esclaves que libres.

On peut raisonnablement douter que le petit Etat romain contînt cette multitude. *Romulus* n'avait régné (supposé qu'on puisse l'appeler *roi*) que sur environ trois mille bandits rassemblés dans un petit bourg entre des montagnes. Ce bourg était le plus mauvais terrain de l'Italie. Tout son pays n'avait pas trois mille pas de circuit. *Servius* était le sixième chef ou roi de cette peuplade naissante. La règle de *Newton*, qui est indubitable pour les royaumes électifs, donne à chaque roi vingt et un ans de règne, et contredit par là tous les anciens historiens qui n'ont jamais observé l'ordre des temps, et qui n'ont donné aucune date précise. Les cinq rois de Rome doivent avoir régné environ cent ans.

Il n'est certainement pas dans l'ordre de la nature qu'un terrain ingrat, qui n'avait pas cinq lieues en long et trois en large, et qui devait avoir perdu beaucoup d'habitans dans ses petites guerres presque continuelles, pût être peuplé de trois cents quarante mille

ames. Il n'y en a pas la moitié dans le même territoire où Rome aujourd'hui est la métropole du monde chrétien , où l'affluence des étrangers et des ambassadeurs de tant de nations doit servir à peupler la ville , où l'or coule de la Pologne , de la Hongrie , de la moitié de l'Allemagne , de l'Espagne , de la France , par mille canaux dans la bourse de la daterie , et doit faciliter encore la population , si d'autres causes l'interceptent.

L'histoire de Rome ne fut écrite que plus de cinq cents ans après sa fondation. Il ne serait point du tout surprenant que les historiens eussent donné libéralement quatre-vingts mille guerriers à *Servius Tullius* au lieu de huit mille , par un faux zèle pour la patrie. Le zèle eût été plus grand et plus vrai s'ils avaient avoué les faibles commencemens de leur république. Il est plus beau de s'être élevé d'une si petite origine à tant de grandeur , que d'avoir eu le double des soldats d'*Alexandre* pour conquérir environ quinze lieues de pays en quatre cents années.

Le cens ne s'est jamais fait que des citoyens romains. On prétend que sous *Auguste* il était de quatre millions soixante-trois mille , l'an 29 avant notre ère vulgaire , selon *Tillemont* qui est assez exact ; mais il cite *Dion Cassius* qui ne l'est guère.

Laurent Echard n'admet qu'un dénombrement de quatre millions cent trente-sept mille hommes, l'an 14 de notre ère. Le même *Echard* parle d'un dénombrement général de l'empire pour la première année de la même ère ; mais il ne cite aucun auteur romain, et ne spécifie aucun calcul du nombre des citoyens. *Tillemont* ne parle en aucune manière de ce dénombrement.

On a cité *Tacite* et *Suétone* ; mais c'est très-mal à propos. Le cens dont parle *Suétone* n'est point un dénombrement de citoyens, ce n'est qu'une liste de ceux auxquels le public fournissait du blé.

Tacite ne parle au livre II que d'un cens établi dans les seules Gaules pour y lever plus de tributs par têtes. Jamais *Auguste* ne fit un dénombrement des autres sujets de son empire, parce que l'on ne payait point ailleurs la capitation qu'il voulut établir en Gaule.

Tacite dit (h) qu'*Auguste* avait un mémoire écrit de sa main, qui contenait les revenus de l'empire, les flottes, les royaumes tributaires. Il ne parle point d'un dénombrement.

Dion Cassius spécifie un cens (i), mais il n'articule aucun nombre.

(h) Annales, liv. I.

(i) Liv. XLIII.

Josèphe, dans ses Antiquités, dit (*k*) que l'an 759 de Rome (temps qui répond à l'onzième année de notre ère), *Cirénius*, établi alors gouverneur de Syrie, se fit donner une liste de tous les biens des Juifs, ce qui causa une révolte. Cela n'a aucun rapport à un dénombrement général, et prouve seulement que ce *Cirénius* ne fut gouverneur de la Judée (qui était alors une petite province de Syrie) que dix ans après la naissance de notre Sauveur, et non pas au temps de sa naissance.

Voilà, ce me semble, ce qu'on peut recueillir de principal dans les profanes touchant les dénombremens attribués à *Auguste*. Si nous nous en rapportions à eux, JESUS-CHRIST ferait né sous le gouvernement de *Varus*, et non sous celui de *Cirénius*; il n'y aurait point eu de dénombrement universel. Mais S^t *Luc*, dont l'autorité doit prévaloir sur *Josèphe*, *Suétone*, *Tacite*, *Dion Cassius* et tous les écrivains de Rome; S^t *Luc* affirme positivement qu'il y eut un dénombrement universel de toute la terre, et que *Cirénius* était gouverneur de Judée. Il faut donc s'en rapporter uniquement à lui, sans même chercher à le concilier avec *Flavien Josèphe*, ni avec aucun autre historien.

(*k*) *Josèphe*, liv. XVIII, chap. I.

Au reste , ni le nouveau Testament , ni l'ancien , ne nous ont été donnés pour éclaircir des points d'histoire , mais pour nous annoncer des vérités salutaires , devant lesquelles tous les événemens et toutes les opinions devaient disparaître. C'est toujours ce que nous répondons aux faux calculs , aux contradictions , aux absurdités , aux fautes énormes de géographie , de chronologie , de physique , et même de sens commun , dont les philosophes nous disent sans cesse que la sainte Ecriture est remplie : nous ne cessons de leur dire qu'il n'est point ici question de raison , mais de foi et de piété.

S E C T I O N I I.

A l'égard du dénombrement des peuples modernes , les rois n'ont point à craindre aujourd'hui qu'un docteur *Gad* vienne leur proposer , de la part de DIEU , la famine , la guerre , ou la peste , pour les punir d'avoir voulu savoir leur compte. Aucun d'eux ne le fait.

On conjecture , on devine , et toujours à quelques millions d'hommes près.

J'ai porté le nombre d'habitans qui composent l'empire de Russie , à vingt-quatre millions , sur les mémoires qui m'ont été envoyés ;

mais je n'ai point garanti cette évaluation, car je connais très-peu de choses que je voulusse garantir.

J'ai cru que l'Allemagne possède autant de monde en comptant les Hongrois. Si je me suis trompé d'un million ou deux, on fait que c'est une bagatelle en pareil cas.

Je demande pardon au roi d'Espagne si je ne lui accorde que sept millions de sujets dans notre continent. C'est bien peu de chose; mais don *Ustaris*, employé dans le ministère, ne lui en donne pas davantage.

On compte environ neuf à dix millions d'êtres libres dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

On balance en France entre seize et vingt millions. C'est une preuve que le docteur *Gad* n'a rien à reprocher au ministère de France. Quant aux villes capitales, les opinions sont encore partagées. Paris, selon quelques calculateurs, a sept cents mille habitans; et, selon d'autres, cinq cents. Il en est ainsi de Londres, de Constantinople, du grand Caire.

Pour les sujets du pape, ils feront la foule en paradis; mais la foule est médiocre sur terre. Pourquoi cela? c'est qu'ils sont sujets du pape. *Caton* le censeur aurait-il jamais cru que les Romains en viendraient là? (*)

(*) Voyez POPULATION.

D E S T I N .

DE tous les livres de l'Occident qui sont parvenus jusqu'à nous , le plus ancien est *Homère* ; c'est là qu'on trouve les mœurs de l'antiquité profane , des héros grossiers , des dieux grossiers , faits à l'image de l'homme. Mais c'est là que parmi les rêveries et les inconséquences on trouve aussi les semences de la philosophie , et surtout l'idée du destin qui est maître des dieux , comme les dieux sont les maîtres du monde.

Quand le magnanime *Hector* veut absolument combattre le magnanime *Achille* , et que pour cet effet il se met à fuir de toutes ses forces , et fait trois fois le tour de la ville avant de combattre , afin d'avoir plus de vigueur ; quand *Homère* compare *Achille* aux pieds légers qui le poursuit , à un homme qui dort ; quand madame *Dacier* s'extasie d'admiration sur l'art et le grand sens de ce passage ; alors *Jupiter* veut sauver le grand *Hector* , qui lui a fait tant de sacrifices ; et il consulte les destinées ; il pèse dans une balance les destins d'*Hector* et d'*Achille* (a) ; il trouve que le troyen doit absolument être tué par le grec ; il ne peut s'y opposer ; et dès ce moment *Apollon* ,

(a) Iliade , liv. XXII.

le génie gardien d'*Hector*, est obligé de l'abandonner. Ce n'est pas qu'*Homère* ne prodigue souvent, et surtout en ce même endroit, des idées toutes contraires, suivant le privilège de l'antiquité; mais enfin, il est le premier chez qui on trouve la notion du destin. Elle était donc très en vogue de son temps.

Les pharisiens, chez le petit peuple juif, n'adoptèrent le destin que plusieurs siècles après; car ces pharisiens eux-mêmes, qui furent les premiers lettrés d'entre les Juifs, étaient très-nouveaux. Ils mêlèrent dans Alexandrie une partie des dogmes des stoïciens aux anciennes idées juives. S'*Jérôme* prétend même que leur secte n'est pas beaucoup antérieure à notre ère vulgaire.

Les philosophes n'eurent jamais besoin ni d'*Homère*, ni des pharisiens, pour se persuader que tout se fait par des lois immuables, que tout est arrangé, que tout est un effet nécessaire. Voici comme ils raisonnaient :

Ou le monde subsiste par sa propre nature, par ses lois physiques, ou un Etre suprême l'a formé selon ses lois suprêmes; dans l'un et l'autre cas ces lois sont immuables; dans l'un et l'autre cas tout est nécessaire; les corps graves tendent vers le centre de la terre, sans pouvoir tendre à se reposer en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas.

L'instinct d'un épagneul ne peut être l'instinct d'une autruche ; tout est arrangé , engrené et limité.

L'homme ne peut avoir qu'un certain nombre de dents , de cheveux et d'idées ; il vient un temps où il perd nécessairement ses dents , ses cheveux et ses idées.

Il est contradictoire que ce qui fut hier n'ait pas été , que ce qui est aujourd'hui ne soit pas ; il est aussi contradictoire que ce qui doit être , puisse ne pas devoir être.

Si tu pouvais déranger la destinée d'une mouche , il n'y aurait nulle raison qui pût t'empêcher de faire le destin de toutes les autres mouches , de tous les autres animaux , de tous les hommes , de toute la nature ; tu te trouverais au bout du compte plus puissant que DIEU.

Des imbécilles disent : Mon médecin a tiré ma tante d'une maladie mortelle , il a fait vivre ma tante dix ans de plus qu'elle ne devait vivre ; d'autres qui font les capables disent : L'homme prudent fait lui-même son destin.

*Nullum numen abest si sit prudentia ; sed nos
Te facimus , Fortuna , deam , cæloque locamus.*

La fortune n'est rien ; c'est en vain qu'on l'adore ;
La prudence est le dieu qu'on doit seul implorer.

Mais souvent le prudent succombe sous sa destinée , loin de la faire ; c'est le destin qui fait les prudens.

De profonds politiques assurent que si on avait assassiné *Cromwell* , *Ludlow* , *Ireton* et une douzaine d'autres parlementaires , huit jours avant qu'on coupât la tête à *Charles I* , ce roi aurait pu vivre encore , et mourir dans son lit ; ils ont raison : ils peuvent ajouter encore que si toute l'Angleterre avait été engloutie dans la mer , ce monarque n'aurait pas péri sur un échafaud , auprès de *Whitehall* ou *salle blanche* ; mais les choses étaient arrangées de façon que *Charles* devait avoir le cou coupé.

Le cardinal d'*Offat* était sans doute plus prudent qu'un fou des petites-maisons ; mais n'est-il pas évident que les organes du sage d'*Offat* étaient autrement faits que ceux de cet écervelé ? de même que les organes d'un renard sont différens de ceux d'une grue et d'une alouette.

Ton médecin a sauvé ta tante ; mais certainement il n'a pas en cela contredit l'ordre de la nature , il l'a suivi. Il est clair que ta tante ne pouvait pas s'empêcher de naître dans une telle ville , qu'elle ne pouvait pas s'empêcher d'avoir dans un tel temps une certaine maladie , que le médecin ne pouvait pas être ailleurs

que dans la ville où il était , que ta tante devait l'appeler , qu'il devait lui prescrire les drogues qui l'ont guérie , ou qu'on a cru l'avoir guérie , lorsque la nature était le seul médecin.

Un payfan croit qu'il a grêlé par hasard sur son champ ; mais le philosophe fait qu'il n'y a point de hasard , et qu'il était impossible , dans la constitution de ce monde , qu'il ne grêlât pas ce jour-là en cet endroit.

Il y a des gens qui , étant effrayés de cette vérité , en accordent la moitié , comme des débiteurs qui offrent moitié à leurs créanciers , et demandent répit pour le reste. Il y a , disent-ils , des événemens nécessaires , et d'autres qui ne le sont pas. Il ferait plaisant qu'une partie de ce monde fût arrangée , et que l'autre ne le fût point ; qu'une partie de ce qui arrive dût arriver , et qu'une autre partie de ce qui arrive ne dût pas arriver. Quand on y regarde de près , on voit que la doctrine contraire à celle du destin est absurde ; mais il y a beaucoup de gens destinés à raisonner mal , d'autres à ne point raisonner du tout , d'autres à persécuter ceux qui raisonnent.

Quelques-uns vous disent : Ne croyez pas au fatalisme ; car alors tout vous paraissant inévitable , vous ne travaillerez à rien , vous croupirez dans l'indifférence , vous n'aimerez

ni les richesses, ni les honneurs, ni les louanges, vous ne voudrez rien acquérir, vous vous croirez sans mérite comme sans pouvoir; aucun talent ne sera cultivé, tout périra par l'apathie.

Ne craignez rien, Messieurs, nous aurons toujours des passions et des préjugés, puisque c'est notre destinée d'être soumis aux préjugés et aux passions: nous saurons bien qu'il ne dépend pas plus de nous d'avoir beaucoup plus de mérite et de grands talens, que d'avoir les cheveux bien plantés et la main belle: nous ferons convaincus qu'il ne faut tirer vanité de rien, et cependant nous aurons toujours de la vanité.

J'ai nécessairement la passion d'écrire ceci, et toi tu as la passion de me condamner; nous sommes tous deux également fots, également les jouets de la destinée. Ta nature est de faire du mal, la mienne est d'aimer la vérité, et de la publier malgré toi.

Le hibou, qui se nourrit de souris dans sa masure, a dit au rossignol: Cesse de chanter sous tes beaux ombrages, viens dans mon trou, afin que je t'y dévore; et le rossignol a répondu: Je suis né pour chanter ici, et pour me moquer de toi.

Vous me demandez ce que deviendra la liberté? Je ne vous entends pas. Je ne fais ce

que c'est que cette liberté dont vous parlez ; il y a si long-temps que vous disputez sur sa nature , qu'assurément vous ne la connaissez pas. Si vous voulez , ou plutôt , si vous pouvez examiner paisiblement avec moi ce que c'est , passez à la lettre L.

D E V O T.

L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; elle dit : Sois doux , simple , équitable ;
Car d'un dévot souvent au chrétien véritable
La distance est cent fois plus grande , à mon avis ,
Que du pôle antarctique au détroit de Davis.

BOILEAU, satire XI.

IL est bon de remarquer , dans nos questions , que *Boileau* est le seul poète qui ait jamais fait *évangile* féminin. On ne dit point , la sainte *évangile* , mais le saint *évangile*. Ces inadvertances échappent aux meilleurs écrivains ; il n'y a que des pédans qui en triomphent. Il est aisé de mettre à la place :

L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Soit dévot ; mais il dit : Sois doux , simple , équitable.

À l'égard de *Davis* , il n'y a point de détroit de *Davis* , mais un détroit de *David*. Les Anglais mettent un *s* au génitif , et c'est la

source de la méprise ; car au temps de *Boileau* personne en France n'apprenait l'anglais , qui est aujourd'hui l'objet de l'étude des gens de lettres. C'est un habitant du mont Krapac qui a inspiré aux Français le goût de cette langue , et qui leur ayant fait connaître la philosophie et la poésie anglaise , a été pour cela persécuté par des velches.

Venons à présent au mot *dévo*t ; il signifie *dévoué* ; et dans le sens rigoureux du terme , cette qualification ne devrait appartenir qu'aux moines et aux religieuses qui font des vœux. Mais comme il n'est pas plus parlé de vœux que de dévots dans l'Évangile , ce titre ne doit en effet appartenir à personne. Tout le monde doit être également juste. Un homme qui se dit dévot ressemble à un roturier qui se dit marquis ; il s'arroe une qualité qu'il n'a pas. Il croit valoir mieux que son prochain. On pardonne cette sottise à des femmes ; leur faiblesse et leur frivolité les rendent excusables ; les pauvres créatures passent d'un amant à un directeur avec bonne foi : mais on ne pardonne pas aux fripons qui les dirigent , qui abusent de leur ignorance , qui fondent le trône de leur orgueil sur la crédulité du sexe. Ils se forment un petit sérail mystique , composé de sept ou huit vieilles beautés , subjuguées par le poids de leur désœuvrement ; et

presque

presque toujours ces sujettes payent des tributs à leur nouveau maître. Point de jeune femme sans amant, point de vieille dévote sans un directeur. Oh! que les Orientaux sont plus sensés que nous! Jamais un bacha n'a dit: Nous soupâmes hier avec l'aga des janissaires, qui est l'amant de ma sœur, et le vicaire de la mosquée, qui est le directeur de ma femme.

D I C T I O N N A I R E.

LA méthode des dictionnaires, inconnue à l'antiquité, est d'une utilité qu'on ne peut contester; et l'Encyclopédie, imaginée par MM. d'Alembert et Diderot, achevée par eux et par leurs associés avec tant de succès, malgré ses défauts, en est un assez bon témoignage. Ce qu'on y trouve à l'article *Dictionnaire* doit suffire; il est fait de main de maître.

Je ne veux parler ici que d'une nouvelle espèce de dictionnaires historiques qui renferment des mensonges et des satires par ordre alphabétique; tel est le *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, contenant une idée abrégée de la vie des hommes illustres en tout genre, et imprimé en 1758, en six volumes in-8°, sans nom d'auteur.

Dictionn. philosoph. Tome IV. * Q

Les compilateurs de cet ouvrage commencent par déclarer qu'il a été entrepris *sur les avis de l'auteur de la Gazette ecclésiastique, écrivain redoutable, disent-ils, dont la flèche, déjà comparée à celle de Jonathas, n'est jamais retournée en arrière, et est toujours teinte du sang des morts, du carnage des plus vaillans : A sanguine interfectorum, ab adipe fortium sagitta Jonathæ nunquàm rediit retrorsùm.*

On conviendra sans peine que *Jonathas* fils de *Saül*, tué à la bataille de *Gelboé*, a un rapport immédiat avec un convulsionnaire de Paris qui barbouillait les nouvelles ecclésiastiques dans un grenier en 1758.

L'auteur de cette préface y parle du grand *Colbert*. On croit d'abord que c'est du ministre d'Etat qui a rendu de si grands services à la France ; point du tout, c'est d'un évêque de Montpellier. Il se plaint qu'un autre dictionnaire n'ait pas assez loué le célèbre abbé d'*Asfeld*, l'illustre *Boursier*, le fameux *Gennes*, l'immortel *la Borde*, et qu'on n'ait pas dit assez d'injures à l'archevêque de Sens *Languet* et à un nommé *Fillot*, tous gens connus, à ce qu'il prétend, des colonnes d'*Hercule* à la mer Glaciale. Il promet qu'il fera *vif, fort et piquant, par principe de religion ; qu'il rendra son visage plus ferme que le visage de ses ennemis, et son front plus dur que leur front, selon la parole d'Ezéchiel.*

Il déclare qu'il a mis à contribution tous les journaux et tous les ana, et il finit par espérer que le ciel répandra ses bénédictions sur son travail.

Dans ces espèces de dictionnaires, qui ne sont que des ouvrages de parti, on trouve rarement ce qu'on cherche, et souvent ce qu'on ne cherche pas. Au mot *Adonis*, par exemple, on apprend que *Vénus* fut amoureuse de lui; mais pas un mot du culte d'*Adonis*, ou *Adonai*, chez les Phéniciens; rien sur ces fêtes si antiques et si célèbres, sur les lamentations suivies de réjouissances qui étaient des allégories manifestes, ainsi que les fêtes de *Cérès*, celles d'*Isis*, et tous les mystères de l'antiquité. Mais en récompense on trouve la religieuse *Adkichomia* qui traduit en vers les psaumes de *David*, au seizième siècle, et *Adkichomius* qui était apparemment son parent, et qui fit la Vie de JESUS-CHRIST en bas allemand.

On peut bien penser que tous ceux de la faction dont était le rédacteur sont accablés de louanges, et les autres d'injures. L'auteur, ou la petite horde d'auteurs qui ont broché ce vocabulaire d'inepties, dit de *Nicolas Boindin*, procureur-général des trésoriers de France, de l'académie des belles-lettres, qu'il était poète et athée.

Ce magistrat n'a pourtant jamais fait imprimer de vers, et n'a rien écrit sur la métaphysique ni sur la religion.

Il ajoute que *Boindin* sera mis par la postérité au rang des *Vanini*, des *Spinosa* et des *Hobbes*. Il ignore que *Hobbes* n'a jamais professé l'athéisme, qu'il a seulement soumis la religion à la puissance souveraine, qu'il appelle le *Léviathan*. Il ignore que *Vanini* ne fut point athée; que le mot d'*athée* même ne se trouve pas dans l'arrêt qui le condamna; qu'il fut accusé d'impiété pour s'être élevé fortement contre la philosophie d'*Aristote*, et pour avoir disputé aigrement et sans retenue contre un conseiller au parlement de Toulouse, nommé *Francon* ou *Franconi*, qui eut le crédit de le faire brûler, parce qu'on fait brûler qui on veut, témoin la *Pucelle d'Orléans*, *Michel Servet*, le conseiller *Dubourg*, la maréchale d'*Ancre*, *Urbain Grandier*, *Morin*, et les livres des jansénistes. Voyez d'ailleurs l'apologie de *Vanini* par le savant *la Crose*, et l'article *Athéisme*.

Le vocabuliste traite *Boindin* de *scélérat*; ses parens voulaient attaquer en justice et faire punir un auteur qui mérite si bien le nom qu'il ose donner à un magistrat, à un savant estimable: mais le calomniateur se cachait sous un nom supposé, comme la plupart des libellistes.

Immédiatement après avoir parlé si indignement d'un homme respectable pour lui, il le regarde comme un témoin irréfragable, parce que *Boindin*, dont la mauvaise humeur était connue, a laissé un mémoire très-mal fait et très-téméraire, dans lequel il accuse *la Motte*, le plus honnête homme du monde, un géomètre et un marchand quincaillier, d'avoir fait les vers infames qui firent condamner *Jean-Baptiste Rousseau*. Enfin, dans la liste des ouvrages de *Boindin*, il omet exprès ses excellentes dissertations imprimées dans le *Recueil de l'académie des belles-lettres*, dont il était un membre très-distingué.

L'article *Fontenelle* n'est qu'une satire de cet ingénieux et savant académicien dont l'Europe littéraire estime la science et les talens. L'auteur a l'impudence de dire que *son Histoire des oracles ne fait pas honneur à sa religion*. Si *Vandale*, auteur de l'*Histoire des oracles*, et son rédacteur *Fontenelle* avaient vécu du temps des Grecs et de la république romaine, on pourrait dire avec raison qu'ils étaient plutôt de bons philosophes que de bons païens; mais, en bonne foi, quel tort font-ils à la religion chrétienne en faisant voir que les prêtres païens étaient des fripons? Ne voit-on pas que les auteurs de ce libelle, intitulé *Dictionnaire*, plaident leur propre cause? *Jam proximus*

ardet Ucalegon. Mais ferait-ce infulter à la religion chrétienne que de prouver la friponnerie des convulsionnaires ? Le gouvernement a fait plus , il les a punis fans être accusé d'irréligion.

Le libelliste ajoute qu'il soupçonne *Fontenelle* de n'avoir rempli ses devoirs de chrétien que par mépris pour le christianisme même. C'est une étrange démente dans ces fanatiques de crier toujours qu'un philosophe ne peut être chrétien ; il faudrait les excommunier et les punir pour cela seul : car c'est assurément vouloir détruire le christianisme , que d'affurer qu'il est impossible de bien raisonner , et de croire une religion si raisonnable et si sainte.

Des Ivetaux , précepteur de *Louis XIII* , est accusé d'avoir vécu et d'être mort sans religion. Il semble que les compilateurs n'en aient aucune , ou du moins qu'en violant tous les préceptes de la véritable , ils cherchent partout des complices.

Le galant homme auteur de ces articles se complaît à rapporter tous les mauvais vers contre l'académie française , et des anecdotes aussi ridicules que fausses. C'est apparemment encore par zèle de religion.

Je ne dois pas perdre une occasion de réfuter le conte absurde qui a tant couru , et qu'il répète fort mal à propos à l'article de

l'abbé *Gédouin* , sur lequel il se fait un plaisir de tomber , parce qu'il avait été jésuite dans sa jeunesse ; faiblesse passagère dont je l'ai vu se repentir toute sa vie.

Le dévot et scandaleux rédacteur du dictionnaire prétend que l'abbé *Gédouin* coucha avec la célèbre *Ninon Lenclos* , le jour même qu'elle eut quatre-vingts ans accomplis. Ce n'était pas assurément à un prêtre de conter cette aventure dans un prétendu *Dictionnaire des hommes illustres*. Une telle sottise n'est nullement vraisemblable ; et je puis certifier que rien n'est plus faux. On mettait autrefois cette anecdote sur le compte de l'abbé de *Châteauneuf* , qui n'était pas difficile en amour , et qui , disait-on , avait eu les faveurs de *Ninon* âgée de soixante ans , ou plutôt lui avait donné les siennes. J'ai beaucoup vu dans mon enfance l'abbé *Gédouin* , l'abbé de *Châteauneuf* et *M^{lle} Lenclos* ; je puis assurer qu'à l'âge de quatre-vingts ans son visage portait les marques les plus hideuses de la vieillesse ; que son corps en avait toutes les infirmités , et qu'elle avait dans l'esprit les maximes d'un philosophe austère.

A l'article *des Houllières* , le rédacteur prétend que c'est elle qui est désignée sous le nom de *précieuse* dans la satire de *Boileau* contre les femmes. Jamais personne n'eut moins ce

défaut que M^{me} *des Houllières* ; elle passa toujours pour la femme du meilleur commerce ; elle était très-simple et très-agréable dans la conversation.

L'article *la Motte* est plein d'injures atroces contre cet académicien , homme très-aimable , poète philosophe qui a fait des ouvrages estimables dans tous les genres. Enfin l'auteur , pour vendre son livre en six volumes , en a fait un libelle diffamatoire.

Son héros est *Carré de Montgeron* , qui présenta au roi un recueil des miracles opérés par les convulsionnaires dans le cimetière de Saint-Médard ; et son héros était un sot qui est mort fou.

L'intérêt du public , de la littérature et de la raison exigeait qu'on livrât à l'indignation publique ces libellistes à qui l'avidité d'un gain fardé pourrait susciter des imitateurs ; d'autant plus que rien n'est si aisé que de copier des livres par ordre alphabétique , et d'y ajouter des platitudes , des calomnies et des injures.

Extrait des réflexions d'un académicien sur le dictionnaire de l'académie.

J'AURAIS voulu rapporter l'étymologie naturelle et incontestable de chaque mot ,
comparer

comparer l'emploi , les diverses significations , l'énergie de ce mot avec l'emploi , les acceptions diverses , la force ou la faiblesse du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères ; enfin , citer les meilleurs auteurs qui ont fait usage de ce mot , faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donné , remarquer s'il est plus propre à la poésie qu'à la prose.

Par exemple , j'observais que l'*inclémence* des airs est ridicule dans une histoire , parce que ce terme d'*inclémence* a son origine dans la colère du ciel qu'on suppose manifestée par l'intempérie , les dérangemens , les rigueurs des saisons , la violence du froid , la corruption de l'air , les tempêtes , les orages , les vapeurs pestilentielles , &c. Ainsi donc *inclémence* étant une métaphore , est consacrée à la poésie.

Je donnais au mot *impuissance* toutes les acceptions qu'il reçoit. Je faisais voir dans quelle faute est tombé un historien qui parle de l'impuissance du roi *Alfonse* , en n'exprimant pas si c'était celle de résister à son frère , ou celle dont sa femme l'accusait.

Je tâchais de faire voir que les épithètes *irrésistible* , *incurable* , exigeaient un grand ménagement. Le premier qui a dit , l'*impulsion irrésistible du génie* , a très-bien rencontré , parce

qu'en effet il s'agissait d'un grand génie qui s'était livré à son talent malgré tous les obstacles. Les imitateurs qui ont employé cette expression pour des hommes médiocres, sont des plagiaires qui ne savent pas placer ce qu'ils dérobent.

Le mot *incurable* n'a été encore enchâssé dans un vers que par l'industriel *Racine* :

D'un incurable amour remèdes impuissans.

Voilà ce que *Boileau* appelle *des mots trouvés*.

Dès qu'un homme de génie a fait un usage nouveau d'un terme de la langue, les copistes ne manquent pas d'employer cette même expression mal à propos en vingt endroits, et n'en font jamais honneur à l'inventeur.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul de ces mots trouvés, une seule expression neuve de génie dans aucun auteur tragique depuis *Racine*, excepté ces années dernières. Ce sont pour l'ordinaire des termes lâches, oiseux, rebattus, si mal mis en place, qu'il en résulte un style barbare; et, à la honte de la nation, ces ouvrages visigoths et vandales furent quelque temps prônés, célébrés, admirés dans les journaux, dans les mercures, surtout quand ils furent protégés par je ne fais quelle dame qui ne s'y connaissait point du tout.

On en est revenu aujourd'hui ; et à un ou deux près , ils sont pour jamais anéantis.

Je ne prétendais pas faire toutes ces réflexions , mais mettre le lecteur en état de les faire.

Je faisais voir à la lettre E que nos *e* muets qui nous sont reprochés par un italien , sont précisément ce qui forme la délicieuse harmonie de notre langue. *Empire , couronne , diadème , épouvantable , sensible* ; cet *e* muet qu'on fait sentir , sans l'articuler , laisse dans l'oreille un son mélodieux , comme celui d'un timbre qui résonne encore quand il n'est plus frappé. C'est ce que nous avons déjà répondu à un italien homme de lettres , qui était venu à Paris pour enseigner sa langue , et qui ne devait pas y décrier la nôtre.

Il ne sentait pas la beauté et la nécessité de nos rimes féminines ; elles ne sont que des *e* muets. Cet entrelacement de rimes masculines et féminines fait le charme de nos vers.

De semblables observations sur l'alphabet et sur les mots , auraient pu être de quelque utilité ; mais l'ouvrage eût été trop long.

D I E U , D I E U X .

S E C T I O N P R E M I E R E .

ON ne peut trop avertir que ce Dictionnaire n'est point fait pour répéter ce que tant d'autres ont dit.

La connaissance d'un Dieu n'est point empreinte en nous par les mains de la nature, car tous les hommes auraient la même idée, et nulle idée ne naît avec nous (*). Elle ne nous vient point comme la perception de la lumière, de la terre, &c. que nous recevons dès que nos yeux et notre entendement s'ouvrent. Est-ce une idée philosophique? non. Les hommes ont admis des dieux avant qu'il y eût des philosophes.

D'où est donc dérivée cette idée? du sentiment et de cette logique naturelle qui se développe avec l'âge dans les hommes les plus grossiers. On a vu des effets étonnans de la nature, des moissons et des stérilités, des jours fereins et des tempêtes, des bienfaits et des fléaux, et on a senti un maître. Il a fallu des chefs pour gouverner des sociétés, et on a eu besoin d'admettre des souverains de ces souverains nouveaux que la faiblesse humaine s'était

(*) Voyez I D É E .

donnés , des êtres dont le pouvoir suprême fit trembler des hommes qui pouvaient accabler leurs égaux. Les premiers souverains ont à leur tour employé ces notions pour cimenter leur puissance. Voilà les premiers pas , voilà pourquoi chaque petite société avait son Dieu. Ces notions étaient grossières , parce que tout l'était. Il est très-naturel de raisonner par analogie. Une société sous un chef ne niait point que la peuplade voisine n'eût aussi son juge , son capitaine ; par conséquent elle ne pouvait nier qu'elle n'eût aussi son Dieu. Mais comme chaque peuplade avait intérêt que son capitaine fût le meilleur , elle avait intérêt aussi à croire , et par conséquent elle croyait que son Dieu était le plus puissant. De là ces anciennes fables si long-temps généralement répandues , que les dieux d'une nation combattaient contre les dieux d'une autre. De là tant de passages dans les livres hébreux qui décèlent à tout moment l'opinion où étaient les Juifs , que les dieux de leurs ennemis existaient , mais que le dieu des Juifs leur était supérieur.

Cependant il y eut des prêtres , des mages , des philosophes , dans les grands Etats où la société perfectionnée pouvait comporter des hommes oisifs , occupés de spéculations.

Quelques-uns d'entre eux perfectionnèrent

leur raison jusqu'à reconnaître en secret un Dieu unique et universel. Ainsi, quoique chez les anciens Egyptiens on adorât *Osiri*, *Osiris*, ou plutôt *Osireth* (qui signifie *cette terre est à moi*), quoiqu'ils adorassent encore d'autres êtres supérieurs, cependant ils admettaient un dieu suprême, un principe unique, qu'ils appelaient *Knef*, et dont le symbole était une sphère posée sur le frontispice du temple.

Sur ce modèle les Grecs eurent leur *Zeus*, leur *Jupiter*, maître des autres dieux qui n'étaient que ce que sont les anges chez les Babyloniens et chez les Hébreux, et les saints chez les chrétiens de la communion romaine.

C'est une question plus épineuse qu'on ne pense, et très-approfondie, si plusieurs dieux égaux en puissance pourraient subsister à la fois.

Nous n'avons aucune notion adéquate de la Divinité, nous nous traînons seulement de soupçons en soupçons, de vraisemblances en probabilités. Nous arrivons à un très-petit nombre de certitudes. Il y a quelque chose, donc il y a quelque chose d'éternel, car rien n'est produit de rien. Voilà une vérité certaine sur laquelle votre esprit se repose. Tout ouvrage qui nous montre des moyens et une fin, annonce un ouvrier; donc cet univers composé de ressorts, de moyens dont chacun a sa fin, découvre un ouvrier très-puissant,

très-intelligent. Voilà une probabilité qui approche de la plus grande certitude ; mais cet artisan suprême est-il infini ? est-il par-tout ? est-il en un lieu ? comment répondre à cette question avec notre intelligence bornée et nos faibles connaissances ?

Ma seule raison me prouve un être qui a arrangé la matière de ce monde ; mais ma raison est impuissante à me prouver qu'il ait fait cette matière , qu'il l'ait tirée du néant. Tous les sages de l'antiquité , sans aucune exception , ont cru la matière éternelle et subsistante par elle-même. Tout ce que je puis faire sans le secours d'une lumière supérieure , c'est donc de croire que le Dieu de ce monde est aussi éternel et existant par lui-même. DIEU et la matière existent par la nature des choses. D'autres dieux ainsi que d'autres mondes ne subsisteraient-ils pas ? Des nations entières , des écoles très-éclairées ont bien admis deux dieux dans ce monde-ci , l'un la source du bien , l'autre la source du mal. Ils ont admis une guerre interminable entre deux puissances égales. Certes la nature peut plus aisément souffrir dans l'immensité de l'espace plusieurs êtres indépendans , maîtres absolus chacun dans leur étendue , que deux dieux bornés et impuissans dans ce monde , dont l'un ne peut faire le bien , et l'autre ne peut faire le mal.

Si DIEU et la matière existent de toute éternité , comme l'antiquité l'a cru , voilà deux êtres nécessaires ; or s'il y a deux êtres nécessaires , il peut y en avoir trente. Ces seuls doutes , qui font le germe d'une infinité de réflexions , servent au moins à nous convaincre de la faiblesse de notre entendement. Il faut que nous confessions notre ignorance sur la nature de la Divinité avec *Cicéron*. Nous n'en saurons jamais plus que lui.

Les écoles ont beau nous dire que DIEU est infini négativement et non privativement , *formaliter et non materialiter* , qu'il est le premier , le moyen et le dernier acte , qu'il est partout sans être dans aucun lieu ; cent pages de commentaires sur de pareilles définitions ne peuvent nous donner la moindre lumière. Nous n'avons ni degré , ni *point d'appui* pour monter à de telles connaissances. Nous sentons que nous sommes sous la main d'un être invisible ; c'est tout , et nous ne pouvons faire un pas au-delà. Il y a une témérité insensée à vouloir deviner ce que c'est que cet être , s'il est étendu ou non , s'il existe dans un lieu ou non , comment il existe , comment il opère. (*)

(*) Voyez CREATION , INFINI.

S E C T I O N I I.

JE crains toujours de me tromper ; mais tous les monumens me font voir avec évidence que les anciens peuples policés reconnaissaient un Dieu suprême. Il n'y a pas un seul livre, une médaille, un bas-relief, une inscription, où il soit parlé de *Junon*, de *Minerve*, de *Neptune*, de *Mars* et des autres dieux, comme d'un être formateur, souverain de toute la nature. Au contraire, les plus anciens livres profanes que nous ayons, *Hésiode* et *Homère*, représentent leur *Zeus* comme seul lançant la foudre, comme seul maître des dieux et des hommes ; il punit même les autres dieux ; il attache *Junon* à une chaîne ; il chasse *Apollon* du ciel.

L'ancienne religion des brachmanes, la première qui admit des créatures célestes, la première qui parla de leur rébellion, s'explique d'une manière sublime sur l'unité et la puissance de DIEU, comme nous l'avons vu à l'article *Ange*.

Les Chinois, tout anciens qu'ils sont, ne viennent qu'après les Indiens ; ils ont reconnu un seul Dieu de temps immémorial ; point de dieux subalternes, point de génies ou démons médiateurs entre DIEU et les hommes, point

d'oracles , point de dogmes abstraits , point de disputes théologiques chez les lettrés ; l'empereur fut toujours le premier pontife , la religion fut toujours auguste et simple : c'est ainsi que ce vaste empire , quoique subjugué deux fois , s'est toujours conservé dans son intégrité , qu'il a soumis ses vainqueurs à ses lois , et que , malgré les crimes et les malheurs attachés à la race humaine , il est encore l'Etat le plus florissant de la terre.

Les mages de Chaldée , les Sabéens ne reconnaissaient qu'un seul Dieu suprême , et l'adoraient dans les étoiles qui sont son ouvrage.

Les Persans l'adoraient dans le soleil. La sphère posée sur le frontispice du temple de Memphis , était l'emblème d'un Dieu unique et parfait , nommé *Knef* par les Egyptiens.

Le titre de *Deus optimus , maximus* n'a jamais été donné par les Romains qu'au seul *Jupiter , hominum sator atque deorum*. On ne peut trop répéter cette grande vérité que nous indiquons ailleurs. (a)

Cette adoration d'un Dieu suprême est confirmée depuis *Romulus* jusqu'à la destruction

(a) Le prétendu *Jupiter* , né en Crète , n'était qu'une fable historique , ou poétique , comme celle des autres dieux. *Jovis* , depuis *Jupiter* , était la traduction du mot grec *Zeus* , et *Zeus* était la traduction du mot phénicien *Jehovah*.

entière de l'empire, et à celle de sa religion, Malgré toutes les folies du peuple qui vénérât des dieux secondaires et ridicules, et malgré les épicuriens qui au fond n'en reconnaissaient aucun, il est avéré que les magistrats et les sages adorèrent dans tous les temps un Dieu souverain.

Dans le grand nombre de témoignages qui nous restent de cette vérité, je choisirai d'abord celui de *Maxime* de Tyr qui florissait sous les *Antonins*, ces modèles de la vraie piété, puisqu'ils l'étaient de l'humanité. Voici ses paroles dans son discours intitulé, *De DIEU selon Platon*. Le lecteur qui veut s'instruire est prié de les bien peser.

Les hommes ont eu la faiblesse de donner à DIEU une figure humaine, parce qu'ils n'avaient rien vu au-dessus de l'homme; mais il est ridicule de s'imaginer, avec Homère, que Jupiter ou la suprême Divinité a les sourcils noirs et les cheveux d'or, et qu'il ne peut les secouer sans ébranler le ciel.

Quand on interroge les hommes sur la nature de la Divinité, toutes leurs réponses sont différentes. Cependant, au milieu de cette variété prodigieuse d'opinions, vous trouverez un même sentiment par toute la terre, c'est qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui est le père de tous, &c.

Que deviendront, après cet aveu formel, et après les discours immortels des *Cicéron*, des

Antonin, des *Epictète* ; que deviendront, dis-je, les déclamations que tant de pédans ignorans répètent encore aujourd'hui ? A quoi serviront ces éternels reproches d'un polythéisme grossier et d'une idolâtrie puérile, qu'à nous convaincre que ceux qui les font n'ont pas la plus légère connaissance de la saine antiquité ? Ils ont pris les rêveries d'*Homère* pour la doctrine des sages.

Faut-il un témoignage encore plus fort et plus expressif ? vous le trouverez dans la lettre de *Maxime* de Madaure à *S^t Augustin* ; tous deux étaient philosophes et orateurs ; du moins ils s'en piquaient : ils s'écrivaient librement ; ils étaient amis autant que peuvent l'être un homme de l'ancienne religion et un de la nouvelle.

Lisez la lettre de *Maxime* de Madaure, et la réponse de l'évêque d'Hippone.

Lettre de Maxime de Madaure.

„ OR , qu'il y ait un Dieu souverain qui
 „ soit sans commencement, et qui, sans
 „ avoir rien engendré de semblable à lui,
 „ soit néanmoins le père et le formateur de
 „ toutes choses , quel homme est assez grossier,
 „ assez stupide pour en douter ? C'est
 „ celui dont nous adorons sous des noms

„ divers l'éternelle puissance répandue dans
„ toutes les parties du monde; ainsi honorant
„ séparément, par diverses sortes de cultes, ce
„ qui est comme les divers membres, nous
„ l'adorons tout entier.... Qu'ils vous con-
„ fervent, ces dieux *subalternes*, sous les
„ noms desquels et par lesquels, tout autant
„ de mortels que nous sommes sur la terre,
„ nous adorons le *père commun des dieux et des*
„ *hommes*, par différentes sortes de cultes, à
„ la vérité, mais qui s'accordent tous dans
„ leur variété même, et ne tendent qu'à la
„ même fin. „

Qui écrivait cette lettre? un numide, un
homme du pays d'Alger.

Réponse d'Augustin.

„ IL y a dans votre place publique deux
„ statues de *Mars*, nu dans l'une et armé
„ dans l'autre, et tout auprès, la figure d'un
„ homme qui, avec trois doigts qu'il avance
„ vers *Mars*, tient en bride cette divinité
„ dangereuse à toute la ville. Sur ce que vous
„ me dites que de pareils dieux sont comme
„ les membres du seul véritable Dieu, je vous
„ avertis, avec toute la liberté que vous me
„ donnez, de ne pas tomber dans de pareils
„ sacrilèges : car ce seul Dieu dont vous

„ parlez , est sans doute celui qui est reconnu
 „ de tout le monde , et sur lequel les igno-
 „ rans conviennent avec les savans , comme
 „ quelques anciens ont dit. Or , direz - vous
 „ que celui dont la force , pour ne pas dire la
 „ cruauté , est réprimée par un homme mort,
 „ soit un membre de celui-là ? Il me ferait
 „ aisé de vous pouffer sur ce sujet , car vous
 „ voyez bien ce qu'on pourrait dire sur cela ;
 „ mais je me retiens , de peur que vous ne
 „ disiez que ce sont les armes de la rhéto-
 „ rique que j'emploie contre vous plutôt que
 „ celles de la vérité. „ (b)

Nous ne savons pas ce que signifiaient ces
 deux statues dont il ne reste aucun vestige ;
 mais toutes les statues dont Rome était
 remplie , le Panthéon et tous les temples
 consacrés à tous les dieux subalternes , et
 même aux douze grands dieux , n'empêchè-
 rent jamais que *Deus optimus , maximus* , DIEU
très-bon et très-grand ne fût reconnu dans tout
 l'empire.

Le malheur des Romains était donc d'avoir
 ignoré la loi mosaïque , et ensuite d'ignorer la
 loi des disciples de notre Sauveur JESUS-
 CHRIST , de n'avoir pas eu la foi , d'avoir
 mêlé au culte d'un Dieu suprême le culte

(b) Traduction de *Dubois* précepteur du dernier duc de
Guise.

de *Mars*, de *Vénus*, de *Minerve*, d'*Apollon*, qui n'existaient pas, et d'avoir conservé cette religion jusqu'au temps des *Théodoses*. Heureusement les *Goths*, les *Huns*, les *Vandales*, les *Hérules*, les *Lombards*, les *Francs*, qui détruisirent cet empire, se soumirent à la vérité, et jouirent d'un bonheur qui fut refusé aux *Scipion*, aux *Caton*, aux *Metellus*, aux *Emile*, aux *Cicéron*, aux *Varron*, aux *Virgile* et aux *Horace*. (*)

Tous ces grands hommes ont ignoré JESUS-CHRIST qu'ils ne pouvaient connaître ; mais ils n'ont point adoré le diable, comme le répètent tous les jours tant de pédans. Comment auraient-ils adoré le diable, puisqu'ils n'en avaient jamais entendu parler ?

*D'une calomnie de Warburton contre Cicéron ,
au sujet d'un Dieu suprême.*

Warburton a calomnié *Cicéron* et l'ancienne Rome (c), ainsi que ses contemporains. Il suppose hardiment que *Cicéron* a prononcé ces paroles dans son oraison pour *Flaccus* : *Il est indigne de la majesté de l'empire d'adorer un seul*

(*) Voyez IDOLATRIE.

(c) Préface de la II partie du tome II, de la légation de *Moïse*, page 19.

Dieu. Majestatem imperii non decuit ut unus tantum Deus colatur.

Qui le croirait ? il n'y a pas un mot de cela dans l'oraison pour *Flaccus*, ni dans aucun ouvrage de *Cicéron*. Il s'agit de quelques vexations dont on accusait *Flaccus*, qui avait exercé la préture dans l'Asie mineure. Il était secrètement poursuivi par les Juifs dont Rome était alors inondée ; car ils avaient obtenu à force d'argent des privilèges à Rome, dans le temps même que *Pompée*, après *Crassus*, ayant pris Jérusalem, avait fait pendre leur roitelet *Alexandre*, fils d'*Aristobule*. *Flaccus* avait défendu qu'on fit passer des espèces d'or et d'argent à Jérusalem, parce que ces monnaies en revenaient altérées, et que le commerce en souffrait ; il avait fait saisir l'or qu'on y portait en fraude. Cet or, dit *Cicéron*, est encore dans le trésor ; *Flaccus* s'est conduit avec autant de défintéressement que *Pompée*.

Ensuite *Cicéron*, avec son ironie ordinaire, prononce ces paroles : „ Chaque pays a sa „ religion, nous avons la nôtre. Lorsque „ Jérusalem était encore libre, et que les Juifs „ étaient en paix, ces Juifs n'avaient pas „ moins en horreur la splendeur de cet „ empire, la dignité du nom romain, les „ institutions de nos ancêtres. Aujourd'hui „ cette nation a fait voir plus que jamais, „ par

» par la force de ses armes , ce qu'elle doit
 » penser de l'empire romain. Elle nous a
 » montré par sa valeur combien elle est chère
 » aux dieux immortels ; elle nous l'a prouvé,
 » en étant vaincue , dispersée , tributaire. »

*Stantibus Hierosolymis , pacatisque Judæis ,
 tamen istorum religio sacrorum , à splendore hujus
 imperii , gravitate nominis nostri , majorum ins-
 titutis , abhorrebat : nunc verò , hoc magis , quid
 illa gens , quid de imperio nostro sentiret , ostendit
 armis : quàm cara diis immortalibus esset , docuit ,
 quod est victa , quod elocata , quod servata.*

Il est donc très - faux que jamais ni Cicéron
 ni aucun romain ait dit , qu'il ne convenait
 pas à la majesté de l'empire de reconnaître
 un Dieu suprême. Leur *Jupiter* , ce *Zeus* des
 Grecs , ce *Jehovah* des Phéniciens , fut tou-
 jours regardé comme le maître des dieux secon-
 daires ; on ne peut trop inculquer cette grande
 vérité.

*Les Romains ont - ils pris tous leurs dieux des
 Grecs ?*

LES Romains n'auraient-ils pas eu plusieurs
 dieux qu'ils ne tenaient pas des Grecs ?

Par exemple , ils ne pouvaient avoir été
 plagiaires en adorant *Cælum* , quand les Grecs
 adoraient *Ouranon* ; en s'adressant à *Saturnus*

et à *Tellus*, quand les Grecs s'adressaient à *Gé* et à *Chronos*.

Ils appelaient *Cérès* celle que les Grecs nommaient *Deo* et *Demeter*.

Leur *Neptune* était *Poseidon*; leur *Vénus* était *Aphrodite*; leur *Junon* s'appelait en grec *Era*; leur *Proserpine*, *Coré*; enfin, leur favori *Mars*, *Arès*; et leur favorite *Bellone*, *Enio*. Il n'y a pas là un nom qui se ressemble.

Les beaux esprits grecs et romains s'étaient-ils rencontrés, où les uns avaient-ils pris des autres la chose dont ils déguisaient le nom?

Il est assez naturel que les Romains, sans consulter les Grecs, se soient fait des dieux, du ciel, du temps, d'un être qui préside à la guerre, à la génération, aux moissons, sans aller demander des dieux en Grèce, comme ensuite ils allèrent leur demander des lois. Quand vous trouvez un nom qui ne ressemble à rien, il paraît juste de le croire originaire du pays.

Mais *Jupiter*, le maître de tous les dieux, n'est-il pas un mot appartenant à toutes les nations, depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre? C'était *Jov*, *Jovis* chez les premiers Romains, *Zeus* chez les Grecs, *Jehovah* chez les Phéniciens, les Syriens, les Egyptiens.

Cette ressemblance ne paraît-elle pas servir à confirmer que tous ces peuples avaient la

connaissance de l'Être suprême ? connaissance confuse à la vérité ; mais quel homme peut l'avoir distincte ?

S E C T I O N I I I.

Examen de Spinoza.

SPINOSA ne peut s'empêcher d'admettre une intelligence agissante dans la matière , et faisant un tout avec elle.

Je dois conclure , dit-il (d) , que l'être absolu n'est ni pensée , ni étendue , exclusivement l'un de l'autre , mais que l'étendue et la pensée sont les attributs nécessaires de l'être absolu.

C'est en quoi il paraît différer de tous les athées de l'antiquité , *Ocellus Lucanus* , *Héraclite* , *Démocrite* , *Leucipe* , *Straton* , *Epicure* , *Pythagore* , *Diagore* , *Zénon d'Elée* , *Anaximandre* , et tant d'autres. Il en diffère surtout par sa méthode , qu'il avait entièrement puisée dans la lecture de *Descartes* , dont il a imité jusqu'au style.

Ce qui étonnera surtout la foule de ceux qui crient *Spinoza* , *Spinoza* , et qui ne l'ont jamais lu , c'est sa déclaration suivante. Il ne

(d) Page 13 , édition de *Foppens*.

la fait pas pour éblouir les hommes , pour apaiser des théologiens , pour se donner des protecteurs , pour défarmer un parti ; il parle en philosophe fans se nommer , fans s'afficher ; il s'exprime en latin pour être entendu d'un très-petit nombre. Voici sa profession de foi :

Profession de foi de Spinoza.

» SI je concluais aussi que l'idée de DIEU ,
 » comprise sous celle de l'infinité de l'uni-
 » vers (e) , me dispense de l'obéissance , de
 » l'amour et du culte , je ferais encore un
 » plus pernicieux usage de ma raison ; car
 » il m'est évident que les lois que j'ai reçues,
 » non par le rapport ou l'entremise des autres
 » hommes , mais immédiatement de lui , sont
 » celles que la lumière naturelle me fait con-
 » naître pour véritables guides d'une conduite
 » raisonnable. Si je manquais d'obéissance à
 » cet égard , je pécherais non - seulement
 » contre le principe de mon être et contre
 » la société de mes pareils , mais contre moi-
 » même , en me privant du plus solide avan-
 » tage de mon existence. Il est vrai que cette
 » obéissance ne m'engage qu'aux devoirs de
 » mon état , et qu'elle me fait envisager tout

(e) Page 44.

» le reste comme des pratiques frivoles , inven-
 » tées superstitieusement , ou pour l'utilité de
 » ceux qui les ont instituées.

» A l'égard de l'amour de DIEU , loin que
 » cette idée le puisse affaiblir , j'estime qu'au-
 » cune autre n'est plus propre à l'augmenter ,
 » puisqu'elle me fait connaître que DIEU est
 » intime à mon être ; qu'il me donne l'exis-
 » tence et toutes mes propriétés ; mais qu'il
 » me les donne libéralement sans reproche ,
 » sans intérêt , sans m'affujettir à autre chose
 » qu'à ma propre nature. Elle bannit la
 » crainte , l'inquiétude , la défiance et tous
 » les défauts d'un amour vulgaire ou inté-
 » ressé. Elle me fait sentir que c'est un bien
 » que je ne puis perdre , et que je possède
 » d'autant mieux que je le connais et que
 » je l'aime. »

Est-ce le vertueux et tendre *Fénélon* , est-ce
Spinoza qui a écrit ces pensées ? Comment
 deux hommes si opposés l'un à l'autre ont-ils
 pu se rencontrer dans l'idée d'aimer DIEU
 pour lui-même , avec des notions de DIEU
 si différentes ? (*)

Il le faut avouer ; ils allaient tous deux au
 même but , l'un en chrétien , l'autre en homme
 qui avait le malheur de ne le pas être ; le saint

(*) Voyez AMOUR DE DIEU.

archevêque en philosophe persuadé que DIEU est distingué de la nature , l'autre en disciple très-égaré de *Descartes* , qui s'imaginait que DIEU est la nature entière.

Le premier était orthodoxe , le second se trompait , j'en dois convenir : mais tous deux étaient dans la bonne foi , tous deux estimables dans leur sincérité comme dans leurs mœurs douces et simples ; quoiqu'il n'y ait eu d'ailleurs nul rapport entre l'imitateur de l'*Odyssée* et un cartésien sec , hérissé d'arguments ; entre un très-bel esprit de la cour de *Louis XIV* , revêtu de ce qu'on nomme une *grande dignité* , et un pauvre juif déjudaïfé , vivant avec trois cents florins de rente (f) dans l'obscurité la plus profonde.

S'il est entre eux quelque ressemblance , c'est que *Fénélon* fut accusé devant le sanhédrin de la nouvelle loi , et l'autre devant une synagogue sans pouvoir comme sans raison ; mais l'un se soumit , et l'autre se révolta.

Du fondement de la philosophie de Spinoza.

LE grand dialecticien *Bayle* a réfuté *Spinoza* (g).
Ce système n'est donc pas démontré comme

(f) On vit après sa mort , par ses comptes , qu'il n'avait quelquefois dépensé que quatre sous et demi en un jour pour sa nourriture. Ce n'est pas là un repas de moines assemblés en chapitre.

(g) Voyez l'article SPINOSA , Dictionnaire de *Bayle*.

une proposition d'*Euclide*. S'il l'était, on ne saurait le combattre. Il est donc au moins obscur.

J'ai toujours eu quelque soupçon que *Spinoza* avec sa substance universelle, ses modes et ses accidens, avait entendu autre chose que ce que *Bayle* entend, et que par conséquent *Bayle* peut avoir eu raison, sans avoir confondu *Spinoza*. J'ai toujours cru surtout que *Spinoza* ne s'entendait pas souvent lui-même, et que c'est la principale raison pour laquelle on ne l'a pas entendu.

Il me semble qu'on pourrait battre les remparts du spinosisme par un côté que *Bayle* a négligé. *Spinoza* pense qu'il ne peut exister qu'une seule substance; et il paraît par tout son livre, qu'il se fonde sur la méprise de *Descartes*, que tout est plein. Or, il est aussi faux que tout soit plein, qu'il est faux que tout soit vide. Il est démontré aujourd'hui que le mouvement est aussi impossible dans le plein absolu, qu'il est impossible que dans une balance égale, un poids de deux livres élève un poids de quatre.

Or, si tous les mouvemens exigent absolument des espaces vides, que deviendra la substance unique de *Spinoza*? Comment la substance d'une étoile entre laquelle et nous est un espace vide si immense, fera-t-elle précisément la

substance de notre terre , la substance de moi-même (*h*), la substance d'une mouche mangée par une araignée ?

Je me trompe peut-être ; mais je n'ai jamais conçu comment *Spinoza* admettant une substance infinie dont la pensée et la matière sont les deux modalités , admettant la substance , qu'il appelle *Dieu* , et dont tout ce que nous voyons est mode ou accident , a pu cependant rejeter les causes finales. Si cet être infini , universel , pense , comment n'aurait-il pas des desseins ? s'il a des desseins , comment n'aurait-il pas une volonté ? Nous sommes , dit *Spinoza* , des modes de cet être absolu , nécessaire , infini. Je dis à *Spinoza* , nous voulons , nous avons des desseins , nous qui ne sommes que des modes ; donc cet être infini , nécessaire , absolu , ne peut en être privé ; donc il a volonté , desseins , puissance.

Je fais bien que plusieurs philosophes , et surtout *Lucrece* , ont nié les causes finales ; et je fais que *Lucrece* , quoique peu châtié , est un très-grand poète dans ses descriptions et dans sa morale ; mais en philosophie , il me paraît , je l'avoue , fort au-dessous d'un portier de collège et d'un bedeau de paroisse. Affirmer que

(*h*) Ce qui fait que *Bayle* n'a pas pressé cet argument , c'est qu'il n'était pas instruit des démonstrations de *Newton* , de *Keil* , de *Grégori* , de *Halley* , que le vide est nécessaire pour le mouvement.

ni l'œil n'est fait pour voir , ni l'oreille pour entendre , ni l'estomac pour digérer , n'est-ce pas là la plus énorme absurdité , la plus révoltante folie qui soit jamais tombée dans l'esprit humain ? Tout douteur que je suis , cette démence me paraît évidente , et je le dis.

Pour moi , je ne vois dans la nature , comme dans les arts , que des causes finales ; et je crois un pommier fait pour porter des pommes , comme je crois une montre faite pour marquer l'heure.

Je dois avertir ici que si *Spinoza* dans plusieurs endroits de ses ouvrages se moque des causes finales , il les reconnaît plus expressément que personne dans sa première partie de *l'Etre en général et en particulier*.

Voici ses paroles :

» Qu'il me soit permis de m'arrêter ici
» quelque instant (i) , pour admirer la mer-
» veilleuse dispensation de la nature , laquelle
» ayant enrichi la constitution de l'homme
» de tous les ressorts nécessaires pour pro-
» longer jusqu'à certain terme la durée de sa
» fragile existence , et pour animer la con-
» naissance qu'il a de lui-même par celle d'une
» infinité de choses éloignées , semble avoir

(i) Page 14.

„ exprès négligé de lui donner des moyens
 „ pour bien connaître celle dont il est obligé
 „ de faire un usage plus ordinaire, et même les
 „ individus de sa propre espèce. Cependant,
 „ à le bien prendre, c'est moins l'effet d'un
 „ refus que celui d'une extrême libéralité,
 „ puisque s'il y avait quelque être intelligent
 „ qui en pût pénétrer un autre contre son
 „ gré, il jouirait d'un tel avantage au-dessus
 „ de lui, que par cela même il serait exclus
 „ de la société; au lieu que dans l'état pré-
 „ sent, chaque individu jouissant de lui-même
 „ avec une pleine indépendance, ne se com-
 „ munique qu'autant qu'il lui convient. »

Que conclurai-je de là? que *Spinoza* se con-
 tredisait souvent, qu'il n'avait pas toujours
 des idées nettes, que dans le grand naufrage
 des systèmes il se sauvait tantôt sur une planche,
 tantôt sur une autre; qu'il ressemblait par cette
 faiblesse à *Mallebranche*, à *Arnaud*, à *Bossuet*,
 à *Claude*, qui se sont contredits quelquefois
 dans leurs disputes; qu'il était comme tant de
 métaphysiciens et de théologiens. Je conclurai
 que je dois me défier à plus forte raison de
 toutes mes idées en métaphysique, que je
 suis un animal très-faible, marchant sur des
 sables mouvans qui se dérobent continuelle-
 ment sous moi, et qu'il n'y a peut-être rien de
 si fou que de croire avoir toujours raison.

Vous êtes très-confus, *Baruc* (k) *Spinoza*; mais êtes-vous aussi dangereux qu'on le dit? Je soutiens que non; et ma raison, c'est que vous êtes confus, que vous avez écrit en mauvais latin, et qu'il n'y a pas dix personnes en Europe qui vous lisent d'un bout à l'autre, quoiqu'on vous ait traduit en français. Quel est l'auteur dangereux? c'est celui qui est lu par les oisifs de la cour et par les dames.

S E C T I O N I V.

Du Système de la nature.

L'AUTEUR du *Système de la nature* a eu l'avantage de se faire lire des savans, des ignorans, des femmes; il a donc dans le style des mérites que n'avait pas *Spinoza*. Souvent de la clarté, quelquefois de l'éloquence, quoiqu'on puisse lui reprocher de répéter, de déclamer, et de se contredire comme tous les autres. Pour le fond des choses, il faut s'en défier très-souvent en physique et en morale. Il s'agit ici de l'intérêt du genre-humain. Examinons donc si sa doctrine est vraie et utile, et soyons courts si nous pouvons.

(k) Il s'appelle *Baruc* et non *Benott*, car il ne fut jamais baptisé.

(l) *L'ordre et le désordre n'existent point , &c.*

Quoi! en physique, un enfant né aveugle, ou privé de ses jambes, un monstre n'est pas contraire à la nature de l'espèce? N'est-ce pas la régularité ordinaire de la nature qui fait l'ordre, et l'irrégularité qui est le désordre? N'est-ce pas un très-grand dérangement, un désordre funeste qu'un enfant à qui la nature a donné la faim, et a bouché l'œsophage? Les évacuations de toute espèce sont nécessaires, et souvent les conduits manquent d'orifices; on est obligé d'y remédier: ce désordre a sa cause, sans doute. Point d'effet sans cause; mais c'est un effet très-déordonné.

L'affassinat de son ami, de son frère, n'est-il pas un désordre horrible en morale? Les calomnies d'un *Garasse*, d'un *le Tellier*, d'un *Doucine*, contre des jansénistes, et celles des jansénistes contre des jésuites; les impostures des *Patouillet* et *Paulian* ne sont-elles pas de petits désordres? La Saint-Barthelemi, les massacres d'Irlande, &c. &c. ne sont-ils pas des désordres exécra- bles? Ce crime a sa cause dans des passions, mais l'effet est exécration; la cause est fatale; ce désordre fait frémir. Reste à découvrir, si l'on peut, l'origine de ce désordre; mais il existe.

(m) *L'expérience prouve que les matières que*

(l) Première partie, page 60.

(m) Page 69.

nous regardons comme inertes et mortes, prennent de l'action, de l'intelligence, de la vie, quand elles sont combinées d'une certaine façon.

C'est-là précisément la difficulté. Comment un germe parvient-il à la vie? l'auteur et le lecteur n'en savent rien. De là les deux volumes du *Système* et tous les systèmes du monde ne sont-ils pas des rêves?

(n) *Il faudrait définir la vie, et c'est ce que j'estime impossible.*

Cette définition n'est-elle pas très-aisée, très-commune? la vie n'est-elle pas organisation avec sentiment? Mais que vous teniez ces deux propriétés du mouvement seul de la matière, c'est ce dont il est impossible de donner une preuve; et si on ne peut le prouver, pourquoi l'affirmer? pourquoi dire tout haut, *je fais*, quand on se dit tout bas, *j'ignore*?

(o) *L'on demandera ce que c'est que l'homme, &c.*

Cet article n'est pas assurément plus clair que les plus obscurs de *Spinoza*, et bien des lecteurs s'indigneront de ce ton décisif que l'on prend sans rien expliquer.

(p) *La matière est éternelle et nécessaire, mais ses formes et ses combinaisons sont passagères et contingentes, &c.*

Il est difficile de comprendre comment la

(n) Page 78.

(o) Page 80.

(p) Page 82.

matière étant nécessaire , et aucun être libre n'existant , selon l'auteur , il y aurait quelque chose de contingent. On entend par contingence ce qui peut être et ne pas être ; mais tout devant être de nécessité absolue , toute manière d'être , qu'il appelle ici mal à propos *contingent* , est d'une nécessité aussi absolue que l'être même. C'est là où l'on se trouve encore plongé dans un labyrinthe où l'on ne voit point d'issue.

Lorsqu'on ose assurer qu'il n'y a point de DIEU , que la matière agit par elle-même , par une nécessité éternelle , il faut le démontrer comme une proposition d'*Euclide* , sans quoi vous n'appuyez votre système que sur un peut-être. Quel fondement pour la chose qui intéresse le plus le genre-humain !

(9) *Si l'homme d'après sa nature est forcé d'aimer son bien-être , il est forcé d'en aimer les moyens. Il serait inutile et peut-être injuste de demander à un homme d'être vertueux s'il ne peut l'être sans se rendre malheureux. Dès que le vice le rend heureux , il doit aimer le vice.*

Cette maxime est encore plus exécrationnable en morale que les autres ne sont fausses en physique. Quand il serait vrai qu'un homme ne pourrait être vertueux sans souffrir , il faudrait l'encourager à l'être. La proposition de l'auteur

(9) Page 152.

ferait visiblement la ruine de la société. D'ailleurs, comment fera-t-il qu'on ne peut être heureux sans avoir des vices ? n'est-il pas au contraire prouvé par l'expérience que la satisfaction de les avoir domptés est cent fois plus grande que le plaisir d'y avoir succombé ; plaisir toujours empoisonné, plaisir qui mène au malheur ? On acquiert, en domptant ses vices, la tranquillité, le témoignage consolant de sa conscience ; on perd en s'y livrant son repos, sa santé ; on risque tout. Aussi l'auteur lui-même en vingt endroits veut qu'on sacrifie tout à la vertu ; et il n'avance cette proposition que pour donner dans son système une nouvelle preuve de la nécessité d'être vertueux.

(r) *Ceux qui rejettent avec tant de raison les idées innées, auraient dû sentir que cette intelligence ineffable que l'on place au gouvernail du monde, et dont nos sens ne peuvent constater ni l'existence ni les qualités, est un être de raison.*

En vérité, de ce que nous n'avons point d'idées innées, comment s'ensuit-il qu'il n'y a point de Dieu ? cette conséquence n'est-elle pas absurde ? y a-t-il quelque contradiction à dire que DIEU nous donne des idées par nos sens ? n'est-il pas au contraire de la plus grande évidence que s'il est un être tout-puissant dont

(r) Page 167.

nous tenons la vie, nous lui devons nos idées et nos sens comme tout le reste? Il faudrait avoir prouvé auparavant que DIEU n'existe pas; et c'est ce que l'auteur n'a point fait; c'est même ce qu'il n'a pas encore tenté de faire jusqu'à cette page du chapitre X.

Dans la crainte de fatiguer les lecteurs par l'examen de tous ces morceaux détachés, je viens au fondement du livre, et à l'erreur étonnante sur laquelle il a élevé son système. Je dois absolument répéter ici ce qu'on a dit ailleurs.

(*) *Histoire des anguilles sur lesquelles est fondé le Système.*

IL y avait en France, vers l'an 1750, un jésuite anglais nommé *Néedham*, déguisé en féculier, qui servait alors de précepteur au neveu de M. *Dillon*, archevêque de Toulouse. Cet homme faisait des expériences de physique, et surtout de chimie.

Après avoir mis de la farine de seigle ergoté dans des bouteilles bien bouchées, et du jus de mouton bouilli dans d'autres bouteilles, il crut que son jus de mouton et son seigle avaient fait naître des anguilles, lesquelles même en produisaient bientôt d'autres; et

(*) Voyez ANGUILLES.

qu'ainsi une race d'anguilles se formait indifféremment d'un jus de viande, ou d'un grain de seigle.

Un physicien qui avait de la réputation ne douta pas que ce *Néedham* ne fût un profond athée. Il conclut que, puisque l'on se fait des anguilles avec de la farine de seigle, on pouvait faire des hommes avec de la farine de froment; que la nature et la chimie produisaient tout; et qu'il était démontré qu'on peut se passer d'un Dieu formateur de toutes choses.

Cette propriété de la farine trompa aisément un homme (s) malheureusement égaré alors dans des idées qui doivent faire trembler pour la faiblesse de l'esprit humain. Il voulait creuser un trou jusqu'au centre de la terre pour voir le feu central, disséquer des patagons pour connaître la nature de l'ame, enduire les malades de poix résine pour les empêcher de transpirer, exalter son ame pour prédire l'avenir. Si on ajoutait qu'il fut encore plus malheureux en cherchant à opprimer deux de ses confrères, cela ne ferait pas d'honneur à l'athéisme, et servirait seulement à nous faire rentrer en nous-mêmes avec confusion.

Il est bien étrange que des hommes, en niant

(s) *Maupertuis.*

un créateur , se soient attribué le pouvoir de créer des anguilles.

Ce qu'il y a de plus déplorable , c'est que des physiciens plus instruits adoptèrent le ridicule système du jésuite *Néedham* , et le joignirent à celui de *Maillet* , qui prétendait que l'Océan avait formé les Pyrénées et les Alpes , et que les hommes étaient originairement des marsouins , dont la queue fourchue se changea en cuisses et en jambes dans la suite des temps , ainsi que nous l'avons dit. De telles imaginations peuvent être mises avec les anguilles formées par de la farine.

Il n'y a pas long - temps qu'on assura qu'à Bruxelles un lapin avait fait une demi-douzaine de lapereaux à une poule.

Cette transmutation de farine et de jus de mouton en anguilles fut démontrée aussi fautive et aussi ridicule qu'elle l'est en effet , par M. *Spalanzani* , un peu meilleur observateur que *Néedham*.

On n'avait pas besoin même de ses observations pour démontrer l'extravagance d'une illusion si palpable. Bientôt les anguilles de *Néedham* allèrent trouver la poule de Bruxelles.

Cependant , en 1768 , le traducteur exact , élégant et judicieux de *Lucrece* se laissa surprendre au point que non - seulement il rapporte dans ses notes du livre VIII , page 361 ,

les prétendues expériences de *Néedham*, mais qu'il fait ce qu'il peut pour en constater la validité.

Voilà donc le nouveau fondement du Sytème de la nature. L'auteur dès le second chapitre s'exprime ainsi :

(t) *En humectant de la farine avec de l'eau, et en renfermant ce mélange, on trouve au bout de quelque temps, à l'aide du microscope, qu'il a produit des êtres organisés, dont on croyait la farine et l'eau incapables. C'est ainsi que la nature inanimée peut passer à la vie, qui n'est elle-même qu'un assemblage de mouvemens.*

Quand cette sottise inouïe serait vraie, je ne vois pas, à raisonner rigoureusement, qu'elle prouvât qu'il n'y a point de Dieu; car il se pourrait très-bien qu'il y eût un être suprême, intelligent et puissant, qui, ayant formé le soleil et tous les astres, daigna former aussi des animalcules sans germe. Il n'y a point là de contradiction dans les termes. Il faudrait chercher ailleurs une preuve démonstrative que DIEU n'existe pas, et c'est ce qu'assurément personne n'a trouvé ni ne trouvera.

L'auteur traite avec mépris les causes finales, parce que c'est un argument rebattu : mais cet

(t) Première partie, page 23. Voyez sur les anguilles de *Néedham* le second volume de *Physique*.

argument si méprisé est de *Cicéron* et de *Newton*. Il pourrait par cela seul faire entrer les athées en quelque défiance d'eux-mêmes. Le nombre est assez grand des sages qui, en observant le cours des astres, et l'art prodigieux qui règne dans la structure des animaux et des végétaux, reconnaissent une main puissante qui opère ces continuelles merveilles.

L'auteur prétend que la matière aveugle et sans choix produit des animaux intelligens. Produire sans intelligence des êtres qui en ont ! cela est-il concevable ? ce système est-il appuyé sur la moindre vraisemblance ? Une opinion si contradictoire exigerait des preuves aussi étonnantes qu'elle-même. L'auteur n'en donne aucune : il ne prouve jamais rien, et il affirme tout ce qu'il avance. Quel chaos, quelle confusion ! mais quelle témérité !

Spinoza du moins avouait une intelligence agissante dans ce grand tout, qui constituait la nature ; il y avait là de la philosophie. Mais je suis forcé de dire que je n'en trouve aucune dans le nouveau système.

La matière est étendue, solide, gravitante, divisible ; j'ai tout cela aussi-bien que cette pierre. Mais a-t-on jamais vu une pierre sentante et pensante ? Si je suis étendu, solide, divisible, je le dois à la matière. Mais j'ai sensations et pensées ; à qui le dois-je ? ce

n'est pas à de l'eau , à de la fange ; il est vraisemblable que c'est à quelque chose de plus puissant que moi. C'est à la combinaison seule des élémens , me dites-vous. Prouvez-le moi donc ; faites-moi donc voir nettement qu'une cause intelligente ne peut m'avoir donné l'intelligence. Voilà où vous êtes réduit.

L'auteur combat avec succès le dieu des scolastiques ; un dieu composé de qualités discordantes ; un dieu auquel on donne , comme à ceux d'*Homère* , les passions des hommes ; un dieu capricieux , inconstant , vindicatif , inconséquent , absurde ; mais il ne peut combattre le Dieu des sages. Les sages , en contemplant la nature , admettent un pouvoir intelligent et suprême. Il est peut-être impossible à la raison humaine , dépourvue du secours divin , de faire un pas plus avant.

L'auteur demande où réside cet Etre ; et , de ce que personne sans être infini ne peut dire où il réside , il conclut qu'il n'existe pas. Cela n'est pas philosophique ; car de ce que nous ne pouvons dire où est la cause d'un effet , nous ne devons pas conclure qu'il n'y a point de cause. Si vous n'aviez jamais vu de canonier , et que vous vissiez l'effet d'une batterie de canon , vous ne devriez pas dire , elle agit toute seule par sa propre vertu.

Ne tient-il donc qu'à dire , il n'y a point

de Dieu , pour qu'on vous en croie sur votre parole ?

Enfin , la grande objection est dans les malheurs et dans les crimes du genre-humain, objection aussi ancienne que philosophique ; objection commune , mais fatale et terrible , à laquelle on ne trouve de réponse que dans l'espérance d'une vie meilleure. Et quelle est encore cette espérance ? nous n'en pouvons avoir aucune certitude par la raison. Mais j'ose dire que quand il nous est prouvé qu'un vaste édifice , construit avec le plus grand art, est bâti par un architecte quel qu'il soit, nous devons croire à cet architecte , quand même l'édifice serait teint de notre sang , souillé de nos crimes , et qu'il nous écraserait par sa chute. Je n'examine pas encore si l'architecte est bon ; si je dois être satisfait de son édifice ; si je dois en sortir plutôt que d'y demeurer ; si ceux qui sont logés comme moi dans cette maison pour quelques jours , en sont contents : j'examine seulement s'il est vrai qu'il y ait un architecte , ou si cette maison , remplie de tant de beaux appartemens et de vilains galetas , s'est bâtie toute seule.

S E C T I O N V.

De la nécessité de croire un Etre suprême.

LE grand objet, le grand intérêt, ce me semble, n'est pas d'argumenter en métaphysique, mais de peser s'il faut, pour le bien commun de nous autres animaux misérables et pensans, admettre un Dieu rémunérateur et vengeur, qui nous serve à la fois de frein et de consolation, ou rejeter cette idée en nous abandonnant à nos calamités sans espérances, et à nos crimes sans remords.

Hobbes dit que si dans une république où l'on ne reconnaîtrait point de Dieu, quelque citoyen en proposait un, il le ferait pendre.

Il entendait apparemment par cette étrange exagération, un citoyen qui voudrait dominer au nom de DIEU, un charlatan qui voudrait se faire un tyran. Nous entendons des citoyens qui, sentant la faiblesse humaine, sa perversité et sa misère, cherchent un appui qui les soutienne dans les langueurs et dans les horreurs de cette vie.

Depuis *Job* jusqu'à nous, un très-grand nombre d'hommes a maudit son existence ; nous avons donc un besoin perpétuel de consolation et d'espoir. Votre philosophie nous

en prive. La fable de *Pandore* valait mieux , elle nous laissait l'espérance ; et vous nous la ravissez ! La philosophie , selon vous , ne fournit aucune preuve d'un bonheur à venir. Non ; mais vous n'avez aucune démonstration du contraire. Il se peut qu'il y ait en nous une monade indestructible qui sente et qui pense , sans que nous sachions le moins du monde comment cette monade est faite. La raison ne s'oppose point absolument à cette idée , quoique la raison seule ne la prouve pas. Cette opinion n'a-t-elle pas un prodigieux avantage sur la vôtre ? La mienne est utile au genre-humain , la vôtre est funeste ; elle peut , quoi que vous en disiez , encourager les *Nérons* , les *Alexandres VI* et les *Cartouches* ; la mienne peut les réprimer.

Marc - Antonin , *Epictète* croyaient que leur monade , de quelque espèce qu'elle fût , se rejoindrait à la monade du grand Etre : et ils furent les plus vertueux des hommes.

Dans le doute où nous sommes tous deux , je ne vous dis pas avec *Pascal* : *Prenez le plus sûr*. Il n'y a rien de sûr dans l'incertitude. Il ne s'agit pas ici de parier , mais d'examiner ; il faut juger , et notre volonté ne détermine pas notre jugement. Je ne vous propose pas de croire des choses extravagantes pour vous tirer d'embarras ; je ne vous dis pas :

Allez

Allez à la Mecque baïser la pierre noire pour vous instruire ; tenez une queue de vache à la main ; affublez - vous d'un scapulaire , foyez imbécille et fanatique pour acquérir la faveur de l'Etre des êtres. Je vous dis : Continuez à cultiver la vertu , à être bienfaisant , à regarder toute superstition avec horreur ou avec pitié ; mais adorez avec moi le dessein qui se manifeste dans toute la nature , et par conséquent l'auteur de ce dessein , la cause primordiale et finale de tout ; espérez avec moi que notre monade , qui raisonne sur le grand Etre éternel , pourra être heureuse par ce grand Etre même. Il n'y a point là de contradiction. Vous ne m'en démontrerez pas l'impossibilité ; de même que je ne puis vous démontrer mathématiquement que la chose est ainsi. Nous ne raisonnons guère en métaphysique que sur des probabilités : nous nageons tous dans une mer dont nous n'avons jamais vu le rivage. Malheur à ceux qui se battent en nageant ! Abordera qui pourra ; mais celui qui me crie , vous nagez en vain , il n'y a point de port , me décourage et m'ôte toutes mes forces.

De quoi s'agit-il dans notre dispute ? de consoler notre malheureuse existence. Qui la console ? vous , ou moi ?

Vous avouez vous - même , dans quelques endroits de votre ouvrage , que la croyance

d'un Dieu a retenu quelques hommes sur le bord du crime : cet aveu me suffit. Quand cette opinion n'aurait prévenu que dix assassinats , dix calomnies , dix jugemens iniques sur la terre , je tiens que la terre entière doit l'embrasser.

La religion , dites-vous , a produit des milliaffes de forfaits ; dites la superstition , qui règne sur notre triste globe ; elle est la plus cruelle ennemie de l'adoration pure qu'on doit à l'Être suprême. Détestons ce monstre , qui a toujours déchiré le sein de sa mère ; ceux qui le combattent sont les bienfaiteurs du genre-humain ; c'est un serpent qui entoure la religion de ses replis ; il faut lui écraser la tête sans blesser celle qu'il infecte et qu'il dévore.

Vous craignez qu'en adorant DIEU on ne redevienne bientôt superstitieux et fanatique. Mais n'est-il pas à craindre qu'en le niant on ne s'abandonne aux passions les plus atroces et aux crimes les plus affreux ? Entre ces deux excès , n'y a-t-il pas un milieu très-raisonnable ? Où est l'asile entre ces deux écueils ? le voici. DIEU , et des lois sages.

Vous affirmez qu'il n'y a qu'un pas de l'adoration à la superstition. Il y a l'infini pour les esprits bien faits ; et ils sont aujourd'hui en grand nombre ; ils sont à la tête des nations , ils influent sur les mœurs publiques ; et,

d'année en année, le fanatisme qui couvrait la terre se voit enlever ses détestables usurpations.

Je répondrai encore un mot à vos paroles de la page 223. Si l'on présume des rapports entre l'homme et cet être incroyable, il faudra lui élever des autels, lui faire des présens, &c.; si l'on ne conçoit rien à cet être, il faudra s'en rapporter à des prêtres qui..... &c. &c. &c. Le grand mal de s'assembler aux temps des moissons pour remercier DIEU du pain qu'il nous a donné! qui vous dit de faire des présens à DIEU? l'idée en est ridicule: mais où est le mal de charger un citoyen qu'on appellera *vieillard* ou *prêtre*, de rendre des actions de grâces à la Divinité au nom des autres citoyens, pourvu que ce prêtre ne soit pas un *Grégoire VII*, qui marche sur la tête des rois, ou un *Alexandre VI*, fouillant par un inceste le sein de sa fille qu'il a engendrée par un stupre, et assassinant, empoisonnant, à l'aide de son bâtard, presque tous les princes ses voisins; pourvu que dans une paroisse ce prêtre ne soit pas un fripon volant dans la poche des pénitens qu'il confesse, et employant cet argent à séduire les petites filles qu'il catéchise; pourvu que ce prêtre ne soit pas un *le Tellier*, qui met tout un royaume en combustion par des fourberies dignes du pilori; un *Warburton*, qui

viole les lois de la société en manifestant les papiers secrets d'un membre du parlement pour le perdre , et qui calomnie quiconque n'est pas de son avis ? Ces derniers cas sont rares. L'état du sacerdoce est un frein qui force à la bienfaisance.

Un sot prêtre excite le mépris ; un mauvais prêtre inspire l'horreur ; un bon prêtre, doux, pieux sans superstition , charitable , tolérant , est un homme qu'on doit chérir et respecter. Vous craignez l'abus , et moi aussi. Unissons-nous pour le prévenir ; mais ne condamnons pas l'usage quand il est utile à la société , quand il n'est pas perverti par le fanatisme , ou par la méchanceté frauduleuse.

J'ai une chose très-importante à vous dire. Je suis persuadé que vous êtes dans une grande erreur ; mais je suis également convaincu que vous vous trompez en honnête homme. Vous voulez qu'on soit vertueux , même sans DIEU , quoique vous ayez dit malheureusement que *dès que le vice rend l'homme heureux , il doit aimer le vice* ; proposition affreuse que vos amis auraient dû vous faire effacer. Par-tout ailleurs vous inspirez la probité. Cette dispute philosophique ne fera qu'entre vous et quelques philosophes répandus dans l'Europe ; le reste de la terre n'en entendra point parler. Le peuple ne nous lit pas. Si quelque théologien

voulait vous persécuter , il serait un méchant , il serait un imprudent qui ne servirait qu'à vous affermir , et à faire de nouveaux athées.

Vous avez tort ; mais les Grecs n'ont point persécuté *Epicure* , les Romains n'ont point persécuté *Lucrèce*. Vous avez tort ; mais il faut respecter votre génie et votre vertu , en vous réfutant de toutes ses forces.

Le plus bel hommage , à mon gré , qu'on puisse rendre à DIEU , c'est de prendre sa défense sans colère ; comme le plus indigne portrait qu'on puisse faire de lui , est de le peindre vindicatif et furieux. Il est la vérité même : la vérité est sans passions. C'est être disciple de DIEU que de l'annoncer d'un cœur doux et d'un esprit inaltérable.

Je pense avec vous que le fanatisme est un monstre mille fois plus dangereux que l'athéisme philosophique. *Spinoza* n'a pas commis une seule mauvaise action. *Châtel* et *Ravaillac* , tous deux dévots , assassinèrent *Henri IV*.

L'athée de cabinet est presque toujours un philosophe tranquille ; le fanatique est toujours turbulent : mais l'athée de cour , le prince athée pourrait être le fléau du genre-humain. *Borgia* et ses semblables ont fait presque autant de mal que les fanatiques de *Munster* et des *Cévennes* ; je dis les fanatiques des deux partis.

Le malheur des athées de cabinet est de faire des athées de cour. C'est *Chiron* qui élève *Achille* ; il le nourrit de moelle de lion. Un jour *Achille* traînera le corps d'*Hector* autour des murailles de Troie , et immolera douze captifs innocens à sa vengeance.

Dieu nous garde d'un abominable prêtre qui hache un roi en morceaux avec son coupe-ret sacré , ou de celui qui , le casque en tête et la cuirasse sur le dos , à l'âge de soixante et dix ans , ose signer de ses trois doigts ensanglantés la ridicule excommunication d'un roi de France , ou de.... ou de.... ou de....

Mais que Dieu nous préserve aussi d'un despote colère et barbare qui , ne croyant point un Dieu , ferait son dieu à lui-même ; qui se rendrait indigne de sa place sacrée , en foulant aux pieds les devoirs que cette place impose ; qui sacrifierait sans remords ses amis , ses parens , ses serviteurs , son peuple , à ses passions ! Ces deux tigres , l'un tondu , l'autre couronné , sont également à craindre. Par quel frein pourrons-nous les retenir ? &c. &c.

Si l'idée d'un DIEU auquel nos ames peuvent se rejoindre , a fait des *Titus* , des *Traians* , des *Antonins* , des *Marc-Aurèles* , et ces grands empereurs chinois , dont la mémoire est si précieuse dans le second des plus anciens et des plus vastes empires du monde ; ces exemples

suffisent pour ma cause ; et ma cause est celle de tous les hommes.

Je ne crois pas que dans toute l'Europe il y ait un seul homme d'Etat , un seul homme un peu versé dans les affaires du monde , qui n'ait le plus profond mépris pour toutes les légendes dont nous avons été inondés plus que nous le sommes aujourd'hui de brochures. Si la religion n'enfante plus de guerres civiles , c'est à la philosophie seule qu'on en est redevable ; les disputes théologiques commencent à être regardées du même œil que les querelles de *Gilles* et de *Pierrot* à la foire. Une usurpation également odieuse et ridicule , fondée d'un côté sur la fraude , et de l'autre sur la bêtise , est minée chaque instant par la raison , qui établit son règne. La bulle *In cænâ Domini* , le chef-d'œuvre de l'insolence et de la folie , n'ose plus paraître dans Rome même. Si un régiment de moines fait la moindre évolution contre les lois de l'Etat , il est cassé sur le champ. Mais quoi ! parce qu'on a chassé les jésuites , faut-il chasser DIEU ? au contraire , il faut l'en aimer davantage.

S E C T I O N V I.

Sous l'empire d'*Arcadius*, *Logomacos*, théologal de Constantinople, alla en Scythie, et s'arrêta au pied du Caucafe, dans les fertiles plaines de Zephirim, sur les frontières de la Colchide. Le bon vieillard *Dondindac* était dans sa grande salle basse, entre sa grande bergerie et sa vaste grange; il était à genoux avec sa femme, ses cinq fils et ses cinq filles, ses parens et ses valets; et tous chantaient les louanges de DIEU après un léger repas. Que fais-tu là, idolâtre? lui dit *Logomacos*. Je ne suis point idolâtre, dit *Dondindac*. Il faut bien que tu sois idolâtre, dit *Logomacos*, puisque tu n'es pas grec. Ça, dis-moi, que chantaient-tu dans ton barbare jargon de Scythie? Toutes les langues sont égales aux oreilles de DIEU, répondit le scythe; nous chantions ses louanges. Voilà qui est bien extraordinaire, reprit le théologal; une famille scythe qui prie DIEU sans avoir été instruite par nous! Il engagea bientôt une conversation avec le scythe *Dondindac*, car le théologal savait un peu de scythe, et l'autre un peu de grec. On a retrouvé cette conversation dans un manuscrit conservé dans la bibliothèque de Constantinople.

LOGOMACOS,

L O G O M A C O S.

Voyons si tu fais ton catéchisme. Pourquoi pries-tu DIEU ?

D O N D I N D A C.

C'est qu'il est juste d'adorer l'Être suprême de qui nous tenons tout.

L O G O M A C O S.

Pas mal pour un barbare ! Et que lui demandes - tu ?

D O N D I N D A C.

Je le remercie des biens dont je jouis , et même des maux dans lesquels il m'éprouve ; mais je me garde bien de lui rien demander ; il fait mieux que nous ce qu'il nous faut ; et je craindrais d'ailleurs de demander du beau temps quand mon voisin demanderait de la pluie.

L O G O M A C O S.

Ah ! je me doutais bien qu'il allait dire quelque sottise. Reprenons les choses de plus haut. Barbare , qui t'a dit qu'il y a un Dieu ?

D O N D I N D A C.

La nature entière.

L O G O M A C O S.

Cela ne suffit pas. Quelle idée as-tu de DIEU ?

Dictionn. philosoph. Tome IV. * X

D O N D I N D A C .

L'idée de mon créateur , de mon maître ,
qui me récompensera si je fais bien , et qui me
punira si je fais mal.

L O G O M A C O S .

Bagatelles , pauvretés que cela ! Venons à
l'essentiel. D I E U est-il infini *secundum quid* ,
ou selon l'essence ?

D O N D I N D A C .

Je ne vous entends pas.

L O G O M A C O S .

Bête brute ! D I E U est-il en un lieu , ou
hors de tout lieu , ou en tout lieu ?

D O N D I N D A C .

Je n'en fais rien.... tout comme il vous
plaira.

L O G O M A C O S .

Ignorant ! Peut-il faire que ce qui a été n'ait
point été , et qu'un bâton n'ait pas deux
bouts ? voit-il le futur comme futur ou comme
présent ? comment fait-il pour tirer l'être du
néant , et pour anéantir l'être ?

D O N D I N D A C .

Je n'ai jamais examiné ces choses.

L O G O M A C O S .

Quel lourdaud ! allons , il faut s'abaisser ,

se proportionner. Dis-moi, mon ami, crois-tu que la matière puisse être éternelle ?

D O N D I N D A C.

Que m'importe qu'elle existe de toute éternité, ou non, je n'existe pas moi de toute éternité. D I E U est toujours mon maître, il m'a donné la notion de la justice, je dois la suivre ; je ne veux point être philosophe, je veux être homme.

L O G O M A C O S.

On a bien de la peine avec ces têtes dures. Allons pied à pied : qu'est-ce que D I E U ?

D O N D I N D A C.

Mon souverain, mon juge, mon père.

L O G O M A C O S.

Ce n'est pas là ce que je demande. Quelle est sa nature ?

D O N D I N D A C.

D'être puissant et bon.

L O G O M A C O S.

Mais est-il corporel ou spirituel ?

D O N D I N D A C.

Comment voulez-vous que je le sache ?

L O G O M A C O S.

Quoi ! tu ne fais pas ce que c'est qu'un esprit ?

D O N D I N D A C.

Pas le moindre mot : à quoi cela me servirait-il ? en ferais-je plus juste ? ferais-je meilleur mari, meilleur père, meilleur maître, meilleur citoyen ?

L O G O M A C O S.

Il faut absolument t'apprendre ce que c'est qu'un esprit ; c'est, c'est, c'est... Je te dirai cela une autre fois.

D O N D I N D A C.

J'ai bien peur que vous me disiez moins ce qu'il est que ce qu'il n'est pas. Permettez-moi de vous faire à mon tour une question. J'ai vu autrefois un de vos temples ; pourquoi peignez-vous DIEU avec une grande barbe ?

L O G O M A C O S.

C'est une question très-difficile, et qui demande des instructions préliminaires.

D O N D I N D A C.

Avant de recevoir vos instructions, il faut que je vous conte ce qui m'est arrivé un jour. Je venais de faire bâtir un cabinet au bout de mon jardin ; j'entendis une taupe qui raisonnait avec un hanneton : Voilà une belle fabrique, disait la taupe ; il faut que ce soit une taupe bien puissante qui ait fait cet ouvrage.

Vous vous moquez , dit le hanneton , c'est un hanneton tout plein de génie qui est l'architecte de ce bâtiment. Depuis ce temps-là j'ai résolu de ne jamais disputer.

D I O C L E T I E N .

A P R È S plusieurs règnes faibles ou tyranniques , l'empire romain eut un bon empereur dans *Probus* , et les légions le massacrèrent. Elles élurent *Carus* , qui fut tué d'un coup de tonnerre vers le Tigre , lorsqu'il se faisait la guerre aux Perses. Son fils *Numérien* fut proclamé par les soldats. Les historiens nous disent sérieusement , qu'à force de pleurer la mort de son père , il en perdit presque la vue , et qu'il fut obligé , en se faisant la guerre , de demeurer toujours entre quatre rideaux. Son beau-père , nommé *Aper* , le tua dans son lit pour se mettre sur le trône : mais un druide avait prédit dans les Gaules à *Dioclétien* , l'un des généraux de l'armée , qu'il serait immédiatement empereur après avoir tué un sanglier ; or , un sanglier se nomme en latin *Aper*. *Dioclétien* rassembla l'armée , tua de sa main *Aper* en présence des soldats , et accomplit ainsi la prédiction du druide. Les historiens qui rapportent cet oracle , méritaient de se nourrir du fruit de

l'arbre que les druides révéraient. Il est certain que *Dioclétien* tua le beau-père de son empereur ; ce fut là son premier droit au trône : le second , c'est que *Numérien* avait un frère nommé *Carin* , qui était aussi empereur , et qui , s'étant opposé à l'élévation de *Dioclétien* , fut tué par un des tribuns de son armée. Voilà les droits de *Dioclétien* à l'empire. Depuis longtemps il n'y en avait guère d'autres.

Il était originaire de Dalmatie , de la petite ville de *Dioclée* , dont il avait pris le nom. S'il est vrai que son père ait été laboureur , et que lui-même dans sa jeunesse ait été esclave d'un sénateur nommé *Anulinus* , c'est-là son plus bel éloge : il ne pouvait devoir son élévation qu'à lui-même : il est bien clair qu'il s'était concilié l'estime de son armée , puisqu'on oublia sa naissance pour lui donner le diadème. *Lactance* , auteur chrétien , mais un peu partial , prétend que *Dioclétien* était le plus grand poltron de l'empire. Il n'y a guère d'apparence que des soldats romains aient choisi un poltron pour les gouverner , et que ce poltron eût passé par tous les degrés de la milice. Le zèle de *Lactance* contre un empereur païen est très-louable , mais il n'est pas adroit.

Dioclétien contint en maître pendant vingt années ces fières légions , qui défaisaient leurs

empereurs avec autant de facilité qu'elles les faisaient ; c'est encore une preuve , malgré *Lactance* , qu'il fut aussi grand prince que brave soldat. L'empire reprit bientôt sous lui sa première splendeur. Les Gaulois , les Africains , les Egyptiens , les Anglais soulevés en divers temps , furent tous remis sous l'obéissance de l'empire : les Perses même furent vaincus. Tant de succès au dehors , une administration encore plus heureuse au dedans ; des lois aussi humaines que sages , qu'on voit encore dans le *Code Justinien* ; Rome , Milan , Autun , Nicomédie , Carthage , embellies par sa munificence ; tout lui concilia le respect et l'amour de l'Orient et de l'Occident , au point que deux cents quarante ans après sa mort on comptait encore et on datait de la première année de son règne , comme on comptait auparavant depuis la fondation de Rome. C'est ce qu'on appelle l'ère de *Dioclétien* ; on l'a appelée aussi l'ère des martyrs : mais c'est se tromper évidemment de dix-huit années ; car il est certain qu'il ne persécuta aucun chrétien pendant dix-huit ans. Il en était si éloigné , que la première chose qu'il fit étant empereur , ce fut de donner une compagnie de gardes prétoriennes à un chrétien nommé *Sébastien* , qui est au catalogue des saints.

Il ne craignit point de se donner un collègue

à l'empire dans la personne d'un soldat de fortune comme lui ; c'était *Maximien-Hercule* son ami. La conformité de leurs fortunes avait fait leur amitié. *Maximien-Hercule* était aussi né de parens obscurs et pauvres , et s'était élevé comme *Dioclétien* de grade en grade par son courage. On n'a pas manqué de reprocher à ce *Maximien* d'avoir pris le surnom d'*Hercule* , et à *Dioclétien* d'avoir accepté celui de *Jovien*. On ne daigne pas s'apercevoir que nous avons tous les jours des gens d'Eglise qui s'appellent *Hercule* , et des bourgeois qui s'appellent *César* et *Auguste*.

Dioclétien créa encore deux césars ; le premier fut un autre *Maximien* surnommé *Galérius*, qui avait commencé par être gardeur de troupeaux. Il sembla que *Dioclétien*, le plus fier et le plus fastueux des hommes , lui qui le premier introduisit de se faire baiser les pieds, mit sa grandeur à placer sur le trône des césars, des hommes nés dans la condition la plus abjecte ; un esclave et deux paysans étaient à la tête de l'empire , et jamais il ne fut plus florissant.

Le second César qu'il créa était d'une naissance distinguée ; c'était *Constance Chlore*, petit-neveu par sa mère de l'empereur *Claude II*. L'empire fut gouverné par ces quatre princes. Cette association pouvait produire par année

quatre guerres civiles ; mais *Dioclétien* fut tellement être le maître de ses associés , qu'il les obligea toujours à le respecter , et même à vivre unis entre eux. Ces princes avec le nom de césars n'étaient au fond que les premiers sujets : on voit qu'il les traitait en maître absolu ; car lorsque le César *Galérius* ayant été vaincu par les Perses vint en Mésopotamie lui rendre compte de sa défaite , il le laissa marcher l'espace d'un mille auprès de son char , et ne le reçut en grâce que quand il eut réparé sa faute et son malheur.

Galère les répara en effet l'année d'après , en 297 , d'une manière bien signalée. Il battit le roi de Perse en personne. Ces rois de Perse ne s'étaient pas corrigés depuis la bataille d'Arbelles , de mener dans leurs armées leurs femmes , leurs filles et leurs eunuques. *Galère* prit comme *Alexandre* la femme et toute la famille du roi de Perse , et les traita avec le même respect. La paix fut aussi glorieuse que la victoire : les vaincus cédèrent cinq provinces aux Romains , des sables de Palmyrène jusqu'à l'Arménie.

Dioclétien et *Galère* allèrent à Rome étaler un triomphe inoui jusqu'alors : c'était la première fois qu'on montrait au peuple romain la femme d'un roi de Perse et ses enfans enchaînés. Tout l'empire était dans l'abondance

et dans la joie. *Dioclétien* en parcourait toutes les provinces ; il allait de Rome en Egypte, en Syrie, dans l'Asie mineure : sa demeure ordinaire n'était point à Rome ; c'était à Nicomédie près du Pont-Euxin, soit pour veiller de plus près sur les Perses et sur les Barbares, soit qu'il s'affectionnât à un séjour qu'il avait embelli.

Ce fut au milieu de ces prospérités que *Galère* commença la persécution contre les chrétiens. Pourquoi les avait-on laissés en repos jusque-là, et pourquoi furent-ils maltraités alors ? *Eusèbe* dit qu'un centurion de la légion Trajane, nommé *Marcel*, qui servait dans la Mauritanie, assistant avec sa troupe à une fête qu'on donnait pour la victoire de *Galère*, jeta par terre sa ceinture militaire, ses armes et sa baguette de sarment qui était la marque de son office, disant tout haut qu'il était chrétien, et qu'il ne voulait plus servir des païens. Cette désertion fut punie de mort par le conseil de guerre. C'est - là le premier exemple avéré de cette persécution si fameuse. Il est vrai qu'il y avait un grand nombre de chrétiens dans les armées de l'empire ; et l'intérêt de l'Etat demandait qu'une telle désertion publique ne fût point autorisée. Le zèle de *Marcel* était très-pieux, mais il n'était pas raisonnable. Si dans la fête qu'on donnait en

Mauritanie on mangeait des viandes offertes aux dieux de l'empire, la loi n'ordonnait point à *Marcel* d'en manger ; le christianisme ne lui ordonnait point de donner l'exemple de la fédition ; et il n'y a point de pays au monde où l'on ne punit une action si téméraire.

Cependant depuis l'aventure de *Marcel*, il ne paraît pas qu'on ait recherché les chrétiens jusqu'à l'an 303. Ils avaient à Nicomédie une superbe église cathédrale vis-à-vis le palais, et même beaucoup plus élevée. Les historiens ne nous disent point les raisons pour lesquelles *Galère* demanda instamment à *Dioclétien* qu'on abattît cette église ; mais ils nous apprennent que *Dioclétien* fut très-long-temps à se déterminer : il résista près d'une année. Il est bien étrange qu'après cela, ce soit lui qu'on appelle *persécuteur*. Enfin, en 303 l'église fut abattue ; et on afficha un édit par lequel les chrétiens seraient privés de tout honneur et de toute dignité. Puisqu'on les en privait, il est évident qu'ils en avaient. Un chrétien arracha et mit en pièces publiquement l'édit impérial : ce n'était pas là un acte de religion ; c'était un emportement de révolte. Il est donc très-vraisemblable qu'un zèle indiscret, qui n'était pas selon la science, attira cette persécution funeste. Quelque temps après, le palais de *Galère* brûla ; il en accusa les chrétiens ; et

ceux-ci accusèrent *Galère* d'avoir mis le feu lui-même à son palais, pour avoir un prétexte de les calomnier. L'accusation de *Galère* paraît fort injuste ; celle qu'on intente contre lui ne l'est pas moins ; car l'édit étant déjà porté, de quel nouveau prétexte avait-il besoin ? S'il avait fallu en effet une nouvelle raison pour engager *Dioclétien* à persécuter, ce serait seulement une nouvelle preuve de la peine qu'eut *Dioclétien* à abandonner les chrétiens qu'il avait toujours protégés ; cela ferait voir évidemment qu'il avait fallu de nouveaux ressorts pour le déterminer à la violence.

Il paraît certain qu'il y eut beaucoup de chrétiens tourmentés dans l'empire. Mais il est difficile de concilier avec les lois romaines tous ces tourmens recherchés, toutes ces mutilations, ces langues arrachées, ces membres coupés et grillés, et tous ces attentats à la pudeur, faits publiquement contre l'honnêteté publique. Aucune loi romaine n'ordonna jamais de tels supplices. Il se peut que l'aversion des peuples contre les chrétiens les ait portés à des excès horribles ; mais on ne trouve nulle part que ces excès aient été ordonnés par les empereurs ni par le sénat.

Il est bien vraisemblable que la juste douleur des chrétiens se répandit en plaintes exagérées. Les *Actes sincères* nous racontent que

l'empereur étant dans Antioche , le préteur condamna un petit enfant chrétien nommé *Romain* à être brûlé ; que des juifs présens à ce supplice se mirent méchamment à rire , en disant : *Nous avons eu autrefois trois petits enfans , Sidrac , Midrac et Abed-nego , qui ne brûlèrent point dans la fournaise ardente , mais ceux-ci y brûlent*. Dans l'instant , pour confondre les juifs , une grande pluie éteignit le bûcher , et le petit garçon en sortit sain et sauf , en demandant : *Où est donc le feu ?* Les *Actes sincères* ajoutent que l'empereur le fit délivrer , mais que le juge ordonna qu'on lui coupât la langue. Il n'est guère possible de croire qu'un juge ait fait couper la langue à un petit garçon à qui l'empereur avait pardonné.

Ce qui suit est plus singulier. On prétend qu'un vieux médecin chrétien nommé *Ariston* , qui avait un bistouri tout prêt , coupa la langue de l'enfant pour faire sa cour au préteur. Le petit *Romain* fut aussitôt renvoyé en prison. Le geolier lui demanda de ses nouvelles. L'enfant raconta fort au long comment un vieux médecin lui avait coupé la langue. Il faut noter que le petit avant cette opération était extrêmement bégue , mais qu'alors il parlait avec une volubilité merveilleuse. Le geolier ne manqua pas d'aller raconter ce miracle à l'empereur. On fit venir le vieux médecin ; il jura

que l'opération avait été faite dans les règles de l'art , et montra la langue de l'enfant qu'il avait conservée proprement dans une boîte , comme une relique. *Qu'on fasse venir* , dit-il , *le premier venu ; je m'en vais lui couper la langue en présence de votre majesté , et vous verrez s'il pourra parler.* La proposition fut acceptée. On prit un pauvre homme à qui le médecin coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé au petit enfant ; l'homme mourut sur le champ.

Je veux croire que les *Actes* qui rapportent ce fait sont aussi *sincères* qu'ils en portent le titre : mais ils sont encore plus simples que sincères ; et il est bien étrange que *Fleury* , dans son *Histoire ecclésiastique* , rapporte un si prodigieux nombre de faits semblables , bien plus propres au scandale qu'à l'édification.

Vous remarquerez encore que dans cette année 303 , où l'on prétend que *Dioclétien* était présent à toute cette belle aventure dans Antioche , il était à Rome , et qu'il passa toute l'année en Italie. On dit que ce fut à Rome , en sa présence , que *Saint-Genest* comédien se convertit sur le théâtre , en jouant une comédie contre les chrétiens. Cette comédie montre bien que le goût de *Plaute* et de *Térence* ne subsistait plus. Ce qu'on appelle aujourd'hui *la comédie* , ou *la farce italienne* , semble avoir pris naissance dans ce temps-là. *Saint-Genest*

représentait un malade : le médecin lui demandait ce qu'il avait : *Je me sens pesant*, dit *Genest*. *Veux-tu que nous te rabotions pour te rendre plus léger ?* lui dit le médecin : *Non*, répondit *Genest*, *je veux mourir chrétien, pour ressusciter avec une belle taille*. Alors des acteurs habillés en prêtres et en exorcistes viennent pour le baptiser ; dans le moment *Genest* devint en effet chrétien ; et au lieu d'achever son rôle, il se mit à prêcher l'empereur et le peuple. Ce sont encore les *Actes sincères* qui rapportent ce miracle.

Il est certain qu'il y eut beaucoup de vrais martyrs : mais aussi il n'est pas vrai que les provinces fussent inondées de sang, comme on se l'imagine. Il est fait mention d'environ deux cents martyrs, vers ces derniers temps de *Dioclétien*, dans toute l'étendue de l'empire romain ; et il est avéré, par les lettres de *Constantin* même, que *Dioclétien* eut bien moins de part à la persécution que *Galère*.

Dioclétien tomba malade cette année ; et se sentant affaibli, il fut le premier qui donna au monde l'exemple de l'abdication de l'empire. Il n'est pas aisé de savoir si cette abdication fut forcée ou non. Ce qui est certain, c'est qu'ayant recouvré la santé, il vécut encore neuf ans, aussi honoré que paisible, dans sa retraite de *Salone*, au pays de sa naissance. Il

disait qu'il n'avait commencé à vivre que du jour de sa retraite ; et lorsqu'on le pressa de remonter sur le trône , il répondit que le trône ne valait pas la tranquillité de sa vie , et qu'il prenait plus de plaisir à cultiver son jardin qu'il n'en avait eu à gouverner la terre. Que conclurez-vous de tous ces faits , sinon qu'avec de très-grands défauts , il régna en grand empereur , et qu'il acheva sa vie en philosophe ?

DE DIODORE DE SICILE ET D'HERODOTE.

IL est juste de commencer par *Hérodote* , comme le plus ancien.

Quand *Henri Etienne* intitula sa comique rapsodie , *Apologie d'Hérodote* , on fait assez que son dessein n'était pas de justifier les contes de ce père de l'histoire ; il ne voulait que se moquer de nous , et faire voir que les turpitudes de son temps étaient pires que celles des Egyptiens et des Perses. Il usa de la liberté que se donnait tout protestant contre ceux de l'Eglise catholique , apostolique et romaine. Il leur reproche aigrement leurs débauches , leur avarice , leurs crimes expiés à prix d'argent , leurs indulgences publiquement vendues dans les cabarets , les fausses
reliques

reliques supposées par leurs moines ; il les appelle *idolâtres*. Il ose dire que si les Egyptiens adoraient , à ce qu'on dit , des chats et des oignons , les catholiques adoraient des os de morts. Il ose les appeler dans son discours préliminaire, *théophages*, et même *théokèses* (a). Nous avons quatorze éditions de ce livre ; car nous aimons les injures qu'on nous dit en commun , autant que nous regimbons contre celles qui s'adressent à nos personnes en notre propre et privé nom.

Henri Etienne ne se servit donc d'*Hérodote* que pour nous rendre exécration et ridicules. Nous avons un dessein tout contraire ; nous prétendons montrer que les histoires modernes de nos bons auteurs , depuis *Guichardin* , sont en général aussi sages , aussi vraies que celles de *Diodore* et d'*Hérodote* sont folles et fabuleuses.

1°. Que veut dire le père de l'histoire , dès le commencement de son ouvrage ? *Les historiens perses rapportent que les Phéniciens furent les auteurs de toutes les guerres. De la mer Rouge ils entrèrent dans la nôtre , &c.* Il semblerait que les Phéniciens se fussent embarqués au golfe

(a) *Théokèses* signifie qui rend Dieu à la selle , proprement *ch... Dieu* : ce reproche affreux , cette injure avilissante n'a pas cependant effrayé le commun des catholiques ; preuve évidente que les livres , n'étant point lus par le peuple , n'ont point d'influence sur le peuple.

de Suez , qu'arrivés au détroit de Babel-Mandel , ils eussent côtoyé l'Ethiopie , passé la ligne , doublé le cap des Tempêtes , appelé depuis le *cap de Bonne-Espérance* , remonté au loin entre l'Afrique et l'Amérique , qui est le seul chemin , repassé la ligne , entré de l'Océan dans la Méditerranée , par les colonnes d'Hercule ; ce qui aurait été un voyage de plus de quatre mille de nos grandes lieues marines , dans un temps où la navigation était dans son enfance.

2°. La première chose que font les Phéniciens , c'est d'aller vers Argos enlever la fille du roi *Inachus* , après quoi les Grecs à leur tour vont enlever *Europe* , fille du roi de Tyr.

3°. Immédiatement après , vient *Candaule* , roi de Lydie , qui rencontrant un de ses soldats aux gardes , nommé *Gygès* , lui dit : Il faut que je te montre ma femme toute nue ; il n'y manque pas. La reine l'ayant vu , dit au soldat , comme de raison : Il faut que tu meures , ou que tu assassines mon mari , et que tu règues avec moi ; ce qui fut fait sans difficulté.

4°. Suit l'histoire d'*Orion* , porté par un marsouin sur la mer , du fond de la Calabre jusqu'au cap de Matapan , ce qui fait un voyage assez extraordinaire d'environ cent lieues.

5°. De conte en conte (et qui n'aime pas

les contes ?) on arrive à l'oracle infallible de Delphes , qui tantôt devine que *Créſus* fait cuire un quartier d'agneau et une tortue dans une tourtière de cuivre , et tantôt lui prédit qu'il fera détrôné par un mulet.

6°. Parmi les inconcevables fadaïſes dont toute l'hiſtoire ancienne regorge , en eſt-il beaucoup qui approchent de la famine qui tourmenta pendant vingt-huit ans les Lydiens ? Ce peuple qu'*Hérodote* nous peint plus riche en or que les Péruviens , au lieu d'acheter des vivres chez l'étranger , ne trouva d'autre ſecret que celui de jouer aux dames , de deux jours l'un , ſans manger pendant vingt-huit années de fuite.

7°. Connaiffez-vous rien de plus merveilleux que l'hiſtoire de *Cyrus* ? Son grand-père le mède *Aſtiage* , qui , comme vous voyez , avait un nom grec , rêve une fois que ſa fille *Mandane* (autre nom grec) inonde toute l'Asie en piſſant ; une autre fois , que de ſa matrice il fort une vigne dont toute l'Asie mange les raiſins. Et là-deſſus le bon homme *Aſtiage* ordonne à un *Harpage* , autre grec , de faire tuer ſon petit-fils *Cyrus* ; car il n'y a certainement point de grand-père qui n'égorge toute ſa race après de tels rêves. *Harpage* n'obéit point. Le bon *Aſtyage* , qui était prudent et juſte , fait mettre en capilotade le fils d'*Harpage*,

et le fait manger à son père , selon l'usage des anciens héros.

8°. *Hérodote* , non moins bon naturaliste qu'historien exact , ne manque pas de vous dire que la terre à froment , devers Babylone, rapporte trois cents pour un. Je connais un petit pays qui rapporte trois pour un. J'ai envie d'aller me transporter dans le Diarbek , quand les Turcs en seront chassés par *Catherine II* , qui a de très-beaux blés aussi , mais non pas trois cents pour un.

9°. Ce qui m'a toujours semblé très-honnête et très-édifiant chez *Hérodote* , c'est la belle coutume religieuse établie dans Babylone , et dont nous avons parlé , que toutes les femmes mariées allassent se prostituer dans le temple de *Milita* pour de l'argent au premier étranger qui se présentait. On comptait deux millions d'habitans dans cette ville. Il devait y avoir de la presse aux dévotions. Cette loi est surtout très-vraisemblable chez les Orientaux , qui ont toujours renfermé les dames , et qui plus de dix siècles avant *Hérodote* imaginèrent de faire des eunuques qui leur répondissent de la chasteté de leurs femmes (*b*). Je m'arrête ; si

(*b*) Remarquez qu'*Hérodote* vivait du temps de *Xerxès* , lorsque Babylone était dans sa plus grande splendeur : les Grecs ignoraient la langue chaldéenne. Quelque interprète se moqua de lui , *Hérodote* se moqua des Grecs. Lorsque les *Musicos* d'Amsterdam étaient dans leur plus grande vogue ,

quelqu'un veut suivre l'ordre de ces numéros, il fera bientôt à cent.

Tout ce que dit *Diodore* de Sicile, sept siècles après *Hérodote*, est de la même force dans tout ce qui regarde les antiquités et la physique. L'abbé *Terrasson* nous disait : Je traduis le texte de *Diodore* dans toute sa turpitude. Il nous en lisait quelquefois des morceaux chez M. de *la Faye*; et quand on riait, il disait : Vous verrez bien autre chose. Il était tout le contraire de *Dacier*.

Le plus beau morceau de *Diodore* est la charmante description de l'île *Pancaie*, *Panchaica tellus*, célébrée par *Virgile*. Ce sont des allées d'arbres odoriférans, à perte de vue; de la myrrhe et de l'encens pour en fournir au monde entier sans s'épuiser; des fontaines qui forment une infinité de canaux bordés de fleurs; des oiseaux ailleurs inconnus, qui chantent sous d'éternels ombrages; un temple de marbre de quatre mille pieds de longueur, orné de colonnes et de statues colossales, &c.&c.

Cela fait souvenir du duc de *la Ferté* qui, pour flatter le goût de l'abbé *Servien*, lui

on aurait bien pu faire accroire à un étranger que les premières dames de la ville venaient se profiter aux matelots qui revenaient de l'Inde, pour les récompenser de leurs peines. Le plus plaisant de tout ceci, c'est que des pédans velches ont trouvé la coutume de *Babylone* très-vraisemblable et très-honnête.

difait un jour : Ah ! si vous aviez vu mon fils , qui est mort à l'âge de quinze ans ! quels yeux ! quelle fraîcheur de teint ! quelle taille admirable ! l'Antinoüs du Belvédère n'était auprès de lui qu'un magot de la Chine. Et puis quelle douceur de mœurs ! faut-il que ce qu'il y a jamais eu de plus beau m'ait été enlevé ! L'abbé *Servien* s'attendrit ; le duc de *la Ferté* s'échauffant par ses propres paroles , s'attendrit aussi. Tous deux enfin se mirent à pleurer ; après quoi il avoua qu'il n'avait jamais eu de fils.

Un certain abbé *Bazin* avait relevé avec la discrétion ordinaire un autre conte de *Diodore*. C'était à propos du roi d'Egypte *Sésostris* , qui probablement n'a pas plus existé que l'île *Pancaie*. Le père de *Sésostris* , qu'on ne nomme point , imagina , le jour que son fils naquit , de lui faire conquérir toute la terre dès qu'il serait majeur. C'est un beau projet. Pour cet effet , il fit élever auprès de lui tous les garçons qui étaient nés le même jour en Egypte ; et pour en faire des conquérans , on ne leur donnait à déjeuner qu'après leur avoir fait courir cent quatre-vingts stades , qui font environ huit de nos grandes lieues.

Quand *Sésostris* fut majeur , il partit avec ses coureurs pour aller conquérir le monde. Ils étaient encore au nombre de dix-sept

cents ; et probablement la moitié était morte , selon le train ordinaire de la nature , et surtout de la nature de l'Égypte , qui de tout temps fut désolée par une peste destructive , au moins une fois en dix ans.

Il fallait donc qu'il fût né trois mille quatre cents garçons en Égypte le même jour que *Sésostris*. Et comme la nature produit presque autant de filles que de garçons , il naquit ce jour-là environ six mille personnes au moins ; mais on accouche tous les jours ; et six mille naissances par jour produisent au bout de l'année deux millions cent quatre-vingt-dix mille enfans. Si vous les multipliez par trente-quatre , selon la règle de *Kerseboum* , vous aurez en Égypte plus de soixante et quatorze millions d'habitans , dans un pays qui n'est pas si grand que l'Espagne ou que la France.

Tout cela parut énorme à l'abbé *Bazin* , qui avait un peu vu le monde , et qui savait comme il va.

Mais un *Larcher* , qui n'était jamais sorti du collège Mazarin , prit violemment le parti de *Sésostris* et de ses coureurs. Il prétendit qu'*Hérodote* , en parlant aux Grecs , ne comptait point par stades de la Grèce , et que les héros de *Sésostris* ne couraient que quatre grandes lieues pour avoir à déjeuner. Il accabla ce pauvre abbé *Bazin* d'injures telles que jamais savant

en *us*, ou en *es* n'en avait pas encore dites. Il ne s'en tint pas même aux dix-sept cents petits garçons ; il alla jusqu'à prouver par les prophètes , que les femmes , les filles , les nièces des rois de Babylone , toutes les femmes des fatrapes et des mages , allaient par dévotion coucher dans les allées du temple de Babylone pour de l'argent , avec tous les chameliers et tous les muletiers de l'Asie. Il traita de mauvais chrétien , de damné et d'ennemi de l'Etat , quiconque osa défendre l'honneur des dames de Babylone.

Il prit aussi le parti des boucs , qui avaient communément les faveurs des jeunes égyptiennes. Sa grande raison , disait-il , c'est qu'il était allié par les femmes à un parent de l'évêque de Meaux , *Bossuet* , auteur d'un discours éloquent sur l'*Histoire non-universelle* ; mais ce n'est pas là une raison péremptoire.

Gardez - vous des contes bleus en tout genre.

Diodore de Sicile fut le plus grand compilateur de ces contes. Ce sicilien n'avait pas un esprit de la trempe de son compatriote *Archimède* , qui chercha et trouva tant de vérités mathématiques.

Diodore examine sérieusement l'histoire des Amazones et de leur reine *Mirine* ; l'histoire des Gorgones qui combattirent contre les

Amazones ;

Amazones ; celle des titans , celle de tous les dieux. Il approfondit l'histoire de *Priape* et d'*Hermaphrodite*. On ne peut donner plus de détails sur *Hercule* : ce héros parcourt tout l'hémisphère , tantôt à pied et tout seul comme un pèlerin , tantôt comme un général à la tête d'une grande armée. Tous ses travaux y sont fidèlement discutés ; mais ce n'est rien en comparaison de l'histoire des dieux de Crète.

Diodore justifie *Jupiter* du reproche que d'autres graves historiens lui ont fait d'avoir détrôné et mutilé son père. On voit comment ce *Jupiter* alla combattre des géans , les uns dans son île , les autres en Phrygie , et ensuite en Macédoine et en Italie.

Aucun des enfans qu'il eut de sa sœur *Junon* et de ses favorites n'est omis.

On voit ensuite comment il devint Dieu , et Dieu suprême.

C'est ainsi que toutes les histoires anciennes ont été écrites. Ce qu'il y a de plus fort , c'est qu'elles étaient sacrées ; et en effet , si elles n'avaient pas été sacrées , elles n'auraient jamais été lues.

Il n'est pas mal d'observer que quoiqu'elles fussent sacrées , elles étaient toutes différentes ; et de province en province , d'île en île , chacune avait une histoire des dieux , des demi-dieux et des héros , contradictoire avec celle

de ses voisins. Mais aussi, ce qu'il faut bien observer, c'est que les peuples ne se battirent jamais pour cette mythologie.

L'histoire honnête de *Thucydide*, et qui a quelques lueurs de vérité, commence à *Xerxès* : mais avant cette époque, que de temps perdu !

D I R E C T E U R.

CE n'est ni d'un directeur de finances, ni d'un directeur d'hôpitaux, ni d'un directeur des bâtimens du roi, &c. &c. que je prétends parler, mais d'un directeur de conscience; car celui-là dirige tous les autres, il est le précepteur du genre-humain. Il fait et enseigne ce qu'on doit faire et ce qu'on doit omettre dans tous les cas possibles.

Il est clair qu'il ferait utile que dans toutes les cours il y eût un homme *consciencieux*, que le monarque consultât en secret dans plus d'une occasion, et qui lui dît hardiment : *non licet*. *Louis le juste* n'aurait pas commencé son triste et malheureux règne par assassiner son premier ministre et par emprisonner sa mère. Que de guerres aussi funestes qu'injustes de bons directeurs nous auraient épargnées ! que de cruautés ils auraient prévenues !

Mais souvent on croit consulter un agneau , et on consulte un renard. *Tartuffe* était le directeur d'*Orgon*. Je voudrais bien savoir quel fut le directeur de conscience qui conseilla la Saint-Barthelemi.

Il n'est pas plus parlé de directeurs que de confesseurs dans l'Évangile. Chez les peuples que notre courtoisie ordinaire nomme *païens* , nous ne voyons pas que *Scipion* , *Fabricius* , *Caton* , *Titus* , *Trajan* , les *Antonins* , eussent des directeurs. Il est bon d'avoir un ami scrupuleux qui vous rappelle à vos devoirs ; mais votre conscience doit être le chef de votre conseil.

Un huguenot fut bien étonné quand une dame catholique lui apprit qu'elle avait un confesseur pour l'absoudre de ses péchés , et un directeur pour l'empêcher d'en commettre. Comment votre vaisseau , lui dit-il , Madame , a-t-il pu faire eau si souvent ayant deux si bons pilotes ?

Les doctes observent qu'il n'appartient pas à tout le monde d'avoir un directeur. Il en est de cette charge dans une maison comme de celle d'écuyer ; cela n'appartient qu'aux grandes dames. L'abbé *Gobelin* , homme procelif et avide , ne dirigeait que madame de *Maintenon*. Les directeurs à la ville servent souvent quatre ou cinq dévotes à la fois ; ils les brouillent tantôt avec leurs maris , tantôt

avec leurs amans , et remplissent quelquefois les places vacantes.

Pourquoi les femmes ont-elles des directeurs , et les hommes n'en ont-ils point ? c'est par la raison que madame de *la Vallière* se fit carmelite quand elle fut quittée par *Louis XIV*, et que M. de *Turenne* étant trahi par madame de *Coatquen* ne se fit pas moine.

S^t Jérôme et *Rufin* son antagoniste étaient grands directeurs de femmes et de filles ; ils ne trouvèrent pas un sénateur romain , pas un tribun militaire à gouverner. Il faut à ces gens-là du *devoto femineo sexu*. Les hommes ont pour eux trop de barbe au menton , et souvent trop de force dans l'esprit. *Boileau* a fait dans la satire des femmes le portrait d'un directeur :

Nul n'est si bien soigné qu'un directeur de femmes.
 Quelque léger dégoût vient-il le travailler ?
 Une froide vapeur le fait-elle bâiller ?
 Un escadron coiffé d'abord court à son aide :
 L'une chauffe un bouillon, l'autre apprête un remède ;
 Chez lui sirops exquis , ratafias vantés ,
 Confitures surtout volent de tous côtés , &c.

Ces vers sont bons pour *Brossette*. Il y avait , ce me semble , quelque chose de mieux à nous dire.

D I S P U T E.

ON a toujours disputé, et sur tous les sujets. *Mundum tradidit disputationi eorum.* Il y a eu de violentes querelles pour savoir si le tout est plus grand que sa partie ; si un corps peut être en plusieurs endroits à la fois ; si la matière est toujours impénétrable ; si la blancheur de la neige peut subsister sans neige ; si la douceur du sucre peut se faire sentir sans sucre ; si on peut penser sans tête.

Je ne fais aucun doute que dès qu'un janséniste aura fait un livre pour démontrer que deux et un font trois, il ne se trouve un moliniste qui démontre que deux et un font cinq.

Nous avons cru instruire le lecteur et lui plaire en mettant sous ses yeux cette pièce de vers sur les disputes. Elle est fort connue de tous les gens de goût de Paris ; mais elle ne l'est point des savans qui disputent encore sur la prédestination gratuite, et sur la grâce concomitante, et sur la question si la mer a produit les montagnes.

Lisez les vers suivans sur les disputes, voilà comme on en faisait dans le bon temps.

Discours en vers sur les disputes.

Vingt têtes, vingt avis ; nouvel an , nouveau goût.
 Autre ville, autres mœurs ; tout change, on détruit tout.
 Examine pour toi ce que ton voisin pense ;
 Le plus beau droit de l'homme est cette indépendance.
 Mais ne dispute point ; les desseins éternels ,
 Cachés au sein de Dieu , font trop loin des mortels ;
 Le peu que nous favons d'une façon certaine ,
 Frivole comme nous , ne vaut pas tant de peine.
 Le monde est plein d'erreurs ; mais de là je conclus
 Que prêcher la raison n'est qu'une erreur de plus.

En parcourant au loin la planète où nous sommes,
 Que verrons-nous ? les torts et les travers des hommes.
 Ici c'est un synode , et là c'est un divan ;
 Nous verrons le muphti , le derviche , l'iman ,
 Le bonze , le lama , le talapoin , le pope ,
 Les antiques rabbins et les abbés d'Europe ,
 Nos moines , nos prélats , nos docteurs agrégés ;
 Etes-vous disputeurs , mes amis ? voyagez.

Qu'un jeune ambitieux ait ravagé la terre ;
 Qu'un regard de Vénus ait allumé la guerre ;
 Qu'à Paris , au palais , l'honnête citoyen
 Plaide pendant vingt ans pour un mur mitoyen ;
 Qu'au fond d'un diocèse un vieux prêtre gémissé ,
 Quand un abbé de cour enlève un bénéfice ;
 Et que dans le parterre un poète envieux
 Ait en battant des mains un feu noir dans les yeux ;

Tel est le cœur humain : mais l'ardeur insensée
 D'affervir ses voisins à sa propre pensée,
 Comment la concevoir ? Pourquoi, par quel moyen
 Veux-tu que ton esprit soit la règle du mien ?

Je hais surtout, je hais tout causeur incommode,
 Tous ces demi-savans gouvernés par la mode,
 Ces gens qui pleins de feu, peut-être pleins d'esprit,
 Soutiendront contre vous ce que vous aurez dit.

Un peu musiciens, philosophes, poètes,
 Et grands hommes d'Etat formés par les gazettes ;
 Sachant tout, lisant tout, prompts à parler de tout,
 Et qui contrediraient Voltaire sur le goût,
 Montesquieu sur les lois, de Brogli sur la guerre,
 Ou la jeune d'Egmont sur le talent de plaire.

Voyez-les s'emporter sur les moindres sujets,
 Sans cesse répliquant sans répondre jamais :
 » Je ne céderais pas au prix d'une couronne...
 » Je sens... le sentiment ne consulte personne...
 » Et le roi ferait là... je verrais là le feu...
 » Messieurs, la vérité mise une fois en jeu,
 » Doit-il nous importer de plaire ou de déplaire ?...

C'est bien dit ; mais pourquoi cette roideur austère ?
 Hélas ! c'est pour juger de quelques nouveaux airs,
 Ou des deux Poinfinet lequel fait mieux des vers.

Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube, (a)
 Qu'une ardeur de dispute éveillait avant l'aube ?

(a) Oui je l'ai connu ; il était précisément tel que le

Contiez-vous un combat de votre régiment,
Il savait mieux que vous, où, contre qui, comment.
Vous seul en auriez eu toute la renommée,
N'importe, il vous citait ses lettres de l'armée;
Et, Richelieu présent, il aurait raconté
Ou Gènes défendue, ou Mahon emporté.
D'ailleurs homme de sens, d'esprit et de mérite;
Mais son meilleur ami redoutait sa visite.
L'un bientôt rebuté d'une vaine clameur
Gardait en l'écoutant un silence d'humeur.
J'en ai vu, dans le feu d'une dispute aigrie,
Prêts à l'injurier, le quitter de furie;
Et rejetant la porte à son double battant,
Ouvrir à leur colère un champ libre en fortant.
Ses neveux qu'à sa fuite attachait l'espérance
Avaient vu dérouter toute leur complaisance.
Un voisin asthmatique, en l'embrassant un soir,
Lui dit : Mon médecin me défend de vous voir;
Et parmi cent vertus cette unique faiblesse
Dans un triste abandon réduisit sa vieillesse.
Au sortir d'un sermon la fièvre le saisit,
Las d'avoir écouté sans avoir contredit.
Et tout près d'expirer, gardant son caractère,
Il faisait disputer le prêtre et le notaire.

dépeint M. de *Rulière*, auteur de cette épître. Ce fut sa rage de disputer contre tout venant sur les plus petites choses, qui lui fit ôter l'intendance dont il était revêtu.

Que la bonté divine, arbitre de son sort,
Lui donne le repos que nous rendit sa mort !
Si du moins il s'est tu devant ce grand arbitre.
Un jeune bachelier, bientôt docteur en titre,
Doit, suivant une affiche, un tel jour, en tel lieu,
Répondre à tout venant sur l'essence de Dieu.
Venez-y, venez voir, comme sur un théâtre,
Une dispute en règle, un choc opiniâtre,
L'enthymème ferré, les dilemmes pressans,
Poignards à double lame, et frappant en deux sens ;
Et le grand syllogisme en forme régulière,
Et le sophisme vain de sa fausse lumière ;
Des moines échauffés, vrai fléau de docteurs ;
De pauvres Hibernois, complaisans disputeurs,
Qui fuyant leur pays pour les saintes promesses,
Viennent vivre à Paris d'argumens et de messes ;
Et l'honnête public qui même écoutant bien,
A la saine raison de n'y comprendre rien.
Voilà donc les leçons qu'on prend dans vos écoles !

Mais tous les argumens sont-ils faux ou frivoles ?

Socrate disputait jusque dans les festins,

Et tout nu quelquefois argumentait aux bains.

Était-ce dans un sage une folle manie ?

La contrariété fait sortir le génie.

La veine d'un caillou recèle un feu qui dort ;

Image de ces gens, froids au premier abord,

Et qui dans la dispute, à chaque repartie

Sont pleins d'une chaleur qu'on n'avait point sentie.

C'est un bien, j'y consens. Quant au mal, le voici :
 Plus on a disputé, moins on s'est éclairci.
 On ne redresse point l'esprit faux ni l'œil louche :
 Ce mot *j'ai tort*, ce mot nous déchire la bouche.
 Nos cris et nos efforts ne frappent que le vent,
 Chacun dans son avis demeure comme avant.
 C'est mêler seulement aux opinions vaines
 Le tumulte insensé des passions humaines.
 Le vrai peut quelquefois n'être point de saison ;
 Et c'est un très-grand tort que d'avoir trop raison.

Autrefois la justice et la vérité nues,
 Chez les premiers humains furent long-temps connues ;
 Elles régnaient en sœurs : mais on fait que depuis
 L'une a fui dans le ciel et l'autre dans un puits.
 La vaine opinion règne sur tous les âges ;
 Son temple est dans les airs porté sur les nuages ;
 Une foule de dieux, de démons, de lutins,
 Sont au pied de son trône ; et tenant dans leurs mains
 Mille riens enfantés par un pouvoir magique,
 Nous les montrent de loin sous des verres d'optique.
 Autour d'eux, nos vertus, nos biens, nos maux divers,
 En boules de savon sont épars dans les airs ;
 Et le souffle des vents y promène sans cesse
 De climats en climats le temple et la déesse.
 Elle fuit et revient. Elle place un mortel
 Hier sur un bûcher, demain sur un autel.
 Le jeune Antinoüs eut autrefois des prêtres.
 Nous rions maintenant des mœurs de nos ancêtres ;

Et qui rit de nos mœurs ne fait que prévenir
Ce qu'en doivent penser les siècles à venir.
Une beauté frappante et dont l'éclat étonne,
Les Français la peindront sous les traits de Brionne,
Sans croire qu'autrefois un petit front ferré,
Un front à cheveux d'or fut toujours adoré.
Ainsi l'opinion changeante et vagabonde
Soumet la beauté même, autre reine du monde;
Ainsi dans l'univers ses magiques effets
Des grands événemens sont les ressorts secrets.
Comment donc espérer qu'un jour, aux pieds d'un sage,
Nous la voyons tomber du haut de son nuage;
Et que la Vérité, se montrant aussitôt,
Vienne, au bord de son puits, voir ce qu'on fait en haut?
Il est pour les savans, et pour les sages même,
Une autre illusion : cet esprit de système,
Qui bâtit, en rêvant, des mondes enchantés,
Et fonde mille erreurs sur quelques vérités.
C'est par lui qu'égarés après de vaines ombres,
L'inventeur du calcul chercha Dieu dans les nombres;
L'auteur du mécanisme attacha follement
La liberté de l'homme aux lois du mouvement.
L'un du soleil éteint veut composer la terre;
La terre, dit un autre, est un globe de verre.
De là ces différens soutenus à grands cris;
Et sur un tas poudreux d'inutiles écrits,
La dispute s'affie dans l'afile du sage.
La contrariété tient souvent au langage;

On peut s'entendre moins, formant un même son,
 Que si l'un parlait basque, et l'autre bas-breton.
 C'est-là, qui le croirait ? un fléau redoutable ;
 Et la pâle famine, et la peste effroyable
 N'égalent point les maux et les troubles divers
 Que les mal-entendus sèment dans l'univers.

Peindrai-je des dévots les discordes funestes,
 Les saints emportemens de ces ames célestes,
 Le fanatisme, au meurtre excitant les humains,
 Des poisons, des poignards, des flambeaux dans les mains ;
 Nos villages déserts, nos villes embrasées,
 Sous nos foyers détruits nos mères écrasées ;
 Dans nos temples sanglans abandonnés du ciel,
 Les ministres rivaux égorgés sur l'autel ;
 Tous les crimes unis, meurtre, inceste, pillage,
 Les fureurs du plaisir se mêlant au carnage ;
 Sur des corps expirans, d'infames ravisseurs
 Dans leurs embrassemens reconnaissant leurs sœurs ;
 L'étranger dévorant le sein de ma patrie,
 Et sous la piété déguisant sa furie ;
 Les pères conduisant leurs enfans aux bourreaux,
 Et les vaincus toujours traînés aux échafauds ? . . .
 Dieu puissant ! permettez que ces temps déplorables,
 Un jour par nos neveux soient mis au rang des fables.

Mais je vois s'avancer un fâcheux disputeur ;
 Son air d'humilité couvre mal sa hauteur ;
 Et son austérité, pleine de l'Évangile,
 Paraît offrir à Dieu le venin qu'il distille.

» Monsieur, tout ceci cache un dangereux poison ;
 » Personne, selon vous, n'a ni tort ni raison ;
 » Et sur la vérité n'ayant point de mesure,
 » Il faut suivre pour loi l'instinct de la nature ! »
 Monsieur, je n'ai pas dit un mot de tout cela. . . .
 » Eh ! quoique vous ayez déguisé ce sens-là,
 » En vous interprétant la chose devient claire. . . . »

Mais en termes précis j'ai dit tout le contraire.
 Cherchons la vérité ; mais d'un commun accord.
 Qui discute a raison, et qui dispute a tort.
 Voilà ce que j'ai dit ; et d'ailleurs qu'à la guerre,
 A la ville, à la cour, souvent il faut se taire. . . .
 » Mon cher Monsieur, ceci cache toujours deux sens ;
 » Je distingue. . . » Monsieur, distinguez, j'y consens.
 J'ai dit mon sentiment, je vous laisse les vôtres,
 En demandant pour moi ce que j'accorde aux autres. . .
 » Mon fils nous vous avons défendu de penser ;
 » Et pour vous convertir je cours vous dénoncer. »

Heureux ! ô trop heureux qui, loin des fanatiques,
 Des causeurs importuns et des jaloux critiques,
 En paix sur l'Hélicon pourrait cueillir des fleurs !
 Tels on voit dans les champs de sages laboureurs,
 D'une ruche irritée évitant les blessures,
 En dérober le miel à l'abri des piqûres.

D I S T A N C E.

UN homme qui connaît combien on compte de pas d'un bout de sa maison à l'autre, s'imagine que la nature lui a enseigné tout d'un coup cette distance, et qu'il n'a eu besoin que d'un coup d'œil comme lorsqu'il a vu des couleurs. Il se trompe; on ne peut connaître les différens éloignemens des objets que par expérience, par comparaison, par habitude. C'est ce qui fait qu'un matelot, en voyant sur mer un vaisseau voguer loin de sien, vous dira sans hésiter à quelle distance on est à peu-près de ce vaisseau; et le passager n'en pourra former qu'un doute très-confus.

La distance n'est qu'une ligne de l'objet à nous. Cette ligne se termine à un point; nous ne sentons donc que ce point; et soit que l'objet existe à mille lieues, ou qu'il soit à un pied, ce point est toujours le même dans nos yeux.

Nous n'avons donc aucun moyen immédiat pour apercevoir tout d'un coup la distance, comme nous en avons pour sentir par l'attouchement si un corps est dur ou mou; par le goût, s'il est doux ou amer; par l'ouïe, si de deux sons l'un est grave et l'autre aigu. Car, qu'on y prenne bien garde, les parties d'un

corps , qui cèdent à mon doigt , sont la plus prochaine cause de ma sensation de mollesse ; et les vibrations de l'air , excitées par le corps sonore , sont la plus prochaine cause de ma sensation du son. Or , si je ne puis avoir ainsi immédiatement une idée de distance , il faut donc que je connaisse cette distance par le moyen d'une autre idée intermédiaire ; mais il faut au moins que j'aperçoive cette idée intermédiaire ; car une idée que je n'aurai point , ne servira certainement pas à m'en faire avoir une autre.

On dit qu'une telle maison est à un mille d'une telle rivière ; mais si je ne fais pas où est cette rivière , je ne fais certainement pas où est cette maison. Un corps cède aisément à l'impression de ma main ; je conclus immédiatement sa mollesse. Un autre résiste ; je sens immédiatement sa dureté. Il faudrait donc que je sentisse les angles formés dans mon œil , pour en conclure immédiatement les distances des objets. Mais la plupart des hommes ne savent pas même si ces angles existent : donc il est évident que ces angles ne peuvent être la cause immédiate de ce que vous connaissez les distances.

Celui qui , pour la première fois de sa vie , entendrait le bruit du canon , ou le son d'un concert , ne pourrait juger si on tire ce canon ,

ou si on exécute ce concert à une lieue ou à trente pas. Il n'y a que l'expérience qui puisse l'accoutumer à juger de la distance qui est entre lui et l'endroit d'où part ce bruit. Les vibrations, les ondulations de l'air, portent un son à ses oreilles, ou plutôt à son *sensorium*; mais ce bruit n'avertit pas plus son *sensorium* de l'endroit où le bruit commence, qu'il ne lui apprend la forme du canon ou des instrumens de musique. C'est la même chose précisément par rapport aux rayons de lumière qui partent d'un objet; ils ne nous apprennent point du tout où est cet objet.

Ils ne nous font pas connaître davantage les grandeurs, ni même les figures. Je vois de loin une petite tour ronde; j'avance, j'aperçois et je touche un grand bâtiment quadrangulaire. Certainement ce que je vois et ce que je touche n'est pas ce que je voyais. Ce petit objet rond, qui était dans mes yeux, n'est point ce grand bâtiment carré. Autre chose est donc, par rapport à nous, l'objet mesurable et tangible, autre chose est l'objet visible. J'entends de ma chambre le bruit d'un carrosse: j'ouvre la fenêtre, et je le vois; je descends, et j'entre dedans. Or ce carrosse que j'ai entendu, ce carrosse que j'ai vu, ce carrosse que j'ai touché, sont trois objets absolument divers de trois de mes sens, qui n'ont

aucun

aucun rapport immédiat les uns avec les autres.

Il y a bien plus : il est démontré qu'il se forme dans mon œil un angle une fois plus grand , à très-peu de chose près , quand je vois un homme à quatre pieds de moi , que quand je vois le même homme à huit pieds de moi. Cependant je vois toujours cet homme de la même grandeur. Comment mon sentiment contredit-il ainsi le mécanisme de mes organes ? L'objet est réellement une fois plus petit dans mes yeux , et je le vois une fois plus grand. C'est en vain qu'on veut expliquer ce mystère par le chemin que suivent les rayons , ou par la forme que prend le cristallin dans nos yeux. Quelque supposition que l'on fasse , l'angle sous lequel je vois un homme à quatre pieds de moi , est toujours à peu-près double de l'angle sous lequel je le vois à huit pieds. La géométrie ne résoudra jamais ce problème : la physique y est également impuissante ; car vous avez beau supposer que l'œil prend une nouvelle conformation , que le cristallin s'avance , que l'angle s'agrandit ; tout cela s'opérera également pour l'objet qui est à huit pas , et pour l'objet qui est à quatre. La proportion sera toujours la même ; si vous voyez l'objet à huit pas sous un angle de moitié plus grand qu'il ne doit être , vous

verriez aussi l'objet à quatre pas sous un angle de moitié plus grand ou environ. Donc ni la géométrie ni la physique ne peuvent expliquer cette difficulté.

Ces lignes et ces angles géométriques ne sont pas plus réellement la cause de ce que nous voyons les objets à leur place, que de ce que nous les voyons de telles grandeurs et à telle distance. L'ame ne considère pas si telle partie va se peindre au bas de l'œil ; elle ne rapporte rien à des lignes qu'elle ne voit point. L'œil se baisse seulement pour voir ce qui est près de la terre, et se relève pour voir ce qui est au-dessus de la terre. Tout cela ne pouvait être éclairci et mis hors de toute contestation, que par quelque aveugle né à qui on aurait donné le sens de la vue. Car si cet aveugle, au moment qu'il eût ouvert les yeux, eût jugé des distances, des grandeurs et des situations, il eût été vrai que les angles optiques, formés tout d'un coup dans la rétine, eussent été les causes immédiates de ses sentimens. Aussi le docteur *Berkley* assurait, d'après *M. Locke* (et allant même en cela plus loin que *Locke*), que ni situation, ni grandeur, ni distance, ni figure, ne serait aucunement discernée par cet aveugle, dont les yeux recevraient tout d'un coup la lumière.

On trouva enfin en 1729 l'aveugle né,

dont dépendait la décision indubitable de cette question. Le célèbre *Chefelden*, un de ces fameux chirurgiens qui joignent l'adresse de la main aux plus grandes lumières de l'esprit, ayant imaginé qu'on pouvait donner la vue à cet aveugle né, en lui abaissant ce qu'on appelle des *cataractes*, qu'il soupçonnait formées dans ses yeux presque au moment de sa naissance, il proposa l'opération. L'aveugle eut de la peine à y consentir. Il ne concevait pas trop que le sens de la vue pût beaucoup augmenter ses plaisirs. Sans l'envie qu'on lui inspira d'apprendre à lire et à écrire, il n'eût point désiré de voir. Il vérifiait par cette indifférence, *qu'il est impossible d'être malheureux par la privation des biens dont on n'a pas d'idée*; vérité bien importante. Quoi qu'il en soit, l'opération fut faite et réussit. Ce jeune homme d'environ quatorze ans vit la lumière pour la première fois. Son expérience confirma tout ce que *Locke* et *Berkley* avaient si bien prévu. Il ne distingua de long-temps ni grandeur, ni situation, ni même figure. Un objet d'un pouce, mis devant son œil, et qui lui cachait une maison, lui paraissait aussi grand que la maison. Tout ce qu'il voyait lui semblait d'abord être sur ses yeux, et les toucher comme les objets du tact touchent la peau. Il ne pouvait distinguer d'abord ce qu'il avait

jugé rond à l'aide de ses mains , d'avec ce qu'il avait jugé angulaire ; ni discerner avec ses yeux , si ce que ses mains avaient senti être en haut ou en bas , était en effet en haut ou en bas. Il était si loin de connaître les grandeurs , qu'après avoir enfin conçu par la vue , que sa maison était plus grande que sa chambre , il ne concevait pas comment la vue pouvait donner cette idée. Ce ne fut qu'au bout de deux mois d'expérience , qu'il put apercevoir que les tableaux représentaient des corps faillans. Et lorsqu'après ce long tâtonnement d'un sens nouveau en lui , il eut senti que des corps , et non des surfaces seules , étaient peints dans les tableaux ; il y porta la main , et fut étonné de ne point trouver avec ses mains ces corps solides , dont il commençait à apercevoir les représentations. Il demandait quel était le trompeur du sens du toucher ou du sens de la vue.

Ce fut donc une décision irrévocable , que la manière dont nous voyons les choses n'est point du tout la suite immédiate des angles formés dans nos yeux. Car ces angles mathématiques étaient dans les yeux de cet homme , comme dans les nôtres ; et ne lui servaient de rien sans le secours de l'expérience et des autres sens.

L'aventure de l'aveugle né fut connue en France vers l'an 1735. L'auteur des *Elémens*

de *Newton*, qui avait beaucoup vu *Chefelden*, fit mention de cette découverte importante ; mais à peine y prit-on garde. Et même lorsqu'on fit ensuite à Paris la même opération de la cataracte sur un jeune homme qu'on prétendait privé de la vue dès son berceau, on négligea de suivre le développement journalier du sens de la vue en lui, et la marche de la nature. Le fruit de cette opération fut perdu pour les philosophes.

Comment nous représentons-nous les grandeurs et les distances ? de la même façon dont nous imaginons les passions des hommes, par les couleurs qu'elles peignent sur leurs visages, et par l'altération qu'elles portent dans leurs traits. Il n'y a personne qui ne lise tout d'un coup sur le front d'un autre la douleur ou la colère. C'est la langue que la nature parle à tous les yeux ; mais l'expérience seule apprend ce langage. Aussi l'expérience seule nous apprend que quand un objet est trop loin, nous le voyons confusément et faiblement. De là nous formons des idées, qui ensuite accompagnent toujours la sensation de la vue. Ainsi tout homme qui, à dix pas, aura vu son cheval haut de cinq pieds, s'il voit, quelques minutes après, ce cheval gros comme un mouton, son ame, par un jugement involontaire, conclut à l'instant que ce cheval est très-loin.

Il est bien vrai que quand je vois mon cheval de la grosseur d'un mouton, il se forme alors dans mon œil une peinture plus petite, un angle plus aigu; mais c'est-là ce qui accompagne, non ce qui cause mon sentiment. De même il se fait un autre ébranlement dans mon cerveau, quand je vois un homme rougir de honte, que quand je le vois rougir de colère; mais ces différentes impressions ne m'apprendraient rien de ce qui se passe dans l'ame de cet homme, sans l'expérience, dont la voix seule se fait entendre.

Loin que cet angle soit la cause immédiate de ce que je juge qu'un grand cheval est très-loin quand je vois ce cheval fort petit, il arrive au contraire, à tous les momens, que je vois ce même cheval également grand, à dix pas, à vingt, à trente, à quarante pas, quoique l'angle à dix pas soit double, triple, quadruple. Je regarde de fort loin, par un petit trou, un homme posté sur un toit; le lointain et le peu de rayons m'empêchent d'abord de distinguer si c'est un homme: l'objet me paraît très-petit, je crois voir une statue de deux pieds tout au plus: l'objet se remue, je juge que c'est un homme, et dès ce même instant cet homme me paraît de la grandeur ordinaire. D'où viennent ces deux jugemens si différens? Quand j'ai cru voir une

statue , je l'ai imaginée de deux pieds , parce que je la voyais sous un tel angle ; nulle expérience ne pliait mon ame à démentir les traits imprimés dans ma rétine : mais dès que j'ai jugé que c'était un homme , la liaison mise par l'expérience dans mon cerveau , entre l'idée d'un homme et l'idée de la hauteur de cinq à six pieds , me force sans que j'y pense à imaginer , par un jugement soudain , que je vois un homme de telle hauteur , et avoir une telle hauteur en effet.

Il faut absolument conclure de tout ceci , que les distances , les grandeurs , les situations , ne sont pas , à proprement parler , des choses visibles , c'est-à-dire , ne sont pas les objets propres et immédiats de la vue. L'objet propre et immédiat de la vue n'est autre chose que la lumière colorée ; tout le reste , nous ne le sentons qu'à la longue et par expérience. Nous apprenons à voir , précisément comme nous apprenons à parler et à lire. La différence est que l'art de voir est plus facile , et que la nature est également à tous notre maître.

Les jugemens soudains , presque uniformes , que toutes nos ames , à un certain âge , portent des distances , des grandeurs , des situations , nous font penser qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir de la manière dont nous voyons. On se trompe ; il y faut le secours

des autres sens. Si les hommes n'avaient que le sens de la vue, ils n'auraient aucun moyen pour connaître l'étendue en longueur, largeur et profondeur (*); et un pur esprit ne la connaîtrait pas peut-être, à moins que DIEU ne la lui révélât. Il est très-difficile de séparer dans notre entendement l'extension d'un objet d'avec les couleurs de cet objet. Nous ne voyons jamais rien que d'étendu, et de là nous sommes tous portés à croire que nous voyons en effet l'étendue. Nous ne pouvons guère distinguer dans notre ame ce jaune que nous voyons dans un louis d'or, d'avec ce louis d'or dont nous voyons le jaune. C'est comme, lorsque nous entendons prononcer ce mot *louis d'or*, nous ne pouvons nous empêcher d'attacher malgré nous l'idée de cette monnaie au son que nous entendons prononcer.

Si tous les hommes parlaient la même langue, nous serions toujours prêts à croire qu'il y aurait une connexion nécessaire entre les mots et les idées. Or tous les hommes ont ici le mêmelangage, en fait d'imagination. La nature leur dit à tous: Quand vous aurez vu des couleurs pendant un certain temps, votre imagination vous représentera à tous, de la même façon, les corps auxquels ces couleurs

(*) Voyez dans les *Elémens de la Philosophie de Newton* une note des éditeurs sur cette question.

semblent

semblent attachées. Ce jugement prompt et involontaire que vous formerez, vous sera utile dans le cours de votre vie ; car s'il fallait attendre, pour estimer les distances, les grandeurs, les situations de tout ce qui vous environne, que vous eussiez examiné des angles et des rayons visuels, vous seriez mort avant que de savoir si les choses dont vous avez besoin sont à dix pas de vous, ou à cent millions de lieues, et si elles sont de la grosseur d'un ciron ou d'une montagne. Il vaudrait beaucoup mieux pour vous être nés aveugles.

Nous avons donc peut-être grand tort quand nous disons que nos sens nous trompent. Chacun de nos sens fait la fonction à laquelle la nature l'a destiné. Ils s'aident mutuellement, pour envoyer à notre âme, par les mains de l'expérience, la mesure des connaissances que notre être comporte. Nous demandons à nos sens ce qu'ils ne sont point faits pour nous donner. Nous voudrions que nos yeux nous fissent connaître la solidité, la grandeur, la distance, &c. ; mais il faut que le toucher s'accorde en cela avec la vue, et que l'expérience les seconde. Si le père *Mallebranche* avait envisagé la nature par ce côté, il eût attribué peut-être moins d'erreurs à nos sens, qui sont les seules sources de toutes nos idées.

Il ne faut pas , fans doute , étendre à tous les cas cette espèce de métaphyfique que nous venons de voir. Nous ne devons l'appeler au secours que quand les mathématiques nous sont insuffisantes.

DIVINITÉ DE JESUS.

LES fociniens , qui sont regardés comme des blasphémateurs , ne reconnaissent point la divinité de JESUS-CHRIST. Ils osent prétendre avec les philosophes de l'antiquité , avec les Juifs , les Mahométans et tant d'autres nations , que l'idée d'un Dieu homme est monstrueuse , que la distance d'un Dieu à l'homme est infinie , et qu'il est impossible que l'Etre infini , immense , éternel , ait été contenu dans un corps périssable.

Ils ont la confiance de citer en leur faveur *Eusèbe* , évêque de Césarée , qui , dans son Histoire ecclésiastique , livre. I , chap. XI , déclare qu'il est absurde que la nature non engendrée , immuable , du DIEU tout-puissant , prenne la forme d'un homme. Ils citent les pères de l'Eglise , *Justin* et *Tertullien* , qui ont dit la même chose ; *Justin* dans son dialogue avec *Triphon* , et *Tertullien* dans son discours contre *Praxéas*.

Ils citent S^t Paul qui n'appelle jamais JÉSUS-CHRIST Dieu, et qui l'appelle homme très-souvent. Ils poussent l'audace jusqu'au point d'affirmer que les chrétiens passèrent trois siècles entiers à former peu à peu l'apothéose de JÉSUS, et qu'ils n'élevaient cet étonnant édifice qu'à l'exemple des païens qui avaient divinisé des mortels. D'abord, selon eux, on ne regarda JÉSUS que comme un homme inspiré de DIEU, ensuite comme une créature plus parfaite que les autres. On lui donna quelque temps après une place au-dessus des anges, comme le dit S^t Paul. Chaque jour ajoutait à sa grandeur. Il devint une émanation de DIEU produite dans le temps. Ce ne fut pas assez ; on le fit naître avant le temps même. Enfin, on le fit Dieu consubstantiel à DIEU. *Crellius*, *Voquelsius*, *Natalis Alexander*, *Hornebeck*, ont appuyé tous ces blasphèmes par des argumens qui étonnent les sages, et qui pervertissent les faibles. Ce fut surtout *Fauste Socin* qui répandit les semences de cette doctrine dans l'Europe ; et sur la fin du seizième siècle il s'en est peu fallu qu'il n'établît une nouvelle espèce de christianisme. Il y en avait déjà eu plus de trois cents espèces.

D I V O R C E.

IL est dit dans l'Encyclopédie, à l'article *Divorce*, que l'usage du divorce ayant été porté dans les Gaules par les Romains, ce fut ainsi que *Biffine* ou *Bazine* quitta le roi de Thuringe son mari, pour suivre *Childéric* qui l'épousa. C'est comme si on disait que les Troyens ayant établi le divorce à Sparte, *Hélène* répudia *Ménélas*, suivant la loi, pour s'en aller avec *Pâris* en Phrygie.

La fable agréable de *Pâris*, et la fable ridicule de *Childéric*, qui n'a jamais été roi de France, et qu'on prétend avoir enlevé *Bazine*, femme de *Bazin*, n'ont rien de commun avec la loi du divorce.

On cite encore *Cherebert*, régule de la petite ville de Lutèce près d'Issy, *Lutetia Parisiorum*, qui répudia sa femme. L'abbé *Véli*, dans son Histoire de France, dit que ce *Cherebert*, ou *Caribert*, répudia sa femme *Ingoberge* pour épouser *Mirefleur*, fille d'un artisan, et ensuite *Theudegilde*, fille d'un berger, qui fut élevée sur le premier trône de l'empire français.

Il n'y avait alors ni premier ni second trône chez ces barbares, que l'empire romain ne reconnut jamais pour rois. Il n'y avait point d'empire français.

L'empire des Francs ne commença que par *Charlemagne*. Il est fort douteux que le mot *Mirefleur* fût en usage dans la langue velche ou gauloise, qui était un patois du jargon celte. Ce patois n'avait pas des expressions si douces.

Il est dit encore que le réga, ou règle *Chilpéric*, seigneur de la province du Soissonnais, et qu'on appelle *roi de France*, fit un divorce avec la reine *Andove* ou *Andovère*; et voici la raison de ce divorce :

Cette *Andovère*, après avoir donné au seigneur de Soissons trois enfans mâles, accoucha d'une fille. Les Francs étaient en quelque façon chrétiens depuis *Clovis*. *Andovère* étant relevée de couche présenta sa fille au baptême. *Chilpéric* de Soissons, qui apparemment était fort las d'elle, lui déclara que c'était un crime irrémissible d'être marraine de son enfant, qu'elle ne pouvait plus être sa femme par les lois de l'Eglise, et il épousa *Frédégonde*; après quoi il chassa *Frédégonde*, épousa une visigothe, et puis reprit *Frédégonde*.

Tout cela n'a rien de bien légal, et ne doit pas plus être cité que ce qui se passait en Irlande et dans les îles Orcades.

Le code justinien, que nous avons adopté en plusieurs points, autorise le divorce; mais

le droit canonique , que les catholiques ont encore plus adopté , ne le permet pas.

L'auteur de l'article dit que *le divorce se pratique dans les Etats d'Allemagne de la confession d'Ausbourg.*

On peut ajouter que cet usage est établi dans tous les pays du Nord , chez tous les réformés de toutes les confessions possibles et dans toute l'Eglise grecque.

Le divorce est probablement de la même date à peu-près que le mariage. Je crois pourtant que le mariage est de quelques semaines plus ancien , c'est-à-dire , qu'on se querella avec sa femme au bout de quinze jours , qu'on la battit au bout d'un mois , et qu'on s'en sépara après six semaines de cohabitation.

Justinien , qui rassembla toutes les lois faites avant lui , auxquelles il ajouta les siennes , non-seulement confirme celle du divorce , mais il lui donne encore plus d'étendue ; au point que toute femme dont le mari était , non pas esclave , mais simplement prisonnier de guerre pendant cinq ans , pouvait après les cinq ans révolus contracter un autre mariage.

Justinien était chrétien , et même théologien ; comment donc arriva-t-il que l'Eglise dérogeât à ses lois ? ce fut quand l'Eglise devint souveraine et législatrice. Les papes n'eurent pas de peine à substituer leurs décrétales au

code dans l'Occident, plongé dans l'ignorance et dans la barbarie. Ils profitèrent tellement de la stupidité des hommes, qu'*Honorius III*, *Grégoire IX*, *Innocent III*, défendirent par leurs bulles qu'on enseignât le droit civil. On peut dire de cette hardiesse : Cela n'est pas croyable, mais cela est vrai.

Comme l'Eglise jugea seule du mariage, elle jugea seule du divorce. Point de prince qui ait fait un divorce, et qui ait épousé une seconde femme sans l'ordre du pape, avant *Henri VIII*, roi d'Angleterre, qui ne se passa du pape qu'après avoir long-temps sollicité son procès en cour de Rome.

Cette coutume, établie dans des temps d'ignorance, se perpétua dans les temps éclairés, par la seule raison qu'elle existait. Tout abus s'éternise de lui-même ; c'est l'écurie d'*Augias*, il faut un *Hercule* pour la nettoyer.

Henri IV ne put être père d'un roi de France que par une sentence du pape : encore fallut-il, comme on l'a déjà remarqué, non pas prononcer un divorce, mais mentir en prononçant qu'il n'y avait point eu de mariage. (*)

(*) Voyez ADULTERE.

D O G M E S.

ON fait que toute croyance enseignée par l'Eglise est un dogme qu'il faut embrasser. Il est triste qu'il y ait des dogmes reçus par l'Eglise latine, et rejetés par l'Eglise grecque. Mais si l'unanimité manque, la charité la remplace. C'est surtout entre les cœurs qu'il faudrait de la réunion.

Je crois que nous pouvons à ce propos rapporter un songe qui a déjà trouvé grâce devant quelques personnes pacifiques.

Le 18 février de l'an 1763 de l'ère vulgaire, le soleil entrant dans le signe des poissons, je fus transporté au ciel, comme le savent tous mes amis. Ce ne fut point la jument *Borac* de *Mahomet* qui fut ma monture; ce ne fut point le char enflammé d'*Elie* qui fut ma voiture; je ne fus porté ni sur l'éléphant de *Sommona-codom* le siamois, ni sur le cheval de *S^t Georges*, patron de l'Angleterre, ni sur le cochon de *S^t Antoine*: j'avoue avec ingénuité que mon voyage se fit je ne sais comment.

On croira bien que je fus ébloui; mais ce qu'on ne croira pas, c'est que je vis juger tous les morts. Et qui étaient les juges? c'étaient, ne vous en déplaise, tous ceux qui

ont fait du bien aux hommes, *Confucius*, *Solon*, *Socrate*, *Titus*, les *Antonins*, *Epictète* *Charron*, de *Thou*, le chancelier de l'*Hospital*; tous les grands hommes qui, ayant enseigné et pratiqué les vertus que DIEU exige, semblent seuls être en droit de prononcer ses arrêts.

Je ne dirai point sur quels trônes ils étaient assis, ni combien de millions d'êtres célestes étaient prosternés devant l'éternel architecte de tous les globes, ni quelle foule d'habitans de ces globes innombrables comparut devant les juges. Je ne rendrai compte ici que de quelques petites particularités tout-à-fait intéressantes dont je fus frappé.

Je remarquai que chaque mort qui plaidait sa cause, et qui étalait ses beaux sentimens, avait à côté de lui tous les témoins de ses actions. Par exemple, quand le cardinal de *Lorraine* se vantait d'avoir fait adopter quelques-unes de ses opinions par le concile de Trente, et que pour prix de son orthodoxie il demandait la vie éternelle, tout aussitôt paraissaient autour de lui vingt courtisanes ou dames de la cour, portant toutes sur le front le nombre de leurs rendez-vous avec le cardinal. On voyait ceux qui avaient jeté avec lui les fondemens de la ligue; tous les complices de ses desseins pervers venaient l'environner.

Vis-à-vis du cardinal de *Lorraine* était *Jean Chauvin* qui se vantait , dans son patois grossier , d'avoir donné des coups de pied à l'idole papale , après que d'autres l'avaient abattue. J'ai écrit contre la peinture et la sculpture , disait-il ; j'ai fait voir évidemment que les bonnes œuvres ne servent à rien du tout , et j'ai prouvé qu'il est diabolique de danser le menuet ; chassez vite d'ici le cardinal de *Lorraine* , et placez-moi à côté de *S^t Paul*.

Comme il parlait , on vit auprès de lui un bûcher enflammé ; un spectre épouvantable , portant au cou une fraise espagnole à moitié brûlée , sortait du milieu des flammes avec des cris affreux : Monstre , s'écriait-il , monstre exécration ! tremble , reconnais ce *Servet* que tu as fait périr par le plus cruel des supplices , parce qu'il avait disputé contre toi sur la manière dont trois personnes peuvent faire une seule substance. Alors tous les juges ordonnèrent que le cardinal de *Lorraine* serait précipité dans l'abyme , mais que *Calvin* serait puni plus rigoureusement. (1)

Je vis une foule prodigieuse de morts qui disaient : J'ai cru , j'ai cru ; mais sur leur front il était écrit , j'ai fait ; et ils étaient condamnés.

Le jésuite *le Tellier* paraissait fièrement , la

(1) Cela n'est pas juste ; le cardinal de *Lorraine* avait allumé plus de bûchers que *Calvin*.

bulle *Unigenitus* à la main. Mais à ses côtés s'éleva tout d'un coup un monceau de deux mille lettres de cachet. Un janséniste y mit le feu, le *Tellier* fut brûlé jusqu'aux os ; et le janséniste, qui n'avait pas moins cabalé que le jésuite, eut sa part de la brûlure.

Je voyais arriver à droite et à gauche des troupes de fakirs, de talapoins, de bonzes, de moines blancs, noirs et gris, qui s'étaient tous imaginé que pour faire leur cour à l'Être suprême, il fallait ou chanter, ou se fouetter, ou marcher tout nus. J'entendis une voix terrible qui leur demanda : Quel bien avez-vous fait aux hommes ? A cette voix succéda un morne silence ; aucun n'osa répondre, et ils furent tous conduits aux petites-maisons de l'univers : c'est un des plus grands bâtimens qu'on puisse imaginer.

L'un criait : c'est aux métamorphoses de *Xaca* qu'il faut croire ; l'autre, c'est à celles de *Sommona-codom* ; *Bacchus* arrêta le soleil et la lune, disait celui-ci ; les dieux ressuscitèrent *Pélops*, disait celui-là. Voici la bulle *In cænâ Domini*, disait un nouveau venu, et l'huiffier des juges criait : Aux petites-maisons, aux petites-maisons.

Quand tous ces procès furent vidés, j'entendis alors promulguer cet arrêt : DE PAR L'ÉTERNEL CREATEUR, CONSERVATEUR,

REMUNERATEUR , VENGEUR , PARDONNEUR , &c. &c. ; soit notoire à tous les habitans des cent mille millions de milliars de mondes qu'il nous a plu de former , que nous ne jugerons jamais aucun desdits habitans sur leurs idées creuses , mais uniquement sur leurs actions : car telle est notre justice.

J'avoue que ce fut la première fois que j'entendis un tel édit ; tous ceux que j'avais lus sur le petit grain de sable où je suis né , finissaient par ces mots : *Car tel est notre plaisir.*

D O N A T I O N S.

LA république romaine qui s'empara de tant d'Etats , en donna aussi quelques-uns.

Scipion fit Massinisse roi de Numidie.

Lucullus , Sylla , Pompée donnèrent une demi-douzaine de royaumes.

Cléopâtre reçut l'Egypte de *César* : *Antoine* et ensuite *Octave* donnèrent le petit royaume de Judée à *Hérode*.

Sous *Trajan* , on frappa la fameuse médaille *regna assignata* , les royaumes accordés.

Des villes , des provinces données en souveraineté à des prêtres , à des collèges , pour la plus grande gloire de DIEU ou des dieux ; c'est ce qu'on ne voit dans aucun pays.

Mahomet et les califes ses vicaires prirent beaucoup d'Etats pour la propagation de leur foi, mais on ne leur fit aucune donation. Ils ne tenaient rien que de leur Alcoran et de leur fabre.

La religion chrétienne, qui fut d'abord une société de pauvres, ne vécut long-temps que d'aumônes. La première donation est celle d'*Anania* et de *Saphira* sa femme. Elle fut en argent comptant, et ne réussit pas aux donateurs.

Donation de Constantin.

LA célèbre donation de Rome et de toute l'Italie au pape *Sylvestre*, par l'empereur *Constantin*, fut soutenue comme une partie du symbole jusqu'au seizième siècle. Il fallait croire que *Constantin* étant à Nicomédie fut guéri de la lèpre à Rome par le baptême qu'il reçut de l'évêque *Sylvestre* (quoiqu'il ne fût point baptisé), et que pour récompense il donna sur le champ sa ville de Rome et toutes ses provinces occidentales à ce *Sylvestre*. Si l'acte de cette donation avait été dressé par le docteur de la comédie italienne, il n'aurait pas été plus plaisamment conçu. On ajoute que *Constantin* déclara tous les chanoines de Rome consuls et patrices, *patricios et consules effici*; qu'il tint lui-même la bride de la haquenée

sur laquelle monta le nouvel empereur évêque, *tenentes frenum equi illius.* (*)

Quand on fait réflexion que cette belle histoire a été en Italie une espèce d'article de foi, et une opinion révérée du reste de l'Europe pendant huit siècles, qu'on a poursuivi comme des hérétiques ceux qui en doutaient, il ne faut plus s'étonner de rien.

Donation de Pepin.

AUJOURD'HUI on n'excommunie plus personne pour avoir douté que *Pepin* l'usurpateur ait donné et pu donner au pape l'exarchat de Ravenne ; c'est tout au plus une mauvaise pensée, un péché véniel qui n'entraîne point la perte du corps et de l'ame.

Voici ce qui pourrait excuser les jurisconsultes allemands qui ont des scrupules sur cette donation :

1°. Le bibliothécaire *Anastase*, dont le témoignage est toujours cité, écrivait cent quarante ans après l'événement.

2°. Il n'était point vraisemblable que *Pepin*, mal affermi en France, et à qui l'Aquitaine faisait la guerre, allât donner en Italie des

(*) Voyez l'*Essai sur les mœurs, &c.* tome II, pages 10, 11, 12, où cette donation se trouve traduite en entier.

Etats qu'il avouait appartenir à l'empereur résident à Constantinople.

3°. Le pape *Zacharie* reconnaissait l'empereur romain grec pour souverain de ces terres disputées par les Lombards, et lui en avait prêté serment, comme il se voit par les lettres de cet évêque de Rome *Zacharie* à l'évêque de Maïence *Boniface*. Donc *Pepin* ne pouvait donner au pape les terres impériales.

4°. Quand le pape *Etienne II* fit venir une lettre du ciel, écrite de la propre main de *S^t Pierre* à *Pepin*, pour se plaindre des vexations du roi des Lombards *Astolphe*, *S^t Pierre* ne dit point du tout dans sa lettre que *Pepin* eût fait présent de l'exarchat de Ravenne au pape; et certainement *S^t Pierre* n'y aurait pas manqué, pour peu que la chose eût été seulement équivoque; il entend trop bien ses intérêts.

5°. Enfin, on ne vit jamais l'acte de cette donation; et, ce qui est plus fort, on n'osa pas même en fabriquer un faux. Il n'est pour toute preuve que des récits vagues mêlés de fables. On n'a donc, au lieu de certitude, que des écrits de moines absurdes, copiés de siècle en siècle.

L'avocat italien qui écrivit, en 1722, pour faire voir qu'originellement Parme et Plaisance avaient été concédés au saint-siège comme une dépendance de l'exarchat (*a*), assure que

(*a*) Page 120, seconde partie,

les empereurs grecs furent justement dépouillés de leurs droits , parce qu'ils avaient soulevé les peuples contre DIEU. C'est de nos jours qu'on écrit ainsi ! mais c'est à Rome. Le cardinal Bellarmin va plus loin : Les premiers chrétiens , dit-il , ne supportaient les empereurs que parce qu'ils n'étaient pas les plus forts. L'aveu est franc , et je suis persuadé que Bellarmin a raison.

Donation de Charlemagne.

DANS le temps que la cour de Rome croyait avoir besoin de titres , elle prétendit que *Charlemagne* avait confirmé la donation de l'exarchat , et qu'il y avait ajouté la Sicile , Venise , Bénévent , la Corse , la Sardaigne. Mais comme *Charlemagne* ne possédait aucun de ces Etats , il ne pouvait les donner ; et quant à la ville de Ravenne , il est bien clair qu'il la garda , puisque dans son testament il fait un legs à *sa ville de Ravenne* , ainsi qu'à *sa ville de Rome*. C'est beaucoup que les papes aient eu Ravenne et la Romagne avec le temps ; mais pour Venise , il n'y a pas d'apparence qu'ils fassent valoir dans la place Saint-Marc le diplôme qui leur en accorde la souveraineté.

On a disputé pendant des siècles sur tous ces actes , instrumens , diplomes ; mais c'est une opinion constante , dit *Giannone* , ce martyr

de

de la vérité , que toutes ces pièces furent forgées du temps de *Grégoire VII* (b). *E costante opinione presso i più gravi scrittori che tutti questi istrumenti e diplomi furono supposti ne' tempi d'Ildebrando.*

Donation de Bénévent par l'empereur Henri III.

LA première donation bien avérée qu'on ait faite au siège de Rome , fut celle de Bénévent ; et ce fut un échange de l'empereur *Henri III* avec le pape *Léon IX* ; il n'y manqua qu'une formalité , c'est qu'il eût fallu que l'empereur qui donnait Bénévent en fût le maître. Elle appartenait aux ducs de Bénévent , et les empereurs romains grecs réclamaient leurs droits sur ce duché. Mais l'histoire n'est autre chose que la liste de ceux qui se sont accommodés du bien d'autrui.

Donation de la comtesse Mathilde.

LA plus considérable des donations , et la plus authentique , fut celle de tous les biens de la fameuse comtesse *Mathilde* à *Grégoire VII*. C'était une jeune veuve qui donnait tout à son directeur. Il passe pour constant que l'acte

(b) Lib. IX, cap. III.

en fut réitéré deux fois , et ensuite confirmé par son testament.

Cependant il reste encore quelque difficulté. On a toujours cru à Rome que *Mathilde* avait donné tous ses Etats , tous ses biens présens et à venir à son ami *Grégoire VII* , par un acte solennel , dans son château de Canosse , en 1077 , pour le remède de son ame et de l'ame de ses parens. Et pour corroborer ce saint instrument , on nous en montre un second de l'an 1102 , par lequel il est dit que c'est à Rome qu'elle a fait cette donation , laquelle s'est égarée , et qu'elle la renouvelle , et toujours pour le remède de son ame.

Comment un acte si important était-il égaré ? la cour romaine est-elle si négligente ? comment cet instrument écrit à Canosse avait-il été écrit à Rome ? que signifient ces contradictions ? Tout ce qui est bien clair , c'est que l'ame des donataires se portait mieux que l'ame de la donatrice qui avait besoin , pour se guérir , de se dépouiller de tout en faveur de ses médecins.

Enfin , voilà donc , en 1102 , une souveraine réduite , par un acte en forme , à ne pouvoir pas disposer d'un arpent de terre ; et depuis cet acte jusqu'à sa mort , en 1115 , on trouve encore des donations de terres considérables , faites par cette même *Mathilde* à des chanoines

et à des moines. Elle n'avait donc pas tout donné. Et enfin , cet acte de 1102 pourrait bien avoir été fait après sa mort par quelque habile homme.

La cour de Rome ajouta encore à tous ses droits le testament de *Mathilde* qui confirmait ses donations. Les papes ne produisirent jamais ce testament.

Il fallait encore savoir si cette riche comtesse avait pu disposer de ses biens , qui étaient la plupart des fiefs de l'Empire.

L'empereur *Henri V* son héritier s'empara de tout, ne reconnut ni testament, ni donations, ni fait, ni droit. Les papes en temporisant gagnèrent plus que les empereurs en usant de leur autorité ; et avec le temps, ces césars devinrent si faibles, qu'enfin les papes ont obtenu de la succession de *Mathilde* ce qu'on appelle aujourd'hui le *patrimoine de S^t Pierre*.

Donation de la suzeraineté de Naples aux papes.

LES gentilshommes normands qui furent les premiers instrumens de la conquête de Naples et de Sicile, firent le plus bel exploit de chevalerie dont on ait jamais entendu parler. Quarante à cinquante hommes seulement délivrèrent Salerne au moment qu'elle est

prise par une armée de Sarrasins. Sept autres gentilshommes normands , tous frères , suffirent pour chasser ces mêmes Sarrasins de toute la contrée , et pour l'ôter à l'empereur grec qui les avait payés d'ingratitude. Il est bien naturel que les peuples dont ces héros avaient ranimé la valeur , s'accoutumassent à leur obéir par admiration et par reconnaissance.

Voilà les premiers droits à la couronne des deux Siciles. Les évêques de Rome ne pouvaient pas donner ces États en fief plus que le royaume de Boutan ou de Cachemire.

Ils ne pouvaient même en accorder l'investiture , quand on la leur aurait demandée , car dans le temps de l'anarchie des fiefs , quand un seigneur voulait tenir son bien allodial en fief pour avoir une protection , il ne pouvait s'adresser qu'au souverain , au chef du pays où ce bien était situé. Or certainement le pape n'était pas seigneur souverain de Naples , de la Pouille et de la Calabre.

On a beaucoup écrit sur cette vassalité prétendue , mais on n'a jamais remonté à la source. J'ose dire que c'est le défaut de presque tous les jurisconsultes , comme de tous les théologiens. Chacun tire bien ou mal , d'un principe reçu , les conséquences les plus favorables à son parti. Mais ce principe est-il vrai ? ce premier fait sur lequel ils s'appuient est-il

incontestable ? c'est ce qu'ils se donnent bien de garde d'examiner. Ils ressemblent à nos anciens romanciers qui supposaient tous que *Francus* avait apporté en France le casque d'*Hector*. Ce casque était impénétrable sans doute , mais *Hector* en effet l'avait-il porté ? Le lait de la Vierge est aussi très-respectable ; mais vingt sacristies qui se vantent d'en posséder une roquille , la possèdent-elles en effet ?

Les hommes de ce temps-là , aussi méchants qu'imbécilles , ne s'effrayaient pas des plus grands crimes , et redoutaient une excommunication qui les rendait exécrables aux peuples encore plus méchants qu'eux , et beaucoup plus fots.

Robert Guiscard et *Richard* , vainqueurs de la Pouille et de la Calabre , furent d'abord excommuniés par le pape *Léon IX*. Ils s'étaient déclarés vassaux de l'Empire ; mais l'empereur *Henri III* , mécontent de ces feudataires conquérans , avait engagé *Léon IX* à lancer l'excommunication à la tête d'une armée d'allemands. Les Normands , qui ne craignaient point ces foudres comme les princes d'Italie les craignaient , battirent les allemands , et prirent le pape prisonnier. Mais pour empêcher désormais les empereurs et les papes de venir les troubler dans leurs possessions , ils offrirent leurs conquêtes à l'Eglise , sous le

nom d'*oblata*. C'est ainsi que l'Angleterre avait payé le *denier de S^t Pierre* ; c'est ainsi que les premiers rois d'Espagne et de Portugal, en recouvrant leurs Etats contre les Sarrasins, promirent à l'Eglise de Rome deux livres d'or par an. Ni l'Angleterre, ni l'Espagne, ni le Portugal, ne regardèrent jamais le pape comme leur seigneur suzerain.

Le duc *Robert*, oblat de l'Eglise, ne fut pas non plus feudataire du pape ; il ne pouvait pas l'être, puisque les papes n'étaient pas souverains de Rome. Cette ville alors était gouvernée par son sénat, et l'évêque n'avait que du crédit ; le pape était à Rome précisément ce que l'électeur est à Cologne. Il y a une différence prodigieuse entre être oblat d'un saint et être feudataire d'un évêque.

Baronius, dans ses Actes, rapporte l'hommage prétendu fait par *Robert*, duc de la Pouille et de la Calabre, à *Nicolas II* ; mais cette pièce est suspecte comme tant d'autres, on ne l'a jamais vue ; elle n'a jamais été dans aucune archive. *Robert* s'intitula, *Duc par la grâce de DIEU et de S^t Pierre* ; mais certainement *S^t Pierre* ne lui avait rien donné, et n'était point roi de Rome.

Les autres papes, qui n'étaient pas plus rois que *S^t Pierre*, reçurent sans difficulté

l'hommage de tous les princes qui se présentèrent pour régner à Naples , surtout quand ces princes furent les plus forts.

Donation de l'Angleterre et de l'Irlande aux papes , par le roi Jean.

EN 1213 le roi *Jean* , vulgairement nommé *Jean sans terre* , et plus justement *sans vertu* , étant excommunié , et voyant son royaume mis en interdit , le donna au pape *Innocent III* et à ses successeurs. *Non contraint par une crainte , mais de mon plein gré et de l'avis de mes barons , pour la rémission de mes péchés contre DIEU et l'Eglise , je résigne l'Angleterre et l'Irlande à DIEU , à St Pierre , à St Paul , et à monseigneur le pape Innocent , et à ses successeurs dans la chaire apostolique.*

Il se déclara feudataire lieutenant du pape , paya d'abord huit mille livres sterling comptant au légat *Pandolphe* , promit d'en payer mille tous les ans , donna la première année d'avance au légat qui la foula aux pieds , et jura entre ses genoux qu'il se soumettait à tout perdre faute de payer à l'échéance.

Le plaifant de cette cérémonie fut que le légat s'en alla avec son argent , et oublia de lever l'excommunication.

*Examen de la vassalité de Naples et de
l'Angleterre.*

ON demande laquelle vaut le mieux de la donation de *Robert Guiscard*, ou de celle de *Jean sans terre* : tous deux avaient été excommuniés, tous deux donnaient leurs Etats à *S^t Pierre*, et n'en étaient plus que les fermiers. Si les barons anglais s'indignèrent du marché infame de leur roi avec le pape et le cassèrent, les barons napolitains ont pu casser celui du duc *Robert*; et s'ils l'ont pu autrefois, ils le peuvent aujourd'hui.

De deux choses l'une; ou l'Angleterre et la Pouille étaient données au pape selon la loi de l'Eglise, ou selon la loi des fiefs; ou comme à un évêque, ou comme à un souverain. Comme à un évêque, c'était précisément contre la loi de JESUS-CHRIST, qui défendit si souvent à ses disciples de rien prendre, et qui leur déclara que son royaume n'est point de ce monde.

Si comme à un souverain, c'était un crime de lèse - majesté impériale. Les Normands avaient déjà fait hommage à l'empereur. Ainsi nul droit, ni spirituel ni temporel, n'appartenait au pape dans cette affaire. Quand le principe est si vicieux, tous les effets le sont.

Naples

Naples n'appartient donc pas plus au pape que l'Angleterre.

Il y a encore une autre façon de se pourvoir contre cet ancien marché ; c'est le droit des gens , plus fort que le droit des fiefs. Ce droit des gens ne veut pas qu'un souverain appartienne à un autre souverain ; et la loi la plus ancienne est qu'on soit le maître chez soi , à moins qu'on ne soit le plus faible.

Des donations faites par les papes.

Si on a donné des principautés aux évêques de Rome , ils en ont donné bien davantage. Il n'y a pas un seul trône en Europe dont ils n'aient fait présent. Dès qu'un prince avait conquis un pays , ou même voulait le conquérir , les papes le lui accordaient au nom de *S^t Pierre*. Quelquefois même ils firent les avances , et l'on peut dire qu'ils ont donné tous les royaumes excepté celui des cieux.

Peu de gens en France savent que *Jules II* donna les Etats du roi *Louis XII* à l'empereur *Maximilien* , qui ne put s'en mettre en possession ; et l'on ne se souvient pas assez que *Sixte-Quint* , *Grégoire XIV* et *Clément VIII* furent près de faire une libéralité de la France à quiconque *Philippe II* aurait choisi pour le mari de sa fille *Claire Eugénie*.

Quant aux empereurs , il n'y en a pas un depuis *Charlemagne* que la cour de Rome n'ait prétendu avoir nommé. C'est pourquoi *Swift*, dans son Conte du tonneau , dit que milord *Pierre* devint tout-à-fait fou , et que *Martin* et *Jean* ses frères voulurent le faire enfermer par avis de parens. Nous ne rapportons cette témérité que comme un blasphème plaissant d'un prêtre anglais contre l'évêque de Rome.

Toutes ces donations disparaissent devant celles des Indes orientales et occidentales , dont *Alexandre VI* investit l'Espagne et le Portugal de sa pleine puissance et autorité divine : c'était donner presque toute la terre. Il pouvait donner de même les globes de *Jupiter* et de *Saturne* avec leurs satellites.

Donations entre particuliers.

LES donations des citoyens se traitent tout différemment. Les codes des nations sont convenus d'abord unanimement que personne ne peut donner le bien d'autrui , de même que personne ne peut le prendre. C'est la loi des particuliers.

En France la jurisprudence fut incertaine sur cet objet , comme sur presque tous les autres , jusqu'à l'année 1731 , où l'équitable chancelier d'*Aguesseau* ayant conçu le dessein

de rendre enfin la loi uniforme , ébaucha très-faiblement ce grand ouvrage par l'édit sur les donations. Il est rédigé en quarante-sept articles. Mais en voulant rendre uniformes toutes les formalités concernant les donations , on excepta la Flandre de la loi générale ; et en exceptant la Flandre on oublia l'Artois , qui devrait jouir de la même exception : de sorte que six ans après la loi générale , on fut obligé d'en faire pour l'Artois une particulière.

On fit surtout ces nouveaux édits concernant les donations et les testamens , pour écarter tous les commentateurs qui embrouillent les lois ; et on en a déjà fait dix commentaires.

Ce qu'on peut remarquer sur les donations , c'est qu'elles s'étendent beaucoup plus loin qu'aux particuliers à qui on fait un présent. Il faut payer pour chaque présent aux fermiers du domaine royal , droit de contrôle , droit d'insinuation , droit de centième denier , droit de deux sous pour livre , droit de huit sous pour livre.

De sorte que toutes les fois que vous donnez à un citoyen , vous êtes bien plus libéral que vous ne pensez. Vous avez le plaisir de contribuer à enrichir les fermiers généraux ; mais cet argent ne sort point du royaume , comme celui qu'on paye à la cour de Rome.

DORMANS. (LES SEPT)

LA fable imagina qu'un *Epiménide* avait dormi d'un fomme pendant vingt-fept ans , et qu'à fon réveil il fut tout étonné de trouver les petits enfans mariés qui lui demandoient fon nom , les amis-morts , la ville et les mœurs des habitans changées. C'était un beau champ à la critique , et un plaifant fujet de comédie. La légende a emprunté tous les traits de la fable , et les a groffis.

L'auteur de la Légende dorée ne fut pas le premier qui , au treizième fiècle , au lieu d'un dormeur nous en donna fept , et en fit bravement fept martyrs. Il avait pris cette édifiante hiftoire chez *Grégoire* de Tours , écrivain véridique , qui l'avait prife chez *Sigebert* , qui l'avait prife chez *Métaphrafte* , qui l'avait prife chez *Nicéphore*. C'eft ainfi que la vérité arrive aux hommes de main en main.

Le révérend père *Pierre Ribadeneira* , de la compagnie de JESUS , enchérit encore fur la Légende dorée dans fa célèbre Fleur des faints , dont il eft fait mention dans le *Tartuffe* de *Molière*. Elle fut traduite , augmentée , et enrichie de tailles-douces , par le révérend père *Antoine Girard* de la même fociété ; rien n'y manque.

Quelques curieux seront peut-être bien aises de voir la prose du révérend père *Girard*; la voici :

» Du temps de l'empereur *Dèce*, l'Eglise
 » reçut une furieuse et épouvantable bou-
 » rasque ; entre les autres chrétiens l'on prit
 » sept frères , jeunes , bien dispos , et de
 » bonne grâce , qui étaient enfans d'un cheva-
 » lier d'Ephèse , et qui s'appelaient *Maximien*,
 » *Marie* , *Martinien* , *Denis* , *Jean* , *Sérapion* et
 » *Constantin*. L'empereur leur ôta d'abord leurs
 » ceintures dorées ils se cachèrent dans
 » une caverne , l'empereur en fit murer
 » l'entrée pour les faire mourir de faim. »

Aussitôt ils s'endormirent tous sept , et ne se réveillèrent qu'après avoir dormi cent soixante et dix-sept ans.

Le père *Girard* , loin de croire que ce soit un conte à dormir debout , en prouve l'authenticité par les argumens les plus démonstratifs : et quand on n'aurait d'autre preuve que les noms des sept assoupis , cela suffirait ; on ne s'avise pas de donner des noms à des gens qui n'ont jamais existé. Les sept dormans ne pouvaient être ni trompés , ni trompeurs. Aussi ce n'est pas pour contester cette histoire que nous en parlons , mais seulement pour remarquer qu'il n'y a pas un seul événement fabuleux de l'antiquité qui n'ait été rectifié par les

anciens légendaires. Toute l'histoire d'*Oedipe*, d'*Hercule*, de *Thésée*, se trouve chez eux accommodée à leur manière. Ils ont peu inventé, mais ils ont beaucoup perfectionné.

J'avoue ingénument que je ne fais pas d'où *Nicéphore* avait tiré cette belle histoire. Je suppose que c'était de la tradition d'Ephèse; car la caverne des sept dormans, et la petite église qui leur est dédiée, subsistent encore. Les moins éveillés des pauvres grecs y viennent faire leurs dévotions. Le chevalier *Ricaut* et plusieurs autres voyageurs anglais ont vu ces deux monumens; mais pour leurs dévotions ils ne les y ont pas faites.

Terminons ce petit article par le raisonnement d'*Abbadie*. Voilà des *mémoriaux* institués pour célébrer à jamais l'aventure des sept dormans. Aucun grec n'en a jamais douté dans Ephèse; ces grecs n'ont pu être abusés; ils n'ont pu abuser personne; donc l'histoire des sept dormans est incontestable.

D R O I T.

Droit des gens , droit naturel , droit public.

S E C T I O N P R E M I E R E .

JE ne connais rien de mieux sur ce sujet que ces vers de l'*Arioste* , au chant XLIV :

*Fan' lega oggi re , papi , imperatori ,
Doman' saranno capitali nemici ;
Perche quella apparenza esteriori
Non hanno i cor' , non hanno gli animi tali ,
Che non guardando al torto più che a dritto
Attendon' solamente al lor profitto.*

Rois , empereurs , et successeurs de Pierre ,
Au nom de Dieu signent un beau traité ;
Le lendemain ces gens se font la guerre.
Pourquoi cela ? C'est que la piété ,
La bonne foi ne les tourmentent guère ,
Et que , malgré saint Jacque et saint Matthieu ,
Leur intérêt est leur unique dieu.

S'il n'y avait que deux hommes sur la terre,
comment vivraient-ils ensemble ? ils s'aideraient , se nuiraient , se caresseraient , se

diraient des injures , se battraient , se reconcilieraient , ne pourraient vivre l'un sans l'autre , ni l'un avec l'autre. Ils feraient comme tous les hommes font aujourd'hui. Ils ont le don du raisonnement , oui ; mais ils ont aussi le don de l'instinct , et ils sentiront , et ils raisonneront , et ils agiront toujours comme ils y sont destinés par la nature.

Un Dieu n'est pas venu sur notre globe pour assembler le genre-humain et pour lui dire : „ J'ordonne aux Nègres et aux Cafres

„ d'aller tout nus , et de manger des insectes.

„ J'ordonne aux Samoïèdes de se vêtir de
 „ peaux de rangifères , et d'en manger la
 „ chair , toute insipide qu'elle est , avec du
 „ poisson séché et puant , le tout sans sel. Les
 „ Tartares du Thibet croiront tout ce que
 „ leur dira le dalai-lama , et les Japonnais
 „ croiront tout ce que leur dira le dairi.

„ Les Arabes ne mangeront point de
 „ cochon , et les Westphaliens ne se nourriront
 „ que de cochon.

„ Je vais tirer une ligne du mont Caucase
 „ à l'Egypte , et de l'Egypte au mont Atlas :
 „ tous ceux qui habiteront à l'orient de cette
 „ ligne pourront épouser plusieurs femmes ;
 „ ceux qui seront à l'occident n'en auront
 „ qu'une.

„ Si vers le golfe Adriatique , depuis Zara

„ jufqu'à la Poléfine , ou vers les marais du
 „ Rhin et de la Meufe , ou vers le mont Jura,
 „ ou même dans l'île d'Albion , ou chez les
 „ Sarmates , ou chez les Scandinaviens , quel-
 „ qu'un s'avife de vouloir rendre un feul
 „ homme defpotique , ou de prétendre lui-
 „ même à l'être , qu'on lui coupe le cou au
 „ plus vîte , en attendant que la deftinée et
 „ moi nous en ayons autrement ordonné.

„ Si quelqu'un a l'infolence et la démence
 „ de vouloir établir ou rétablir une grande
 „ afsemblée d'hommes libres fur le Mança-
 „ narès ou fur la Propontide , qu'il foit ou
 „ empalé ou tiré à quatre chevaux.

„ Quiconque produira fes comptes fuivant
 „ une certaine règle d'arithmétique à Conf-
 „ tantinople , au grand Caire , à Tafilet , à
 „ Delhi , à Andrinople , fera fur le champ
 „ empalé fans forme de procès ; et quiconque
 „ ofera compter fuivant une autre règle à
 „ Rome , à Lisbonne , à Madrid , en Cham-
 „ pagne , en Picardie , et vers le Danube ,
 „ depuis Ulm jufqu'à Belgrade , fera brûlé
 „ dévotement pendant qu'on lui chantera
 „ des *miferere*.

„ Ce qui fera juftte tout le long de la Loire ,
 „ fera injufte fur les bords de la Tamife ; car
 „ mes lois font univerfelles , &c. &c. &c. „

Il faut avouer que nous n'avons pas de

preuve bien claire , pas même dans le Journal chrétien, ni dans la Clef du cabinet des princes, qu'un Dieu soit venu sur la terre promulguer ce droit public. Il existe cependant ; il est suivi à la lettre tel qu'on vient de l'énoncer ; et on a compilé , compilé , compilé sur ce droit des nations de très-beaux commentaires qui n'ont jamais fait rendre un écu à ceux qui ont été ruinés par la guerre , ou par des édits , ou par les commis des fermes.

Ces compilations ressemblent assez aux cas de conscience de *Pontas*. Voici un cas de loi à examiner : il est défendu de tuer. Tout meurtrier est puni, à moins qu'il n'ait tué en grande compagnie , et au son des trompettes ; c'est la règle.

Du temps qu'il y avait encore des anthropophages dans la forêt des Ardennes, un bon villageois rencontra un anthropophage qui emportait un enfant pour le manger. Le villageois, ému de pitié, tua le mangeur d'enfants, et délivra le petit garçon qui s'enfuit aussitôt. Deux passans voient de loin le bon homme, et l'accusent, devant le prévôt, d'avoir commis un meurtre sur le grand chemin. Le corps du délit était sous les yeux du juge, deux témoins parlaient, on devait payer cent écus au juge pour ses vacations ; la loi était précise : le villageois fut pendu sur le champ

pour avoir fait ce qu'auraient fait à sa place *Hercule*, *Thésée*, *Roland* et *Amadis*. Fallait-il pendre le prévôt qui avait suivi la loi à la lettre? Et que jugea-t-on à la grande audience? Pour résoudre mille cas de cette espèce, on a fait mille volumes.

Puffendorf établit d'abord des êtres moraux. Ce sont, dit-il (a), certains modes que les êtres intelligens attachent aux choses naturelles, ou aux mouvemens physiques, en vue de diriger ou de restreindre la liberté des actions volontaires de l'homme, pour mettre quelque ordre, quelque convenance et quelque beauté dans la vie humaine.

Ensuite, pour donner des idées nettes aux Suédois et aux Allemands du juste et de l'injuste, il remarque (b) qu'il y a deux sortes d'espaces, l'un à l'égard duquel on dit que les choses sont quelque part, par exemple, ici, là; l'autre à l'égard duquel on dit qu'elles existent en un certain temps, par exemple, aujourd'hui, hier, demain. Nous concevons aussi deux sortes d'états moraux, l'un qui marque quelque situation morale, et qui a quelque conformité avec le lieu naturel; l'autre qui désigne un certain temps en tant qu'il provient de là quelque effet moral, &c.

(a) Tome I, page 2, traduction de *Barbeyrac* avec commentaires.

(b) Page 6.

Ce n'est pas tout (c) ; *Puffendorf* distingue très-curieusement les modes moraux simples et les modes d'estimation, les qualités formelles et les qualités opératives. Les qualités formelles sont de simples attributs ; mais les opératives doivent soigneusement se diviser en originales et en dérivées.

Et cependant *Barbeyrac* a commenté ces belles choses, et on les enseigne dans des universités. On y est partagé entre *Grotius* et *Puffendorf* sur des questions de cette importance. Croyez-moi, lisez les *Offices de Cicéron*.

S E C T I O N I I.

RIEN ne contribuera peut-être plus à rendre un esprit faux, obscur, confus, incertain, que la lecture de *Grotius*, de *Puffendorf*, et de presque tous les commentaires sur le droit public.

Il ne faut jamais faire un mal dans l'espérance d'un bien, dit la vertu que personne n'écoute. Il est permis de faire la guerre à une puissance qui devient trop prépondérante, dit l'Esprit des lois.

Quand les droits doivent-ils être constatés par la prescription ? Les publicistes appellent ici à leur secours le droit divin et le droit

(c) Page 16.

humain ; les théologiens se mettent de la partie. *Abraham*, disent-ils, et sa semence, avait droit sur le Canaan, car il y avait voyagé, et DIEU le lui avait donné dans une apparition. Mais, nos sages maîtres, il y a cinq cents quarante-sept ans, selon la Vulgate, entre *Abraham* qui acheta un caveau dans le pays, et *Josué* qui en saccagea une petite partie. N'importe, son droit était clair et net. Mais la prescription ? Point de prescription. Mais ce qui s'est passé autrefois en Palestine doit-il servir de règle à l'Allemagne et à l'Italie ? Oui ; car il l'a dit. Soit, Messieurs, je ne dispute pas contre vous ; Dieu m'en préserve.

Les descendants d'*Attila* s'établissent, à ce qu'on dit, en Hongrie. Dans quel temps les anciens habitans commencèrent-ils à être tenus en conscience d'être serfs des descendants d'*Attila* ?

Nos docteurs, qui ont écrit sur la guerre et la paix, sont bien profonds ; à les en croire, tout appartient de droit au souverain pour lequel ils écrivent. Il n'a pu rien aliéner de son domaine. L'empereur doit posséder Rome, l'Italie et la France, c'était l'opinion de *Barthole* ; premièrement, parce que l'empereur s'intitule *roi des Romains* ; secondement, parce que l'archevêque de Cologne est chancelier

d'Italie, et que l'archevêque de Trèves est chancelier des Gaules. De plus, l'empereur d'Allemagne porte un globe doré à son sacre; donc il est maître du globe de la terre.

A Rome, il n'y a point de prêtre qui n'ait appris dans son cours de théologie que le pape doit être souverain du monde, attendu qu'il est écrit que *Simon*, fils de *Jone* en Galilée, ayant surnom *Pierre*, on lui dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon assemblée*. On avait beau dire à *Grégoire VII* : Il ne s'agit que des ames, il n'est question que du royaume céleste : maudit damné, répondait-il, il s'agit du terrestre; et il vous damnait, et il vous faisait pendre, s'il pouvait.

Des esprits encore plus profonds fortifient cette raison par un argument sans réplique. Celui dont l'évêque de Rome se dit vicaire a déclaré que son royaume n'est point de ce monde; donc ce monde doit appartenir au vicaire quand le maître y a renoncé. Qui doit l'emporter du genre-humain, ou des décrétales? les décrétales, sans difficulté.

On demande ensuite s'il y a eu quelque justice à massacrer en Amérique dix ou douze millions d'hommes désarmés? on répond qu'il n'y a rien de plus juste et de plus saint, puisqu'ils n'étaient pas catholiques, apostoliques et romains.

Il n'y a pas un siècle qu'il était toujours ordonné, dans toutes les déclarations de guerre des princes chrétiens, de *courre-fus* à tous les sujets du prince à qui la guerre était signifiée par un héraut à cotte de mailles et à manches pendantes. Ainsi la signification une fois faite, si un auvergnac rencontrait une allemande, il était tenu de la tuer, sauf à la violer avant ou après.

Voici une question fort épineuse dans les écoles : le ban et l'arrière-ban étant commandés pour aller tuer et se faire tuer sur la frontière, les Suabes étant persuadés que la guerre ordonnée était de la plus horrible injustice, devaient-ils marcher ? quelques docteurs disaient, oui ; quelques justes disaient, non : que disaient les politiques ?

Quand on eut bien disputé sur ces grandes questions préliminaires, dont jamais aucun souverain ne s'est embarrassé, ni ne s'embarrassera, il fallut discuter les droits respectifs de cinquante ou soixante familles, sur le comté d'Alost, sur la ville d'Orchies, sur le duché de Berg et de Juliers, sur le comté de Tournai, sur celui de Nice, sur toutes les frontières de toutes les provinces ; et le plus faible perdit toujours sa cause.

On agita pendant cent ans si les ducs d'Orléans, *Louis XII*, *François I*, avaient droit

au duché de Milan , en vertu du contrat de mariage de *Valentine de Milan* , petite-fille du bâtard d'un brave payfan nommé *Jacob Muzio*. Le procès fut jugé par la bataille de Pavie.

Les ducs de Savoie , de Lorraine , de Toscane , prétendirent aussi au Milanais ; mais on a cru qu'il y avait dans le Frioul une famille de pauvres gentilshommes , issue en droite ligne d'*Albouin* , roi des Lombards , qui avait un droit bien antérieur.

Les publicistes ont fait de gros livres sur les droits au royaume de Jérusalem. Les Turcs n'en ont point fait ; mais Jérusalem leur appartient , du moins jusqu'à présent , dans l'année 1770 ; et Jérusalem n'est point un royaume.

D R O I T C A N O N I Q U E .

IDÉE GÉNÉRALE DU DROIT CANONIQUE ,

*par M. Bertrand , ci-devant premier pasteur
de l'église de Berne.*

*Nous ne prétendons ni adopter , ni contredire
ses principes ; c'est au public d'en juger.*

Le droit canonique , ou canon , est , suivant les idées vulgaires , la jurisprudence ecclésiastique. C'est le recueil des canons , des règles des conciles , des décrets des papes , et des maximes des pères.

Selon

Selon la raison , selon les droits des rois et des peuples , la jurisprudence ecclésiastique n'est et ne peut être que l'exposé des privilèges accordés aux ecclésiastiques par les souverains représentans la nation.

S'il est deux autorités suprêmes, deux administrations qui aient leurs droits séparés , l'une fera sans cesse effort contre l'autre. Il en résultera nécessairement des chocs perpétuels , des guerres civiles , l'anarchie , la tyrannie , malheurs dont l'histoire nous présente l'affreux tableau.

Si un prêtre s'est fait souverain , si le dairi du Japon a été roi jusqu'à notre seizième siècle , si le dalai-lama est souverain au Thibet , si *Numa* fut roi et pontife , si les califes furent les chefs de l'Etat et de la religion , si les papes règnent dans Rome , ce sont autant de preuves de ce que nous avançons ; alors l'autorité n'est point divisée , il n'y a qu'une puissance. Les souverains de Russie et d'Angleterre président à la religion ; l'unité essentielle de puissance est conservée.

Toute religion est dans l'Etat , tout prêtre est dans la société civile ; et tous les ecclésiastiques sont au nombre des sujets du souverain chez lequel ils exercent leur ministère. S'il était une religion qui établît quelque indépendance en faveur des ecclésiastiques , en les soustrayant à

l'autorité souveraine et légitime, cette religion ne saurait venir de DIEU, auteur de la société.

Il est par là même de toute évidence que, dans une religion dont DIEU est représenté comme l'auteur, les fonctions des ministres, leurs personnes, leurs biens, leurs prétentions, la manière d'enseigner la morale, de prêcher le dogme, de célébrer les cérémonies, les peines spirituelles ; que tout, en un mot, ce qui intéresse l'ordre civil, doit être soumis à l'autorité du prince et à l'inspection des magistrats.

Si cette jurisprudence fait une science, on en trouvera ici les élémens.

C'est aux magistrats seuls d'autoriser les livres admissibles dans les écoles, selon la nature et la forme du gouvernement. C'est ainsi que M. *Paul-Joseph Rieger*, conseiller de cour, enseigne judicieusement le droit canonique de l'université de Vienne. Ainsi nous voyons la république de Venise examiner et réformer toutes les règles établies dans ses Etats qui ne lui conviennent plus. Il est à désirer que des exemples aussi sages soient enfin suivis dans toute la terre.

S E C T I O N P R E M I E R E.

Du ministère ecclésiastique.

LA religion n'est instituée que pour maintenir les hommes dans l'ordre, et leur faire mériter les bontés de DIEU par la vertu. Tout ce qui dans une religion ne tend pas à ce but, doit être regardé comme étranger ou dangereux.

L'instruction, les exhortations, les menaces des peines à venir, les promesses d'une béatitude immortelle, les prières, les conseils, les secours spirituels sont les seuls moyens que les ecclésiastiques puissent mettre en usage pour essayer de rendre les hommes vertueux ici-bas, et heureux pour l'éternité.

Tout autre moyen répugne à la liberté de la raison, à la nature de l'ame, aux droits inaltérables de la conscience, à l'essence de la religion, à celle du ministère ecclésiastique, à tous les droits du souverain.

La vertu suppose la liberté, comme le transport d'un fardeau suppose la force active. Dans la contrainte point de vertu, et sans vertu point de religion. Rends-moi esclave, je n'en ferai pas meilleur.

Le souverain même n'a aucun droit d'employer la contrainte pour amener les hommes à

la religion qui suppose essentiellement choix et liberté. Ma pensée n'est pas plus soumise à l'autorité que la maladie ou la santé.

Afin de démêler toutes les contradictions dont on a rempli les livres sur le droit canonique, et de fixer nos idées sur le ministère ecclésiastique, recherchons au milieu de mille équivoques ce que c'est que l'Eglise.

L'Eglise est l'assemblée de tous les fidèles appelés certains jours à prier en commun, et à faire en tout temps de bonnes actions.

Les prêtres sont des personnes établies sous l'autorité du souverain, pour diriger ces prières et tout le culte religieux.

Une Eglise nombreuse ne saurait être sans ecclésiastiques; mais ces ecclésiastiques ne sont pas l'Eglise.

Il n'est pas moins évident que si les ecclésiastiques qui sont dans la société civile avaient acquis des droits qui allaient à troubler ou à détruire la société, ces droits doivent être supprimés.

Il est encore de la plus grande évidence que si DIEU a attaché à l'Eglise des prérogatives ou des droits, ces droits ni ces prérogatives ne sauraient appartenir privativement, ni au chef de l'Eglise, ni aux ecclésiastiques, parce qu'ils ne sont pas l'Eglise, comme les magistrats

ne font le souverain, ni dans un Etat démocratique, ni dans une monarchie.

Enfin, il est très-évident que ce font nos ames qui font soumises aux soins du clergé, uniquement pour les choses spirituelles.

Notre ame agit intérieurement; les actes intérieurs font la pensée, les volontés, les inclinations, l'acquiescement à certaines vérités. Tous ces actes font au-dessus de toute contrainte, et ne font du ressort du ministère ecclésiastique qu'autant qu'il doit instruire et jamais commander.

Cette ame agit aussi extérieurement. Les actions extérieures font soumises à la loi civile. Ici la contrainte peut avoir lieu; les peines temporelles ou corporelles maintiennent la loi en punissant les violateurs.

La docilité à l'ordre ecclésiastique doit par conséquent toujours être libre et volontaire: il ne saurait y en avoir d'autre. La soumission au contraire à l'ordre civil peut être contrainte et forcée.

Par la même raison, les peines ecclésiastiques, toujours spirituelles, n'atteignent ici-bas que celui qui est intérieurement convaincu de sa faute. Les peines civiles au contraire, accompagnées d'un mal physique, ont leurs effets physiques, soit que le coupable en reconnaisse la justice ou non.

De là il résulte manifestement que l'autorité du clergé n'est et ne peut être que spirituelle; qu'il ne faudrait avoir aucun pouvoir temporel; qu'aucune force coactive ne convient à son ministère, qui en serait détruit.

Il suit encore de là que le souverain, attentif à ne souffrir aucun partage de son autorité, ne doit permettre aucune entreprise qui mette les membres de la société dans une dépendance extérieure et civile d'un corps ecclésiastique.

Tels sont les principes incontestables du véritable droit canonique, dont les règles et les décisions doivent en tout temps être jugées d'après ces vérités éternelles et immuables, fondées sur le droit naturel et l'ordre nécessaire de la société.

S E C T I O N I I.

Des possessions des ecclésiastiques.

REMONTONS toujours aux principes de la société, qui, dans l'ordre civil comme dans l'ordre religieux, sont les fondemens de tous droits.

La société en général est propriétaire du territoire d'un pays, source de la richesse

nationale. Une portion de ce revenu national est attribuée au souverain pour soutenir les dépenses de l'administration. Chaque particulier est possesseur de la partie du territoire et du revenu que les lois lui assurent ; et aucune possession , ni aucune jouissance ne peut en aucun temps être soustraite à l'autorité de la loi.

Dans l'état de société, nous ne tenons aucun bien , aucune possession de la seule nature , puisque nous avons renoncé aux droits naturels pour nous soumettre à l'ordre civil qui nous garantit et nous protège ; c'est de la loi que nous tenons toutes nos possessions.

Personne non plus ne peut rien tenir sur la terre de la religion , ni domaine ni possessions , puisque ses biens sont tous spirituels. Les possessions du fidèle , comme véritable membre de l'Eglise , sont dans le ciel ; là est son trésor. Le royaume de JESUS-CHRIST , qu'il annonça toujours comme prochain , n'était et ne pouvait être de ce monde. Aucune possession ne peut donc être de droit divin.

Les lévites , sous la loi hébraïque , avaient , il est vrai , la dixme , par une loi positive de DIEU ; mais c'était une théocratie qui n'existe plus ; et DIEU agissait comme le souverain de la terre. Toutes ces lois ont cessé , et ne feraient être aujourd'hui un titre de possession.

Si quelque corps aujourd'hui , comme celui des ecclésiastiques , prétend posséder la dixme ou tout autre bien , de droit divin positif , il faut qu'il produise un titre enregistré dans une révélation divine , expresse et incontestable. Ce titre miraculeux ferait , j'en conviens , exception à la loi civile , autorisée de DIEU , qui dit que *toute personne doit être soumise aux puissances supérieures , parce qu'elles sont ordonnées de DIEU , et établies en son nom.*

Au défaut d'un titre pareil , un corps ecclésiastique quelconque ne peut donc jouir sur la terre que du consentement du souverain , et sous l'autorité des lois civiles : ce sera-là le seul titre de ses possessions. Si le clergé renonçait imprudemment à ce titre , il n'en aurait plus aucun , et il pourrait être dépouillé par quiconque aurait assez de puissance pour l'entreprendre. Son intérêt essentiel est donc de dépendre de la société civile , qui seule lui donne du pain.

Par la même raison , puisque tous les biens du territoire d'une nation sont soumis sans exception aux charges publiques pour les dépenses du souverain et de la nation , aucune possession ne peut être exemptée que par la loi , et cette loi même est toujours révocable lorsque les circonstances viennent à changer. *Pierre* ne peut être exempté que la charge de

Jean

Jean ne soit augmentée. Ainsi l'équité réclamant sans cesse pour la proportion contre toute surcharge, le souverain est à chaque instant en droit d'examiner les exemptions, et de remettre les choses dans l'ordre naturel et proportionnel, en abolissant les immunités accordées, souffertes ou extorquées.

Toute loi qui ordonnerait que le souverain fît tout aux frais du public, pour la sûreté et la conservation des biens d'un particulier ou d'un corps, sans que ce corps ou ce particulier contribuât aux charges communes, serait une subversion des lois.

Je dis plus, la quotité quelconque de la contribution d'un particulier ou d'un corps quelconque, doit être réglée proportionnellement, non par lui, mais par le souverain ou les magistrats, selon la loi et la forme générale. Ainsi le souverain doit connaître et peut demander un état des biens et des possessions de tout corps, comme de tout particulier.

C'est donc encore dans ces principes immuables que doivent être puisées les règles du droit canonique, par rapport aux possessions et aux revenus du clergé.

Les ecclésiastiques doivent sans doute avoir de quoi vivre honorablement; mais ce n'est ni comme membres ni comme représentans de

l'Eglise ; car l'Eglise par elle-même n'a ni règne ni possession sur cette terre.

Mais s'il est de la justice que les ministres de l'autel vivent de l'autel, il est naturel qu'ils soient entretenus par la société, tout comme les magistrats et les soldats le sont. C'est donc à la loi civile à faire la pension proportionnelle du corps ecclésiastique.

Lors même que les possessions des ecclésiastiques leur ont été données par testament, ou de quelque autre manière, les donateurs n'ont pu dénaturer les biens en les soustrayant aux charges publiques, ou à l'autorité des lois. C'est toujours sous la garantie des lois, sans lesquelles il ne saurait y avoir possession assurée et légitime, qu'ils en jouiront.

C'est donc encore au souverain ou aux magistrats en son nom, à examiner en tout temps si les revenus ecclésiastiques sont suffisants ; s'ils ne l'étaient pas, ils doivent y pourvoir par des augmentations de pensions ; mais s'ils étaient manifestement excessifs, c'est à eux à disposer du superflu pour le bien commun de la société.

Mais selon les principes du droit vulgairement appelé *canonique*, qui a cherché à faire un état dans l'Etat, un empire dans l'empire, les biens ecclésiastiques sont sacrés et intangibles, parce qu'ils appartiennent à la religion

et à l'Eglise, ils viennent de DIEU et non des hommes.

D'abord, ils ne sauraient appartenir, ces biens terrestres, à la religion qui n'a rien de temporel. Ils ne sont pas à l'Eglise qui est le corps universel de tous les fidèles, à l'Eglise qui renferme les rois, les magistrats, les soldats, tous les sujets; car nous ne devons jamais oublier que les ecclésiastiques ne sont pas plus l'Eglise que les magistrats ne sont l'Etat.

Enfin, ces biens ne viennent de DIEU que comme tous les autres biens en dérivent, parce que tout est soumis à sa providence.

Ainsi tout ecclésiastique possesseur d'un bien ou d'une rente en jouit comme sujet et citoyen de l'Etat, sous la protection unique de la loi civile.

Un bien qui est quelque chose de matériel et de temporel, ne saurait être sacré ni saint dans aucun sens, ni au propre ni au figuré. Si l'on dit qu'une personne, un édifice sont sacrés, cela signifie qu'ils sont consacrés, employés à des usages spirituels.

Abuser d'une métaphore pour autoriser des droits et des prétentions destructives de toute société, c'est une entreprise dont l'histoire de la religion fournit plus d'un exemple, et même des exemples bien singuliers qui ne sont pas ici de mon ressort.

S E C T I O N I I I .

Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.

IL est certain qu'aucun corps ne peut former dans l'Etat aucune assemblée publique et régulière que du consentement du souverain.

Les assemblées religieuses pour le culte doivent être autorisées par le souverain dans l'ordre civil, afin qu'elles soient légitimes.

En Hollande, où le souverain accorde à cet égard la plus grande liberté, de même à peu près qu'en Russie, en Angleterre, en Prusse, ceux qui veulent former une Eglise doivent en obtenir la permission : dès-lors cette Eglise est dans l'Etat, quoiqu'elle ne soit pas la religion de l'Etat. En général, dès qu'il y a un nombre suffisant de personnes ou de familles qui veulent avoir un certain culte et des assemblées, elles peuvent sans doute en demander la permission au magistrat souverain; et c'est à ce magistrat à en juger. Ce culte une fois autorisé, on ne peut le troubler sans pécher contre l'ordre public. La facilité que le souverain a eue en Hollande d'accorder ces permissions n'entraîne aucun désordre; et il en ferait ainsi par-tout, si le magistrat seul examinait, jugeait et protégeait.

Le souverain a le droit en tout temps de savoir ce qui se passe dans les assemblées, de les diriger selon l'ordre public, d'en réformer les abus, et d'abroger les assemblées s'il en naissait des désordres. Cette inspection perpétuelle est une portion essentielle de l'administration souveraine que toute religion doit reconnaître.

S'il y a dans le culte des formulaires de prières, des cantiques, des cérémonies, tout doit être soumis de même à l'inspection du magistrat. Les ecclésiastiques peuvent composer ces formulaires; mais c'est au souverain à les examiner, à les approuver, à les réformer au besoin. On a vu des guerres sanglantes pour des formulaires, et elles n'auraient pas eu lieu si les souverains avaient mieux connu leurs droits.

Les jours de fêtes ne peuvent pas non plus être établis sans le concours et le consentement du souverain, qui en tout temps peut les réformer, les abolir, les réunir, en régler la célébration, selon que le bien public le demande. La multiplication de ces jours de fêtes fera toujours la dépravation des mœurs et l'appauvrissement d'une nation.

L'inspection sur l'instruction publique de vive voix, ou par des livres de dévotion, appartient de droit au souverain. Ce n'est pas

lui qui enseigne, mais c'est à lui à voir comment sont enseignés ses sujets. Il doit faire enseigner surtout la morale, qui est aussi nécessaire que les disputes sur le dogme ont été souvent dangereuses.

S'il y a quelque dispute entre les ecclésiastiques sur la manière d'enseigner, ou sur certains points de doctrine, le souverain peut imposer silence aux deux partis, et punir ceux qui défobéissent.

Comme les assemblées religieuses ne sont point établies sous l'autorité souveraine pour y traiter des matières politiques, les magistrats doivent réprimer les prédicateurs séditieux qui échauffent la multitude par des déclamations punissables; ils sont la peste des Etats.

Tout culte suppose une discipline pour y conserver l'ordre, l'uniformité et la décence. C'est au magistrat à maintenir cette discipline, et à y apporter les changemens que le temps et les circonstances peuvent exiger.

Pendant près de huit siècles les empereurs d'Orient assemblèrent des conciles pour apaiser des troubles qui ne firent qu'augmenter, par la trop grande attention qu'on y apporta. Le mépris aurait plus sûrement fait tomber de vaines disputes que les passions avaient allumées. Depuis le partage des Etats d'Occident

en divers royaumes , les princes ont laissé aux papes la convocation de ces assemblées. Les droits du pontife de Rome ne sont à cet égard que conventionnels , et tous les souverains réunis peuvent en tout temps en décider autrement. Aucun d'eux en particulier n'est obligé de soumettre ses Etats à aucun canon , sans l'avoir examiné et approuvé. Mais comme le concile de Trente sera apparemment le dernier , il est très-inutile d'agiter toutes les questions qui pourraient regarder un concile futur et général.

Quant aux assemblées , ou synodes , ou conciles nationaux , ils ne peuvent sans contredit être convoqués que quand le souverain les juge nécessaires : ses commissaires doivent y présider et en diriger toutes les délibérations , et c'est à lui à donner la sanction aux décrets.

Il peut y avoir des assemblées périodiques du clergé pour le maintien de l'ordre , et sous l'autorité du souverain ; mais la puissance civile doit toujours en déterminer les vues , en diriger les délibérations , et en faire exécuter les décisions. L'assemblée périodique du clergé de France n'est autre chose qu'une assemblée de commissaires économiques pour tout le clergé du royaume.

Les vœux par lesquels s'obligent quelques

ecclésiastiques de vivre en corps selon une certaine règle , sous le nom de *moines* ou de *religieux* , si prodigieusement multipliés dans l'Europe ; ces vœux doivent aussi être toujours soumis à l'examen et à l'inspection des magistrats souverains. Ces couvens qui renferment tant de gens inutiles à la société , et tant de victimes qui regrettent la liberté qu'ils ont perdue ; ces ordres qui portent tant de noms si bizarres ne peuvent être établis valables ou obligatoires , que quand ils ont été examinés et approuvés au nom du souverain.

En tout temps le prince est donc en droit de prendre connaissance des règles de ces maisons religieuses , de leur conduite : il peut réformer ces maisons , et les abolir s'il les juge incompatibles avec les circonstances présentes et le bien actuel de la société.

Les biens et les acquisitions de ces corps religieux sont de même soumis à l'inspection des magistrats pour en connaître la valeur et l'emploi. Si la masse de ces richesses qui ne circulent plus était trop forte ; si les revenus excédaient trop les besoins raisonnables de ces réguliers ; si l'emploi de ces rentes était contraire au bien général ; si cette accumulation appauvrissait les autres citoyens ; dans tous ces cas il serait du devoir des magistrats , pères communs de la patrie , de diminuer ces

richesses , de les partager , de les faire entrer dans la circulation qui fait la vie d'un Etat , de les employer même à d'autres usages pour le bien de la société.

Par les mêmes principes , le souverain doit expressément défendre qu'aucun ordre religieux ait un supérieur dans le pays étranger ; c'est presque un crime de lèse-majesté.

Le souverain peut prescrire les règles pour entrer dans ces ordres ; il peut , selon les anciens usages , fixer un âge , et empêcher que l'on ne fasse des vœux que du consentement exprès des magistrats. Chaque citoyen naît sujet de l'Etat , et il n'a pas le droit de rompre des engagements naturels envers la société , sans l'aveu de ceux qui la gouvernent.

Si le souverain abolit un ordre religieux , ces vœux cessent d'être obligatoires. Le premier vœu est d'être citoyen ; c'est un serment primordial et tacite , autorisé de DIEU , un vœu dans l'ordre de la Providence , un vœu inaltérable et imprescriptible , qui unit l'homme en société avec la patrie et avec le souverain. Si nous avons pris un engagement postérieur , le vœu primitif a été réservé ; rien n'a pu énerver ni suspendre la force de ce serment primitif. Si donc le souverain déclare ce dernier vœu , qui n'a pu être que conditionnel et dépendant du premier , incompatible avec le

ferment naturel ; s'il trouve ce dernier vœu dangereux dans la société, et contraire au bien public qui est la suprême loi, tous sont dès-lors déliés en conscience de ce vœu ; pourquoi ? parce que la conscience les attachait primitivement au ferment naturel et au souverain. Le souverain dans ce cas ne dissout point un vœu ; il le déclare nul, il remet l'homme dans l'état naturel.

En voilà assez pour dissiper tous les sophismes par lesquels les canonistes ont cherché à embarrasser cette question si simple pour quiconque ne veut écouter que la raison.

S E C T I O N I V.

Des peines ecclésiastiques.

PUISQUE ni l'Eglise qui est l'assemblée de tous les fidèles, ni les ecclésiastiques qui sont ministres dans cette Eglise, au nom du souverain et sous son autorité, n'ont aucune force coactive, aucune puissance exécutive, aucun pouvoir terrestre, il est évident que ces ministres de la religion ne peuvent infliger que des peines uniquement spirituelles. Menacer les pécheurs de la colère du ciel, c'est la seule peine dont un pasteur peut faire usage. Si

l'on ne veut pas donner le nom de *peines* à ces censures ou à ces déclamations , les ministres de la religion n'auront aucune peine à infliger.

L'Eglise peut-elle bannir de son sein ceux qui la déshonorent ou la troublent ? Grande question sur laquelle les canonistes n'ont point hésité de prendre l'affirmative. Observons d'abord que les ecclésiastiques ne sont pas l'Eglise. L'Eglise assemblée dans laquelle sont les magistrats souverains , pourrait sans doute de droit exclure de ses congrégations un pécheur scandaleux , après des avertissemens charitables , réitérés et suffisans. Cette exclusion ne peut dans ce cas même emporter aucune peine civile , aucun mal corporel , ni la privation d'aucun avantage terrestre. Mais ce que peut l'Eglise de droit , les ecclésiastiques qui sont dans l'Eglise ne le peuvent qu'autant que le souverain les y autorise et le leur permet.

C'est donc encore même dans ce cas au souverain à veiller sur la manière dont ce droit sera exercé ; vigilance d'autant plus nécessaire qu'il est plus aisé d'abuser de cette discipline. C'est par conséquent à lui , en consultant les règles du support et de la charité , à prescrire les formes et les restrictions convenables : sans cela , toute déclaration du

clergé , toute excommunication ferait nulle et fans effet , même dans l'ordre spirituel. C'est confondre des cas entièrement différens, que de conclure de la pratique des apôtres la manière de procéder aujourd'hui. Le souverain n'était pas de la religion des apôtres , l'Eglise n'était pas encore dans l'Etat , les ministres du culte ne pouvaient pas recourir au magistrat. D'ailleurs , les apôtres étaient des ministres extraordinaires tels qu'on n'en voit plus. Si l'on me cite d'autres exemples d'excommunications lancées fans l'autorité du souverain ; que dis-je ? si l'on rappelle, ce qu'on ne peut entendre fans frémir d'horreur, des exemples même d'excommunications fulminées insolemment contre des souverains et des magistrats , je répondrai hardiment que ces attentats font une rébellion manifeste , une violation ouverte des devoirs les plus sacrés de la religion , de la charité et du droit naturel.

On voit donc évidemment que c'est au nom de toute l'Eglise que l'excommunication doit être prononcée contre les pécheurs publics, puisqu'il s'agit seulement de l'exclusion de ces corps ; ainsi elle doit être prononcée par les ecclésiastiques sous l'autorité des magistrats et au nom de l'Eglise , pour les seuls cas dans lesquels on peut présumer que l'Eglise entière

bien instruite la prononcerait , si elle pouvait avoir en corps cette discipline qui lui appartient privativement.

Ajoutons encore , pour donner une idée complète de l'excommunication et des vraies règles du droit canonique à cet égard , que cette excommunication , légitimement prononcée par ceux à qui le souverain , au nom de l'Eglise , en a expressément laissé l'exercice , ne renferme que la privation des biens spirituels sur la terre. Elle ne saurait s'étendre à autre chose. Tout ce qui ferait au-delà ferait abusif , et plus ou moins tyrannique. Les ministres de l'Eglise ne font que déclarer qu'un tel homme n'est plus membre de l'Eglise. Il peut donc jouir , malgré l'excommunication , de tous les droits naturels , de tous les droits civils , de tous les biens temporels , comme homme , ou comme citoyen. Si le magistrat intervient , et prive outre cela un tel homme d'une charge ou d'un emploi dans la société , c'est alors une peine civile ajoutée pour quelque faute contre l'ordre civil,

Supposons encore que les ecclésiastiques qui ont prononcé l'excommunication , aient été séduits par quelque erreur ou quelque passion (ce qui peut toujours arriver puisqu'ils sont hommes) , celui qui a été ainsi exposé à une excommunication précipitée est justifié

par sa conscience devant DIEU. La déclaration faite contre lui n'est et ne peut être d'aucun effet pour la vie à venir. Privé de la communion extérieure avec les vrais fidèles, il peut encore jouir ici-bas de toutes les consolations de la communion intérieure. Justifié par sa conscience, il n'a rien à redouter dans la vie à venir du jugement de DIEU qui est son véritable juge.

C'est encore une grande question dans le droit canonique, si le clergé, si son chef, si un corps ecclésiastique quelconque, peut excommunier les magistrats ou le souverain, sous prétexte ou pour raison de l'abus de leur pouvoir. Cette question seule est scandaleuse, et le simple doute une rébellion manifeste. En effet, le premier devoir de l'homme en société est de respecter et de faire respecter le magistrat; et vous prétendriez avoir le droit de le diffamer et de l'avilir! qui vous aurait donné ce droit aussi absurde qu'exécrationnable? serait-ce DIEU qui gouverne le monde politique par les souverains, qui veut que la société subsiste par la subordination?

Les premiers ecclésiastiques, à la naissance du christianisme, se sont-ils crus autorisés à excommunier les *Tibères*, les *Nérons*, les *Claudes*, et ensuite les *Constances*, qui étaient hérétiques? Comment donc a-t-on pu souffrir si

long-temps des prétentions aussi monstrueuses, des idées aussi atroces, et les attentats affreux qui en ont été la suite; attentats également réprochés par la raison, le droit naturel et la religion? S'il était une religion qui enseignât de pareilles horreurs, elle devrait être proscrite de la société comme directement opposée au repos du genre-humain. Le cri des nations s'est déjà fait entendre contre ces prétendues lois canoniques, dictées par l'ambition et le fanatisme. Il faut espérer que les souverains, mieux instruits de leurs droits, soutenus par la fidélité des peuples, mettront enfin un terme à des abus si énormes, et qui ont causé tant de malheurs. L'auteur de *l'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* a été le premier qui a relevé avec force l'atrocité des entreprises de cette nature.

S E C T I O N V.

De l'inspection sur le dogme.

LE souverain n'est point le juge de la vérité du dogme; il peut juger pour lui-même comme tout autre homme; mais il doit prendre connaissance du dogme dans tout ce qui intéresse l'ordre civil; soit quant à la nature de la doctrine, si elle avait quelque chose de contraire

au bien public ; soit quant à la manière de la proposer.

Règle générale dont les magistrats souverains n'auraient jamais dû se départir. Rien dans le dogme ne mérite l'attention de la police que ce qui peut intéresser l'ordre public ; c'est l'influence de la doctrine sur les mœurs qui décide de son importance. Toute doctrine qui n'a qu'un rapport éloigné avec la vertu , ne saurait être fondamentale. Les vérités qui sont propres à rendre les hommes doux , humains , soumis aux lois , obéissans au souverain , intéressent l'Etat , et viennent évidemment de DIEU.

S E C T I O N V I.

Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens.

L'ADMINISTRATION des sacremens doit être aussi soumise à l'inspection assidue du magistrat en tout ce qui intéresse l'ordre public.

On convient d'abord que le magistrat doit veiller sur la forme des registres publics des mariages , des baptêmes , des morts , sans aucun égard à la croyance des divers citoyens de l'Etat.

Les

Les mêmes raisons de police et d'ordre n'exigeraient-elles pas qu'il y eût des registres exacts entre les mains du magistrat, de tous ceux qui font des vœux pour entrer dans les cloîtres, dans les pays où les cloîtres sont admis ?

Dans le sacrement de la pénitence, le ministre qui refuse ou accorde l'absolution, n'est comptable de ses jugemens qu'à DIEU ; de même aussi le pénitent n'est comptable qu'à DIEU s'il communie ou non, et s'il communie bien ou mal.

Aucun pasteur pécheur ne peut avoir le droit de refuser publiquement et de son autorité privée, l'eucharistie à un autre pécheur. JESUS-CHRIST impeccable ne refusa pas la communion à *Judas*.

L'extrême-onction et le viatique demandés par les malades sont soumis aux mêmes règles. Le seul droit du ministre est de faire des exhortations au malade, et le devoir du magistrat est d'avoir soin que le pasteur n'abuse pas de ces circonstances pour persécuter les malades.

Autrefois c'était l'Eglise en corps qui appelait ses pasteurs, et leur conférait le droit d'instruire et de gouverner le troupeau. Ce sont aujourd'hui des ecclésiastiques qui en

confacrent d'autres , mais la police publique doit y veiller.

C'est sans doute un grand abus introduit depuis long-temps , que de conférer les ordres sans fonction ; c'est enlever des membres à l'Etat sans en donner à l'Eglise. Le magistrat est en droit de réformer cet abus.

Le mariage , dans l'ordre civil , est une union légitime de l'homme et de la femme pour avoir des enfans , pour les élever , et pour leur assurer les droits des propriétés sous l'autorité de la loi. Afin de constater cette union , elle est accompagnée d'une cérémonie religieuse , regardée par les uns comme un sacrement , par les autres comme une pratique du culte public ; vraie logomachie qui ne change rien à la chose. Il faut donc distinguer deux parties dans le mariage , le contrat civil ou l'engagement naturel , et le sacrement ou la cérémonie sacrée. Le mariage peut donc subsister avec tous ses effets naturels et civils , indépendamment de la cérémonie religieuse. Les cérémonies même de l'Eglise ne sont devenues nécessaires dans l'ordre civil , que parce que le magistrat les a adoptées. Il s'est même écoulé un long temps sans que les ministres de la religion aient eu aucune part à la célébration des mariages. Du temps de *Justinien* , le consentement des parties en présence de

témoins, sans aucune cérémonie de l'Eglise, légitimait encore le mariage parmi les chrétiens. C'est cet empereur qui fit, vers le milieu du sixième siècle, les premières lois pour que les prêtres intervinssent comme simples témoins, sans ordonner encore de bénédiction nuptiale. L'empereur *Léon*, qui mourut sur le trône en 886, semble être le premier qui ait mis la cérémonie religieuse au rang des conditions nécessaires. La loi même qu'il fit, atteste que c'était un nouvel établissement.

De l'idée juste que nous nous formons ainsi du mariage, il résulte d'abord que le bon ordre et la piété même rendent aujourd'hui nécessaires les formalités religieuses, adoptées dans toutes les communions chrétiennes. Mais l'essence du mariage ne peut en être dénaturée; et cet engagement, qui est le principal dans la société, est et doit demeurer toujours soumis, dans l'ordre politique, à l'autorité du magistrat.

Il suit de là encore, que deux époux élevés dans le culte même des infidèles et des hérétiques, ne sont point obligés de se marier s'ils l'ont été selon la loi de leur patrie; c'est au magistrat dans tous les cas d'examiner la chose.

Le prêtre est aujourd'hui le magistrat que la loi a désigné librement en certains pays pour

recevoir la foi du mariage. Il est très-évident que la loi peut modifier ou changer, comme il lui plaît, l'étendue de cette autorité ecclésiastique.

Les testamens et les enterremens sont incontestablement du ressort de la loi civile et de celui de la police. Jamais les magistrats n'auraient dû souffrir que le clergé usurpât l'autorité de la loi à aucun de ces égards. On peut voir encore, dans le *Siècle de Louis XIV* et dans celui de *Louis XV*, des exemples frappans des entreprises de certains ecclésiastiques fanatiques sur la police des enterremens. On a vu des refus de sacremens, d'inhumation, sous prétexte d'hérésie; barbarie dont les païens même auraient eu horreur.

S E C T I O N V I I .

Jurisdiction des ecclésiastiques.

LE souverain peut sans doute abandonner à un corps ecclésiastique, ou à un seul prêtre, une juridiction sur certains objets et sur certaines personnes, avec une compétence convenable à l'autorité confiée. Je n'examine point s'il a été prudent de remettre ainsi une portion de l'autorité civile entre les mains

d'un corps ou d'une personne qui avait déjà une autorité sur les choses spirituelles. Livrer à ceux qui devaient seulement conduire les hommes au ciel, une autorité sur la terre, c'était réunir deux pouvoirs dont l'abus était trop facile; mais il est certain du moins qu'aucun homme, en tant qu'ecclésiastique, ne peut avoir aucune sorte de juridiction. S'il la possède, elle est ou concédée par le souverain, ou usurpée; il n'y a point de milieu. Le royaume de JESUS-CHRIST n'est point de ce monde; il a refusé d'être juge sur la terre; il a ordonné de rendre à *César* ce qui appartient à *César*; il a interdit à ses apôtres toute domination; il n'a prêché que l'humilité, la douceur et la dépendance. Les ecclésiastiques ne peuvent tenir de lui ni puissance, ni autorité, ni domination, ni juridiction dans le monde; ils ne peuvent donc posséder légitimement aucune autorité que par une concession du souverain, de qui tout pouvoir doit dériver dans la société.

Puisque c'est du souverain seul que les ecclésiastiques tiennent quelque juridiction sur la terre, il suit de là que le souverain et les magistrats doivent veiller sur l'usage que le clergé fait de son autorité, comme nous l'avons prouvé.

Il fut un temps, dans l'époque malheureuse

du gouvernement féodal , où les ecclésiastiques s'étaient emparés en divers lieux des principales fonctions de la magistrature. On a borné dès-lors l'autorité des seigneurs de fiefs laïques , si redoutable au souverain et si dure pour les peuples ; mais une partie de l'indépendance des juridictions ecclésiastiques a subsisté. Quand donc est-ce que les souverains seront assez instruits , ou assez courageux pour reprendre à eux toute autorité usurpée , et tant de droits dont on a si souvent abusé pour vexer les sujets qu'ils doivent protéger ?

C'est de cette inadvertance des souverains que sont venues les entreprises audacieuses de quelques ecclésiastiques contre le souverain même. L'histoire scandaleuse de ces attentats énormes est consignée dans des monumens qui ne peuvent être contestés ; et il est à présumer que les souverains , éclairés aujourd'hui par les écrits des sages , ne permettront plus des tentatives qui ont si souvent été accompagnées ou suivies de tant d'horreurs.

La bulle *In cænâ Domini* est encore en particulier une preuve subsistante des entreprises continuelles du clergé contre l'autorité souveraine et civile , &c. (*)

(*) Voyez BULLE , et surtout l'article des *Deux Puissances*.

Extrait du tarif des droits qu'on paye en France à la cour de Rome pour les bulles , dispenses , absolutions, &c. lequel tarif fut arrêté au conseil du roi le 4 septembre 1691, et qui est rapporté tout entier dans l'instruction de Jacques le Pelletier, imprimée à Lyon en 1699, avec approbation et privilège du roi; à Lyon, chez Antoine Boudet, huitième édition.

ON en a retiré les exemplaires, et les taxes subsistent.

1°. Pour absolution du crime d'apostasie, on payera au pape quatre-vingts livres.

2°. Un bâtard qui voudra prendre les ordres, payera pour la dispense vingt-cinq livres; s'il veut posséder un bénéfice simple, il payera de plus cent quatre-vingts livres. S'il veut que dans la dispense on ne fasse pas mention de son illégitimité, il payera mille cinquante livres.

3°. Pour dispense et absolution de bigamie, mille cinquante livres.

4°. Pour dispense à l'effet de juger criminellement, ou d'exercer la médecine, quatre-vingt-dix livres.

5°. Absolution d'hérésie, quatre-vingts livres.

6°. Bref de quarante heures pour sept ans, douze livres.

7°. Absolution pour avoir commis un homicide à son corps défendant ou sans mauvais dessein , quatre-vingt-quinze livres. Ceux qui étaient dans la compagnie du meurtrier doivent aussi se faire absoudre , et payer pour cela quatre-vingt-cinq livres.

8°. Indulgences pour sept années , douze livres.

9°. Indulgences perpétuelles pour une confrérie , quarante livres.

10°. Dispense d'irrégularité ou d'inhabilité , vingt-cinq livres ; si l'irrégularité est grande , cinquante livres.

11°. Permission de lire les livres défendus , vingt-cinq livres.

12°. Dispense de simonie , quarante livres , sauf à augmenter suivant les circonstances.

13°. Bref pour manger les viandes défendues , soixante-cinq livres.

14°. Dispense de vœux simples de chasteté ou de religion , quinze livres. Bref déclaratoire de la nullité de la profession d'un religieux ou d'une religieuse , cent livres : si on demande ce bref dix ans après la profession , on paye le double.

Dispenses

Dispenses de mariage.

DISPENSE du quatrième degré de parenté avec cause, soixante-cinq livres; sans cause, quatre-vingt-dix livres; avec abfolution des familiarités que les futurs ont eues ensemble, cent quatre-vingts livres.

Pour les parens du troisième au quatrième degré, tant du côté du père que de celui de la mère, la dispense sans cause est de huit cents quatre-vingts livres; avec cause, cent quarante-cinq livres.

Pour les parens au second degré d'un côté, et au quatrième de l'autre, les nobles payeront mille quatre cents trente livres; pour les roturiers mille cent cinquante-cinq livres.

Celui qui voudra épouser la sœur de la fille avec laquelle il a été fiancé, payera pour la dispense mille quatre cents trente livres.

Ceux qui sont parens au troisième degré, s'ils sont nobles, ou s'ils vivent honnêtement, payeront mille quatre cents trente livres; si la parenté est tant du côté du père que celui de la mère, deux mille quatre cents trente livres.

Parens au second degré payeront quatre mille cinq cents trente livres; si la future a accordé des faveurs au futur, ils payeront de

plus pour l'absolution deux mille trente livres.

Ceux qui ont tenu sur les fonts de baptême l'enfant de l'un ou de l'autre, la dispense est de deux mille sept cents trente livres. Si l'on veut se faire absoudre d'avoir pris des plaisirs prématurés, on payera de plus mille trois cents trente livres.

Celui qui a joui des faveurs d'une veuve pendant la vie du premier mari, payera pour l'épouser légitimement cent quatre-vingt-dix livres.

En Espagne et en Portugal, les dispenses de mariage sont beaucoup plus chères. Les cousins germains ne les obtiennent pas à moins de deux mille écus, de dix jules de componane.

Les pauvres ne pouvant pas payer des taxes aussi fortes, on leur fait des remises. Il vaut bien mieux tirer la moitié du droit que de ne rien avoir du tout en refusant la dispense.

On ne rapporte pas ici les sommes que l'on paye au pape pour les bulles des évêques, des abbés, &c. on les trouve dans les almanachs; mais on ne voit pas de quelle autorité la cour de Rome impose des taxes sur les laïques qui épousent leurs cousines.

D R U I D E S.

(*La scène est dans le Tartare.*)

LES FURIES entourées de serpens, et le fouet
à la main.

ALLONS, *Barbaroquincorix*, druide celte,
et toi, détestable *Calchas*, hiérophante grec,
voici les momens où vos justes supplices se
renouvellent; l'heure des vengeances a sonné.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Aïe! la tête, les flancs, les yeux, les
oreilles, les fesses! pardon, Mesdames,
pardon!

CALCHAS.

Voici deux vipères qui m'arrachent les
yeux.

LE DRUIDE.

Un serpent m'entre dans les entrailles par
le fondement; je suis dévoré.

CALCHAS.

Je suis déchiré; faut-il que mes yeux
reviennent tous les jours pour m'être arrachés!

LE DRUIDE.

Faut-il que ma peau renaisse pour tomber
en lambeaux! aïe! ouf!

T I S I P H O N E.

Cela t'apprendra , vilain druide , à donner une autre fois la misérable plante parasite nommée le gui de chêne pour un remède universel. Eh bien , immoleras-tu encore à ton dieu *Theutatès* des petites filles et des petits garçons ? les brûleras-tu encore dans des paniers d'osier , au son du tambour ?

L E D R U I D E.

Jamais , jamais , Madame. Un peu de charité.

T I S I P H O N E.

Tu n'en as jamais eu. Courage , mes serpens ; encore un coup de fouet à ce sacré coquin.

A L E C T O N.

Qu'on m'étrille vigoureusement ce *Calchas* qui vers nous s'est avancé ,

L'œil farouche, l'air sombre, et le poil hérissé. (*)

C A L C H A S.

On m'arrache le poil, on me brûle, on me berne, on m'écorche, on m'empale.

A L E C T O N.

Scélérat ! égorgeras-tu encore une jeune

(*) Iphigénie de Racine.

filles au lieu de les marier, et le tout pour avoir du vent ?

CALCHAS ET LE DRUIDE.

Ah ! quels tourmens ! que de peines, et point mourir !

ALECTON ET TISIPHONE.

Ah ! ah ! j'entends de la musique ; Dieu me pardonne, c'est *Orphée* ; nos serpens sont devenus doux comme des moutons.

CALCHAS.

Je ne souffre plus du tout ; voilà qui est bien étrange !

LE DRUIDE.

Je suis tout ragaillardi. O la grande puissance de la bonne musique ! et qui es-tu, homme divin, qui guéris les blessures, et qui réjouis l'enfer ?

ORPHÉE.

Mes camarades, je suis prêtre comme vous, mais je n'ai jamais trompé personne, et je n'ai égorgé ni garçon ni fille. Lorsque j'étais sur la terre, au lieu de faire abhorrer les dieux, je les ai fait aimer ; j'ai adouci les mœurs des hommes que vous rendiez féroces ; je fais le même métier dans les enfers. J'ai rencontré là-bas deux barbares prêtres qu'on faisait à toute outrance ; l'un avait autrefois haché un

roi en morceaux , l'autre avait fait couper la tête à sa propre reine , à la porte-aux-chevaux. J'ai fini leur pénitence. Je leur ai joué du violon ; ils m'ont promis que quand ils reviendraient au monde , ils vivraient en honnêtes gens.

LE DRUIDE ET CALCHAS.

Nous vous en promettons autant , foi de prêtres.

ORPHÉE.

Oui , *mais passato il pericolo , gabbato il santo.*

(*La scène finit par une danse figurée d'Orphée , des damnés et des furies , et par une symphonie très-agréable.*)

E.

ECLIPSE.

CHACQUE phénomène extraordinaire passa long-temps , chez la plupart des peuples connus , pour être le présage de quelque événement heureux ou malheureux. Ainsi les historiens romains n'ont pas manqué d'observer qu'une éclipse de soleil accompagna la naissance de *Romulus* , qu'une autre annonça son

décès , et qu'une troisième avait présidé à la fondation de la ville de Rome.

Nous parlerons, à l'article *Vision de Constantin*, de l'apparition de la croix qui précéda le triomphe du christianisme ; et sous le mot *Prophétie*, de l'étoile nouvelle qui avait éclairé la naissance de JESUS : bornons-nous ici à ce que l'on a dit des ténèbres dont toute la terre fut couverte avant qu'il rendît l'esprit.

Les écrivains de l'Eglise , grecs et latins , ont cité comme authentiques deux lettres attribuées à *Denis* l'aréopagite , dans lesquelles il rapporte qu'étant à Héliopolis d'Egypte avec *Apollophane* son ami , ils virent tout d'un coup, vers la sixième heure , la lune qui vint se placer au-dessous du soleil , et y causer une grande éclipse ; ensuite , sur la neuvième heure , ils l'aperçurent de nouveau , quittant la place qu'elle y occupait pour aller se remettre à l'endroit opposé du diamètre. Ils prirent alors les règles de *Philippe Aridæus* , et ayant examiné le cours des astres , ils trouvèrent que le soleil naturellement n'avait pu être éclipsé en ce temps-là. De plus , ils observèrent que la lune , contre son mouvement naturel , au lieu de venir de l'Occident se ranger sous le soleil , était venue du côté de l'Orient , et s'en était enfin retournée en arrière du même côté. C'est ce qui fit dire à

Apollophane : Ce sont-là , mon cher Denis , des changemens des choses divines ; à quoi Denis répliqua : Ou l'auteur de la nature souffre , ou la machine de l'univers sera bientôt détruite.

Denis ajoute qu'ayant exactement remarqué et le temps et l'année de ce prodige , et ayant combiné tout cela avec ce que *Paul* lui en apprit dans la fuite , il se rendit à la vérité ainsi que son ami. Voilà ce qui a fait croire que les ténèbres arrivées à la mort de JESUS-CHRIST avaient été causées par une éclipse surnaturelle , et ce qui a donné tant de cours à ce sentiment , que *Maldonat* dit que c'est celui de presque tous les catholiques. Comment en effet résister à l'autorité d'un témoin oculaire éclairé et désintéressé , puisque alors on suppose que *Denis* était encore païen ?

Comme ces prétendues lettres de *Denis* ne furent forgées que vers le cinquième ou sixième siècle , *Eusèbe* de Césarée s'était contenté d'alléguer le témoignage de *Phlégon* , affranchi de l'empereur *Adrien*. Cet auteur était aussi païen , et avait écrit l'histoire des olympiades en seize livres , depuis leur origine jusqu'à l'an 140 de l'ère vulgaire. On lui fait dire qu'en la quatrième année de la deux cent-deuxième olympiade il y eut la plus grande éclipse de soleil qu'on eût jamais vue ; le jour fut changé en nuit à la sixième heure ; on voyait

Les étoiles ; et un tremblement de terre renversa plusieurs édifices de la ville de Nicée en Bithynie. *Eusèbe* ajoute que les mêmes évènements sont rapportés dans les monumens anciens des Grecs comme étant arrivés la dix-huitième année de *Tibère*. On croit qu'*Eusèbe* veut parler de *Thallus*, historien grec déjà cité par *Justin*, *Tertullien* et *Jules africain* ; mais l'ouvrage de *Thallus* ni celui de *Phlégon* n'étant point parvenus jusqu'à nous, l'on ne peut juger de l'exactitude des deux citations que par le raisonnement.

Il est vrai que le *Chronicon paschale* des Grecs, ainsi que *S^t Jérôme*, *Anastase*, l'auteur de l'*Historia miscella* et *Freculphe* de Luxem parmi les Latins, se réunissent tous à représenter le fragment de *Phlégon* de la même manière, et s'accordent à y lire le même nombre qu'*Eusèbe*. Mais on fait que ces cinq témoins, allégués comme uniformes dans leur déposition, ont traduit ou copié le passage, non de *Phlégon* lui-même, mais d'*Eusèbe*, qui l'a cité le premier ; et *Jean Philoponus* qui avait lu *Phlégon*, bien loin d'être d'accord avec *Eusèbe*, en diffère de deux ans. On pourrait aussi nommer *Maxime* et *Madela* comme ayant vécu dans le temps que l'ouvrage de *Phlégon* subsistait encore, et alors voici le résultat. Cinq des auteurs cités sont des copistes ou des

traducteurs d'*Eusèbe*. *Philoponus*, là où il déclare qu'il rapporte les propres termes de *Phlégon*, lit d'une seconde façon, *Maxime* d'une troisième, et *Madela* d'une quatrième; en sorte qu'il s'en faut de beaucoup qu'ils rapportent le passage de la même manière.

On a d'ailleurs une preuve non équivoque de l'infidélité d'*Eusèbe* en fait de citations. Il assure que les Romains avaient dressé à *Simon*, que nous appelons le *magicien*, une statue avec cette inscription : *Simoni deo sancto*, à *Simon* dieu saint. *Théodoret*, *S^t Augustin*, *S^t Cyrille de Jérusalem*, *Clément d'Alexandrie*, *Tertullien* et *S^t Justin* sont tous fix parfaitement d'accord là-dessus avec *Eusèbe* : *S^t Justin*, qui dit avoir vu cette statue, nous apprend qu'elle était placée entre les deux ponts du Tibre, c'est-à-dire dans l'île formée par ce fleuve. Cependant cette inscription, qui fut déterrée à Rome l'an 1574, dans l'endroit même indiqué par *Justin*, porte : *Semoni Sanco deo Fidio*, au dieu *Semo Sancus Fidius*. Nous lisons dans *Ovide* que les anciens Sabins avaient bâti un temple sur le mont Quirinal à cette divinité qu'ils nommaient indifféremment *Semo*, *Sancus*, *Sanctus* ou *Fidius*, et l'on trouve dans *Gruter* deux inscriptions pareilles dont l'une était sur le mont Quirinal, et l'autre se voit encore à Rieti, pays des anciens Sabins.

Enfin les calculs de MM. *Hodgson*, *Halley*, *Whiston*, *Gale Morris*, ont démontré que *Phlégon* et *Thallus* avaient parlé d'une éclipse naturelle arrivée le 24 novembre, la première année de la deux cent-deuxième olympiade, et non dans la quatrième année, comme le prétend *Eusèbe*. Sa grandeur pour Nicée en Bithynie ne fut, selon M. *Whiston*, que d'environ neuf à dix doigts, c'est-à-dire deux tiers et demi du disque du soleil; son commencement à huit heures un quart, et sa fin à dix heures quinze minutes. Et entre le Caire en Egypte et Jérusalem, suivant M. *Gale Morris*, le soleil fut totalement obscurci pendant près de deux minutes. A Jérusalem, le milieu de l'éclipse arriva vers une heure un quart après midi.

On ne s'en est pas tenu à ces prétendus témoignages de *Denis*, de *Phlégon* et de *Thallus*; on a allégué dans ces derniers temps l'histoire de la Chine, touchant une grande éclipse de soleil que l'on prétend être arrivée contre l'ordre de la nature l'an 32 de JESUS-CHRIST. Le premier ouvrage où il en est fait mention est une Histoire de la Chine publiée à Paris, en 1672, par le jésuite *Greslon*. On trouve dans l'extrait qu'en donna le Journal des savans, du 2 février de la même année, ces paroles singulières :

„ Les annales de la Chine remarquent qu'au
 „ mois d'avril de l'an 32 de JESUS-CHRIST , il y
 „ eut une grande éclipse de soleil qui n'était
 „ pas selon l'ordre de la nature. Si cela était ,
 „ ajoute-t-on , cette éclipse pourrait bien être
 „ celle qui se fit au temps de la passion de
 „ JESUS-CHRIST , lequel mourut au mois
 „ d'avril , selon quelques auteurs. *C'est pour-*
 „ *quoi* les missionnaires de la Chine prient
 „ les astronomes de l'Europe d'examiner s'il
 „ n'y eut point d'éclipse en ce mois et en
 „ cette année , et si naturellement il pouvait
 „ y en avoir ; parce que cette circonstance
 „ étant bien vérifiée , on en pourrait tirer
 „ de grands avantages pour la conversion
 „ des Chinois. „

Pourquoi prier les mathématiciens de l'Eu-
 rope de faire ce calcul , comme si les jésuites
Adam Shâl et Verbiest , qui avaient réformé
 le calendrier de la Chine et calculé les éclipses,
 les équinoxes et les solstices , n'avaient pas été
 en état de le faire eux-mêmes ? D'ailleurs ,
 l'éclipse dont parle *Greston* , étant arrivée
 contre le cours de la nature , comment la
 calculer ? Bien plus , de l'aveu du jésuite
Couplet , les Chinois ont inféré dans leurs
 fastes un grand nombre de fausses éclipses ;
 et le chinois *Yam-Quemfiam* , dans sa Réponse à
 l'apologie pour la religion chrétienne , publiée

par les jésuites à la Chine , dit positivement que cette prétendue éclipse n'est marquée dans aucune histoire chinoise.

Que penser après cela du jésuite *Tachard* qui , dans l'épître dédicatoire de son premier Voyage de Siam , dit que la sagesse suprême fit connaître autrefois aux rois et aux peuples d'Orient JESUS-CHRIST naissant et mourant , par une nouvelle étoile et par une éclipse extraordinaire ? Ignorait-il ce mot de S^t *Jérôme* sur un sujet à peu-près semblable (*a*) : Cette opinion qui est assez propre à flatter les oreilles du peuple , n'en est pas plus véritable pour cela ?

Mais ce qui aurait dû épargner toutes ces discussions , c'est que *Tertullien* , dont nous avons déjà parlé , dit que (*b*) le jour manqua tout d'un coup pendant que le soleil était au milieu de sa carrière ; que les païens crurent que c'était une éclipse , ne sachant pas que cela avait été prédit par *Amos* en ces termes (*c*) : Le soleil se couchera à midi , et la lumière se cachera sur la terre au milieu du jour. Ceux , ajoute *Tertullien* , qui ont recherché la cause de cet événement , et qui ne l'ont pu découvrir , l'ont nié ; mais le fait est certain , et vous le trouverez marqué dans vos archives.

(*a*) Sur saint *Matthieu* , chap. XXVII.

(*b*) Apologétique , chap. XXI.

(*c*) Chap. VIII , v. 9.

Origène (*d*) au contraire dit qu'il n'est pas étonnant que les auteurs étrangers n'aient rien dit des ténèbres dont parlent les évangélistes , puisqu'elles ne parurent qu'aux environs de Jérusalem ; la Judée , selon lui , étant désignée sous le nom de toute la terre en plus d'un endroit de l'Écriture. Il avoue d'ailleurs que le passage de l'évangile de S^t *Luc* (*e*) où l'on lisait de son temps que toute la terre fut couverte de ténèbres à cause de l'éclipse du soleil , avait été ainsi falsifié par quelque chrétien ignorant , qui avait cru donner par là du jour au texte de l'évangéliste , ou par quelque ennemi mal intentionné , qui avait voulu faire naître un prétexte de calomnier l'Eglise, comme si les évangélistes avaient marqué une éclipse dans un temps où il était notoire qu'elle ne pouvait arriver. Il est vrai , ajoute-t-il , que *Phlégon* dit qu'il y en eut une sous *Tibère* ; mais comme il ne dit pas qu'elle soit arrivée dans la pleine lune , il n'y a rien en cela de merveilleux.

Ces ténèbres , continue *Origène* , étaient de la nature de celles qui couvrirent l'Égypte au temps de *Moïse* , lesquelles ne se firent point sentir dans le canton où demeuraient les Israélites. Celles d'Égypte durèrent trois jours,

(*d*) Sur saint *Matthieu* , Chap. XXVII.

(*e*) Chap. XXIII , v. 45.

et celles de Jérusalem ne durèrent que trois heures ; et les premières étaient la figure des secondes ; et de même que *Moïse* , pour les attirer sur l'Égypte , éleva les mains au ciel et invoqua le Seigneur , ainsi JESUS-CHRIST , pour couvrir de ténèbres Jérusalem , étendit ses mains sur la croix contre un peuple ingrat qui avait crié : Crucifiez-le , crucifiez-le.

C'est bien ici le cas de s'écrier aussi comme *Plutarque* : Les ténèbres de la superstition sont plus dangereuses que celles des éclipses.

E C O N O M I E.

CET mot ne signifie dans l'acception ordinaire que la manière d'administrer son bien ; elle est commune à un père de famille et à un surintendant des finances d'un royaume. Les différentes sortes de gouvernement , les tracasseries de famille et de cour , les guerres injustes et mal conduites , l'épée de *Thémis* mise dans les mains des bourreaux pour faire périr l'innocent , les discordes intestines , sont des objets étrangers à l'économie.

Il ne s'agit pas ici des déclamations de ces politiques qui gouvernent un Etat du fond de leur cabinet par des brochures.

Economie domestique.

LA première économie , celle par qui subsistent toutes les autres , est celle de la campagne. C'est elle qui fournit les trois seules choses dont les hommes ont un vrai besoin , le vivre , le vêtir et le couvert ; il n'y en a pas une quatrième , à moins que ce ne soit le chauffage dans les pays froids. Toutes les trois bien entendues donnent la santé , sans laquelle il n'y a rien.

On appelle quelquefois le séjour de la campagne la *vie patriarcale* ; mais dans nos climats cette vie patriarcale ferait impraticable et nous ferait mourir de froid , de faim et de misère.

Abraham va de la Chaldée au pays de Sichem ; de là il faut qu'il fasse un long voyage par des déserts arides jusqu'à Memphis pour aller acheter du blé. J'écarte toujours respectueusement , comme je le dois , tout ce qui est divin dans l'histoire d'*Abraham* et de ses enfans ; je ne considère ici que son économie rurale.

Je ne lui vois pas une seule maison : il quitte la plus fertile contrée de l'univers et des villes où il y avait des maisons commodes , pour aller errer dans des pays dont il ne pouvait entendre la langue.

Il va de Sodome dans le désert de Gérar sans avoir le moindre établissement. Lorsqu'il renvoie *Agar* et l'enfant qu'il a eu d'elle, c'est encore dans un désert; et il ne leur donne pour tout viatique qu'un morceau de pain et une cruche d'eau. Lorsqu'il va sacrifier son fils au Seigneur, c'est encore dans un désert. Il va couper le bois lui-même pour brûler la victime, et le charge sur le dos de son fils, qu'il doit immoler.

Sa femme meurt dans un lieu nommé *Arbé* ou *Hébron*; il n'a pas seulement six pieds de terre à lui pour l'ensevelir: il est obligé d'acheter une caverne pour y mettre sa femme. C'est le seul morceau de terre qu'il ait jamais possédé.

Cependant il eut beaucoup d'enfans; car sans compter *Isaac* et sa postérité, il eut de son autre femme *Céthura* à l'âge de cent quarante ans, selon le calcul ordinaire, cinq enfans mâles qui s'en allèrent vers l'Arabie.

Il n'est point dit qu'*Isaac* eût un seul quartier de terre dans le pays où mourut son père; au contraire, il s'en va dans le désert de Gérar avec sa femme *Rébecca*, chez ce même *Abimelech* roi de Gérar qui avait été amoureux de sa mère.

Ce roi du désert devient aussi amoureux de sa femme *Rébecca*, que son mari fait passer

pour sa sœur , comme *Abraham* avait donné sa femme *Sara* pour sa sœur à ce même roi *Abimelech* , quarante ans auparavant. Il est un peu étonnant que dans cette famille on fasse toujours passer sa femme pour sa sœur , afin d'y gagner quelque chose ; mais puisque ces faits sont consacrés , c'est à nous de garder un silence respectueux.

L'Écriture dit qu'il s'enrichissait dans cette terre horrible , devenue fertile pour lui , et qu'il devint extrêmement puissant. Mais il est dit aussi qu'il n'avait pas de l'eau à boire , qu'il eut une grande querelle avec les pasteurs du roitelet de Gêrar pour un puits ; et on ne voit point qu'il eût une maison en propre.

Ses enfans , *Esau* et *Jacob* , n'ont pas plus d'établissement que leur père. *Jacob* est obligé d'aller chercher à vivre dans la Mésopotamie , dont *Abraham* était parti : il sert sept années pour avoir une des filles de *Laban* , et sept autres années pour obtenir la seconde fille. Il s'enfuit avec *Rachel* et les troupeaux de son beau-père , qui court après lui. Ce n'est pas là une fortune bien assurée.

Esau est représenté aussi errant que *Jacob*. Aucun des douze patriarches , enfans de *Jacob* , n'a de demeure fixe , ni un champ dont il soit propriétaire. Ils ne reposent que sous des tentes , comme les Arabes Bédouins.

Il est clair que cette vie patriarcale ne convient nullement à la température de notre air. Il faut à un bon cultivateur tel que les *Pignoux* d'Auvergne , une maison saine tournée à l'Orient , de vastes granges , de non moins vastes écuries , des étables proprement tenues ; et le tout peut aller à cinquante mille francs au moins de notre monnaie d'aujourd'hui. Il doit semer tous les ans cent arpens en blé , en mettre autant en bons pâturages , posséder quelques arpens de vigne , et environ cinquante arpens pour les menus grains et les légumes ; une trentaine d'arpens de bois , une plantation de mûriers , des vers à soie , des ruches. Avec tous ces avantages bien économisés , il entretiendra une nombreuse famille dans l'abondance de tout. Sa terre s'améliorera de jour en jour ; il supportera sans rien craindre les dérangemens des saisons et le fardeau des impôts , parce qu'une bonne année répare les dommages de deux mauvaises. Il jouira dans son domaine d'une souveraineté réelle qui ne sera soumise qu'aux lois. C'est l'état le plus naturel de l'homme , le plus tranquille , le plus heureux , et malheureusement le plus rare.

Le fils de ce véritable patriarche , se voyant riche , se dégoûte bientôt de payer la taxe humiliante de la taille ; il a malheureusement

appris quelque latin ; il court à la ville , achète une charge qui l'exempte de cette taxe et qui donnera la noblesse à son fils au bout de vingt ans. Il vend son domaine pour payer sa vanité. Une fille élevée dans le luxe l'épouse , le déshonore et le ruine ; il meurt dans la mendicité , et son fils porte la livrée dans Paris.

Telle est la différence entre l'économie de la campagne et les illusions des villes.

L'économie à la ville est toute différente. Vivez-vous dans votre terre , vous n'achetez presque rien ; le sol vous produit tout , vous pouvez nourrir soixante personnes sans presque vous en apercevoir. Portez à la ville le même revenu , vous achetez tout chèrement , et vous pouvez nourrir à peine cinq ou six domestiques. Un père de famille qui vit dans sa terre avec douze mille livres de rente , aura besoin d'une grande attention pour vivre à Paris dans la même abondance avec quarante mille. Cette proportion a toujours subsisté entre l'économie rurale et celle de la capitale. Il en faut toujours revenir à la singulière lettre de madame de *Maintenon* à sa belle-sœur madame d'*Aubigné* , dont on a tant parlé ; on ne peut trop la remettre sous les yeux.

.....

» Vous croirez bien que je connais Paris

» mieux que vous ; dans ce même esprit ,
 » voici , ma chère sœur , un projet de dépense ,
 » tel que je l'exécuterais si j'étais hors de la
 » cour. Vous êtes douze personnes , monsieur
 » et madame , trois femmes , quatre laquais ,
 » deux cochers , un valet de chambre.

» Quinze livres de viande à

» cinq sous la livre 3 liv. 15 sous.

» Deux pièces de rôti . . . 2 10

» Du pain 1 10

» Le vin 2 10

» Le bois 2

» Le fruit 1 10

» La bougie 10

» La chandelle 8

14 liv. 13

» Je compte quatre sous en vin pour vos
 » quatre laquais et vos deux cochers. C'est ce
 » que madame de *Montespan* donne aux siens.
 » Si vous aviez du vin en cave il ne vous en
 » coûterait pas trois sous : j'en mets six pour
 » votre valet de chambre , et vingt pour vous
 » deux qui n'en buvez pas pour trois.

» Je mets une livre de chandelle par jour ,
 » quoiqu'il n'en faille qu'une demi-livre. Je
 » mets dix sous en bougie ; il y en a six à la
 » livre , qui coûte une livre dix sous , et qui
 » dure trois jours.

„ Je mets deux livres pour le bois ; cepen-
 „ dant vous n'en brûlerez que trois mois de
 „ l'année ; et il ne faut que deux feux.

„ Je mets une livre dix sous pour le fruit ;
 „ le sucre ne coûte que onze sous la livre,
 „ et il n'en faut qu'un quarteron pour une
 „ compote.

„ Je mets deux pièces de rôti : on en épar-
 „ gne une quand monsieur ou madame dîne
 „ ou soupe en ville ; mais aussi j'ai oublié une
 „ volaille bouillie pour le potage. Nous enten-
 „ dons le ménage. Vous pouvez fort bien
 „ sans passer quinze livres avoir une entrée,
 „ tantôt de fauciffes , tantôt de langues de
 „ mouton , ou de fraise de veau , le gigot
 „ bourgeois , la pyramide éternelle et la
 „ compote que vous aimez tant. (a)

„ Cela posé , et ce que j'apprends à la cour,
 „ ma chère enfant , votre dépense ne doit pas
 „ passer cent livres par semaine : c'est quatre
 „ cents livres par mois. Posons cinq cents ,
 „ afin que les bagatelles que j'oublie ne se
 „ plaignent pas que je leur fais injustice.
 „ Cinq cents livres par mois font ,

„ Pour votre dépense de bouche . . 6000 l.

„ Pour vos habits 1000

(a) Dans ce temps-là , et c'était le plus brillant de
 Louis XIV, on ne servait d'entremets que dans les grands
 repas d'appareil.

<i>Ci-contre</i>	7000l.
» Pour loyer de maison	1000
» Pour gages et habits des gens	1000
» Pour les habits , l'opéra et les	
» magnificences (b) de monsieur	3000
	12000

» Tout cela n'est-il pas honnête ? &c.

Le marc de l'argent valait alors à peu-près la moitié du numéraire d'aujourd'hui ; tout le nécessaire absolu était de la moitié moins cher : et le luxe ordinaire qui est devenu nécessaire , et qui n'est plus luxe , coûtait trois à quatre fois moins que de nos jours. Ainsi le comte d'*Aubigné* aurait pu pour ses douze mille livres de rente , qu'il mangeait à Paris assez obscurément , vivre en prince dans sa terre.

Il y a dans Paris trois ou quatre cents familles municipales qui occupent la magistrature depuis un siècle , et dont le bien est en rentes sur l'hôtel de ville. Je suppose qu'elles eussent chacune vingt mille livres de rente , ces vingt mille livres fesaient juste le double de ce qu'elles font aujourd'hui ; ainsi elles n'ont réellement que la moitié de leur ancien revenu. De cette moitié on retrancha une moitié dans le

(b) Madame de *Maintenon* compte deux cochers , et oublie quatre chevaux , qui dans ce temps-là devaient avec l'entretien des voitures coûter environ deux mille francs par année.

temps inconcevable du système de *Lafs*. Ces familles ne jouissent donc réellement que du quart du revenu qu'elles possédaient à l'avènement de *Louis XIV* au trône ; et le luxe étant augmenté des trois quarts , reste à peu près rien pour elles , à moins qu'elles n'aient réparé leur ruine par de riches mariages , ou par des successions , ou par une industrie secrète ; et c'est ce qu'elles ont fait.

En tout pays , tout simple rentier qui n'augmente pas son bien dans une capitale , le perd à la longue. Les terriens se soutiennent parce que l'argent augmentant numériquement , le revenu de leurs terres augmente en proportion ; mais ils sont exposés à un autre malheur ; et ce malheur est dans eux-mêmes. Leur luxe et leur inattention , non moins dangereuse encore , les conduisent à la ruine. Ils vendent leurs terres à des financiers qui entassent , et dont les enfans dissipent tout à leur tour. C'est une circulation perpétuelle d'élevation et de décadence ; le tout faute d'une économie raisonnable , qui consiste uniquement à ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit.

De l'économie publique.

L'ECONOMIE d'un Etat n'est précisément que celle d'une grande famille. C'est ce qui

porta

porta le duc de *Sulli* à donner le nom d'*économies* à ses mémoires. Toutes les autres branches d'un gouvernement sont plutôt des obstacles que des secours à l'administration des deniers publics. Des traités qu'il faut quelquefois conclure à prix d'or, des guerres malheureuses, ruinent un Etat pour long-temps; les heureuses même l'épuisent. Le commerce intercepté et mal entendu l'appauvrit encore; les impôts excessifs comblent la misère.

Qu'est-ce qu'un Etat riche et bien-économisé? c'est celui où tout homme qui travaille est sûr d'une fortune convenable à sa condition, à commencer par le roi, et à finir par le manoeuvre.

Prenons pour exemple l'Etat où le gouvernement des finances est le plus compliqué, l'Angleterre. Le roi est presque sûr d'avoir toujours un million sterling par an à dépenser pour sa maison, sa table, ses ambassadeurs et ses plaisirs. Ce million revient tout entier au peuple par la consommation, car si les ambassadeurs dépensent leurs appointemens ailleurs, les ministres étrangers consomment leur argent à Londres. Tout possesseur de terres est certain de jouir de son revenu, aux taxes près imposées par ses représentans en parlement, c'est-à-dire, par lui-même.

Le commerçant joue un jeu de hasard et

d'industrie contre presque tout l'univers ; et il est long-temps incertain s'il mariera sa fille à un pair du royaume , ou s'il mourra à l'hôpital.

Ceux qui sans être négocians placent leur fortune précaire dans les grandes compagnies de commerce , ressemblent parfaitement aux oisifs de la France qui achètent des effets royaux , et dont le sort dépend de la bonne ou mauvaise fortune du gouvernement.

Ceux dont l'unique profession est de vendre et d'acheter des billets publics sur les nouvelles heureuses ou malheureuses qu'on débite , et de trafiquer la crainte et l'espérance , sont en sous ordre dans le même cas que les actionnaires ; et tous sont des joueurs , hors le cultivateur qui fournit de quoi jouer.

Une guerre survient ; il faut que le gouvernement emprunte de l'argent comptant , car on ne paye pas des flottes et des armées avec des promesses . La chambre des communes imagine une taxe sur la bière , sur le charbon , sur les cheminées , sur les fenêtres , sur les acres de blé et de paturage , sur l'importation , &c.

On calcule ce que cet impôt pourra produire à peu-près ; toute la nation en est instruite ; un acte du parlement dit aux citoyens : Ceux qui voudront prêter à la patrie recevront quatre pour cent de leur argent pendant dix

ans , au bout desquels ils feront remboursés.

Ce même gouvernement fait un fonds d'amortissement du surplus de ce que produisent les taxes. Ce fonds doit servir à rembourser les créanciers. Le temps du remboursement venu , on leur dit : Voulez-vous votre fonds , ou voulez-vous le laisser à trois pour cent ? Les créanciers qui croient leur dette assurée , laissent pour la plupart leur argent entre les mains du gouvernement.

Nouvelle guerre , nouveaux emprunts , nouvelles dettes ; le fonds d'amortissement est vide , on ne rembourse rien.

Enfin , ce monceau de papiers représentatifs d'un argent qui n'existe pas , a été porté jusqu'à cent trente millions de livres sterling , qui font cent vingt-sept millions de guinées , en l'an 1770 de notre ère vulgaire.

Difons en passant que la France est à peu près dans ce cas ; elle doit de fonds environ cent vingt-sept millions de louis d'or ; or ces deux sommes montant à deux cents cinquante-quatre millions de louis d'or , n'existent pas dans l'Europe. Comment payer ? Examinons d'abord l'Angleterre.

Si chacun redemande son fonds , la chose est visiblement impossible à moins de la pierre philosophale , ou de quelque multiplication pareille. Que faire ? Une partie de la nation a

prêté à toute la nation. L'Angleterre doit à l'Angleterre cent trente millions sterling à trois pour cent d'intérêt : elle paye donc de ce seul article très-modique trois millions neuf cents mille livres sterling d'or chaque année (c). Les impôts font d'environ sept millions ; il reste donc , pour satisfaire aux charges de l'Etat , trois millions et cent mille livres sterling , sur quoi l'on peut en économisant éteindre peu à peu une partie des dettes publiques.

La banque de l'Etat , en produisant des avantages immenses aux directeurs , est utile à la nation , parce qu'elle augmente le crédit , que ses opérations sont connues , et qu'elle ne pourrait faire plus de billets qu'il n'en faut sans perdre ce crédit et sans se ruiner elle-même. C'est-là le grand avantage d'un pays commerçant , où tout se fait en vertu d'une loi positive , où nulle opération n'est cachée , où la confiance est établie sur des calculs faits par les représentans de l'Etat , examinés par tous les citoyens. L'Angleterre , quoi qu'on dise , voit donc son opulence assurée , tant qu'elle aura des terres fertiles , des troupeaux abondans et un commerce avantageux. (1)

(c) Ceci était écrit en 1770.

(1) La dette immense de l'Angleterre et de la France prépare à ces deux nations , non une ruine totale ou une

Si les autres pays parviennent à n'avoir pas besoin de ses blés et à tourner contre elle la balance du commerce, il peut arriver alors un très-grand bouleversement dans les fortunes des particuliers ; mais la terre reste, l'industrie reste ; et l'Angleterre alors moins riche en argent, l'est toujours en valeurs renaiss-

décadence durable, mais de longs malheurs et peut-être de grands bouleversements. Cependant en supposant ces dettes égales (et celle de l'Angleterre est plus forte), la France aurait encore de grands avantages. 1°. Quoique la supériorité de sa richesse réelle ne soit point proportionnelle à celle de l'étendue de son territoire et du nombre de ses habitans, cette supériorité est très-grande. 2°. L'agriculture, l'industrie et le commerce n'y étant pas aussi près qu'en Angleterre du degré de perfection et d'activité qu'on peut atteindre, leurs progrès peuvent procurer de plus grandes ressources. La suppression des corvées, celle des jurandes pour les métiers, comme pour le commerce, la liberté du commerce des blés, des vins, des bestiaux, en un mot les lois faites en 1776, et celles qu'on préparait alors, auraient changé en peu d'années la face de la France. 3°. La dette foncière en France étant en très-grande partie à cinq pour cent et au-delà, tout ministre éclairé et vertueux que l'on croira établi dans sa place, trouvant à emprunter à quatre pour cent, lorsqu'il n'empruntera que pour rembourser, pourra diminuer l'intérêt de cette partie de la dette d'un cinquième et au-delà, et former de cela seul un fonds d'amortissement. 4°. La vente des domaines et celle des biens du clergé qui appartiennent à l'Etat, est une ressource immense qui manque encore à l'Angleterre. La publicité des opérations peut aussi avoir lieu en France ; et si la confiance doit être plus grande en Angleterre, parce que les membres du parlement sont eux-mêmes intéressés à ce que la nation soit fidèle à ses engagements, d'un autre côté, ces mêmes membres du parlement ont beaucoup plus d'intérêt à ce que les finances soient mal administrées que n'en peuvent avoir les ministres du roi de France.

fantas que le fol produit ; elle revient au même état où elle était au feizième fiècle.

Il en est absolument de tout un royaume comme d'une terre d'un particulier ; fi le fonds de la terre est bon , elle ne fera jamais ruinée ; la famille qui la fe fait valoir peut être réduite à l'aumône ; mais le fol prospérera fous une autre famille.

Il y a d'autres royaumes qui ne feront jamais riches , quelque effort qu'ils faffent : ce font ceux qui , situés fous un ciel rigoureux , ne peuvent avoir tout au plus que l'exact néceffaire. Les citoyens n'y peuvent jouir des commodités de la vie qu'en les fe faisant venir de l'étranger à un prix qui est exceffif pour eux. Donnez à la Sibérie et au Kamshatka réunis , qui font quatre fois l'étendue de l'Allemagne , un *Cyrus* pour fouverain , un *Solon* pour légiflateur , un duc de *Sulli* , un *Colbert* pour fuprintendant des finances , un duc de *Choifeul* pour miniftre de la guerre et de la paix , un *Anfon* pour amiral , ils y mourront de faim avec tout leur génie.

Au contraire , faites gouverner la France par un fou sérieux tel que *Lafs* , par un fou plaifant tel que le cardinal *Dubois* , par des miniftres tels que nous en avons vu quelquefois , on pourra dire d'eux ce qu'un fénateur de Venife difait de fes confrères au roi *Louis XII* , à ce

que prétendent les raconteurs d'anecdotes. *Louis XII* en colère menaçait de ruiner la république : Je vous en défie , dit le sénateur , la chose me paraît impossible ; il y a vingt ans que mes confrères font tous les efforts imaginables pour la détruire , et ils n'en ont pu venir à bout.

Il n'y eut jamais rien de plus extravagant sans doute que de créer une compagnie imaginaire du *Mississipi* qui devait rendre au moins cent pour un à tout intéressé ; de tripler tout d'un coup la valeur numéraire des espèces , de rembourser en papier chimérique les dettes et les charges de l'Etat , et de finir enfin par la défense aussi folle que tyrannique à tout citoyen de garder chez soi plus de cinq cents francs en or ou en argent. Ce comble d'extravagances étant inouï , le bouleversement général fut aussi grand qu'il devait l'être : chacun criait que c'en était fait de la France pour jamais. Au bout de dix ans il n'y paraissait pas.

Un bon pays se rétablit toujours par lui-même , pour peu qu'il soit tolérablement régi : un mauvais ne peut s'enrichir que par une industrie extrême et heureuse.

La proportion fera toujours la même entre l'Espagne , la France , l'Angleterre proprement

dite et la Suède (2). On compte communément vingt millions d'habitans en France, c'est peut-être trop. *Ustaris* n'en admet que sept en Espagne, *Nicols* en donne huit à l'Angleterre, on n'en attribue pas cinq à la Suède. L'Espagnol (l'un portant l'autre) a la valeur de quatre-vingts de nos livres à dépenser par an. Le Français meilleur cultivateur a cent vingt livres, l'Anglais cent quatre-vingts, le Suédois cinquante. Si nous voulions parler du Hollandais, nous trouverions qu'il n'a que ce qu'il gagne, parce que ce n'est pas son territoire qui le nourrit et qui l'habille. La Hollande est une foire continuelle où personne n'est riche que de sa propre industrie, ou de celle de son père.

Quelle énorme disproportion entre les fortunes ! Un anglais qui a sept mille guinées de revenu absorbe la subsistance de mille personnes. Ce calcul effraie au premier coup d'œil ; mais au bout de l'année il a réparti ses sept mille guinées dans l'Etat, et chacun a eu à peu-près son contingent.

En général l'homme coûte très-peu à la

(2) C'est-à-dire si la législation ou l'administration ne changent point. Car la France, moins peuplée à proportion que l'Angleterre, peut acquérir une population égale ; l'Espagne, la Suède peuvent en très-peu de temps doubler leur population.

nature. Dans l'Inde, où les raïas et les nababs entassent tant de trésors, le commun peuple vit pour deux sous par jour tout au plus.

Ceux des Américains qui ne sont sous aucune domination, n'ayant que leurs bras, ne dépendent rien; la moitié de l'Afrique a toujours vécu de même, et nous ne sommes supérieurs à tous ces hommes-là que d'environ quarante écus par an. Mais ces quarante écus sont une prodigieuse différence; c'est elle qui couvre la terre de belles villes, et la mer de vaisseaux.

C'est avec nos quarante écus que *Louis XIV* eut deux cents vaisseaux, et bâtit Versailles. Et tant que chaque individu, l'un portant l'autre, pourra être censé jouir de quarante écus de rente, l'Etat pourra être florissant.

Il est évident que plus il y a d'hommes et de richesses dans un Etat, plus on y voit d'abus. Les frottemens sont si considérables dans les grandes machines, qu'elles sont presque toujours détraquées. Ces dérangemens sont une telle impression sur les esprits, qu'en Angleterre, où il est permis à tout citoyen de dire ce qu'il pense, il se trouve tous les mois quelque calculateur qui avertit charitablement ses compatriotes que tout est perdu, et que la nation est ruinée sans ressource. La permission de penser étant moins

grande en France, on s'y plaint en contrebande; on imprime furtivement, mais fort souvent, que jamais sous les enfans de *Clotaire*, ni du temps du roi *Jean* . de *Charles VI*, de la bataille de Pavie, des guerres civiles et de la Saint-Barthelemi, le peuple ne fut si misérable qu'aujourd'hui.

Si on répond à ces lamentations par une lettre de cachet qui ne passe pas pour une raison bien légitime, mais qui est très-péremptoire, le plaignant s'enfuit en criant aux alguazils qu'ils n'en ont pas pour six semaines, et que Dieu merci ils mourront de faim avant ce temps-là comme les autres.

Bois-Guillebert, qui attribua si impudemment son infensée *Dixme royale* au maréchal de *Vauban*, prétendait, dans son *Détail de la France*, que le grand ministre *Colbert* avait déjà appauvri l'Etat de quinze cents millions, en attendant pis.

Un calculateur de notre temps, qui paraît avoir les meilleures intentions du monde, quoiqu'il veuille absolument qu'on s'enivre après la messe, prétend que les valeurs renaissantes de la France, qui forment le revenu de la nation, ne se montent qu'à environ quatre cents millions; en quoi il paraît qu'il ne se trompe que d'environ seize cents millions de livres à vingt sous la pièce, le marc d'argent

monnayé étant à quarante-neuf livres dix. Et il assure que l'impôt, pour payer les charges de l'Etat, ne peut être que de soixante et quinze millions, dans le temps qu'il l'est de trois cents, lesquels ne suffisent pas à beaucoup près pour acquitter les dettes annuelles.

Une seule erreur dans toutes ces spéculations, dont le nombre est très-considérable, ressemble aux erreurs commises dans les mesures astronomiques prises sur la terre. Deux lignes répondent à des espaces immenses dans le ciel.

C'est en France et en Angleterre que l'économie publique est le plus compliquée. On n'a pas d'idée d'une telle administration dans le reste du globe, depuis le mont Atlas jusqu'au Japon. Il n'y a guère que cent trente ans que commença cet art de rendre la moitié d'une nation débitrice de l'autre; de faire passer avec du papier les fortunes de main en main; de rendre l'Etat créancier de l'Etat; de faire un chaos de ce qui devrait être soumis à une règle uniforme. Cette méthode s'est étendue en Allemagne et en Hollande. On a poussé ce raffinement et cet excès jusqu'à établir un jeu entre le souverain et les sujets; et ce jeu est appelé *loterie*. Votre enjeu est de l'argent comptant; si vous gagnez vous obtenez des espèces ou des rentes; qui perd ne

souffre pas un grand dommage. Le gouvernement prend d'ordinaire dix pour cent pour sa peine. On fait ces loteries les plus compliquées que l'on peut, pour étourdir et pour amorcer le public. Toutes ces méthodes ont été adoptées en Allemagne et en Hollande ; presque tout Etat a été obéré tour à tour. Cela n'est pas trop sage ; mais qui l'est ? les petits qui n'ont pas le pouvoir de se ruiner.

ECONOMIE DE PAROLES.

Parler par économie.

C'EST une expression consacrée aux pères de l'Eglise et même aux premiers instituteurs de notre sainte religion ; elle signifie *parler selon les temps et selon les lieux*.

Par exemple (a), S^t Paul étant chrétien, vient dans le temple des Juifs s'acquitter des rites judaïques, pour faire voir qu'il ne s'écarte point de la loi mosaïque ; il est reconnu au bout de sept jours, et accusé d'avoir profané le temple. Aussitôt on le charge de coups, on le traîne en tumulte ; le tribun de la cohorte, *tribunus cohortis* (b) arrive, et le fait lier de

(a) Actes des apôtres, chap. XXI.

(b) Il n'y avait pas, à la vérité, dans la milice romaine de tribun de cohorte. C'est comme si on disait parmi nous

deux chaînes (c). Le lendemain ce tribun fait assembler le sanhédrin, et amène *Paul* devant ce tribunal; le grand-prêtre *Ananias* commence par lui faire donner un soufflet (d), et *Paul* l'appelle *muraille blanche*. (e)

Il me donna un soufflet; mais je lui dis bien son fait. (*)

(f) Or *Paul* sachant qu'une partie des juges était composée de *saducéens*, et l'autre de *pharisiens*, il s'écria : Je suis pharisien et fils de pharisien, on ne veut me condamner qu'à cause de l'espérance et de la résurrection des morts. *Paul* ayant ainsi parlé, il s'éleva une dispute entre les pharisiens et les *saducéens*, et l'assemblée fut rompue; car les *saducéens* disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit; et les pharisiens confessent le contraire.

Il est bien évident par le texte, que *Paul* n'était point pharisien, puisqu'il était chrétien,

colonel d'une compagnie. Les centurions étaient à la tête des cohortes, et les tribuns à la tête des légions. Il y avait trois tribuns souvent dans une légion. Ils commandaient alors tour à tour, et étaient subordonnés les uns aux autres. L'auteur des Actes a probablement entendu que le tribun fit marcher une cohorte.

(c) Chap. XXII.

(d) Un soufflet chez les peuples asiatiques était une punition légale. Encore aujourd'hui à la Chine et dans les pays au-delà du Gange, on condamne un homme à une douzaine de soufflets.

(e) Chap. XXIII.

(f) *Ibid.*

(*) *Pourceaugnac.*

et qu'il n'avait point du tout été question dans cette affaire ni de résurrection, ni d'espérance, ni d'ange, ni d'esprit.

Le texte fait voir que *S^t Paul* ne parlait ainsi que pour compromettre ensemble les pharisiens et les saducéens. C'était parler par *économie*, par prudence; c'était un artifice pieux, qui n'eût pas été peut-être permis à tout autre qu'à un apôtre.

C'est ainsi que presque tous les pères de l'Eglise ont parlé par *économie*. *S^t Jérôme* développe admirablement cette méthode dans sa lettre cinquante-quatrième à *Pammaque*. Pelez ses paroles.

Après avoir dit qu'il est des occasions où il faut présenter un pain et jeter une pierre, voici comme il continue :

„ Lisez, je vous prie, *Démosthènes*, lisez
 „ *Cicéron*; et si les rhétoriciens vous déplaisent
 „ parce que leur art est de dire le vraisem-
 „ blable plutôt que le vrai, lisez *Platon*, *Théo-*
 „ *phraсте*, *Xénophon*, *Aristote* et tous ceux qui
 „ ayant puisé dans la fontaine de *Socrate* en-
 „ ont tiré divers ruisseaux. Y a-t-il chez eux
 „ quelque candeur, quelque simplicité? quels
 „ termes chez eux n'ont pas deux sens? et
 „ quels sens ne présentent-ils pas pour rem-
 „ porter la victoire? *Origène*, *Méthodius*,
 „ *Eusèbe*, *Apollinaire*, ont écrit des milliers

„ de versets contre *Celse* et *Porphyre*. Considé-
 „ rez avec quel artifice , avec quelle subtilité
 „ problématique ils combattent l'esprit du
 „ diable , ils disent , non ce qu'ils pensent ,
 „ mais ce qui est nécessaire. *Non quod sentiunt ,*
 „ *sed quod necesse est dicunt.*

„ Je ne parle point des auteurs latins ,
 „ *Tertullien* , *Cyprien* , *Minutius* , *Victorin* ,
 „ *Lactance* , *Hilaire* ; je ne veux point les citer
 „ ici ; je ne veux que me défendre ; je me
 „ contenterai de vous rapporter l'exemple de
 „ l'apôtre *S^t Paul* , &c. „

S^t Augustin écrit souvent par économie. Il se proportionne tellement aux temps et aux lieux , que dans une de ses épîtres , il avoue qu'il n'a expliqué la trinité que *parce qu'il fallait bien dire quelque chose.*

Ce n'est pas assurément qu'il doutât de la sainte trinité ; mais il sentait combien ce mystère est ineffable , et il avait voulu contenter la curiosité du peuple.

Cette méthode fut toujours reçue en théologie. On emploie contre les encratiques un argument qui donnerait gain de cause aux carpocratiens : et quand on dispute ensuite contre les carpocratiens , on change ses armes.

Tantôt on dit que *JESUS* n'est mort que pour *plusieurs* , quand on étale le grand nombre des réprouvés ; tantôt on affirme qu'il est mort

pour *tous*, quand on veut manifester sa bonté universelle. Là vous prenez le sens propre pour le sens figuré; ici vous prenez le sens figuré pour le sens propre, selon que la prudence l'exige.

Un tel usage n'est pas admis en justice. On punirait un témoin qui dirait le pour et le contre dans une affaire capitale; mais il y a une différence infinie entre les vils intérêts humains qui exigent la plus grande clarté, et les intérêts divins qui sont cachés dans un abyme impénétrable. Les mêmes juges qui veulent à l'audience des preuves indubitables approchantes de la démonstration, se contenteront au sermon de preuves morales, et même de déclamations sans preuves.

S^t *Augustin* parle par économie quand il dit: *Je crois parce que cela est absurde; je crois parce que cela est impossible.* Ces paroles, qui seraient extravagantes dans toute affaire mondaine, sont très-respectables en théologie. Elles signifient: Ce qui est absurde et impossible aux yeux mortels, ne l'est point aux yeux de DIEU; or DIEU m'a révélé ces prétendues absurdités, ces impossibilités apparentes, donc je dois les croire.

Un avocat ne serait pas reçu à parler ainsi au barreau. On enfermerait à l'hôpital des fous des témoins qui diraient: Nous affirmons

qu'un

qu'un accusé étant au berceau à la Martinique a tué un homme à Paris ; et nous sommes d'autant plus certains de cet homicide , qu'il est absurde et impossible. Mais la révélation , les miracles , la foi fondée sur des motifs de crédibilité , font un ordre de choses tout différent.

Le même *S^t Augustin* dit dans sa lettre cent cinquante-troisième : *Il est écrit (g) que le monde entier appartient aux fidèles ; et les infidèles n'ont pas une obole qu'ils possèdent légitimement.*

Si sur ce principe deux dépositaires viennent m'assurer qu'ils sont fidèles , et si en cette qualité ils me font banqueroute , à moi misérable mondain , il est certain qu'ils seront condamnés par le châtelet et par le parlement , malgré toute l'économie avec laquelle saint *Augustin* a parlé.

S^t Irénée prétend (*h*) qu'il ne faut condamner ni l'inceste des deux filles de *Loth* avec leur père , ni celui de *Thamar* avec son beau-père , par la raison que la sainte Ecriture ne dit pas expressément que cette action soit criminelle. Cette économie n'empêchera pas que l'inceste parmi nous ne soit puni par les

(g) Cela est écrit dans les Proverbes , chapitre XVII ; mais ce n'est que dans la traduction des Septante , à laquelle toute l'Eglise s'en tenait alors.

(h) Liv. IV , chap. XXV.

lois. Il est vrai que si DIEU ordonnait expressément à des filles d'engendrer des enfans avec leur père , non-seulement elles seraient innocentes , mais elles deviendraient très-coupables en n'obéissant pas. C'est là où est l'économie d'*Irénee* ; son but très-louable est de faire respecter tout ce qui est dans les saintes écritures hébraïques : mais comme DIEU, qui les a dictées , n'a donné nul éloge aux filles de *Loth* et à la bru de *Juda*, il est permis de les condamner.

Tous les premiers chrétiens , sans exception, pensaient sur la guerre comme les esséniens et les thérapeutes , comme pensent et agissent aujourd'hui les primitifs appelés *quakers* et les autres primitifs appelés *dunkars* , comme ont toujours pensé et agi les brachmanes. *Tertullien* est celui qui s'explique le plus fortement sur ces homicides légaux que notre abominable nature a rendus nécessaires (i) : *Il n'y a point de règle , point d'usage qui puisse rendre légitime cet acte criminel.*

Cependant , après avoir assuré qu'il n'est aucun chrétien qui puisse porter les armes , il dit par économie dans le même livre , pour intimider l'empire romain (k) : *Nous sommes d'hier , et nous remplissons vos villes et vos armées.*

(i) De l'idolâtrie , chap. XIX.

(k) Chap. XLII.

Cela n'était pas vrai , et ne fut vrai que sous *Constance Chlore* ; mais l'économie exigeait que *Tertullien* exagérât dans la vue de rendre son parti redoutable.

C'est dans le même esprit qu'il dit (1) que *Pilate* était chrétien dans le cœur. Tout son Apologétique est plein de pareilles assertions qui redoublaient le zèle des néophytes.

Terminons tous ces exemples du style économique qui sont innombrables , par ce passage de *S^t Jérôme* dans sa dispute contre *Jovinien* sur les secondes noces (m) : „ Si les organes
 „ de la génération dans les hommes , l'ouver-
 „ ture de la femme , le fond de sa vulve et
 „ la différence des deux sexes faits l'un pour
 „ l'autre montrent évidemment qu'ils sont
 „ destinés pour former des enfans , voici ce
 „ que je réponds : Il s'ensuivrait que nous
 „ ne devons jamais cesser de faire l'amour ,
 „ de peur de porter en vain des membres
 „ destinés pour lui. Pourquoi un mari s'abstien-
 „ drait-il de sa femme , pourquoi une veuve
 „ persévérerait-elle dans le veuvage , si nous
 „ sommes nés pour cette action comme les
 „ autres animaux ? en quoi me nuira un homme
 „ qui couchera avec ma femme ? Certaine-
 „ ment si les dents sont faites pour manger ,

(1) Apologét. chap. XXI.

(m) Liv. I.

„ et pour faire passer dans l'estomac ce qu'elles
 „ ont broyé ; s'il n'y a nul mal qu'un homme
 „ donne du pain à ma femme , il n'y en a pas
 „ davantage si étant plus vigoureux que moi
 „ il apaise sa faim d'une autre manière , et
 „ qu'il me soulage de mes fatigues , puisque
 „ les génitoires sont faits pour jouir toujours
 „ de leur destinée. „

*Quoniam ipsa organa et genitalium fabrica , et
 nostra feminarumque discretio , et receptacula
 vulvæ , ad suscipiendos et coalendos fœtus condita,
 sexûs differentiam prædicant , hoc breviter respon-
 debo : Nunquàm ergo cessemus à libidine , ne frustra
 hujuscemodi membra portemus. Cur enim maritus
 se abstineat ab uxore , cur casta vidua perseveret ,
 si ad hoc tantùm nati sumus ut pecudum more
 vivamus ? Aut quid mihi nocebit si cum uxore meâ
 alius concubuerit ? Quomodò enim dentium officium
 est mandere , et in alvum ea quæ sunt mansa trans-
 mittere , et non habet crimen qui conjugi meæ
 panem dederit ; ita si genitalium hoc est officium
 ut semper fruantur naturâ suâ , meam lassitudinem
 alterius vires superent ; et uxoris , ut ita dixerim ,
 ardentissimam gulam fortuita libido restinguat.*

Après un tel passage , il est inutile d'en citer
 d'autres. Remarquons seulement que ce style
 économique qui tient de si près au polémique,
 doit être manié avec la plus grande circonfec-
 tion , et qu'il n'appartient point aux

profanes d'imiter dans leurs disputes ce que les saints ont hasardé , soit dans la chaleur de leur zèle , soit dans la naïveté de leur style.

E C R O U E L L E S.

ECRROUELLES, scrofules appelées *humeurs froides*, quoiqu'elles soient très-caustiques ; l'une de ces maladies presque incurables qui défigurent la nature humaine, et qui mènent à une mort prématurée par les douleurs et par l'infection.

On prétend que cette maladie fut traitée de divine, parce qu'il n'était pas au pouvoir humain de la guérir.

Peut-être quelques moines imaginèrent que des rois, en qualité d'images de la Divinité, pouvaient avoir le droit d'opérer la cure des scrofuleux, en les touchant de leurs mains qui avaient été ointes. Mais pourquoi ne pas attribuer à plus forte raison ce privilège aux empereurs qui avaient une dignité si supérieure à celle des rois? pourquoi ne le pas donner aux papes, qui se disaient les maîtres des empereurs, et qui étaient bien autre chose que de simples images de DIEU, puisqu'ils en étaient les vicaires. Il y a quelque apparence que quelque songe-creux de Normandie, pour

rendre l'usurpation de *Guillaume le bâtard* plus respectable , lui concéda de la part de DIEU la faculté de guérir les écrouelles avec le bout du doigt.

C'est quelque temps après *Guillaume* qu'on trouve cet usage tout établi. On ne pouvait gratifier les rois d'Angleterre de ce don miraculeux , et le refuser aux rois de France leurs fuzerains. C'eût été blesser le respect dû aux lois féodales. Enfin , on fit remonter ce droit à *S^t Edouard* en Angleterre , et à *Clovis* en France.

Le seul témoignage un peu croyable que nous ayons de l'antiquité de cet usage (a) , se trouve dans les écrits en faveur de la maison de *Lancastre* , composés par le chevalier *Jean Fortescue* sous le roi *Henri VI* , reconnu roi de France à Paris dans son berceau , et ensuite roi d'Angleterre , et qui perdit ses deux royaumes. *Jean Fortescue* , grand - chancelier d'Angleterre , dit que de temps immémorial les rois d'Angleterre étaient en possession de toucher les gens du peuple malades des écrouelles. On ne voit pourtant pas que cette prérogative rendit leurs personnes plus sacrées dans les guerres de la Rose rouge et de la Rose blanche.

(a) Appendix , n^o VI.

Les reines qui n'étaient que femmes de rois ne guérissaient pas les écrouelles , parce qu'elles n'étaient pas ointes aux mains comme les rois ; mais *Elisabeth* , reine de son chef et ointe , les guérissait sans difficulté.

Il arriva une chose assez triste à *Martorillo* le calabrois , que nous nommons *S^t François de Paule*. Le roi *Louis XI* le fit venir au Pleffisles-Tours pour le guérir des suites de son apoplexie : le saint arriva avec les écrouelles (*b*) : *Ipse fuit detentus gravi inflaturâ quam in parte inferiori genæ suæ dextræ circa guttur patiebatur ; chirurgi dicebant morbum esse scrofarum.*

Le saint ne guérit point le roi , et le roi ne guérit point le saint.

Quand le roi d'Angleterre *Jacques II* fut reconduit de Rochester à Whitehall , on proposa de lui laisser faire quelque acte de royauté , comme de toucher les écrouelles ; il ne se présenta personne. Il alla exercer sa prérogative en France , à Saint-Germain , où il toucha quelques irlandaises. Sa fille *Marie* , le roi *Guillaume* , la reine *Anne* , les rois de la maison de *Brunswick* ne guérèrent personne. Cette mode sacrée passa , quand le raisonnement arriva.

(*b*) *Acta sancti Francisci Pauli* , pag. 155.

E D U C A T I O N .

Dialogue entre un conseiller et un ex-jésuite.

L'EX-JÉSUI TE.

MON SIEUR, vous voyez le triste état où la banqueroute de deux marchands missionnaires m'ont réduit. Je n'avais assurément aucune correspondance avec frère *la Valette* et frère *Saci* ; j'étais un pauvre prêtre du collège de Clermont dit *Louis-le-grand* ; je savais un peu de latin et de catéchisme, que je vous ai enseignés pendant six ans sans aucun salaire : à peine sorti du collège , à peine ayant fait semblant d'étudier en droit avez-vous acheté une charge de conseiller au parlement , que vous avez donné votre voix pour me faire mendier mon pain hors de ma patrie , ou pour me réduire à y vivre bafoué avec seize louis et seize francs par an , qui ne suffisent pas pour me vêtir et me nourrir , moi et ma sœur la couturière devenue impotente. Tout le monde m'a dit que ce désastre était advenu aux frères jésuites non-seulement par la banqueroute de *la Valette* et *Saci* missionnaires , mais parce que frère *la Chaise* confesseur avait été un trigaud , et frère *le Tellier* confesseur un persécuteur impudent : mais je n'ai jamais
connu

connu ni l'un ni l'autre ; ils étaient morts avant que je fusse né.

On prétend encore que des disputes de jansénistes et de molinistes sur la grâce versatile et sur la science moyenne , ont fort contribué à nous chasser de nos maisons ; mais je n'ai jamais su ce que c'était que la grâce. Je vous ai fait lire autrefois *Despautère* et *Cicéron* , les vers de *Commire* et de *Virgile* , le *Pédagogue chrétien* et *Sénèque* , les psaumes de *David* en latin de cuisine , et les odes d'*Horace* à la brune *Lalagé* et au blond *Ligurinus* , *flavam religanti comam* , renouant sa blonde chevelure. En un mot , j'ai fait ce que j'ai pu pour vous bien élever ; et voilà ma récompense !

LE CONSEILLER.

Vraiment , vous m'avez donné là une plaisante éducation ; il est vrai que je m'accommodais fort du blond *Ligurinus*. Mais lorsque j'entrai dans le monde , je voulus m'aviser de parler , et on se moqua de moi ; j'avais beau citer les odes à *Ligurinus* et le *Pédagogue chrétien* , je ne savais ni si *François I* avait été fait prisonnier à Pavie , ni où est Pavie ; le pays même où je suis né était ignoré de moi ; je ne connaissais ni les lois principales , ni les intérêts de ma patrie ; pas un mot de mathématiques , pas un mot de saine philosophie ; je savais du latin et des sottises.

Dictionn. philosoph. Tome IV. * M m

L' E X - J E S U I T E.

Je ne pouvais vous apprendre que ce qu'on m'avait enseigné. J'avais étudié au même collège jusqu'à quinze ans ; à cet âge un jésuite m'enquinauda ; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans, et ensuite on me fit régenter. Ne voudriez - vous pas que je vous eusse donné l'éducation qu'on reçoit dans l'école militaire ?

L E C O N S E I L L E R.

Non, il faut que chacun apprenne de bonne heure tout ce qui peut le faire réussir dans la profession à laquelle il est destiné. *Clairaut* était le fils d'un maître de mathématiques ; dès qu'il fut lire et écrire, son père lui montra son art : il devint très-bon géomètre à douze ans ; il apprit ensuite le latin, qui ne lui servit jamais à rien. La célèbre marquise *du Châtelet* apprit le latin en un an, et le savait très-bien ; tandis qu'on nous tenait sept années au collège pour nous faire balbutier cette langue sans jamais parler à notre raison.

Quant à l'étude des lois dans laquelle nous entrions en sortant de chez vous, c'était encore pis. Je suis de Paris, et on m'a fait étudier pendant trois ans les lois oubliées de l'ancienne Rome ; ma coutume me suffirait s'il n'y avait pas dans notre pays cent quarante-quatre coutumes différentes.

J'entendis d'abord mon professeur qui commença par distinguer la jurisprudence en droit naturel et droit des gens : le droit naturel est commun , selon lui , aux hommes et aux bêtes ; et le droit des gens commun à toutes les nations , dont aucune n'est d'accord avec ses voisins.

Ensuite, on me parla de la loi des douze tables , abrogée bien vite chez ceux qui l'avaient faite ; de l'édit du préteur quand nous n'avons point de préteur ; de tout ce qui concerne les esclaves quand nous n'avons point d'esclaves domestiques (au moins dans l'Europe chrétienne) ; du divorce quand le divorce n'est pas encore reçu chez nous , &c. &c. &c.

Je m'aperçus bientôt qu'on me plongeait dans un abyme dont je ne pourrais jamais me tirer. Je vis qu'on m'avait donné une éducation très-inutile pour me conduire dans le monde.

J'avoue que ma confusion a redoublé quand j'ai lu nos ordonnances ; il y en a la valeur de quatre-vingts volumes , qui presque toutes se contredisent : je suis obligé , quand je juge , de m'en rapporter au peu de bon sens et d'équité que la nature m'a donné ; et avec ces deux secours je me trompe à presque toutes les audiences.

J'ai un frère qui étudie en théologie pour être grand-vicaire ; il se plaint bien davantage de son éducation : il faut qu'il consume six années à bien statuer s'il y a neuf chœurs d'anges , et quelle est la différence précise entre un trône et une domination ; si le Phison dans le paradis terrestre était à droite ou à gauche du Géon ; si la langue dans laquelle le serpent eut des conversations avec *Eve* , était la même que celle dont l'ânesse se servit avec *Balaam* ; comment *Melchisédech* était né sans père et sans mère ; en quel endroit demeure *Enoch* qui n'est point mort ; où sont les chevaux qui transportèrent *Elie* dans un char de feu , après qu'il eut séparé les eaux du Jourdain avec son manteau , et dans quel temps il doit revenir pour annoncer la fin du monde. Mon frère dit que toutes ces questions l'embarraissent beaucoup , et ne lui ont encore pu procurer un canonicat de Notre-Dame , sur lequel nous comptions.

Vous voyez entre nous que la plupart de nos éducations sont ridicules , et que celles qu'on reçoit dans les arts et métiers sont infiniment meilleures.

L'EX-JESUITE.

D'accord ; mais je n'ai pas de quoi vivre avec mes quatre cents francs , qui font vingt-deux sous deux deniers par jour , tandis que

tel homme dont le père allait derrière un carrosse, a trente-six chevaux dans son écurie, quatre cuifiniers et point d'aumônier.

L E C O N S E I L L E R.

Eh bien, je vous donne quatre cents autres francs de mapoche; c'est ce que *Jean Despautère* ne m'avait point enseigné dans mon éducation.

E G A L I T É.

S E C T I O N P R E M I E R E.

IL est clair que les hommes, jouissant des facultés attachées à leur nature, sont égaux; ils le sont quand ils s'acquittent des fonctions animales, et quand ils exercent leur entendement. Le roi de la Chine, le grand-mogol, le padisha de Turquie, ne peut dire au dernier des hommes: Je te défends de digérer, d'aller à la garde-robe et de penser. Tous les animaux de chaque espèce sont égaux entre eux.

Un cheval ne dit point au cheval son confrère :
 Qu'on peigne mes beaux crins, qu'on m'étrille et me ferre ;
 Toi, cours, et va porter mes ordres souverains
 Aux mulets de ces bords, aux ânes mes voisins ;
 Toi, prépare les grains dont je fais des largesses
 A mes fiers favoris, à mes douces maîtresses.

Qu'on châtre les chevaux désignés pour servir
 Les coquettes jumens dont seul je dois jouir.
 Que tout soit dans la crainte et dans la dépendance :
 Et si quelqu'un de vous hennit en ma présence ,
 Pour punir cet impie et ce séditieux ,
 Qui foule aux pieds les lois des chevaux et des dieux ,
 Pour venger dignement le ciel et la patrie ,
 Qu'il soit pendu sur l'heure auprès de l'écurie.

Les animaux ont naturellement au-dessus de nous l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtise une génisse , est chassé à coups de cornes par un taureau plus fort que lui , il va chercher une autre maîtresse dans un autre pré , et il vit libre. Un coq battu par un coq , se console dans un autre poulailler. Il n'en est pas ainsi de nous. Un petit visir exile à Lemnos un bostangi ; le visir *Azem* exile le petit visir à Ténédos ; le padisha exile le visir *Azem* à Rhodes ; les janissaires mettent en prison le padisha , et en élisent un autre qui exilera les bons musulmans à son choix ; encore lui sera-t-on bien obligé s'il se borne à ce petit exercice de son autorité sacrée.

Si cette terre était ce qu'elle semble devoir être , si l'homme y trouvait par-tout une subsistance facile et assurée , et un climat convenable à sa nature , il est clair qu'il eût été

impossible à un homme d'en asservir un autre. Que ce globe soit couvert de fruits salutaires ; que l'air qui doit contribuer à notre vie , ne nous donne point de maladies et une mort prématurée ; que l'homme n'ait besoin d'autre logis et d'autre lit que de celui des daims et des chevreuils ; alors les *Gengis-kan* et les *Tamerlan* n'auront de valets que leurs enfans qui feront assez honnêtes gens pour les aider dans leur vieillesse.

Dans cet état naturel dont jouissent tous les quadrupèdes non domptés , les oiseaux et les reptiles , l'homme ferait aussi heureux qu'eux ; la domination ferait alors une chimère , une absurdité à laquelle personne ne penserait ; car pourquoi chercher des serviteurs quand vous n'avez besoin d'aucun service ?

S'il passait par l'esprit de quelque individu à tête tyrannique et à bras nerveux d'asservir son voisin moins fort que lui , la chose serait impossible ; l'opprimé serait sur le Danube , avant que l'oppresser eût pris ses mesures sur le Volga.

Tous les hommes seraient donc nécessairement égaux s'ils étaient sans besoins ; la misère attachée à notre espèce subordonne un homme à un autre homme : ce n'est pas l'inégalité qui est un malheur réel , c'est la dépendance. Il

importe fort peu que tel homme s'appelle *sa hauteffe*, tel autre *sa sainteté*; mais il est dur de servir l'un ou l'autre.

Une famille nombreuse a cultivé un bon terroir; deux petites familles voisines ont des champs ingrats et rebelles; il faut que les deux pauvres familles servent la famille opulente ou qu'elles l'égorgent: cela va sans difficulté. Une des deux familles indigentes va offrir ses bras à la riche pour avoir du pain; l'autre va l'attaquer et est battue. La famille servante est l'origine des domestiques et des manœuvres; la famille battue est l'origine des esclaves.

Il est impossible dans notre malheureux globe que les hommes vivant en société ne soient pas divisés en deux classes, l'une de riches qui commandent, l'autre de pauvres qui servent; et ces deux se subdivisent en mille, et ces mille ont encore des nuances différentes.

Tu viens, quand les lots sont faits, nous dire: Je suis homme comme vous; j'ai deux mains et deux pieds, autant d'orgueil et plus que vous, un esprit aussi défordonné pour le moins, aussi inconséquent, aussi contradictoire que le vôtre. Je suis citoyen de Saint-Marin, ou de Raguse, ou de Vaugirard; donnez-moi

ma part de la terre. Il y a dans notre hémisphère connu environ cinquante mille millions d'arpens à cultiver, tant passables que stériles. Nous ne sommes qu'environ un milliard d'animaux à deux pieds sans plumes sur ce continent; ce sont cinquante arpens pour chacun; faites-moi justice, donnez-moi mes cinquante arpens.

On lui répond : Va-t-en les prendre chez les Cafres, chez les Hottentots, ou chez les Samoièdes; arrange-toi avec eux à l'amiable; ici toutes les parts sont faites. Si tu veux avoir parmi nous le manger, le vêtir, le loger et le chauffer; travaille pour nous comme faisait ton père; fers-nous, ou amuse-nous, et tu seras payé; sinon tu seras obligé de demander l'aumône; ce qui dégraderait trop la sublimité de ta nature, et t'empêcherait réellement d'être égal aux rois, et même aux vicaires de village, selon les prétentions de ta noble fierté.

S E C T I O N I I.

TOUS les pauvres ne sont pas malheureux. La plupart sont nés dans cet état, et le travail continuel les empêche de trop sentir leur situation; mais quand ils la sentent, alors on

voit des guerres , comme celle du parti populaire contre le parti du sénat à Rome , celles des payfans en Allemagne , en Angleterre , en France . Toutes ces guerres finissent tôt ou tard par l'affervissement du peuple , parce que les puissans ont l'argent , et que l'argent est maître de tout dans un État ; je dis dans un État , car il n'en est pas de même de nation à nation . La nation qui se servira le mieux du fer , subjuguera toujours celle qui aura plus d'or et moins de courage .

Tout homme naît avec un penchant assez violent pour la domination , la richesse et les plaisirs , et avec beaucoup de goût pour la paresse ; par conséquent tout homme voudrait avoir l'argent et les femmes ou les filles des autres , être leur maître , les assujettir à tous ses caprices , et ne rien faire , ou du moins ne faire que des choses très - agréables . Vous voyez bien qu'avec ces belles dispositions il est aussi impossible que les hommes soient égaux , qu'il est impossible que deux prédicateurs ou deux professeurs de théologie ne soient pas jaloux l'un de l'autre .

Le genre - humain , tel qu'il est , ne peut subsister à moins qu'il n'y ait une infinité d'hommes utiles qui ne possèdent rien du tout . Car certainement un homme à son aise ne quittera pas sa terre pour venir labourer la

vôtre ; et si vous avez besoin d'une paire de fouliers , ce ne fera pas un maître des requêtes qui vous la fera. L'égalité est donc à la fois la chose la plus naturelle , et en même temps la plus chimérique.

Comme les hommes sont excessifs en tout quand ils le peuvent , on a outré cette inégalité ; on a prétendu dans plusieurs pays qu'il n'était pas permis à un citoyen de sortir de la contrée où le hasard l'a fait naître ; le sens de cette loi est visiblement : *Ce pays est si mauvais et si mal gouverné que nous défendons à chaque individu d'en sortir , de peur que tout le monde n'en sorte.* Faites mieux ; donnez à tous vos sujets envie de demeurer chez vous , et aux étrangers d'y venir.

Chaque homme dans le fond de son cœur a droit de se croire entièrement égal aux autres hommes : il ne s'enfuit pas de là que le cuisinier d'un cardinal doive ordonner à son maître de lui faire à dîner. Mais le cuisinier peut dire : Je suis homme comme mon maître ; je suis né comme lui en pleurant ; il mourra comme moi dans les angoisses et les mêmes cérémonies. Nous faisons tous deux les mêmes fonctions animales. Si les Turcs s'emparent de Rome , et si alors je suis cardinal et mon maître cuisinier , je le prendrai à mon service. Tout ce discours est raisonnable et juste ; mais

en attendant que le grand-turc s'empare de Rome, le cuisinier doit faire son devoir, ou toute société humaine est pervertie.

A l'égard d'un homme qui n'est ni cuisinier d'un cardinal, ni revêtu d'aucune autre charge dans l'État; à l'égard d'un particulier qui ne tient à rien, mais qui est fâché d'être reçu par-tout avec l'air de la protection ou du mépris, qui voit évidemment que plusieurs *monsignors* n'ont ni plus de science, ni plus d'esprit, ni plus de vertu que lui, et qui s'ennuie d'être quelquefois dans leur anti-chambre, quel parti doit-il prendre? celui de s'en aller.

E G L I S E.

Précis de l'histoire de l'Eglise chrétienne.

Nous ne porterons point nos regards sur les profondeurs de la théologie; Dieu nous en préserve; l'humble foi seule nous suffit. Nous ne faisons jamais que raconter.

Dans les premières années qui suivirent la mort de JESUS-CHRIST, Dieu et homme, on comptait chez les Hébreux neuf écoles, ou neuf sociétés religieuses, pharisiens, saducéens, esséniens, judaïtes, thérapeutes,

récabites , hérوديens , disciples de *Jean* , et les disciples de *JESUS* , nommés les *frères* , les *Galiléens* , les *fidelles* , qui ne prirent le nom de *chrétiens* que dans Antioche , vers l'an 60 de notre ère , conduits secrètement par *DIEU* même dans des voies inconnues aux hommes.

Les pharisiens admettaient la métempyscose , les saducéens niaient l'immortalité de l'ame et l'existence des esprits , et cependant étaient fidelles au Pentateuque.

Pline le naturaliste (*a*) (apparemment sur la foi de *Flavien Jofephe*) appelle les efféniens *gens æterna in quâ nemo nascitur* , famille éternelle dans laquelle il ne naît personne ; parce que les efféniens se mariaient très-rarement. Cette définition a été depuis appliquée à nos moines.

Il est difficile de juger si c'est des efféniens ou des judaïtes que parle *Jofephe* quand il dit (*b*) : *Ils méprisent les maux de la terre ; ils triomphent des tourmens par leur constance ; ils préfèrent la mort à la vie lorsque le sujet en est honorable. Ils ont souffert le fer et le feu et vu briser leurs os , plutôt que de prononcer la moindre parole contre leur législateur , ni manger des viandes défendues.*

Il paraît que ce portrait tombe sur les judaïtes , et non pas sur les efféniens. Car voici

(*a*) Liv. V , chap. XVII.

(*b*) Hist. chap. XII.

les paroles de *Josèphe*: *Judas fut l'auteur d'une nouvelle secte, entièrement différente des trois autres, c'est-à-dire, des saducéens, des pharisiens et des esséniens.* Il continue et dit: *Ils sont juifs de nation; ils vivent unis entre eux, et regardent la volupté comme un vice: le sens naturel de cette phrase fait croire que c'est des judaïtes dont l'auteur parle.*

Quoi qu'il en soit, on connut ces judaïtes avant que les disciples du CHRIST commençassent à faire un parti considérable dans le monde. Quelques bonnes gens les ont pris pour des hérétiques qui adoraient *Judas Iscariote.*

Les thérapeutes étaient une société différente des esséniens et des judaïtes; ils ressembloient aux gymnosophistes des Indes et aux Brame. *Ils ont, dit Philon, un mouvement d'amour céleste, qui les jette dans l'enthousiasme des bacchantes et des coribantes, et qui les met dans l'état de la contemplation à laquelle ils aspirent. Cette secte naquit dans Alexandrie, qui était toute remplie de juifs, et s'étendit beaucoup dans l'Égypte.*

Les récabites subsistaient encore; ils se faisaient vœu de ne jamais boire de vin: et c'est peut-être à leur exemple que *Mahomet* défendit cette liqueur à ses musulmans.

Les hérodiens regardaient *Hérode* premier du nom comme un messie, un envoyé de DIEU, qui avait rebâti le temple. Il est évident

que les Juifs célébraient sa fête à Rome du temps de *Néron*, témoin les vers de *Perse* : *Herodi venêre dies*, &c.

Voici le jour d'Hérode où tout infame juif
Fait fumer sa lanterne avec l'huile ou le suif.

Les disciples de *Jean-Baptiste* s'étendirent un peu en Egypte, mais principalement dans la Syrie, dans l'Arabie, et vers le golfe persique. On les connaît aujourd'hui sous le nom de *chrétiens de St Jean* ; il y en eut aussi dans l'Asie mineure. Il est dit dans les Actes des apôtres (chap. IX) que *Paul* en rencontra plusieurs à Ephèse ; il leur dit : *Avez-vous reçu le Saint-Esprit ?* Ils lui répondirent : *Nous n'avons pas seulement oui dire qu'il y ait un Saint-Esprit.* Il leur dit : *Quel baptême avez-vous donc reçu ?* Ils lui répondirent : *Le baptême de Jean.*

Les véritables chrétiens cependant jetaient, comme on fait, les fondemens de la seule religion véritable.

Celui qui contribua le plus à fortifier cette société naissante, fut ce *Paul* même qui l'avait persécutée avec le plus de violence. Il était né à Tarsis en Cilicie (c), et fut élevé par le fameux docteur pharisien *Gamaliel*, disciple de

(c) Saint Jérôme dit qu'il était de Giscala en Galilée.

Hillel. Les Juifs prétendent qu'il rompit avec *Gamaliel*, qui refusa de lui donner sa fille en mariage. On voit quelques traces de cette anecdote à la suite des Actes de S^{te} *Thècle*. Ces actes portent qu'il avait le front large, la tête chauve, les sourcils joints, le nez aquilin, la taille courte et grosse, et les jambes torfes. *Lucien*, dans son dialogue de *Philopatris*, semble faire un portrait assez semblable. On a douté qu'il fût citoyen romain, car en ce temps-là on n'accordait ce titre à aucun juif; ils avaient été chassés de Rome par *Tibère*; et *Tarfis* ne fut colonie romaine que près de cent ans après, sous *Caracalla*, comme le remarque *Cellarius* dans sa géographie, livre III, et *Grotius* dans son commentaire sur les Actes, auxquels seuls nous devons nous en rapporter.

DIEU, qui était descendu sur la terre pour y être un exemple d'humilité et de pauvreté, donnait à son Eglise les plus faibles commencemens, et la dirigeait dans ce même état d'humiliation, dans lequel il avait voulu naître. Tous les premiers fidèles furent des hommes obscurs; ils travaillaient tous de leurs mains. L'apôtre S^t *Paul* témoigne qu'il gagnait sa vie à faire des tentes. S^t *Pierre* ressuscita la couturière *Dorcas* qui faisait les robes des frères. L'assemblée des fidèles se tenait à Joppé dans la maison d'un corroyeur nommé *Simon*,

comme

comme on le voit au chapitre IX des Actes des apôtres.

Les fidelles se répandirent secrètement en Grèce, et quelques-uns allèrent de là à Rome, parmi les Juifs, à qui les Romains permettaient une synagogue. Ils ne se séparèrent point d'abord des Juifs ; ils gardèrent la circoncision ; et , comme on l'a déjà remarqué ailleurs , les quinze premiers évêques secrets de Jérusalem furent tous circoncis ou du moins de la nation juive.

Lorsque l'apôtre *Paul* prit avec lui *Timothée*, qui était fils d'un père gentil , il le circoncit lui-même dans la petite ville de Listre. Mais *Tite* son autre disciple ne voulut point se soumettre à la circoncision. Les frères disciples de JESUS furent unis aux Juifs , jusqu'au temps où *Paul* essuya une persécution à Jérusalem , pour avoir amené des étrangers dans le temple. Il était accusé par les Juifs de vouloir détruire la loi mosaïque par JESUS-CHRIST. C'est pour se laver de cette accusation que l'apôtre *S^t Jacques* proposa à l'apôtre *Paul* de se faire raser la tête , et de s'aller purifier dans le temple avec quatre juifs qui avaient fait vœu de se raser. *Prenez-les avec vous* , lui dit *Jacques* (chap. XXI , Act. des apôt.) , *purifiez-vous avec eux* , et que tout le monde sache que ce que l'on dit de vous est faux , et que vous continuez à garder

la loi de Moïse. Ainsi donc Paul , qui d'abord avait été le persécuteur sanguinaire de la sainte société établie par JESUS, Paul qui depuis voulut gouverner cette société naissante, Paul chrétien judaïse , afin que le monde sache qu'on le calomnie quand on dit qu'il ne suit plus la loi mosaïque.

Saint Paul n'en fut pas moins accusé d'impiété et d'hérésie, et son procès criminel dura long-temps ; mais on voit évidemment par les accusations mêmes intentées contre lui , qu'il était venu à Jérusalem pour observer les rites judaïques.

Il dit à Festus ces propres paroles (chapitre XXV des Actes) : *Je n'ai péché ni contre la loi juive , ni contre le temple.*

Les apôtres annonçaient JESUS-CHRIST comme un juste indignement persécuté , un prophète de DIEU , un fils de DIEU , envoyé aux Juifs pour la réformation des mœurs.

La circoncision est utile , dit l'apôtre S^t Paul (chap. II , épît. aux Rom.), si vous observez la loi ; mais si vous la violez , votre circoncision devient prépuce. Si un incirconcis garde la loi , il sera comme circoncis. Le vrai juif est celui qui est juif intérieurement.

Quand cet apôtre parle de JESUS-CHRIST dans ses épîtres , il ne révèle point le mystère ineffable de sa consubstantialité avec DIEU.

» Nous sommes délivrés par lui (dit-il chap. V,
 » épît. aux Rom.) de la colère de DIEU : le
 » don de DIEU s'est répandu sur nous , par la
 » grâce donnée à un seul homme , qui est
 » JESUS-CHRIST.... La mort a régné par le
 » péché d'un seul homme , les justes régne-
 » ront dans la vie par un seul homme , qui est
 » JESUS-CHRIST. »

Et au chap. VIII : » Nous les héritiers de
 » DIEU , et les cohéritiers de CHRIST. Et
 » au chap. XVI : A DIEU , qui est le seul
 » sage, honneur et gloire par JESUS-CHRIST...
 » Vous êtes à JESUS-CHRIST, et JESUS-CHRIST
 » à DIEU. » (I aux Cor. chap. III.)

Et (I aux Cor. chap. XV, v. 27) : » Tout
 » lui est assujetti, en exceptant sans doute
 DIEU qui lui a assujetti toutes choses. »

On a eu quelque peine à expliquer le passage de l'épître aux Philippéens : *Ne faites rien par une vaine gloire ; croyez mutuellement par humilité que les autres vous sont supérieurs ; ayez les mêmes sentimens que CHRIST-JESUS qui, étant dans l'empreinte de DIEU, n'a point cru sa proie de s'égalier à DIEU.* Ce passage paraît très-bien approfondi , et mis dans tout son jour , dans une lettre qui nous reste des Eglises de Vienne et de Lyon , écrite l'an 117 , et qui est un précieux monument de l'antiquité. On loue dans cette lettre la modestie de quelques fidèles : *Ils*

n'ont pas voulu, dit la lettre, *prendre le grand titre de martyrs* (pour quelques tribulations), à l'exemple de JESUS-CHRIST, lequel étant empreint de DIEU, n'a pas cru sa proie la qualité d'égal à DIEU. Origène dit aussi dans son commentaire sur Jean : La grandeur de JESUS a plus éclaté quand il s'est humilié, que s'il eût fait sa proie d'être égal à DIEU. En effet, l'explication contraire peut paraître un contre-sens. Que signifierait : *Croyez les autres supérieurs à vous ; imitez JESUS qui n'a pas cru que c'était une proie, une usurpation de s'égalier à DIEU ?* Ce serait visiblement se contredire, ce serait donner un exemple de grandeur pour un exemple de modestie, ce serait pécher contre la dialectique.

La sagesse des apôtres fondait ainsi l'Eglise naissante. Cette sagesse ne fut point altérée par la dispute qui survint entre les apôtres Pierre, Jacques et Jean, d'un côté, et Paul de l'autre. Cette contestation arriva dans Antioche. L'apôtre Pierre, autrement Céphas, ou Simon Barjone, mangeait avec les gentils convertis, et n'observait point avec eux les cérémonies de la loi, ni la distinction des viandes ; il mangeait, lui, Barnabé et d'autres disciples, indifféremment du porc, des chairs étouffées, des animaux qui avaient le pied fendu et qui ne ruminèrent pas ; mais plusieurs juifs chrétiens étant arrivés, S^t Pierre se remit

avec eux à l'abstinence des viandes défendues et aux cérémonies de la loi mosaïque.

Cette action paraissait très-prudente ; il ne voulait pas scandaliser les juifs chrétiens ses compagnons ; mais S^t Paul s'éleva contre lui avec un peu de dureté. *Je lui résistai*, dit-il, *à sa face, parce qu'il était blâmable.* (Epître aux Galates, chap. II.)

Cette querelle paraît d'autant plus extraordinaire de la part de S^t Paul, qu'ayant été d'abord persécuteur, il devait être modéré, et que lui-même il était allé sacrifier dans le temple à Jérusalem, qu'il avait circoncis son disciple *Timothée*, qu'il avait accompli les rites juifs, lesquels il reprochait alors à *Céphas*. S^t Jérôme prétend que cette querelle entre Paul et *Céphas* était feinte. Il dit, dans sa première homélie, tome III, qu'ils firent comme deux avocats qui s'échauffent et se piquent au barreau, pour avoir plus d'autorité sur les cliens; il dit que *Pierre Céphas* étant destiné à prêcher aux Juifs, et Paul aux gentils, ils firent semblant de se quereller, Paul pour gagner les gentils, et Pierre pour gagner les Juifs. Mais S^t Augustin n'est point du tout de cet avis. *Je suis fâché*, dit-il dans l'épître à Jérôme, *qu'un aussi grand homme se rende le patron du mensonge, patronum mendacii.*

Cette dispute entre S^t Jérôme et S^t Augustin

ne doit pas diminuer notre vénération pour eux , encore moins pour S' *Paul* et pour S' *Pierre*.

Au reste , si *Pierre* était destiné aux juifs judaïfians , et *Paul* aux étrangers , il paraît probable que *Pierre* ne vint point à Rome. Les Actes des apôtres ne font aucune mention du voyage de *Pierre* en Italie.

Quoi qu'il en soit , ce fut vers l'an 60 de notre ère , que les chrétiens commencèrent à se séparer de la communion juive , et c'est ce qui leur attira tant de querelles et tant de persécutions de la part des synagogues répandues à Rome , en Grèce , dans l'Egypte et dans l'Asie. Ils furent accusés d'impiété , d'athéisme , par leurs frères juifs , qui les excommuniaient dans leurs synagogues trois fois les jours du sabbat. Mais DIEU les soutint toujours au milieu des persécutions.

Petit à petit plusieurs églises se formèrent , et la séparation devint entière entre les juifs et les chrétiens avant la fin du premier siècle ; cette séparation était ignorée du gouvernement romain. Le sénat de Rome , ni les empereurs , n'entraient point dans ces querelles d'un petit troupeau que DIEU avait jusquelà conduit dans l'obscurité , et qu'il élevait par des degrés insensibles.

Le christianisme s'établit en Grèce et dans

Alexandrie. Les chrétiens y eurent à combattre une nouvelle secte de juifs devenus philosophes à force de fréquenter les Grecs ; c'était celle de la gnose ou des gnostiques ; il s'y mêla de nouveaux chrétiens. Toutes ces sectes jouissaient alors d'une entière liberté de dogmatifer, de conférer et d'écrire, quand les courtiers juifs établis dans Rome et dans Alexandrie ne les accusaient pas auprès des magistrats ; mais sous *Domitien* la religion chrétienne commença à donner quelque ombrage au gouvernement.

Le zèle de quelques chrétiens, qui n'était pas selon la science, n'empêcha pas l'Eglise de faire les progrès que DIEU lui destinait. Les chrétiens célébrèrent d'abord leurs mystères dans des maisons retirées, dans des caves, pendant la nuit ; de là leur vint le titre de *lucifugaces*, selon *Minutius Felix*. *Philon* les appelle *gesséens*. Leurs noms les plus communs, dans les quatre premiers siècles chez les gentils, étaient ceux de *Galiléens* et de *Nazaréens* ; mais celui de *chrétiens* a prévalu sur tous les autres.

Ni la hiérarchie, ni les usages, ne furent établis tout d'un coup ; les temps apostoliques furent différens des temps qui les suivirent.

La messe, qui se célèbre au matin, était la cène qu'on faisait le soir ; ces usages changèrent à mesure que l'Eglise se fortifia. Une

société plus étendue exigea plus de réglemens, et la prudence des pasteurs se conforma aux temps et aux lieux.

S^t Jérôme et Eusèbe rapportent que quand les Eglises reçurent une forme, on y distingua peu à peu cinq ordres différens : les surveillans , *episcopoi* , d'où sont venus les évêques ; les anciens de la société , *presbyteroi* , les prêtres ; *diaconoi* , les servans ou diacres ; les *pistoi* , croyans , initiés , c'est-à-dire , les baptisés , qui avaient part aux soupers des agapes , les catéchumènes qui attendaient le baptême ; et les énergumènes qui attendaient qu'on les délivrât du démon. Aucun , dans ces cinq ordres , ne portait d'habit différent des autres ; aucun n'était contraint au célibat , témoin le livre de Tertullien dédié à sa femme , témoin l'exemple des apôtres. Aucune représentation , soit en peinture , soit en sculpture , dans leurs assemblées , pendant les deux premiers siècles ; point d'autels , encore moins de cierges , d'encens et d'eau lustrale. Les chrétiens cachaient soigneusement leurs livres aux gentils ; ils ne les confiaient qu'aux initiés ; il n'était pas même permis aux catéchumènes de réciter l'oraison dominicale.

*Du pouvoir de chasser les diables donné
à l'Eglise.*

CE qui distinguait le plus les chrétiens , et ce qui a duré jusqu'à nos derniers temps , était le pouvoir de chasser les diables avec le signe de la croix. *Origène*, dans son *Traité contre Celse*, avoue au nomb. 133 qu'*Antinoüs*, divinifié par l'empereur *Adrien*, feisait des miracles en Egypte par la force des charmes et des prestiges ; mais il dit que les diables sortent du corps des possédés à la prononciation du seul nom de JESUS.

Tertullien va plus loin , et du fond de l'Afrique où il était , il dit dans son *Apologetique*, au chap. XXIII : *Si vos dieux ne confessent pas qu'ils sont des diables à la présence d'un vrai chrétien , nous voulons bien que vous répandiez le sang de ce chrétien. Y a-t-il une démonstration plus claire ?*

En effet, JESUS-CHRIST envoya ses apôtres pour chasser les démons. Les Juifs avaient aussi de son temps le don de les chasser ; car lorsque JESUS eut délivré des possédés , et eut envoyé les diables dans les corps d'un troupeau de deux mille cochons , et qu'il eut opéré d'autres guérisons pareilles , les pharisiens dirent : Il chasse les démons par la puissance de *Belzébuth*. *Si c'est par Belzébuth que je*

les chasse, répondit JESUS, *par qui vos fils les chassent-ils ?* Il est incontestable que les Juifs se vantaient de ce pouvoir : ils avaient des exorcistes et des exorcismes. On invoquait le nom de DIEU, de *Jacob* et d'*Abraham*. On mettait des herbes consacrées dans le nez des démoniaques (*Joséphe* rapporte une partie de ces cérémonies). Ce pouvoir sur les diables, que les Juifs ont perdu, fut transmis aux chrétiens, qui semblent aussi l'avoir perdu depuis quelque temps.

Dans le pouvoir de chasser les démons était compris celui de détruire les opérations de la magie ; car la magie fut toujours en vigueur chez toutes les nations. Tous les pères de l'Eglise rendent témoignage à la magie. *S^t Justin* avoue dans son Apologétique, au livre III, qu'on évoque souvent les âmes des morts, et il en tire un argument en faveur de l'immortalité de l'âme. *Lactance*, au livre VII de ses Institutions divines, dit que *si on osait nier l'existence des âmes après la mort, le magicien vous en convaincrerait bientôt en les faisant paraître*. *Irénée*, *Clément alexandrin*, *Tertullien*, l'évêque *Cyprien*, tous affirment la même chose. Il est vrai qu'aujourd'hui tout est changé, et qu'il n'y a pas plus de magiciens que de démoniaques. Mais DIEU est le maître d'avertir les hommes par des prodiges dans certains temps, et de les faire cesser dans d'autres.

Des martyrs de l'Eglise.

QUAND les sociétés chrétiennes devinrent un peu nombreuses, et que plusieurs s'élevèrent contre le culte de l'empire romain, les magistrats sévirent contre elles, et les peuples surtout les persécutèrent. On ne persécutait point les juifs qui avaient des privilèges particuliers, et qui se renfermaient dans leurs synagogues; on leur permettait l'exercice de leur religion, comme on fait encore aujourd'hui à Rome; on souffrait tous les cultes divers répandus dans l'empire, quoique le sénat ne les adoptât pas.

Mais les chrétiens se déclarant ennemis de tous ces cultes, et surtout de celui de l'empire, furent exposés plusieurs fois à ces cruelles épreuves.

Un des premiers et des plus célèbres martyrs fut *Ignace*, évêque d'Antioche, condamné par l'empereur *Trajan* lui-même, alors en Asie; et envoyé par ses ordres à Rome, pour être exposé aux bêtes, dans un temps où l'on ne massacrait point à Rome les autres chrétiens. On ne fait point précisément de quoi il était accusé auprès de cet empereur, renommé d'ailleurs pour sa clémence; il fallait que S^t *Ignace* eût de bien violens ennemis. Quoi qu'il en soit, l'histoire de son

martyre rapporte qu'on lui trouva le nom de JESUS-CHRIST gravé sur le cœur en caractères d'or ; et c'est de là que les chrétiens prirent en quelques endroits le nom de *théophores* , qu'*Ignace* s'était donné à lui-même.

On nous a conservé une lettre de lui (d) , par laquelle il prie les évêques et les chrétiens de ne point s'opposer à son martyre ; soit que dès-lors les chrétiens fussent assez puissans pour le délivrer ; soit que parmi eux quelques-uns eussent assez de crédit pour obtenir sa grâce. Ce qui est encore très-remarquable , c'est qu'on souffrit que les chrétiens de Rome vinssent au-devant de lui , quand il fut amené dans cette capitale ; ce qui prouverait évidemment qu'on punissait en lui la personne et non pas la secte.

Les persécutions ne furent pas continuées. *Origène* , dans son livre III contre *Celse* , dit : *On ne peut compter facilement les chrétiens qui sont morts pour leur religion , parce qu'il en est mort peu , et seulement de temps en temps , et par intervalle.*

DIEU eut un si grand soin de son Eglise , que , malgré ses ennemis , il fit en sorte qu'elle tint cinq conciles dans le premier

(d) *Dupin* , dans sa Bibliothèque ecclésiastique , prouve que cette lettre est authentique.

siècle , seize dans le second , et trente dans le troisième ; c'est-à-dire des assemblées secrètes et tolérées. Ces assemblées furent quelquefois défendues , quand la fausse prudence des magistrats craignit qu'elles ne devinssent tumultueuses. Il nous est resté peu de procès verbaux des proconsuls et des préteurs qui condamnèrent les chrétiens à mort. Ce serait les seuls actes sur lesquels on pût constater les accusations portées contre eux , et leurs supplices.

Nous avons un fragment de *Denys* d'Alexandrie , dans lequel il rapporte l'extrait du greffe d'un proconsul d'Egypte , sous l'empereur *Valérien* ; le voici :

„ *Denys* , *Fauste* , *Maxime* , *Marcel* et *Ché-*
 „ *mon* ayant été introduits à l'audience , le
 „ préfet *Emilien* leur a dit : Vous avez pu
 „ connaître par les entretiens que j'ai eus
 „ avec vous , et par tout ce que je vous ai
 „ écrit , combien nos princes ont témoigné
 „ de bonté à votre égard ; je veux bien encore
 „ vous le redire : ils font dépendre votre con-
 „ servation et votre salut de vous-mêmes , et
 „ votre destinée est entre vos mains. Ils ne
 „ demandent de vous qu'une seule chose ,
 „ que la raison exige de toute personne rai-
 „ sonnable ; c'est que vous adoriez les dieux ,
 „ protecteurs de leur empire , et que vous

„ abandonniez cet autre culte si contraire à
 „ la nature et au bon sens. „

Denys a répondu : „ Chacun n'a pas les
 „ mêmes dieux , et chacun adore ceux qu'il
 „ croit l'être véritablement. „

Le préfet *Emilien* a repris : „ Je vois bien
 „ que vous êtes des ingrats qui abusez des
 „ bontés que les empereurs ont pour vous.
 „ Eh bien, vous ne demeurerez pas davantage
 „ dans cette ville , et je vous envoie à Céphro
 „ dans le fond de la Lybie ; ce sera là le lieu
 „ de votre bannissement , selon l'ordre que
 „ j'en ai reçu de nos empereurs : au reste ne
 „ pensez pas y tenir vos assemblées , ni aller
 „ faire vos prières dans ces lieux que vous
 „ nommez des cimetières , cela vous est abso-
 „ lument défendu , et je ne le permettrai à
 „ personne. „

Rien ne porte plus les caractères de vérité
 que ce procès verbal. On voit par là qu'il y
 avait des temps où les assemblées étaient pro-
 hibées. C'est ainsi qu'en France il est défendu
 aux calvinistes de s'assembler ; on a même
 quelquefois fait pendre et rouer des ministres
 ou prédicans qui tenaient des assemblées mal-
 gré les lois ; et depuis 1745 , il y en a eu
 six de pendus. C'est ainsi qu'en Angleterre
 et en Irlande les assemblées sont défendues
 aux catholiques romains ; et il y a eu des

occasions où les délinquans ont été condamnés à mort.

Malgré ces défenses portées par les lois romaines , DIEU inspira à plusieurs empereurs de l'indulgence pour les chrétiens. *Dioclétien* même , qui passe chez les ignorans pour un persécuteur , *Dioclétien* , dont la première année de règne est encore l'époque de l'ère des martyrs , fut , pendant plus de dix-huit ans , le protecteur déclaré du christianisme , au point que plusieurs chrétiens eurent des charges principales auprès de sa personne. Il épousa même une chrétienne ; il souffrit que dans Nicomédie , sa résidence , il y eût une superbe église élevée vis-à-vis son palais.

Le César *Galérius* ayant malheureusement été prévenu contre les chrétiens , dont il croyait avoir à se plaindre , engagea *Dioclétien* à faire détruire la cathédrale de Nicomédie. Un chrétien plus zélé que sage mit en pièces l'édit de l'empereur , et de là vint cette persécution si fameuse , dans laquelle il y eut plus de deux cents personnes exécutées à mort dans l'empire romain , sans compter ceux que la fureur du petit peuple , toujours fanatique et toujours barbare , fit périr contre les formes juridiques.

Il y eut en divers temps un si grand nombre de martyrs , qu'il faut bien se donner de garde

d'ébranler la vérité de l'histoire de ces véritables confesseurs de notre sainte religion, par un mélange dangereux de fables et de faux martyres.

Le bénédictin dom *Ruinart*, par exemple, homme d'ailleurs aussi instruit qu'estimable et zélé, aurait dû choisir avec plus de discrétion ses actes sincères. Ce n'est pas assez qu'un manuscrit soit tiré de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, ou d'un couvent de cénobites de Paris, conforme à un manuscrit des feuillans, pour que cet acte soit authentique; il faut que cet acte soit ancien, écrit par des contemporains, et qu'il porte d'ailleurs tous les caractères de la vérité.

Il aurait pu se passer de rapporter l'aventure du jeune *Romanus*, arrivée en 303. Ce jeune romain avait obtenu son pardon de *Dioclétien* dans Antioche; cependant il dit que le juge *Asclépiade* le condamna à être brûlé. Des juifs présens à ce spectacle se moquèrent du jeune *S^t Romanus*, et reprochèrent aux chrétiens que leur Dieu les laissait brûler, lui qui avait délivré *Sidrach*, *Misach* et *Abed-négo* de la fournaise; qu'aussitôt il s'éleva, dans le temps le plus serene, un orage qui éteignit le feu; qu'alors le juge ordonna qu'on coupât la langue au jeune *Romanus*; que le premier médecin de l'empereur, se trouvant là, fit

officieusement la fonction de boucher, et lui coupa la langue dans la racine, qu'aussitôt le jeune homme, qui était bègue auparavant, parla avec beaucoup de liberté; que l'empereur fut étonné que l'on parlât si bien sans langue; que le médecin, pour réitérer cette expérience, coupa sur le champ la langue à un passant, lequel en mourut subitement.

Eusèbe, dont le bénédictin *Ruinart* a tiré ce conte, devait respecter assez les vrais miracles opérés dans l'ancien et dans le nouveau Testament (desquels personne ne doutera jamais), pour ne pas leur associer des histoires si suspectes, lesquelles pourraient scandaliser les faibles.

Cette dernière persécution ne s'étendit pas dans tout l'empire. Il y avait alors en Angleterre quelque christianisme, qui s'éclipça bientôt pour reparaitre ensuite sous les rois saxons. Les Gaules méridionales et l'Espagne étaient remplies de chrétiens. Le César *Constance Chlore* les protégea beaucoup dans toutes ces provinces. Il avait une concubine qui était chrétienne, c'est la mère de *Constantin*, connue sous le nom de *S^{te} Hélène*; car il n'y eut jamais de mariage avéré entre elle et lui; et il la renvoya même dès l'an 92, quand il épousa la fille de *Maximien-Hercule*; mais elle avait

conservé sur lui beaucoup d'ascendant, et lui avait inspiré une grande affection pour notre sainte religion.

De l'établissement de l'Eglise sous Constantin.

LA divine Providence préparait ainsi, par des voies qui semblent humaines, le triomphe de son Eglise.

Constance Chlore mourut en 306 à Yorck en Angleterre, dans un temps où les enfans qu'il avait de la fille d'un César étaient en bas âge, et ne pouvaient prétendre à l'empire. *Constantin* eut la confiance de se faire élire à Yorck par cinq ou six mille soldats, allemands, gaulois, et anglais pour la plupart. Il n'y avait pas d'apparence que cette élection, faite sans le consentement de Rome, du sénat et des armées, pût prévaloir; mais DIEU lui donna la victoire sur *Maxentius* élu à Rome, et le délivra enfin de tous ses collègues. On ne peut dissimuler qu'il ne se rendît d'abord indigne des faveurs du ciel, par le meurtre de tous ses proches, et enfin de sa femme et de son fils.

On peut douter de ce que *Zozime* rapporte à ce sujet. Il dit que *Constantin*, agité de remords après tant de crimes, demanda aux pontifes de l'empire s'il y avait quelque expiation pour

lui, et qu'ils lui dirent qu'ils n'en connaissent pas. Il est bien vrai qu'il n'y en avait point eu pour *Néron*, et qu'il n'avait osé assister aux sacrés mystères en Grèce. Cependant les tauroboles étaient en usage; et il est bien difficile de croire qu'un empereur tout-puissant n'ait pu trouver un prêtre qui voulût lui accorder des sacrifices expiatoires. Peut-être même est-il moins croyable que *Constantin*, occupé de la guerre, de son ambition, de ses projets, et environné de flatteurs, ait eu le temps d'avoir des remords. *Zozime* ajoute qu'un prêtre égyptien, arrivé d'Espagne, qui avait accès à sa porte, lui promit l'expiation de tous ses crimes dans la religion chrétienne. On a soupçonné que ce prêtre était *Ozius*, évêque de Cordoue.

Quoi qu'il en soit, DIEU réserva *Constantin* pour l'éclairer et pour en faire le protecteur de l'Eglise. Ce prince fit bâtir sa ville de Constantinople, qui devint le centre de l'empire et de la religion chrétienne. Alors l'Eglise prit une forme auguste. Et il est à croire que, lavé par son baptême et repentant à sa mort, il obtint miséricorde, quoiqu'il soit mort arien. Il serait bien dur que tous les partisans des deux évêques *Eusèbe* eussent été damnés.

Dès l'an 314, avant que *Constantin* résidât

dans sa nouvelle ville , ceux qui avaient persécuté les chrétiens furent punis par eux de leurs cruautés. Les chrétiens jetèrent la femme de *Maximien* dans l'Oronte ; ils égorgèrent tous ses parens ; ils massacrèrent dans l'Égypte et dans la Palestine les magistrats qui s'étaient le plus déclarés contre le christianisme. La veuve et la fille de *Dioclétien* s'étant cachées à Thessalonique , furent reconnues , et leurs corps jetés dans la mer. Il eût été à souhaiter que les chrétiens eussent moins écouté l'esprit de vengeance ; mais DIEU , qui punit selon sa justice , voulut que les mains des chrétiens fussent teintes du sang de leurs persécuteurs , sitôt que ces chrétiens furent en liberté d'agir.

Constantin convoqua , assembla dans Nicée , vis-à-vis de Constantinople , le premier concile œcuménique , auquel présida *Osius*. On y décida la grande question qui agitait l'Église , touchant la divinité de JÉSUS-CHRIST. (*)

On fait assez comment l'Église , ayant combattu trois cents ans contre les rites de l'empire romain , combattit ensuite contre elle-même , et fut toujours militante et triomphante.

Dans la suite des temps , l'Église grecque presque toute entière , et toute l'Église

(*) Voyez ARIANISME , CHRISTIANISME , section II , et CONCILES.

d'Afrique, devinrent esclaves sous les Arabes, et ensuite sous les Turcs, qui élevèrent la religion mahométane sur les ruines de la chrétienne. L'Eglise romaine subsista, mais toujours souillée de sang par plus de six cents ans de discorde entre l'empire d'Occident et le sacerdoce. Ces querelles mêmes la rendirent très-puissante. Les évêques, les abbés en Allemagne se firent tous princes, et les papes acquirent peu à peu la domination absolue dans Rome et dans un pays considérable. Ainsi DIEU éprouva son Eglise par les humiliations, par les troubles, par les crimes et par la splendeur.

Cette Eglise latine perdit, au seizième siècle, la moitié de l'Allemagne, le Danemarck, la Suède, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la meilleure partie de la Suisse, la Hollande; elle a gagné plus de terrain en Amérique, par les conquêtes des Espagnols, qu'elle n'en a perdu en Europe; mais avec plus de territoire elle a bien moins de sujets.

La Providence divine semblait destiner le Japon, Siam, l'Inde et la Chine à se ranger sous l'obéissance du pape, pour le récompenser de l'Asie mineure, de la Syrie, de la Grèce, de l'Egypte, de l'Afrique, de la Russie, et des autres Etats perdus dont nous avons parlé. S^t François Xavier, qui porta le saint Evangile aux Indes orientales et au Japon,

quand les Portugais y allèrent chercher des marchandises , fit un très-grand nombre de miracles , tous attestés par les RR. PP. jésuites ; quelques-uns disent qu'il ressuscita neuf morts ; mais le R. P. *Ribadeneira* , dans sa *Fleur des saints* , se borne à dire qu'il n'en ressuscita que quatre ; c'est bien assez. La Providence voulut qu'en moins de cent années il y eût des milliers de catholiques romains dans les îles du Japon. Mais le diable sema son ivraie au milieu du bon grain. Les jésuites , à ce qu'on croit , formèrent une conjuration suivie d'une guerre civile , dans laquelle tous les chrétiens furent exterminés en 1638. Alors la nation ferma ses ports à tous les étrangers , excepté aux Hollandais , qu'on regardait comme des marchands , et non pas comme des chrétiens , et qui furent d'abord obligés de marcher sur la croix , pour obtenir la permission de vendre leurs denrées dans la prison où on les renferme lorsqu'ils abordent à Nangazaki.

La religion catholique , apostolique et romaine fut proscrire à la Chine dans nos derniers temps , mais d'une manière moins cruelle. Les RR. PP. jésuites n'avaient pas à la vérité ressuscité des morts à la cour de Pékin, ils s'étaient contentés d'enseigner l'astronomie, de fonder du canon , et d'être mandarins. Leurs malheureuses disputes avec des domini-

cains et d'autres scandalisèrent à tel point le grand empereur *Yontchin*, que ce prince, qui était la justice et la bonté même, fut assez aveugle pour ne plus permettre qu'on enseignât notre sainte religion, dans laquelle nos missionnaires ne s'accordaient pas. Il les chassa avec une bonté paternelle, leur fournissant des subsistances et des voitures jusqu'aux confins de son empire.

Toute l'Asie, toute l'Afrique, la moitié de l'Europe, tout ce qui appartient aux Anglais, aux Hollandais, dans l'Amérique, toutes les hordes américaines non domptées, toutes les terres australes, qui font une cinquième partie du globe, sont demeurées la proie du démon, pour vérifier cette sainte parole : *Il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.*

De la signification du mot Eglise. Portrait de l'Eglise primitive. Dégénération. Examen des sociétés qui ont voulu rétablir l'Eglise primitive, et particulièrement des primitifs appelés Quakers.

CE mot grec signifiait chez les Grecs *assemblée du peuple*. Quand on traduisit les livres hébreux en grec, on rendit synagogue par

église, et on se sert du même nom pour exprimer la *société juive*, la *congrégation politique*, l'*assemblée juive*, le *peuple juif*. Ainsi il est dit dans les Nombres (e) : *Pourquoi avez-vous mené l'Eglise dans le désert ?* et dans le Deutéronome (f) : *L'eunuque, le Moabite, l'Ammonite, n'entreront pas dans l'Eglise; les Iduméens, les Egyptiens n'entreront dans l'Eglise qu'à la troisième génération.*

JESUS-CHRIST dit dans S^t Matthieu (g) :
 „ Si votre frère a péché contre vous (vous
 „ a offensé), reprenez-le entre vous et lui.
 „ Prenez, amenez avec vous un ou deux
 „ témoins, afin que tout s'éclaircisse par la
 „ bouche de deux ou trois témoins; et s'il
 „ ne les écoute pas, plaignez-vous à l'assem-
 „ blée du peuple, à l'Eglise : et s'il n'écoute
 „ pas l'Eglise, qu'il soit comme un gentil,
 „ ou un receveur des deniers publics. Je vous
 „ dis, ainsi soit-il, en vérité, tout ce que
 „ vous aurez lié sur terre sera lié au ciel; et
 „ ce que vous aurez délié sur terre sera délié
 „ au ciel. „ (Allusion aux clefs des portes
 dont on liait et déliait la courroie.)

Il s'agit ici de deux hommes dont l'un a offensé l'autre et persiste. On ne pouvait le faire comparaître dans l'assemblée, dans

(e) Chap. XX, v. 4.

(g) Chap. XXXVIII.

(f) Chap. XXIII, v. 1, 2, 3.

l'Eglise chrétienne , il n'y en avait point encore ; on ne pouvait faire juger cet homme dont son compagnon se plaignait , par un évêque et par les prêtres qui n'existaient pas encore : de plus , ni les prêtres juifs , ni les prêtres chrétiens , ne furent jamais jugés des querelles entre particuliers ; c'était une affaire de police. Les évêques ne devinrent juges que vers le temps de *Valentinien III.*

Les commentateurs ont donc conclu que l'écrivain sacré de cet évangile fait parler ici notre Seigneur par anticipation ; que c'est une allégorie , une prédiction de ce qui arrivera quand l'Eglise chrétienne fera formée et établie.

Selden fait une remarque importante sur ce passage (h) ; c'est qu'on n'excommuniait point chez les Juifs les publicains , les receveurs des deniers royaux. Le petit peuple pouvait les détester ; mais , étant des officiers nécessaires nommés par le prince , il n'était jamais tombé dans la tête de personne de vouloir les séparer de l'*assemblée*. Les Juifs étaient alors sous la domination du proconsul de Syrie , qui étendait sa juridiction jusqu'aux confins de la Galilée et jusque dans l'île de Chypre , où il avait des vice-gérens. Il aurait été très-imprudent de marquer publiquement son

(h) *In Sinedrijs Hebraorum*, lib. II.

horreur pour les officiers légaux du proconsul. L'injustice même eût été jointe à l'imprudence : car les chevaliers romains, fermiers du domaine public, les receveurs de l'argent de *César*, étaient autorisés par les lois.

S' *Augustin*, dans son sermon LXXXI, peut fournir des réflexions pour l'intelligence de ce passage. Il parle de ceux qui gardent leur haine, qui ne veulent point pardonner. *Cæpisti habere fratrem tuum tanquam publicanum, ligas illum in terrâ : sed ut justè alliges, vide : nam injusta vincula disrumpit justitia. Quum autem correxeris et concordaveris cum fratre tuo, solvisti eum in terrâ.*

„ Vous regardez votre frère comme un
 „ publicain ; c'est l'avoir lié sur la terre. Mais
 „ voyez si vous le liez justement : car la
 „ justice rompt les liens injustes. Mais si vous
 „ avez corrigé votre frère, si vous vous êtes
 „ accordé avec lui, vous l'avez délié sur la
 „ terre. „

Il semble, par la manière dont S' *Augustin* s'explique, que l'offensé ait fait mettre l'offenseur en prison, et qu'on doive entendre que s'il est jeté dans les liens sur la terre, il est aussi dans les liens célestes ; mais que si l'offensé est inexorable, il devient lié lui-même. Il n'est point question de l'Eglise dans l'explication de S' *Augustin* ; il ne s'agit que

de pardonner ou de ne pardonner pas une injure. S' *Augustin* ne parle point ici du droit sacerdotal de remettre les péchés de la part de DIEU. C'est un droit reconnu ailleurs , un droit dérivé du sacrement de la confession. S' *Augustin* , tout profond qu'il est dans les types et dans les allégories , ne regarde pas ce fameux passage comme une allusion à l'absolution donnée ou refusée par les ministres de l'Eglise catholique romaine dans le sacrement de pénitence.

Du nom d'Eglise dans les sociétés chrétiennes.

ON ne reconnaît dans plusieurs Etats chrétiens que quatre Eglises , la grecque , la romaine , la luthérienne , la réformée ou calviniste. Il en est ainsi en Allemagne ; les primitifs ou quakers , les anabaptistes , les fociniens , les memnonistes , les piétistes , les moraves , les juifs et autres , ne forment point d'Eglise. La religion juive a conservé le titre de synagogue. Les sectes chrétiennes qui sont tolérées, n'ont que des assemblées secrètes, des *conventicules* ; il en est de même à Londres.

On ne reconnaît l'Eglise catholique ni en Suède , ni en Danemarck , ni dans les parties septentrionales de l'Allemagne , ni en Hollande , ni dans les trois quarts de la Suisse , ni dans les trois royaumes de la Grande-Bretagne.

*De la primitive Eglise , et de ceux qui ont cru
la rétablir.*

LES Juifs , ainsi que tous les peuples de Syrie , furent divisés en plusieurs petites congrégations religieuses , comme nous l'avons vu : toutes tendaient à une perfection mystique.

Un rayon plus pur de lumière anima les disciples de S' *Jean* , qui subsistent encore vers Moful. Enfin vint sur la terre le fils de DIEU annoncé par S' *Jean*. Ses disciples furent constamment tous égaux. JESUS leur avait dit expressément (i) : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier. . . . Je suis venu pour servir et non pour être servi. . . . Celui qui voudra être le maître des autres , les servira.*

Une preuve d'égalité , c'est que les chrétiens, dans les commencemens , ne prirent d'autre nom que celui de *frères*. Ils s'assembloient et attendaient l'Esprit ; ils prophétisaient quand ils étaient inspirés. S' *Paul* , dans sa première lettre aux Corinthiens , leur dit (k) : *Si dans votre assemblée chacun de vous a le don du cantique , celui de la doctrine , celui de l'apocalypse , celui des langues , celui d'interpréter , que*

(i) *Matth.* chap. XX ; et *Marc* , chap. IX et X.

(k) *Chap.* XIV.

tout soit à l'édification Si quelqu'un parle de la langue comme deux ou trois , et par parties , qu'il y en ait un qui interprète.

Que deux ou trois prophètes parlent , que les autres jugent ; et que si quelque chose est révélée à un autre , que le premier se taise ; car vous pouvez tous prophétiser chacun à part , afin que tous apprennent et que tous exhortent ; l'esprit de prophétie est soumis aux prophètes : car le Seigneur est un Dieu de paix. Ainsi donc , mes frères , ayez tous l'émulation de prophétiser , et n'empêchez point de parler des langues.

J'ai traduit mot à mot , par respect pour le texte , et pour ne point entrer dans des disputes de mots.

St Paul , dans la même épître , convient (1) que les femmes peuvent prophétiser , quoiqu'il leur défende , au chapitre XIV , de parler dans les assemblées. *Toute femme , dit-il , priant ou prophétisant sans avoir un voile sur la tête , souille sa tête : car c'est comme si elle était chauve.*

Il est clair par tous ces passages , et par beaucoup d'autres , que les premiers chrétiens étaient tous égaux , non-seulement comme frères en JESUS-CHRIST , mais comme également partagés. L'esprit se communiquait également à eux ; ils parlaient également

(1) Chap. XI , v. 5.

diverses langues ; ils avaient également le don de prophétiser , sans distinction de rang , ni d'âge , ni de sexe.

Les apôtres qui enseignaient les néophytes , avaient sans doute sur eux cette prééminence naturelle que le précepteur a sur l'écopier ; mais de juridiction , de puissance temporelle , de ce qu'on appelle *honneurs* dans le monde , de distinction dans l'habillement , de marque de supériorité , ils n'en avaient assurément aucune , ni ceux qui leur succédèrent. Ils possédaient une autre grandeur bien différente , celle de la persuasion.

Les frères mettaient leur argent en commun (*m*). Ce furent eux-mêmes qui choisirent sept d'entre eux pour avoir soin des tables et de pourvoir aux nécessités communes. Ils élurent dans Jérusalem même ceux que nous nommons *Etienne* , *Philippe* , *Procore* , *Nicanor* , *Timon* , *Parmenas* et *Nicolas*. Ce qu'on peut remarquer , c'est que parmi ces sept élus par la communauté juive , il y a six grecs.

Après les apôtres , on ne trouve aucun exemple d'un chrétien qui ait eu sur les autres chrétiens d'autre pouvoir que celui d'enseigner , d'exhorter , de chasser les démons du corps des énergumènes , de faire des miracles.

(*m*) Actes des apôtres , chap. VI.

Tout est spirituel ; rien ne se ressent des pompes du monde. Ce n'est guère que dans le troisième siècle que l'esprit d'orgueil , de vanité , d'intérêt , se manifesta de tous côtés chez les fidèles.

Les agapes étaient déjà de grands festins , on leur reprochait le luxe et la bonne chère. *Tertullien* l'avoue (n) : „ Oui , dit-il , nous „ faisons grande chère ; mais dans les mystères „ d'Athènes et d'Égypte ne fait-on pas bonne „ chère aussi ? Quelque dépense que nous „ faisons , elle est utile et pieuse , puisque „ les pauvres en profitent. „ *Quantiscumque sumptibus constat , lucrum est pietatis , siquidem inopes refrigerio isto juvamus.*

Dans ce temps-là même , des sociétés de chrétiens qui osaient se dire plus parfaites que les autres , les montanistes , par exemple , qui se vantaient de tant de prophéties et d'une morale si austère , qui regardaient les secondes noces comme des adultères , et la fuite de la persécution comme une apostasie , qui avaient si publiquement des convulsions sacrées et des extases , qui prétendaient parler à DIEU face à face , furent convaincus , à ce qu'on prétend , de mêler le sang d'un enfant d'un an au pain de l'eucharistie. Ils attirèrent sur

(n) *Tertullien* , chap. XXXIX.

les véritables chrétiens ce cruel reproche qui les exposa aux persécutions.

Voici comme ils s'y prenaient, selon saint *Augustin* (o); ils piquaient avec des épingles tout le corps de l'enfant, ils pétrifiaient la farine avec ce sang et en faisaient un pain; s'il en mourait, ils l'honoraient comme un martyr.

Les mœurs étaient si corrompues, que les saints pères ne cessaient de s'en plaindre. Ecoutez *S^t Cyprien* dans son livre des *Tombés* (p):
 „ Chaque prêtre, dit-il, court après les
 „ biens et les honneurs avec une fureur insa-
 „ tiable. Les évêques sont sans religion;
 „ les femmes sans pudeur; la friponnerie
 „ règne; on jure, on se parjure; les animo-
 „ sités divisent les chrétiens; les évêques
 „ abandonnent les chaires pour courir aux
 „ foires, et pour s'enrichir par le négoce;
 „ enfin nous nous plaifons à nous seuls, et
 „ nous déplaisons à tout le monde. „

Avant ces scandales, le prêtre *Novatien* en avait donné un bien funeste aux fidèles de Rome: il fut le premier antipape. L'épiscopat de Rome, quoique secret et exposé à la persécution, était un objet d'ambition et d'avarice

(o) *Augustin, de hæresibus. Hæres. XXVI.*

(p) Voyez les œuvres de saint *Cyprien*, et l'*Hist. ecclésiast. de Fleury*, tome II, page 168, édition in-12, 1725.

par les grandes contributions des chrétiens et par l'autorité de la place.

Ne répétons point ici ce qui est déposé dans tant d'archives, ce qu'on entend tous les jours dans la bouche des personnes instruites ; ce nombre prodigieux de schismes et de guerres ; six cents années de querelles sanglantes entre l'empire et le sacerdoce ; l'argent des nations coulant par mille canaux, tantôt à Rome, tantôt dans Avignon lorsque les papes y fixèrent leur séjour pendant soixante et douze ans ; et le sang coulant dans toute l'Europe, soit pour l'intérêt d'une tiare, si inconnue à JESUS-CHRIST, soit pour des questions inintelligibles dont il n'a jamais parlé. Notre religion n'en est pas moins vraie, moins sacrée, moins divine, pour avoir été fouillée si long-temps dans le crime et plongée dans le carnage.

Quand la fureur de dominer, cette terrible passion du cœur humain, fut parvenue à son dernier excès, lorsque le moine *Hildebrand*, élu contre les lois évêque de Rome, arracha cette capitale aux empereurs, et défendit à tous les évêques d'Occident de porter l'ancien nom de *pape* pour se l'attribuer à lui seul ; lorsque les évêques d'Allemagne à son exemple se rendirent souverains, que tous ceux de France et d'Angleterre tâchèrent d'en faire

autant , il s'éleva , depuis ces temps affreux jusqu'à nos jours , des sociétés chrétiennes qui , sous cent noms différens , voulurent rétablir l'égalité primitive dans le christianisme.

Mais ce qui avait été praticable dans une petite société cachée au monde , ne l'était plus dans de grands royaumes. L'Eglise militante et triomphante ne pouvait plus être l'Eglise ignorée et humble. Les évêques , les grandes communautés monastiques riches et puissantes , se réunissant sous les étendards du pontife de la Rome nouvelle , combattirent alors *pro aris et pro focis* , pour leurs autels et pour leurs foyers. Croisades , armées , sièges , batailles , rapines , tortures , assassinats par la main des bourreaux , assassinats par la main des prêtres des deux partis , poisons , dévastations par le fer et par la flamme , tout fut employé pour soutenir ou pour humilier la nouvelle administration ecclésiastique ; et le berceau de la primitive Eglise fut tellement caché sous les flots de sang et sous les ossemens des morts , qu'on put à peine le retrouver.

Des primitifs appelés quakers.

LES guerres religieuses et civiles de la Grande-Bretagne , ayant désolé l'Angleterre ,

l'Ecosse et l'Irlande dans le règne infortuné de *Charles I* ; *Guillaume Penn*, fils d'un vice-amiral, résolut d'aller rétablir ce qu'il appelait la *primitive Eglise*, sur les rivages de l'Amérique septentrionale, dans un climat doux, qui lui parut fait pour ses mœurs. Sa secte était nommée celle des *trembleurs* ; dénomination ridicule, mais qu'ils méritaient par les tremblemens de corps qu'ils affectaient en prêchant, et par un nasillonement qui ne fut dans l'Eglise romaine que le partage d'une espèce de moines appelés *capucins*. Mais on peut en parlant du nez, et en se secouant, être doux, frugal, modeste, juste, charitable. Personne ne nie que cette société de primitifs ne donnât l'exemple de toutes ces vertus.

Penn voyait que les évêques anglicans et les presbytériens avaient été la cause d'une guerre affreuse pour un surplis, des manches de linon et une liturgie ; il ne voulut ni liturgie, ni linon, ni surplis. Les apôtres n'en avaient point. JESUS-CHRIST n'avait baptisé personne ; les associés de *Penn* ne voulurent point être baptisés.

Les premiers fidèles étaient égaux ; ces nouveaux venus prétendirent l'être autant qu'il est possible. Les premiers disciples reçurent l'esprit et parlaient dans l'assemblée ; ils n'avaient ni autels, ni temples, ni ornemens,

ni cierges , ni encens , ni cérémonies : *Penn* et les siens se flattèrent de recevoir l'esprit , et renoncèrent à toute cérémonie , à tout appareil. La charité était précieuse aux disciples du Sauveur ; ceux de *Penn* firent une bourse commune pour secourir les pauvres. Ainsi ces imitateurs des esséniens et des premiers chrétiens , quoique errans dans les dogmes et dans les rites , étaient pour toutes les autres sociétés chrétiennes un modèle étonnant de morale et de police.

Enfin , cet homme singulier alla s'établir avec cinq cents des siens dans le canton alors le plus sauvage de l'Amérique. La reine *Christine* de Suède avait voulu y fonder une colonie qui n'avait pas réussi ; les primitifs de *Penn* eurent plus de succès.

C'était sur les bords de la rivière de Delaware, vers le quarantième degré. Cette contrée n'appartenait au roi d'Angleterre que parce qu'elle n'était réclamée alors par personne , et que les peuples nommés par nous *Sauvages* , qui auraient pu la cultiver , avaient toujours demeuré assez loin dans l'épaisseur des forêts. Si l'Angleterre n'avait eu ce pays que par droit de conquête , *Penn* et ses primitifs auraient eu en horreur un tel asile. Ils ne regardaient ce prétendu droit de conquête que comme une violation du droit de la nature et comme une rapine.

Le roi *Charles II* déclara *Penn* souverain de tout ce pays désert , par l'acte le plus authentique, du 4 mars 1681. *Penn* dès l'année suivante y promulgua ses lois. La première fut la liberté civile entière , de sorte que chaque colon possédant cinquante acres de terre était membre de la législation ; la seconde , une défense expresse aux avocats et aux procureurs de prendre jamais d'argent ; la troisième , l'admission de toutes les religions , et la permission même à chaque habitant d'adorer DIEU dans sa maison , sans assister jamais à aucun culte public.

Voici cette loi telle qu'elle est portée :

» La liberté de conscience étant un droit
 » que tous les hommes ont reçu de la nature
 » avec l'existence, et que tous les gens paisibles
 » doivent maintenir ; il est fermement établi
 » que personne ne sera forcé d'assister à aucun
 » exercice public de religion.

» Mais il est expressément donné plein
 » pouvoir à chacun de faire librement l'exer-
 » cice public ou privé de sa religion , sans
 » qu'on puisse y apporter aucun trouble ni
 » empêchement sous aucun prétexte ; pourvu
 » qu'il fasse profession de croire en un seul
 » DIEU éternel , tout-puissant , créateur , con-
 » servateur , gouverneur de l'univers , et qu'il
 » remplisse tous les devoirs de la société

„ civile , auxquels on est obligé envers ses
„ compatriotes. „

Cette loi est encore plus indulgente , plus humaine que celle qui fut donnée aux peuples de la Caroline par *Locke le Platon* de l'Angleterre , si supérieur au *Platon* de la Grèce. *Locke* n'a permis d'autres religions publiques que celles qui seraient approuvées par sept pères de famille. C'est une autre sorte de sagesse que celle de *Penn.*

Mais ce qui est pour jamais honorable pour ces deux législateurs , et ce qui doit servir d'exemple éternel au genre-humain , c'est que cette liberté de conscience n'a pas causé le moindre trouble. On dirait au contraire que DIEU a répandu ses bénédictions les plus sensibles sur la colonie de la Pensilvanie. Elle était de cinq cents personnes en 1682 ; et en moins d'un siècle elle s'est accrue jusqu'à près de trois cents mille ; c'est la proportion de cent cinquante à un. La moitié des colons est de la religion primitive ; vingt autres religions composent l'autre moitié. Il y a douze beaux temples dans Philadelphie , et d'ailleurs chaque maison est un temple. Cette ville a mérité son nom d'*amitié fraternelle*. Sept autres villes et mille bourgades fleurissent sous cette loi de concorde. Trois cents vaisseaux partent du port tous les ans.

Cet établissement , qui semble mériter une durée éternelle , fut sur le point de périr dans la funeste guerre de 1755 , quand d'un côté les Français avec leurs alliés sauvages , et les Anglais avec les leurs , commencèrent par se disputer quelques glaçons de l'Acadie.

Les primitifs , fidèles à leur christianisme pacifique , ne voulurent point prendre les armes. Des sauvages tuèrent quelques-uns de leurs colons sur la frontière. Les primitifs n'usèrent point de représailles ; ils refusèrent même long-temps de payer des troupes ; ils dirent au général anglais ces propres paroles : *Les hommes sont des morceaux d'argile qui se brisent les uns contre les autres ; pourquoi les aiderons-nous à se briser ?*

Enfin , dans l'assemblée générale par qui tout se règle , les autres religions l'emportèrent ; on leva des milices ; les primitifs contribuèrent , mais ils ne s'armèrent point. Ils obtinrent ce qu'ils s'étaient proposé , la paix avec leurs voisins. Ces prétendus sauvages leur dirent : *Envoyez-nous quelque descendant du grand Penn , qui ne nous trompa jamais , nous traiterons avec lui.* On leur députa un petit-fils de ce grand homme , et la paix fut conclue.

Plusieurs primitifs avaient des esclaves nègres pour cultiver leurs terres ; mais ils ont été honteux d'avoir en cela imité les autres

chrétiens ; ils ont donné la liberté à leurs esclaves en 1769.

Toutes les autres colonies les imitent aujourd'hui dans la liberté de conscience ; et quoiqu'il y ait des presbytériens et des gens de la haute Eglise , personne n'est gêné dans sa croyance. C'est ce qui a égalé le pouvoir des Anglais en Amérique à la puissance espagnole qui possède l'or et l'argent. Il y aurait un moyen sûr d'énerver toutes les colonies anglaises , ce serait d'y établir l'inquisition.

N. B. L'exemple des primitifs nommés *quakers* a produit dans la Pensilvanie une société nouvelle dans un canton qu'elle appelle *Eufrate* ; c'est la secte des *dunkards* , ou des *dumplers* , beaucoup plus détachée du monde que celle de *Penn* , espèce de religieux hospitaliers , tous vêtus uniformément : elle ne permet pas aux mariés d'habiter la ville d'*Eufrate* ; ils vivent à la campagne qu'ils cultivent. Le trésor public fournit à tous leurs besoins dans les disettes. Cette société n'administre le baptême qu'aux adultes ; elle rejette le péché originel comme une impiété , et l'éternité des peines comme une barbarie. Leur vie pure ne leur laisse pas imaginer que DIEU puisse tourmenter ses créatures cruellement et éternellement. Egarés dans un coin du nouveau

monde, loin du troupeau de l'Eglise catholique, ils sont jusqu'à présent, malgré cette malheureuse erreur, les plus justes et les plus inimitables des hommes.

Querelle entre l'Eglise grecque et la latine, dans l'Asie et dans l'Europe.

LES gens de bien gémissent, depuis environ quatorze siècles, que les deux Eglises grecque et latine aient été toujours rivales, et que la robe de JESUS-CHRIST, qui était sans couture, ait été toujours déchirée. Cette division est bien naturelle. Rome et Constantinople se haïssaient; quand les maîtres se détestent, leurs aumôniers ne s'aiment pas. Les deux communions se disputaient la supériorité de la langue, l'antiquité des sièges, la science, l'éloquence, le pouvoir.

Il est vrai que les Grecs eurent long-temps tout l'avantage; ils se vantaient d'avoir été les maîtres des Latins, et de leur avoir tout enseigné. Les évangiles furent écrits en grec. Il n'y avait pas un dogme, un rite, un mystère, un usage, qui ne fût grec; depuis le mot de *baptême* jusqu'au mot d'*eucharistie*, tout était grec. On ne connut de pères de l'Eglise que parmi les Grecs jusqu'à S' *Jérôme*, qui même n'était pas romain, puisqu'il était de

Dalmatie. S^t *Augustin*, qui suivit de près S^t *Jérôme*, était africain. Les sept grands conciles œcuméniques furent tenus dans des villes grecques ; les évêques de Rome n'y parurent jamais, parce qu'ils ne savaient que leur latin, qui même était déjà très-corrompu.

L'inimitié entre Rome et Constantinople éclata dès l'an 452 au concile de Chalcédoine, assemblé pour décider si JESUS-CHRIST avait eu deux natures et une personne, ou deux personnes avec une nature. On y décida que l'Eglise de Constantinople était en tout égale à celle de Rome pour les honneurs, et le patriarche de l'une égal en tout au patriarche de l'autre. Le pape S^t *Léon* souscrivit aux deux natures ; mais ni lui ni ses successeurs ne souscrivirent à l'égalité. On peut dire que dans cette dispute de rang et de prééminence on allait directement contre les paroles de JESUS-CHRIST rapportées dans l'Évangile : *Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier*. Les saints sont saints, mais l'orgueil se glisse partout : le même esprit qui fait écumer de colère le fils d'un maçon devenu évêque d'un village, quand on ne l'appelle pas *monseigneur* (*), a brouillé l'univers chrétien.

Les Romains furent toujours moins disputeurs, moins subtils que les Grecs ; mais ils

(*) *Blord*, évêque d'Annecy.

furent bien plus politiques. Les évêques d'Orient en argumentant demeurèrent fujets ; celui de Rome fans argumens fut établir enfin fon pouvoir fur les ruines de l'empire d'Occident. Et on pouvait dire des papes ce que *Virgile* dit des *Scipions* et des *Céfars* :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

Vers digne de *Virgile* , rendu comiquement par un de nos vieux traducteurs :

Tous gens de robe , et fouverains des rois.

La haine devint une fciffion du temps de *Photius* , pâpa ou furveillant de l'Eglife byzantine , et *Nicolas I* , pâpa ou furveillant de l'Eglife romaine. Comme malheureusement il n'y eut prefque jamais de querelle eccléfiastique fans ridicule , il arriva que le combat commença par deux patriarches qui étaient tous deux eunuques ; *Ignace* et *Photius* , qui fe difputaient la chaire de Constantinople , étaient tous deux chaponnés. Cette mutilation leur interdisant la vraie paternité , ils ne pouvaient être que pères de l'Eglife.

On dit que les châtrés font tracaffiers , malins , intrigans. *Ignace* et *Photius* troublèrent toute la cour grecque.

Le latin *Nicolas I* ayant pris le parti d'*Ignace* , *Photius* déclara ce pape hérétique , attendu qu'il

admettait la procession du souffle de DIEU, du Saint-Esprit par le Père et par le Fils, contre la décision unanime de toute l'Eglise, qui ne l'avait fait procéder que du Père.

Outre cette procession hérétique, *Nicolas* mangeait et faisait manger des œufs et du fromage en carême. Enfin, pour comble d'infidélité, le pape romain se faisait raser la barbe; ce qui était une apostasie manifeste aux yeux des pâpas grecs, vu que *Moïse*, les patriarches et JESUS-CHRIST étaient toujours peints barbus par les peintres grecs et latins.

Lorsqu'en 879 le patriarche *Photius* fut rétabli dans son siège par le huitième concile œcuménique grec, composé de quatre cents évêques, dont trois cents l'avaient condamné dans le concile œcuménique précédent, alors le pape *Jean VIII* le reconnut pour son frère. Deux légats envoyés par lui à ce concile se joignirent à l'Eglise grecque, déclarèrent *Judas* quiconque dirait que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Mais ayant persisté dans l'usage de se raser le menton et de manger des œufs en carême, les deux Eglises restèrent toujours divisées.

Le schisme fut entièrement consommé l'an 1053 et 1054, lorsque *Michel Cerularius*, patriarche de Constantinople, condamna publiquement l'évêque de Rome *Léon IX* et tous les

Latins , ajoutant à tous les reproches de *Photius* , qu'ils osaient se servir de pain azyme dans l'eucharistie contre la pratique des apôtres ; qu'ils commettaient le crime de manger du boudin , et de tordre le cou aux pigeons au lieu de le leur couper pour les cuire. On ferma toutes les églises latines dans l'empire grec , et on défendit tout commerce avec quiconque mangeait du boudin.

Le pape *Léon IX* négocia sérieusement cette affaire avec l'empereur *Constantin Monomaque* , et obtint quelques adouciffemens. C'était précisément le temps où ces célèbres gentilshommes normands, enfans de *Tancrede de Hauteville* , se moquant du pape et de l'empereur grec , prenaient tout ce qu'ils pouvaient dans la Pouille et dans la Calabre , et mangeaient du boudin effrontément. L'empereur grec favorisa le pape autant qu'il put , mais rien ne réconcilia les Grecs avec nos Latins. Les Grecs regardaient leurs adverfaires comme des barbares qui ne savaient pas un mot de grec.

L'irruption des croifés sous prétexte de délivrer les saints lieux , et dans le fond pour s'emparer de Constantinople , acheva de rendre les Romains odieux.

Mais la puissance de l'Eglise latine augmenta tous les jours , et les Grecs furent enfin conquis

peu à peu par les Turcs. Les papes étaient depuis long-temps de puissans et riches souverains ; toute l'Eglise grecque fut esclave depuis *Mahomet II*, excepté la Russie, qui était alors un pays barbare, et dont l'Eglise n'était pas comptée.

Quiconque est un peu instruit des affaires du Levant, fait que le sultan confère le patriarcat des Grecs par la crosse et par l'anneau, sans crainte d'être excommunié, comme le furent les empereurs allemands par les papes pour cette cérémonie.

Bien est-il vrai que l'Eglise de Stamboul a conservé en apparence la liberté d'élire son archevêque, mais elle n'élit que celui qui est indiqué par la Porte ottomane. Cette place coûte à présent environ quatre-vingts mille francs, qu'il faut que l'élu reprenne sur les Grecs. S'il se trouve quelque chanoine accrédité qui offre plus d'argent au grand-visir, on dépossède le titulaire, et on donne la place au dernier enchérisseur, précisément comme *Marozia* et *Théodora* donnaient le siège de Rome dans le dixième siècle. Si le patriarche titulaire résiste, on lui donne cinquante coups de bâton sur la plante des pieds et on l'exile. Quelquefois on lui coupe la tête, comme il arriva au patriarche *Lucas Cyrille* en 1638.

Le grand-turc donne ainsi tous les autres

évêchés moyennant finance ; et la somme à laquelle chaque évêché fut taxé sous *Mahomet II* est toujours exprimée dans la patente ; mais le supplément qu'on a payé n'y est pas énoncé. On ne fait jamais au juste combien un prêtre grec achète son évêché.

Ces patentes sont plaisantes : *J'accorde à N*** prêtre chrétien le présent mandement pour perfection de félicité. Je lui commande de résider en la ville ci-nommée , comme évêque des infidèles chrétiens , selon leur ancien usage et leurs vaines et extravagantes cérémonies ; voulant et ordonnant que tous les chrétiens de ce district le reconnaissent , et que nul prêtre ni moine ne se marie sans sa permission (c'est-à-dire sans payer).*

L'esclavage de cette Eglise est égal à son ignorance. Mais les Grecs n'ont que ce qu'ils ont mérité ; ils ne s'occupaient que de leurs disputes sur la lumière du Thabor et sur celle de leur nombril , lorsque Constantinople fut prise.

On espère qu'au moment où nous écrivons ces douloureuses vérités , l'impératrice de Russie *Catherine II* rendra aux Grecs leur liberté. On souhaite qu'elle puisse leur rendre le courage et l'esprit qu'ils avaient du temps de *Miltiade* , de *Thémistocle* , et qu'ils aient de bons soldats et moins de moines au mont Athos.

De la présente Eglise grecque.

SI quelque chose peut nous donner une grande idée des mahométans , c'est la liberté qu'ils ont laissée à l'Eglise grecque. Ils ont paru dignes de leurs conquêtes , puisqu'ils n'en ont point abusé. Mais il faut avouer que les Grecs n'ont pas trop mérité la protection que les musulmans leur accordent ; voici ce qu'en dit M. *Porter*, ambassadeur d'Angleterre en Turquie :

» Je voudrais tirer le rideau sur ces disputes scandaleuses des Grecs et des Romains
 » au sujet de Bethléem et de la Terre-sainte,
 » comme ils l'appellent. Les procédés iniques , odieux , qu'elles occasionnent entre
 » eux , sont la honte du nom chrétien. Au
 » milieu de ces débats , l'ambassadeur chargé
 » de protéger la communion romaine , malgré sa dignité éminente , devient véritablement un objet de compassion.

» Il se lève dans tous les pays de la croyance
 » romaine des sommes immenses pour soutenir contre les Grecs des prétentions équivoques à la possession précaire d'un coin de
 » terre réputée sacrée , et pour conserver
 » entre les mains des moines de leur communion les restes d'une vieille église à
 » Bethléem ,

„ Bethléem , où l'on a érigé une chapelle ,
 „ et où , sur l'autorité incertaine d'une tradi-
 „ tion orale , on prétend que naquit le CHRIST ;
 „ de même qu'un tombeau , qui peut être ,
 „ et plus vraisemblablement peut n'être pas
 „ ce qu'on appelle son *sépulcre*. Car la situa-
 „ tion exacte de ces deux endroits est aussi
 „ peu certaine que la place qui recèle les
 „ cendres de *César*. „

Ce qui rend les Grecs encore plus mépri-
 fables aux yeux des Turcs , c'est le miracle
 qu'ils font tous les ans au temps de pâques.
 Le malheureux évêque de Jérusalem s'enferme
 dans le petit caveau qu'on fait passer pour le
 tombeau de notre Seigneur JESUS-CHRIST ,
 avec des paquets de petite bougie ; il bat le
 briquet , allume un de ces petits cierges , et
 sort de son caveau en criant : *Le feu du ciel est*
descendu , et la sainte bougie est allumée. Tous les
 Grecs aussitôt achètent de ces bougies , et
 l'argent se partage entre le commandant turc
 et l'évêque.

On peut juger par ce seul trait de l'état
 déplorable de cette Eglise sous la domination
 du Turc.

L'Eglise grecque , en Russie , a pris depuis
 peu une consistance beaucoup plus respec-
 table , depuis que l'impératrice *Catherine II* l'a
 délivrée du soin de son temporel ; elle lui a

ôté quatre cents mille esclaves qu'elle possédait. Elle est payée aujourd'hui du trésor impérial , entièrement fournie au gouvernement , contenue par des lois sages ; elle ne peut faire que du bien ; elle devient tous les jours savante et utile. Elle a aujourd'hui un prédicateur nommé *Platon* , qui a fait des sermons que l'ancien *Platon* grec n'aurait pas défayoués.

E G L O G U E.

IL semble qu'on ne doive rien ajouter à ce que M. le chevalier de *Jaucour* et M. *Marmontel* ont dit de l'églogue dans le Dictionnaire encyclopédique ; il faut , après les avoir lus , lire *Théocrite* et *Virgile* , et ne point faire d'églgues. Elles n'ont été jusqu'à présent parmi nous que des madrigaux amoureux , qui auraient beaucoup mieux convenu aux filles d'honneur de la reine-mère qu'à des bergers.

L'ingénieux *Fontenelle* , aussi galant que philosophe , qui n'aimait pas les anciens , donne le plus de ridicule qu'il peut au tendre *Théocrite* , le maître de *Virgile* ; il lui reproche une églogue qui est entièrement dans le goût rustique ; mais il ne tenait qu'à lui de donner de justes éloges à d'autres églogues qui respirent la passion la plus naïve , exprimée avec

toute l'élégance et la molle douceur convenables aux fujets.

Il y en a de comparables à la belle ode de *Sapho* traduite dans toutes les langues. Que ne nous donnait-il une idée de la pharmaceutrée imitée par *Virgile*, et non égalée peut-être? on ne pourrait pas en juger par ce morceau que je vais rapporter; mais c'est une esquisse qui fera connaître la beauté du tableau à ceux dont le goût démêle la force de l'original dans la faiblesse même de la copie.

Reine des nuits, dis quel fut mon amour;
 Comme en mon sein les frissons et la flamme
 Se succédaient, me perdaient tour à tour;
 Quels doux transports égarèrent mon ame;
 Comment mes yeux cherchaient en vain le jour;
 Comme j'aimais, et sans songer à plaire!
 Je ne pouvais ni parler ni me taire....
 Reine des nuits, dis quel fut mon amour.

Mon amant vint. O momens délectables!
 Il prit mes mains, tu le fais, tu le vis,
 Tu fus témoin de ses sermens coupables,
 De ses baisers, de ceux que je rendis,
 Des voluptés dont je fus enivrée.
 Momens charmans, passez-vous sans retour?
 Daphnis trahit la foi qu'il m'a jurée.
 Reine des cieux, dis quel fut mon amour.

Ce n'est-là qu'un échantillon de ce *Théocrite* dont *Fontenelle* fe fait fi peu de cas. Les Anglais qui nous ont donné des traductions en vers de tous les poètes anciens , en ont auffi une de *Théocrite* ; elle est de M. *Fawkes* : toutes les grâces de l'original s'y retrouvent. Il ne faut pas omettre qu'elle est en vers rimés ainsi que les traductions anglaises de *Virgile* et d'*Homère*. Les vers blancs , dans tout ce qui n'est pas tragédie , ne sont , comme difait *Pope* , que le partage de ceux qui ne peuvent pas rimer.

Je ne fais si , après avoir parlé des églogues qui enchantèrent la Grèce et Rome , il sera bien convenable de citer une églogue allemande , et surtout une églogue dont l'amour n'est pas le principal sujet ; elle fut écrite dans une ville qui venait de passer sous une domination étrangère.

Eglogue allemande.

H E R N A N D , D E R N I N .

D E R N I N .

Consolons-nous , Hernand , l'astre de la nature
Va de nos aquilons tempérer la froidure ;
Le zéphyr à nos champs promet quelques beaux jours.
Nous chanterons auffi nos vins et nos amours :

Nous n'égalons point la Grèce et l'Aufonie ;
 Nous sommes sans printemps, sans fleurs et sans génie ;
 Nos voix n'ont jamais eu ces sons harmonieux
 Qu'aux pasteurs de Sicile ont accordés les dieux.
 Ne pouvons-nous jamais, en lisant leurs ouvrages,
 Surmonter l'âpreté de nos climats sauvages,
 Vers ces côteaux du Rhin que nos soins assidus
 Ont forcés à s'orner des trésors de Bacchus ?

Forçons le dieu des vers, exilé de la Grèce,
 A venir de nos champs adoucir la rudesse.
 Nous connaissons l'amour, nous connaissons les vers.
 Orphée était de Thrace ; il brava les hivers ;
 Il aimait ; c'est assez : Vénus monta sa lyre.
 Il polit son pays ; il eut un doux empire
 Sur des cœurs étonnés de céder à ses lois.

H E R N A N D.

On dit qu'il amollit les tigres de ses bois.
 Humaniférons-nous les loups qui nous déchirent ?
 Depuis qu'aux étrangers les destins nous soumirent,
 Depuis que l'esclavage affaissa nos esprits,
 Nos chants furent changés en de lugubres cris.
 D'un commis odieux l'insolence affamée
 Vient ravir la moisson que nous avons semée,
 Vient décimer nos fruits, notre lait, nos troupeaux ;
 C'est pour lui que ma main couronna ces côteaux
 Des pampres consolans de l'amant d'Ariane.

Si nous osons nous plaindre, un traitant nous condamne ;

Nous craignons de gémir, nous dévorons nos pleurs.
 Ah ! dans la pauvreté, dans l'excès des douleurs,
 Le moyen d'imiter Théocrite et Virgile !
 Il faut pour un cœur tendre un esprit plus tranquille.
 Le rossignol tremblant dans son obscur séjour
 N'élève point sa voix sous le bec du vautour.
 Fuyons, mon cher Dernin, ces malheureuses rives.
 Portons nos chalumeaux et nos lyres plaintives
 Aux bords de l'Adigo, loin des yeux des tyrans.

Et le reste.

E L E G A N C E.

CE mot, selon quelques-uns, vient d'*electus*, choisi. On ne voit pas qu'aucun autre mot latin puisse être son étymologie : en effet, il y a du choix dans tout ce qui est élégant. L'élégance est un résultat de la justesse et de l'agrément.

On emploie ce mot dans la sculpture et dans la peinture. On opposait *elegans signum* à *signum rigens* ; une figure proportionnée, dont les contours arrondis étaient exprimés avec mollesse, à une figure trop roide et mal terminée.

La sévérité des anciens Romains donna à ce mot, *elegantia*, un sens odieux. Ils regardaient l'élégance en tout genre comme une

afféterie, comme une politesse recherchée, indigne de la gravité des premiers temps : *Vitii, non laudis fuit*, dit *Aulu-Gelle*. Ils appelaient un homme élégant à peu-près ce que nous appelons aujourd'hui petit - maître, *bellus homuncio*, et ce que les Anglais appellent un beau ; mais vers le temps de *Cicéron*, quand les mœurs eurent reçu le dernier degré de politesse, *elegans* était toujours une louange. *Cicéron* se sert en cent endroits de ce mot pour exprimer un homme, un discours poli ; on disait même alors un repas élégant ; ce qui ne se dirait guère parmi nous.

Ce terme est consacré en français, comme chez les anciens Romains, à la sculpture, à la peinture, à l'éloquence, et principalement à la poésie. Il ne signifie pas, en peinture et en sculpture, précisément la même chose que grâce.

Ce terme grâce se dit particulièrement du visage, et on ne dit pas un visage élégant, comme des contours élégans : la raison en est que la grâce a toujours quelque chose d'animé, et c'est dans le visage que paraît l'ame ; ainsi on ne dit pas une démarche élégante, parce que la démarche est animée.

L'élégance d'un discours n'est pas l'éloquence, c'en est une partie ; ce n'est pas la

seule harmonie , le seul nombre , c'est la clarté , le nombre et le choix des paroles.

Il y a des langues en Europe dans lesquelles rien n'est si rare qu'un discours élégant : des terminaisons rudes , des consonnes fréquentes , des verbes auxiliaires nécessairement redoublés dans une même phrase , offensent l'oreille même des naturels du pays.

Un discours peut être élégant sans être un bon discours , l'élégance n'étant en effet que le mérite des paroles ; mais un discours ne peut être absolument bon sans être élégant.

L'élégance est encore plus nécessaire à la poésie que l'éloquence , parce qu'elle est une partie de cette harmonie si nécessaire aux vers.

Un orateur peut convaincre , émouvoir même sans élégance , sans pureté , sans nombre. Un poëme ne peut faire d'effet s'il n'est élégant : c'est un des principaux mérites de *Virgile*. *Horace* est bien moins élégant dans ses satires , dans ses épîtres ; aussi est-il moins poëte , *sermoni propior*.

Le grand point , dans la poésie et dans l'art oratoire , c'est que l'élégance ne fasse jamais tort à la force ; et le poëte en cela , comme dans tout le reste , a de plus grandes difficultés à surmonter que l'orateur ; car l'harmonie étant la base de son art , il ne doit pas

se

se permettre un concours de syllabes rudes , il faut même quelquefois sacrifier un peu de la pensée à l'élégance de l'expression ; c'est une gêne que l'orateur n'éprouve jamais.

Il est à remarquer que , si l'élégance a toujours l'air facile , tout ce qui est facile et naturel n'est cependant pas élégant. Il n'y a rien de si facile , de si naturel que ,

La cigale ayant chanté

Tout l'été :

Et

Maître corbeau sur un arbre perché.

Pourquoi ces morceaux manquent-ils d'élégance ? C'est que cette naïveté est dépourvue de mots choisis et d'harmonie.

Amans heureux , voulez-vous voyager ?

Que ce soit aux rives prochaines :

et cent autres traits ont , avec d'autres mérites , celui de l'élégance.

On dit rarement d'une comédie , qu'elle est écrite élégamment. La naïveté et la rapidité d'un dialogue familier excluent ce mérite propre à toute autre poésie.

L'élégance semblerait faire tort au comique : on ne rit point d'une chose élégamment dite ; cependant la plupart des vers de l'Amphitryon

de *Molière*, excepté ceux de pure plaifanterie, font élégans. Le mélange des dieux et des hommes dans cette pièce unique en son genre, et les vers irréguliers qui forment un grand nombre de madrigaux, en font peut-être la cause.

Un madrigal doit bien plutôt être élégant qu'une épigramme, parce que le madrigal tient quelque chose des stances, et que l'épigramme tient du comique; l'un est fait pour exprimer un sentiment délicat, et l'autre un ridicule.

Dans le sublime, il ne faut pas que l'élégance se remarque; elle l'affaiblirait. Si on avait loué l'élégance du *Jupiter-Olympien* de *Phidias*, c'eût été en faire une satire. L'élégance de la *Vénus* de *Praxitèles* pouvait être remarquée.

ELIE ET ENOCH.

ELIE et *Enoch* font deux personnages bien importans dans l'antiquité. Ils font tous deux les seuls qui n'aient point goûté de la mort, et qui aient été transportés hors du monde. Un très-savant homme a prétendu que ce sont des personnages allégoriques. Le père et la mère d'*Elie* sont inconnus. Il croit que son

pays *Galaad* ne veut dire autre chose que la circulation des temps ; on le fait venir de *Galgala* qui signifie *révolution*. Mais le nom du village de *Galgala* signifiait-il quelque chose ?

Le mot d'*Elie* a un rapport sensible avec celui d'*Elios*, le Soleil. L'holocauste offert par *Elie*, et allumé par le feu du ciel, est une image de ce que peuvent les rayons du soleil réunis. La pluie qui tombe après de grandes chaleurs est encore une vérité physique.

Le char de feu, et les chevaux enflammés qui enlèvent *Elie* au ciel, sont une image frappante des quatre chevaux du soleil. Le retour d'*Elie* à la fin du monde semble s'accorder avec l'ancienne opinion que le soleil viendrait s'éteindre dans les eaux, au milieu de la destruction générale que les hommes attendaient : car presque toute l'antiquité fut long-temps persuadée que le monde serait bientôt détruit.

Nous n'adoptons point ces allégories ; et nous nous en tenons à ce qui est rapporté dans l'ancien Testament.

Enoch est un personnage aussi singulier qu'*Elie*, à cela près que la Genèse nomme son père et son fils, et que la famille d'*Elie* est inconnue. Les Orientaux et les Occidentaux ont célébré cet *Enoch*.

La sainte Ecriture , qui est toujours notre guide infallible , nous apprend qu'*Enoch* fut père de *Mathusala* ou *Mathusalem* , et qu'il ne vécut sur la terre que trois cents soixante et cinq ans , ce qui a paru une vie bien courte pour un des premiers patriarches. Il est dit qu'il marcha avec DIEU , et qu'il ne parut plus , parce que DIEU l'enleva. » C'est ce » qui fait , dit dom *Calmet* , que les pères » et le commun des commentateurs assurent » qu'*Enoch* est encore en vie , que DIEU l'a » transporté hors du monde aussi-bien qu'*Elie* , » qu'ils viendront avant le jugement dernier » s'opposer à l'antechrist , qu'*Elie* prêchera » aux Juifs , et *Enoch* aux Gentils. »

S^t *Paul* , dans son Epître aux Hébreux (qu'on lui a contestée) dit expressément , *c'est par la foi qu'Enoch fut enlevé , afin qu'il ne vît point la mort ; et on ne le vit plus , parce que le Seigneur le transporta.*

S^t *Justin* , ou celui qui a pris son nom ; dit qu'*Enoch* et *Elie* sont dans le paradis terrestre , et qu'ils y attendent le second avènement de JESUS-CHRIST.

S^t *Jérôme* au contraire croit (a) qu'*Enoch* et *Elie* sont dans le ciel. C'est ce même *Enoch* ,

(a) *Jérôme* , commentaire sur *Amos*.

septième homme après *Adam*, qu'on prétend avoir écrit un livre cité par S^t *Jude*. (*)

Tertullien dit (b) que cet ouvrage fut conservé dans l'arche, et qu'*Enoch* en fit même une seconde copie après le déluge.

Voilà ce que la sainte Ecriture et les pères nous disent d'*Enoch* : mais les profanes de l'Orient en disent bien davantage. Ils croient en effet qu'il y a eu un *Enoch*, et qu'il fut le premier qui fit des esclaves à la guerre ; ils l'appellent tantôt *Enoch*, tantôt *Edris* ; ils disent que c'est lui qui donna des lois aux Egyptiens sous le nom de ce *Thaut*, appelé par les Grecs *Hermès Trismégiste*. On lui donne un fils nommé *Sabi*, auteur de la religion des Sabiens ou Sabéens.

Il y avait une ancienne tradition en Phrygie sur un certain *Anach*, dont on disait que les Hébreux avaient fait *Enoch*. Les Phrygiens tenaient cette tradition des Chaldéens ou Babyloniens, qui reconnaissaient aussi un *Enoch* ou *Anach* pour inventeur de l'astronomie.

On pleurait *Enoch* un jour de l'année en Phrygie, comme on pleurait *Adoni* ou *Adonis* chez les Phéniciens.

L'écrivain ingénieux et profond qui croit

(*) Voyez APOCRYPHES.

(b) Liv. I, de cultu feminarum, &c.

Elie un personnage purement allégorique, pense la même chose d'*Enoch*. Il croit qu'*Enoch*, *Anach*, *Annoch*, signifiait l'année ; que les Orientaux le pleuraient ainsi qu'*Adonis*, et qu'ils se réjouissaient au commencement de l'année nouvelle.

Que le *Janus* connu ensuite en Italie, était l'ancien *Anach* ou *Annoch* de l'Asie.

Que non-seulement *Enoch* signifiait autrefois chez tous ces peuples le commencement et la fin de l'an, mais le dernier jour de la semaine,

Que les noms d'*Anne*, de *Jean*, de *Januarius*, *Janvier*, ne sont venus que de cette source.

Il est difficile de pénétrer dans les profondeurs de l'histoire ancienne. Quand on y saisirait la vérité à tâtons, on ne serait jamais sûr de la tenir. Il faut absolument qu'un chrétien s'en tienne à l'Écriture, quelque difficulté qu'on trouve à l'entendre.

E L O Q U E N C E .

(Cet article a paru dans le grand Dictionnaire encyclopédique. Il y a dans celui-ci des additions, et, ce qui vaut bien mieux, des retranchemens.)

L'ELOQUENCE est née avant les règles de la rhétorique, comme les langues se sont formées avant la grammaire.

La nature rend les hommes éloquens dans les grands intérêts et dans les grandes passions. Quiconque est vivement ému voit les choses d'un autre œil que les autres hommes. Tout est pour lui objet de comparaison rapide et de métaphore, sans qu'il y prenne garde : il aime tout, et fait passer dans ceux qui l'écoutent une partie de son enthousiasme.

Un philosophe très-éclairé a remarqué que le peuple même s'exprime par des figures, que rien n'est plus commun, plus naturel que les tours qu'on appelle *Tropes*.

Ainsi, dans toutes les langues, *le cœur brûle, le courage s'allume, les yeux étincellent, l'esprit est accablé, il se partage, il s'épuise, le sang se glace, la tête se renverse, on est enflé d'orgueil, enivré de vengeance* : la nature se peint par-tout dans ces images fortes, devenues ordinaires.

C'est elle dont l'instinct enseigne à prendre d'abord un air , un ton modeste avec ceux dont on a besoin. L'envie naturelle de captiver ses juges et ses maîtres, le recueillement de l'ame profondément frappée, qui se prépare à déployer les sentimens qui la pressent, sont les premiers maîtres de l'art.

C'est cette même nature qui inspire quelquefois des débuts vifs et animés ; une forte passion , un danger pressant , appellent tout d'un coup l'imagination : ainsi un capitaine des premiers califes , voyant fuir les musulmans , s'écria : „ Où courez-vous ? ce n'est „ pas là que sont les ennemis. „

On attribue ce même mot à plusieurs capitaines ; on l'attribue à *Cromwell*. Les ames fortes se rencontrent beaucoup plus souvent que les beaux esprits.

Rafi , un capitaine musulman du temps même de *Mahomet* , voit les Arabes effrayés qui s'écrient que leur général *Dérrar* est tué : *Qu'importe* , dit-il , *que Dérrar soit mort. DIEU est vivant et vous regarde, marchez.*

C'était un homme bien éloquent que ce matelot anglais qui fit résoudre la guerre contre l'Espagne en 1740. *Quand les Espagnols m'ayant mutilé me présentèrent la mort , je recommandai mon ame à DIEU , et ma vengeance à ma patrie.*

La nature fait donc l'éloquence : et si on a dit que les poètes naissent, et que les orateurs se forment, on l'a dit quand l'éloquence a été forcée d'étudier les lois, le génie des juges et la méthode du temps : la nature seule n'est éloquente que par élans.

Les préceptes sont toujours venus après l'art. *Tifias* fut le premier qui recueillit les lois de l'éloquence, dont la nature donne les premières règles.

Platon dit ensuite dans son *Gorgias*, qu'un orateur doit avoir la subtilité des dialecticiens, la science des philosophes, la diction presque des poètes, la voix et les gestes des plus grands acteurs.

Aristote fit voir après lui que la véritable philosophie est le guide secret de l'esprit de tous les arts : il creusa les sources de l'éloquence dans son livre de la *rhétorique* ; il fit voir que la dialectique est le fondement de l'art de persuader, et qu'être éloquent c'est savoir prouver.

Il distingua les trois genres, le délibératif, le démonstratif et le judiciaire. Dans le délibératif il s'agit d'exhorter ceux qui délibèrent à prendre un parti sur la guerre et sur la paix, sur l'administration publique, &c. ; dans le démonstratif, de faire voir ce qui est

digne de louange ou de blâme ; dans le judiciaire , de persuader , d'absoudre ou de condamner , &c. On sent assez que ces trois genres rentrent souvent l'un dans l'autre.

Il traite ensuite des passions et des mœurs, que tout orateur doit connaître.

Il examine quelles preuves on doit employer dans ces trois genres d'éloquence. Enfin, il traite à fond de l'élocution , sans laquelle tout languit ; il recommande les métaphores, pourvu qu'elles soient justes et nobles ; il exige surtout la convenance et la bienséance.

Tous ces préceptes respirent la justesse éclairée d'un philosophe et la politesse d'un athénien ; et en donnant les règles de l'éloquence , il est éloquent avec simplicité.

Il est à remarquer que la Grèce fut la seule contrée de la terre où l'on connût alors les lois de l'éloquence , parce que c'était la seule où la véritable éloquence existât.

L'art grossier était chez tous les hommes ; des traits sublimes ont échappé par-tout à la nature dans tous les temps : mais remuer les esprits de toute une nation polie ; plaire , convaincre et toucher à la fois , cela ne fut donné qu'aux Grecs.

Les Orientaux étaient presque tous esclaves : c'est un caractère de la servitude de tout exagérer ; ainsi l'éloquence asiatique fut

monstrueuse. L'Occident était barbare du temps d'*Aristote*.

L'éloquence véritable commença à se montrer dans Rome du temps des *Gracques*, et ne fut perfectionnée que du temps de *Cicéron*. *Marc-Antoine* l'orateur, *Hortensius*, *Curion*, *César* et plusieurs autres, furent des hommes éloquens.

Cette éloquence périt avec la république, ainsi que celle d'Athènes. L'éloquence sublime n'appartient, dit-on, qu'à la liberté; c'est qu'elle consiste à dire des vérités hardies, à étaler des raisons et des peintures fortes. Souvent un maître n'aime pas la vérité, craint les raisons, et aime mieux un compliment délicat que de grands traits.

Cicéron, après avoir donné les exemples dans ses harangues, donna les préceptes dans son livre de l'*Orateur*; il suit presque toute la méthode d'*Aristote*, et s'explique avec le style de *Platon*.

Il distingue le genre simple, le tempéré et le sublime.

Rollin a suivi cette division dans son *Traité des études*; et, ce que *Cicéron* ne dit pas, il prétend que le tempéré est une belle rivière ombragée de vertes forêts des deux côtés; le simple, une table servie proprement, dont tous les mets sont d'un goût excellent, et dont on bannit tout

raffinement ; que le sublime foudroie, et que c'est un fleuve impétueux qui renverse tout ce qui lui résiste.

Sans se mettre à cette table, sans suivre ce foudre, ce fleuve et cette rivière, tout homme de bon sens voit que l'éloquence simple est celle qui a des choses simples à exposer, et que la clarté et l'élégance sont tout ce qui lui convient.

Il n'est pas besoin d'avoir lu *Aristote*, *Cicéron* et *Quintilien*, pour sentir qu'un avocat qui débute par un exorde pompeux au sujet d'un mur mitoyen est ridicule : c'était pourtant le vice du barreau jusqu'au milieu du dix-septième siècle ; on disait avec emphase des choses triviales. On pourrait compiler des volumes de ces exemples ; mais tous se réduisent à ce mot d'un avocat, homme d'esprit, qui voyant que son adversaire parlait de la guerre de Troye et du Scamandre, l'interrompit en disant : *La cour observera que ma partie ne s'appelle pas Scamandre, mais Michaut.*

Le genre sublime ne peut regarder que de puissans intérêts, traités dans une grande assemblée.

On en voit encore de vives traces dans le parlement d'Angleterre ; on a quelques harangues qui y furent prononcées en 1739, quand il s'agissait de déclarer la guerre à l'Espagne. L'esprit de *Démotènes* et de *Cicéron*

semble avoir dicté plusieurs traits de ces discours ; mais ils ne passeront pas à la postérité comme ceux des Grecs et des Romains , parce qu'ils manquent de cet art et de ce charme de la diction qui mettent le sceau de l'immortalité aux bons ouvrages.

Le genre tempéré est celui de ces discours d'appareil , de ces harangues publiques , de ces complimens étudiés , dans lesquels il faut couvrir de fleurs la futilité de la matière.

Ces trois genres rentrent encore souvent l'un dans l'autre , ainsi que les trois objets de l'éloquence qu'*Aristote* considère ; et le grand mérite de l'orateur est de les mêler à propos.

La grande éloquence n'a guère pu en France être connue au barreau , parce qu'elle ne conduit pas aux honneurs comme dans Athènes , dans Rome , et comme aujourd'hui dans Londres , et n'a point pour objet de grands intérêts publics : elle s'est réfugiée dans les oraisons funèbres , où elle tient un peu de la poésie.

Bossuet , et après lui *Fléchier* , semblent avoir obéi à ce précepte de *Platon* , qui veut que l'élocution d'un orateur soit quelquefois celle même d'un poète.

L'éloquence de la chaire avait été presque barbare jusqu'au père *Bourdaloue* ; il fut un des premiers qui firent parler la raison.

Les Anglais ne vinrent qu'ensuite , comme l'avoue *Burnet* , évêque de Salisburi. Ils ne connurent point l'oraison funèbre : ils évitèrent dans les sermons les traits véhémens qui ne leur parurent point convenables à la simplicité de l'Évangile ; et ils se défièrent de cette méthode des divisions recherchées , que l'archevêque *Fénélon* condamne dans ses *Dialogues sur l'éloquence*.

Quoique nos sermons roulent sur l'objet le plus important à l'homme , cependant il s'y trouve peu de morceaux frappans qui , comme les beaux endroits de *Cicéron* et de *Démosthènes* , soient devenus les modèles de toutes les nations occidentales. Le lecteur fera pourtant bien aise de trouver ici ce qui arriva la première fois que M. *Maffillon* , depuis évêque de Clermont , prêcha son fameux sermon du petit nombre des élus : il y eut un endroit où un transport de faiblesse s'empara de tout l'auditoire ; presque tout le monde se leva à moitié par un mouvement involontaire ; le murmure d'acclamation et de surprise fut si fort qu'il troubla l'orateur , et ce trouble ne servit qu'à augmenter le pathétique de ce morceau ; le voici :

„ Je suppose que ce soit ici notre dernière
„ heure à tous , que les cieux vont s'ouvrir
„ sur nos têtes , que le temps est passé , et

„ que l'éternité commence , que J E S U S -
 „ C H R I S T va paraître pour nous juger selon
 „ nos œuvres , et que nous sommes tous ici
 „ pour attendre de lui l'arrêt de la vie ou de
 „ la mort éternelle : je vous le demande ,
 „ frappé de terreur comme vous , ne séparant
 „ point mon sort du vôtre , et me mettant
 „ dans la même situation où nous devons
 „ tous paraître un jour devant D I E U notre
 „ juge ; si J E S U S - C H R I S T , dis-je , paraissait
 „ dès à présent pour faire la terrible sépara-
 „ tion des justes et des pécheurs , croyez-
 „ vous que le plus grand nombre fût sauvé ?
 „ Croyez-vous que le nombre des justes fût
 „ au moins égal à celui des pécheurs ? Croyez-
 „ vous que s'il faisait maintenant la discussion
 „ des œuvres du grand nombre qui est dans
 „ cette église , il trouverait seulement dix justes
 „ parmi nous ? en trouverait-il un seul ? » (Il
 y a eu plusieurs éditions différentes de ce dis-
 cours , mais le fond est le même dans toutes .)

Cette figure , la plus hardie qu'on ait jamais
 employée , et en même temps la plus à sa
 place , est un des plus beaux traits d'éloquence
 qu'on puisse lire chez les nations anciennes et
 modernes ; et le reste du discours n'est pas
 indigne de cet endroit si saillant .

De pareils chefs - d'œuvre sont très-rares ;
 tout est d'ailleurs devenu lieu commun .

Les prédicateurs qui ne peuvent imiter ces grands modèles , feraient mieux de les apprendre par cœur et de les débiter à leur auditoire (supposé encore qu'ils eussent ce talent si rare de la déclamation) , que de prêcher dans un style languissant des choses aussi rebattues qu'inutiles.

On demande si l'éloquence est permise aux historiens : celle qui leur est propre consiste dans l'art de préparer les événemens , dans leur exposition toujours élégante , tantôt vive et pressée , tantôt étendue et fleurie , dans la peinture vraie et forte des mœurs générales et des principaux personnages , dans les réflexions incorporées naturellement au récit , et qui n'y paraissent point ajoutées. L'éloquence de *Démosthènes* ne convient point à *Thucydide* ; une harangue directe qu'on met dans la bouche d'un héros , qui ne la prononça jamais , n'est guère qu'un beau défaut , au jugement de plusieurs esprits éclairés.

Si pourtant ces licences pouvaient quelquefois se permettre, voici une occasion où *Mézeray* dans sa grande histoire semble obtenir grâce pour cette hardiesse approuvée chez les anciens ; il est égal à eux pour le moins dans cet endroit : c'est au commencement du règne de *Henri IV*, lorsque ce prince , avec très-peu de troupes , était pressé auprès de Dieppe par une armée

de

de trente mille hommes , et qu'on lui conseillait de se retirer en Angleterre. *Mézeray* s'élève au-dessus de lui-même en faisant parler ainsi le maréchal de *Biron* , qui d'ailleurs était un homme de génie , et qui peut fort bien avoir dit une partie de ce que l'historien lui attribue :

„ Quoi ! Sire , on vous conseille de monter
 „ sur mer , comme s'il n'y avait pas d'autre
 „ moyen de conserver votre royaume que de
 „ le quitter ! Si vous n'étiez pas en France ,
 „ il faudrait percer au travers de tous les
 „ hafards et de tous les obstacles pour y
 „ venir : et maintenant que vous y êtes ,
 „ on voudrait que vous en fortifiez ; et vos
 „ amis feraient d'avis que vous fiffiez de votre
 „ bon gré ce que le plus grand effort de vos
 „ ennemis ne saurait vous contraindre de
 „ faire ! En l'état où vous êtes , fortir seule-
 „ ment de France pour vingt-quatre heures ,
 „ c'est s'en bannir pour jamais. Le péril , au
 „ reste , n'est pas si grand qu'on vous le
 „ dépeint ; ceux qui nous pensent envelop-
 „ per , sont ou ceux même que nous avons
 „ tenus enfermés si lâchement dans Paris ,
 „ ou gens qui ne valent pas mieux , et qui
 „ auront plus d'affaires entre eux-mêmes que
 „ contre nous. Enfin , Sire , nous sommes en
 „ France , il nous y faut enterrer : il s'agit
 „ d'un royaume , il faut l'emporter ou y

» perdre la vie ; et quand même il n'y aurait
» point d'autre fureté pour votre sacrée per-
» sonne que la fuite , je fais bien que vous
» aimeriez mieux mille fois mourir de pied
» ferme que de vous sauver par ce moyen.
» Votre majesté ne souffrirait jamais qu'on
» dise qu'un cadet de la maison de Lor-
» raine lui aurait fait perdre terre ; encore
» moins qu'on la vît mendier à la porte d'un
» prince étranger. Non , non , Sire , il n'y a
» ni couronne ni honneur pour vous au-delà
» de la mer : si vous allez au-devant du
» secours d'Angleterre , il reculera ; si vous
» vous présentez au port de la Rochelle en
» homme qui se sauve , vous n'y trouverez
» que des reproches et du mépris. Je ne puis
» croire que vous deviez plutôt fier votre
» personne à l'inconstance des flots , et à
» la merci de l'étranger , qu'à tant de braves
» gentilshommes et tant de vieux soldats ,
» qui sont prêts à lui servir de remparts et
» de boucliers : et je suis trop serviteur de
» votre majesté , pour lui dissimuler que si
» elle cherchait sa fureté ailleurs que dans
» leur vertu , ils seraient obligés de chercher
» la leur dans un autre parti que dans le
» sien. »

Ce discours fait un effet d'autant plus beau , que *Mézeray* met ici en effet dans la

bouche du maréchal de *Biron* ce qu'*Henri IV* avait dans le cœur.

Il y aurait encore bien des choses à dire sur l'éloquence , mais les livres n'en disent que trop ; et dans un siècle éclairé , le génie aidé des exemples en fait plus que n'en disent tous les maîtres.

E M B L E M E.

Figure , allégorie , symbole , &c.

TOUT est emblème et figure dans l'antiquité. On commence en Chaldée par mettre un belier, deux chevreaux , un taureau dans le ciel pour marquer les productions de la terre au printemps. Le feu est le symbole de la Divinité dans la Perse ; le chien céleste avertit les Egyptiens des inondations du Nil ; le serpent qui cache sa queue dans sa tête , devient l'image de l'éternité. La nature entière est peinte et déguisée.

Vous retrouvez encore dans l'Inde plusieurs de ces anciennes statues effrayantes et grossières dont nous avons déjà parlé , qui représentent la vertu munie de dix grands bras avec lesquels elle doit combattre les vices ; et que nos pauvres missionnaires ont prises

pour le portrait du diable , ne doutant pas que tous ceux qui ne parlaient pas français ou italien n'adorassent le diable.

Mettez tous ces symboles de l'antiquité sous les yeux de l'homme du sens le plus droit , qui n'en aura jamais entendu parler , il n'y comprendra rien ; c'est une langue qu'il faut apprendre.

Les anciens poètes théologiens furent dans la nécessité de donner des yeux à DIEU , des mains , des pieds ; de l'annoncer sous la figure d'un homme.

S^t *Clément* d'Alexandrie (*a*) rapporte ces vers de *Xénophanes* le colophonien , dignes de toute notre attention :

Grand Dieu , quoi que l'on fasse , et quoi qu'on ose feindre,
 On ne peut te comprendre , et moins encor te peindre.
 Chacun figure en toi ses attributs divers ;
 Les oiseaux te feraient voltiger dans les airs,
 Les bœufs te prêteraient leurs cornes menaçantes ,
 Les lions t'armeraient de leurs dents déchirantes ,
 Les chevaux dans les champs te feraient galopper.

On voit par ces vers de *Xénophanes* que ce n'est pas d'aujourd'hui que les hommes ont fait DIEU à leur image. L'ancien *Orphée* de Thrace , ce premier théologien des Grecs ,

(*a*) *Stromates* , liv. V.

fort antérieur à *Homère*, s'exprime ainsi, selon le même *Clément d'Alexandrie* :

Sur son trône éternel assis dans les nuages,
Immobile, il régit les vents et les orages ;
Ses pieds pressent la terre ; et du vague des airs
Sa main touche à la fois aux rives des deux mers ;
Il est principe, fin, milieu de toutes choses.

Tout étant donc figure et emblème, les philosophes, et surtout ceux qui avaient voyagé dans l'Inde, employèrent cette méthode ; leurs préceptes étaient des emblèmes, des énigmes.

N'attisez pas le feu avec une épée, c'est-à-dire, n'irritez point des hommes en colère.

Ne mettez point la lampe sous le boisseau. — Ne cachez point la vérité aux hommes.

Abstenez-vous des fèves. — Evitez souvent les assemblées publiques, dans lesquelles on donnait son suffrage avec des fèves blanches ou noires.

N'ayez point d'hirondelles dans votre maison. — Qu'elle ne soit point remplie de babillards.

Dans la tempête adorez l'écho. — Dans les troubles civils retirez-vous à la campagne.

N'écrivez point sur la neige. — N'enseignez point les esprits mous et faibles.

Ne mangez ni votre cœur ni votre cervelle. — Ne vous livrez ni au chagrin ni à des entreprises trop difficiles , &c.

Telles sont les maximes de *Pythagore* , dont le sens n'est pas difficile à comprendre.

Le plus beau de tous les emblèmes est celui de DIEU , que *Timée* de Locres figure par cette idée : *Un cercle dont le centre est partout et la circonférence nulle part.* *Platon* adopta cet emblème ; *Pascal* l'avait inféré parmi les matériaux dont il voulait faire usage , et qu'on a intitulé les *pensées*.

En métaphysique , en morale , les anciens ont tout dit. Nous nous rencontrons avec eux , ou nous les répétons. Tous les livres modernes de ce genre ne font que des redites.

Plus vous avancez dans l'Orient , plus vous trouvez cet usage des emblèmes et des figures établi ; mais plus aussi ces images sont-elles éloignées de nos mœurs et de nos coutumes.

C'est surtout chez les Indiens , les Egyptiens , les Syriens , que les emblèmes qui nous paraissent les plus étranges , étaient consacrés. C'est là qu'on portait en procession avec le plus profond respect les deux organes de la génération , les deux symboles de la vie. Nous en rions , nous osons traiter ces peuples d'idiots barbares , parce qu'ils remerciaient DIEU innocemment de leur avoir

donné l'être. Qu'auraient-ils dit , s'ils nous avaient vus entrer dans nos temples avec l'instrument de la destruction à notre côté ?

• A Thèbes on représentait les péchés du peuple par un bouc. Sur la côte de Phénicie , une femme nue avec une queue de poisson était l'emblème de la nature.

Il ne faut donc pas s'étonner si cet usage des symboles pénétra chez les Hébreux , lorsqu'ils eurent formé un corps de peuple vers le désert de la Syrie.

De quelques emblèmes dans la nation juive.

UN des plus beaux emblèmes des livres judaïques est ce morceau de l'Ecclésiaste :

Quand les travailleuses au moulin seront en petit nombre et oisives , quand ceux qui regardaient par les trous s'obscurciront , que l'amandier fleurira , que la sauterelle s'engraïssera , que les câpres tomberont , que la cordelette d'argent se cassera , que la bandelette d'or se retirera. et que la cruche se brisera sur la fontaine.

Cela signifie que les vieillards perdent leurs dents , que leur vue s'affaiblit , que leurs cheveux blanchissent comme la fleur de l'amandier , que leurs pieds s'enflent comme la sauterelle , que leurs cheveux tombent comme les feuilles du câprier , qu'ils ne sont

plus propres à la génération , et qu'alors il faut se préparer au grand voyage.

Le cantique des cantiques est (comme on fait) un emblème continuél du mariage de JESUS-CHRIST avec l'Eglise :

Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche , car vos tetons sont meilleurs que du vin — qu'il mette sa main gauche sous ma tête , et qu'il m'embrasse de la main droite — que tu es belle , ma chère ! tes yeux sont des yeux de colombe — tes cheveux sont comme des troupeaux de chèvres , sans parler de ce que tu nous caches — tes lèvres sont comme un petit ruban d'écarlate , tes joues sont comme des moitiés de pommes d'écarlate , sans parler de ce que tu nous caches — que ta gorge est belle ! — que tes lèvres distillent le miel ! — Mon bien-aimé mit sa main au trou , et mon ventre tressaillit à ses attouchemens — ton nombril est comme une coupe faite au tour — ton ventre est comme un monceau de froment entouré de lis — tes deux tetons sont comme deux faons gémeaux de chevreuil — ton cou est comme une tour d'ivoire — ton nez est comme la tour du mont Liban — ta tête est comme le mont Carmel , ta taille est celle d'un palmier. F'ai dit , je monterai sur le palmier et je cueillerai de ses fruits. Que ferons-nous de notre petite sœur ? elle n'a point encore de tetons. Si c'est un mur , bâtissons dessus une tour d'argent ; si c'est une porte , fermons-la avec du bois de cèdre.

Il faudrait traduire tout le cantique pour voir qu'il est un emblème d'un bout à l'autre; surtout l'ingénieur dom *Calmet* démontre que le palmier sur lequel monte le bien-aimé, est la croix à laquelle on condamna notre Seigneur JESUS-CHRIST. Mais il faut avouer qu'une morale saine et pure est encore préférable à ces allégories.

On voit dans les livres de ce peuple une foule d'emblèmes typiques qui nous révoltent aujourd'hui, et qui exercent notre incrédulité et notre raillerie, mais qui paraissaient communs et simples aux peuples asiatiques.

DIEU apparaît à *Isaïe* fils d'*Amos*, et lui dit (*b*) : „ Va, détache ton sac de tes reins, „ et tes sandales de tes pieds; et il le fit „ ainsi marchant tout nu et déchaux. Et „ DIEU dit : Ainsi que mon serviteur *Isaïe* a „ marché tout nu et déchaux, comme un „ signe de trois ans sur l'Egypte et l'Ethiopie, „ ainsi le roi des Assyriens emmènera des „ captifs d'Egypte et d'Ethiopie, jeunes et „ vieux, les fesses découvertes à la honte de „ l'Egypte. „

Cela nous semble bien étrange, mais informons-nous seulement de ce qui se passe encore de nos jours chez les Turcs et chez les Africains, et dans l'Inde où nous allons commercer

(*b*) *Isaïe*, chap. XX; v. 2 et suiv.

avec tant d'acharnement et si peu de succès. On apprendra qu'il n'est pas rare de voir des fantons absolument nus, non-seulement prêcher les femmes, mais se laisser baiser les parties naturelles avec respect, sans que ces baisers inspirent ni à la femme ni au fanton le moindre désir impudique. On verra sur les bords du Gange une foule innombrable d'hommes et de femmes nus de la tête jusqu'aux pieds, les bras étendus vers le ciel, attendre le moment d'une éclipse pour se plonger dans le fleuve.

Le bourgeois de Paris ou de Rome ne doit pas croire que le reste de la terre soit tenu de vivre et de penser en tout comme lui.

Jérémie qui prophétisait du temps de *Joakim* melk de Jérusalem (c), en faveur du roi de Babylone, se met des chaînes et des cordes au cou par ordre du Seigneur, et les envoie aux rois d'Edom, d'Ammon, de Tyr, de Sidon, par leurs ambassadeurs qui étaient venus à Jérusalem vers *Sédécias*; il leur ordonne de parler ainsi à leurs maîtres :

Voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu d'Israël, vous direz ceci à vos maîtres : J'ai fait la terre, les hommes, les bêtes de somme qui sont sur la face de la terre, dans ma grande

(c) *Jérém.* chap. XXVII, v. 2 et suiv.

force et dans mon bras étendu , et j'ai donné la terre à celui qui a plu à mes yeux ; et maintenant donc j'ai donné toutes ces terres dans la main de Nabuchodonosor roi de Babylone , mon serviteur , et par-dessus je lui ai donné toutes les bêtes des champs afin qu'elles le servent. J'ai parlé selon toutes ces paroles à Sédécias , roi de Juda , lui disant : Soumettez votre cou sous le joug du roi de Babylone , servez-le , lui et son peuple , et vous vivrez , &c.

Aussi *Jérémie* fut-il accusé de trahir son roi et sa patrie , et de prophétiser en faveur de l'ennemi pour de l'argent : on a même prétendu qu'il fut lapidé.

Il est évident que ces cordes et ces chaînes étaient l'emblème de cette servitude à laquelle *Jérémie* voulait qu'on se soumît.

C'est ainsi qu'*Hérodote* nous raconte qu'un roi des Scythes envoya pour présent à *Darius* un oiseau , une souris , une grenouille , et cinq flèches. Cet emblème signifiait que si *Darius* ne fuyait aussi vite qu'un oiseau , qu'une grenouille , qu'une souris , il serait percé par les flèches des Scythes. L'allégorie de *Jérémie* était celle de l'impuissance , et l'emblème des Scythes était celui du courage.

C'est ainsi que *Sextus Tarquinius* consultant son père , que nous appelons *Tarquin le superbe*,

sur la manière dont il devait se conduire avec les Gabiens , *Tarquin* qui se promenait dans son jardin ne répondit qu'en abattant les têtes des plus hauts pavots. Son fils l'entendit et fit mourir les principaux citoyens. C'était l'emblème de la tyrannie.

Plusieurs savans ont cru que l'histoire de *Daniel*, du dragon , de la fosse aux sept lions auxquels on donnait chaque jour deux brebis et deux hommes à manger , et l'histoire de l'ange qui enleva *Habacuc* par les cheveux pour porter à dîner à *Daniel* dans la fosse aux lions , ne sont qu'une allégorie visible , un emblème de l'attention continuelle avec laquelle DIEU veille sur ses serviteurs. Mais il nous semble plus pieux de croire que c'est une histoire véritable , telle qu'il en est plusieurs dans la sainte Ecriture , qui déploie sans figure et sans type la puissance divine , et qu'il n'est pas permis aux esprits profanes d'approfondir. Bornons - nous aux emblèmes , aux allégories véritables indiquées comme telles par la sainte Ecriture elle-même.

(d) *En la trentième année , le cinquième jour du quatrième mois , comme j'étais au milieu des captifs sur le fleuve Chobar , les cieux s'ouvrirent , et je vis les visions de DIEU , &c. Le Seigneur*

(d) *Ezéchiel*, chap. I.

adressa la parole à Ezéchiel prêtre , fils de Buzi , dans le pays des Chaldéens, près du fleuve Chobar, et la main de DIEU se fit sur lui.

C'est ainsi qu'Ezéchiel commence sa prophétie ; et après avoir vu un feu , un tourbillon , et au milieu du feu les figures de quatre animaux ressemblans à un homme , lesquels avaient quatre faces et quatre ailes avec des pieds de veau , et une roue qui était sur la terre et qui avait quatre faces , les quatre parties de la roue allant en même temps , et ne retournant point lorsqu'elles marchaient , &c.

Il dit : *L'esprit entra dans moi , et m'affermis sur mes pieds ; ensuite le Seigneur me dit (e) : Fils de l'homme, mange tout ce que tu trouveras, mange ce livre et va parler aux enfans d'Israël. En même temps j'ouvris la bouche , et il me fit manger ce livre ; et l'esprit entra dans moi et me fit tenir sur mes pieds. Et il me dit : Va te faire enfermer au milieu de ta maison. Fils de l'homme , voici des chaînes dont on te liera , &c. Et toi , fils de l'homme (f) , prends une brique , place-la devant toi , et trace dessus la ville de Jérusalem , &c.*

Prends aussi un poëlon de fer , et tu le mettras comme un mur de fer entre toi et la ville ; tu affermiras ta face , tu seras devant Jérusalem

(e) *Ezéchiel*, chap. III, v. 1 et suiv.

(f) *Ibid*, chap. IV, v. 1 et suiv.

comme si tu l'assiégeais ; c'est un signe à la maison d'Israël.

Après cet ordre , DIEU lui ordonne de dormir trois cents quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche pour les iniquités d'Israël , et de dormir sur le côté droit pendant quarante jours pour l'iniquité de la maison de Juda.

Avant d'aller plus loin , transcrivons ici les paroles du judicieux commentateur dom *Calmet* sur cette partie de la prophétie d'*Ezéchiël* , qui est à la fois une histoire et une allégorie , une vérité réelle et un emblème. Voici comment ce savant bénédictin s'explique :

» Il y en a qui croient qu'il n'arriva rien
 » de tout cela qu'en vision , qu'un homme
 » ne peut demeurer si long-temps couché sur
 » un même côté sans miracle ; que l'Écriture
 » ne nous marquant point qu'il y ait eu ici
 » du prodige , on ne doit point multiplier
 » les actions miraculeuses sans nécessité ; que
 » s'il demeura couché ces trois cents quatre-
 » vingt-dix jours , ce ne fut que pendant les
 » nuits ; le jour il vaquait à ses affaires. Mais
 » nous ne voyons nulle nécessité de recourir
 » au miracle , ni de chercher des détours
 » pour expliquer le fait dont il est parlé ici.
 » Il n'est nullement impossible qu'un homme
 » demeure enchaîné et couché sur son côté
 » pendant trois cents quatre-vingt-dix jours.

» On a tous les jours des expériences qui en
 » prouvent la possibilité, dans les prisonniers,
 » dans divers malades, et dans quelques
 » personnes qui ont l'imagination blessée, et
 » qu'on enchaîne comme des furieux. *Prado*
 » témoigne qu'il a vu un fou qui demeura
 » lié et couché tout nu sur son côté pendant
 » plus de quinze ans. Si tout cela n'était
 » arrivé qu'en vision, comment les Juifs de
 » la captivité auraient-ils compris ce que leur
 » voulait dire *Ezéchiél*? comment ce prophète
 » aurait-il exécuté les ordres de DIEU? Il faut
 » donc dire aussi qu'il ne dressa le plan de
 » Jérusalem, qu'il ne représenta le siège,
 » qu'il ne fut lié, qu'il ne mangea du pain de
 » différens grains qu'en esprit et en idée. »

Il faut se rendre au sentiment du savant *Calmet*, qui est celui des meilleurs interprètes. Il est clair que la sainte Ecriture raconte le fait comme une vérité réelle, et que cette vérité est l'emblème, le type, la figure d'une autre vérité.

Prends du froment, de l'orge, des fèves, des lentilles, du millet, de la vesce, fais-en des pains pour autant de jours que tu dormiras sur le côté. Tu mangeras pendant trois cents quatre-vingt-dix jours (g); tu le mangeras comme un gâteau d'orge, et tu le couvriras de l'excrément qui sort du corps

(g) *Ezéchiél*, chap. IV, v. 9 et 12.

de l'homme (1). Les enfans d'Israël mangeront ainsi leur pain souillé.

Il est évident que le Seigneur voulait que les Israélites mangeassent leur pain souillé ; il fallait donc que le pain du prophète fût souillé aussi. Cette souillure était si réelle qu'Ezéchiel en eut horreur. Il s'écria (h) : *Ah ! ah ! ma vie (mon ame) n'a pas encore été polluee, &c. Et le Seigneur lui dit : Va , je te donne de la fiente de bœuf au lieu de fiente d'homme , et tu la mettras avec ton pain.*

Il fallait donc absolument que cette nourriture fût souillée, pour être un emblème, un type. Le prophète mit donc en effet de la fiente de bœuf avec son pain pendant trois cents quatre-vingt-dix jours , et ce fut à la fois une réalité et une figure symbolique.

De l'emblème d'Oolla et d'Ooliba.

LA sainte Ecriture déclare expressément qu'Oolla est l'emblème de Jérusalem (i). *Fils*

(1) On prétend que DIEU propose seulement au prophète de faire cuire son pain sous la cendre avec des excréments d'hommes ou d'animaux. En effet, dans quelques déserts où les matières combustibles sont rares, la fiente des animaux desséchée est employée souvent à faire cuire les alimens ; mais ce n'est pas du pain cuit sous la cendre qu'on prépare avec un feu de cette espèce ; et même en adoptant cette explication des commentateurs, il en reste encore assez pour déguster un prophète.

(h) *Ezéchiel*, chap. IV, v. 14 et 15.

(i) *Ibid.* chap. XVI, v. 1 et suiv.

de l'homme, fais connaître à Jérusalem ses abominations ; ton père était un amorrhéen, et ta mère une céthéenne. Ensuite le prophète, sans craindre des interprétations malignes, des plaifanteries alors inconnues, parle à la jeune Oolla en ces termes :

Ubera tua intumuerunt, et pilus tuus genuerunt, et eras nuda et confusione plena.

Ta gorge s'enfla, ton poil germa, tu étais nue et confuse.

Et transivi per te, et vidi te, et ecce tempus tuum, tempus amantium; et expandi amictum meum super te, et operui ignominiam tuam, et juravi tibi, et ingressus sum pactum tecum (ait Dominus DEUS), et facta es mihi.

Je passai, je te vis, voici ton temps, voici le temps des amans ; j'étendis sur toi mon manteau ; je couvris ta vilenie, je te jurai, je fis marché avec toi, dit le Seigneur, et tu fus à moi.

Et habens fiduciam in pulchritudine tuâ, fornicata es in nomine tuo; et exposuisti fornicationem tuam omni transeunti, ut ejus fieres.

Mais fière de ta beauté, tu forniquas en ton nom, tu exposas ta fornication à tout passant pour être à lui.

Et ædificasti tibi lupanar, et fecisti tibi prostibulum in cunctis plateis.

Et tu bâtis un mauvais lieu , tu fis une prostitution dans tous les carrefours.

Et divisisti pedes tuos omni transeunti , et multiplicasti fornicationes tuas.

Et tu ouvris les jambes à tous les passans , et tu multiplias tes fornications.

Et fornicata es cum filiis Egypti vicinis tuis magnarum carniū ; et multiplicasti fornicationem tuam , ad irritandum me.

Et tu forniquas avec les Egyptiens tes voisins , qui avaient de grands membres , &c. Tu multiplias ta fornication pour m'irriter.

L'article d'Ooliba , qui signifie *Samarie* , est beaucoup plus fort et plus éloigné des bienféances de notre style.

Denudavit quoque fornicationes suas , discooperuit ignominiam suam.

Et elle mit à nu ses fornications , et découvrit sa turpitude.

Multiplicavit enim fornicationes suas , recordans dies adolescentiæ suæ.

Elle multiplia ses fornications comme dans son adolescence.

Et insanivit libidine super concubitum eorum quorum carnes sunt ut carnes asinorum , et sicut fluxus equorum , fluxus eorum.

Et elle fut éprise de fureur pour le coït de ceux dont les membres sont comme les

membres des ânes , et dont l'émission est comme l'émission des chevaux.

Ces images nous paraissent licencieuses et révoltantes ; elles n'étaient alors que naïves. Il y en a trente exemples dans le Cantique des cantiques , modèle de l'union la plus chaste. Remarquez attentivement que ces expressions , ces images sont toujours très-férieuses , et que dans aucun livre de cette haute antiquité vous ne trouverez jamais la moindre raillerie sur le grand objet de la génération. Quand la luxure est condamnée , c'est avec les termes propres , mais ce n'est jamais ni pour exciter à la volupté , ni pour faire la moindre plaisanterie. Cette haute antiquité n'a ni de *Martial* , ni de *Catulle* , ni de *Pétrone*.

D'Osée et de quelques autres emblèmes.

ON ne regarde pas comme une simple vision , comme une simple figure , l'ordre positif donné par le Seigneur au prophète *Osée* de prendre une prostituée (*k*) , et d'en avoir trois enfans. On ne fait point d'enfans en vision ; ce n'est point en vision qu'il fit marché avec *Gomer* fille de *Diblaïm* , dont il eut deux garçons et une fille. Ce n'est point en vision qu'il

(*k*) Voyez les premiers chapitres du petit prophète *Osée*.

prit ensuite une femme adultère par le commandement exprès du Seigneur , qu'il lui donna quinze petites pièces d'argent et une mesure et demie d'orge. La première prostituée signifiait Jérusalem , et la seconde prostituée signifiait Samarie. Mais ces prostitutions , ces trois enfans , ces quinze pièces d'argent , ce boisseau et demi d'orge , n'en font pas moins des choses très-réelles.

Ce n'est point en vision que le patriarche *Salmon* épousa la prostituée *Rahab* , aïeule de *David*. Ce n'est point en vision que le patriarche *Juda* commit un inceste avec sa belle-fille *Thamar* , inceste dont naquit *David*. Ce n'est point en vision que *Ruth* , autre aïeule de *David* , se mit dans le lit de *Booz*. Ce n'est point en vision que *David* fit tuer *Urie* , et ravit *Bethzabée* , dont naquit le roi *Salomon*. Mais ensuite tous ces événemens devinrent des emblèmes , des figures , lorsque les choses qu'ils figuraient furent accomplies.

Il résulte évidemment d'*Ezéchiel* , d'*Osée* , de *Jérémie* , de tous les prophètes juifs et de tous les livres juifs , comme de tous les livres qui nous instruisent des usages chaldéens , persans , phéniciens , syriens , indiens , égyptiens ; il résulte , dis-je , que leurs mœurs n'étaient pas les nôtres , que ce monde ancien ne ressemblait en rien à notre monde.

Passez seulement de Gibraltar à Méquinès ,
les bienséances ne sont plus les mêmes ; on ne
trouve plus les mêmes idées ; deux lieues de
mer ont tout changé. (*)

(*) Voyez FIGURE.

Fin du Tome quatrième.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CONVULSIONS.	Page 3
DES COQUILLES , <i>et des systèmes bâtis sur des coquilles.</i>	5
<i>Amas de coquilles.</i>	9
<i>Observation importante sur la formation des pierres et des coquillages.</i>	12
<i>De la grotte des fées.</i>	13
<i>Du falun de Touraine et de ses coquilles.</i>	15
<i>Idées de Palissy sur les coquilles prétendues.</i>	21
<i>Du système de Maillet qui , de l'inspection des coquilles , conclut que les poissons sont les premiers pères des hommes.</i>	24
CORPS.	27
COURTISANS LETTRÉS.	32
COUTUMES.	35
CREDO.	36

T A B L E. 519

DES CRIMES OU DELITS DE TEMPS ET
DE LIEU. 41

Des crimes de temps et de lieu qu'on doit ignorer.
43

*Question si deux témoins suffisent pour faire
pendre un homme.* 47

CRIMINALISTE. 50

CRIMINEL. *Procès criminel.* 51

Procédure criminelle chez certaines nations. 54

*Exemple tiré de la condamnation d'une famille
entière.* 57

CRITIQUE. 63

CROIRE. 76

CROMWELL. SECTION I. 80

SECTION II. 88

CU. 90

CUISSAGE OU CULAGE, *droit de préli-
bation, de marquette, &c.* 92

CURÉ DE CAMPAGNE. SECTION I. 96

SECTION II. *Dialogue.* 101

CURIOSITÉ. 108

LE DANTE.	113
DAVID.	119
DECRETALES. <i>Lettres des papes qui règlent les points de doctrine ou de discipline, et qui ont force de loi dans l'Eglise latine.</i>	126
DEFLORATION.	136
DEJECTION. <i>Excrémens ; leur rapport avec le corps de l'homme, avec ses idées et ses passions.</i>	137
DELITS LOCAUX.	140
DELUGE UNIVERSEL.	143
DEMOCRATIE.	149
DEMONIAQUES, <i>possédés du démon, énergumènes, exorcisés.</i>	158
DENIS (SAINT) L'AREOPAGITE, <i>et la fameuse éclipse.</i>	161
DENOMBREMENT. SECTION I.	166
SECTION II.	175
DESTIN.	177
DEVOT.	183
DICIONNAIRE.	185
	<i>Extrait</i>

T A B L E. 521

<i>Extrait des réflexions d'un académicien , sur le Dictionnaire de l'académie.</i>	192
DIEU , DIEUX. SECTION I.	196
SECTION II.	201
<i>Lettre de Maxime de Madaure.</i>	204
<i>Réponse d'Augustin.</i>	205
<i>D'une calomnie de Warburton contre Cicéron , au sujet d'un Dieu suprême.</i>	207
<i>Les Romains ont-ils pris tous leurs dieux des Grecs ?</i>	209
SECTION III. <i>Examen de Spinoza.</i>	211
<i>Profession de foi de Spinoza.</i>	212
<i>Du fondement de la philosophie de Spinoza.</i>	214
SECTION IV. <i>Du Système de la nature.</i>	219
<i>Histoire des anguilles sur lesquelles est fondé le Système.</i>	224
SECTION V. <i>De la nécessité de croire un Etre suprême.</i>	231
SECTION VI.	240
DIOCLETIEN.	245
<i>Dictionn. philosoph. Tome IV. * X x</i>	

DE DIODORE DE SICILE, ET D'HERO- DOTE.	256
DIRECTEUR.	266
DISPUTE.	269
<i>Discours en vers sur les disputes.</i>	270
DISTANCE.	278
DIVINITÉ DE JESUS.	290
DIVORCE.	292
DOGMEs.	296
DONATIONS.	300
<i>Donation de Constantin.</i>	301
<i>Donation de Pepin.</i>	302
<i>Donation de Charlemagne.</i>	304
<i>Donation de Bénévent par l'empereur Henri III.</i>	305
<i>Donation de la comtesse Mathilde.</i>	ibid.
<i>Donation de la suzeraineté de Naples aux papes.</i>	307
<i>Donation de l'Angleterre et de l'Irlande aux papes, par le roi Jean.</i>	311

T A B L E. 523

<i>Examen de la vassalité de Naples et de l'Angleterre.</i>	312
<i>Des donations faites par les papes.</i>	313
<i>Donations entre particuliers.</i>	314
DORMANS. (LES SEPT)	316
DROIT. <i>Droit des gens, droit naturel, droit public.</i> SECTION I.	319
SECTION II.	324
DROIT CANONIQUE. <i>Idée générale du droit cononique, par M. Bertrand, ci-devant premier pasteur de l'église de Berne.</i>	328
SECTION I. <i>Du ministère ecclésiastique.</i>	331
SECTION II. <i>Des possessions des ecclésiastiques.</i>	334
SECTION III. <i>Des assemblées ecclésiastiques ou religieuses.</i>	340
SECTION IV. <i>Des peines ecclésiastiques.</i>	346
SECTION V. <i>De l'inspection sur le dogme.</i>	351
SECTION VI. <i>Inspection des magistrats sur l'administration des sacremens.</i>	352

SECTION VII. <i>Jurisdiction des ecclésiastiques.</i>	356
<i>Extrait du tarif des droits qu'on paye en France à la cour de Rome pour les bulles, dispenses, absolutions, &c.</i>	359
<i>Dispenses de mariage.</i>	361
DRUIDES.	363
ECLIPSE.	366
ECONOMIE.	375
<i>Economie domestique.</i>	376
<i>De l'économie publique.</i>	384
ECONOMIE DE PAROLES. <i>Parler par économie.</i>	396
ECROUELLES.	405
EDUCATION. <i>Dialogue entre un conseiller et un ex-jésuite.</i>	408
EGALITÉ. SECTION I.	413
SECTION II.	417
EGLISE. <i>Précis de l'histoire de l'Eglise chrétienne.</i>	420
<i>Du pouvoir de chasser les diables donné à l'Eglise.</i>	433

T A B L E. 525

<i>Des martyrs de l'Eglise.</i>	435
<i>De l'établissement de l'Eglise sous Constantin.</i>	442
<i>De la signification du mot Eglise. Portrait de l'Eglise primitive. Dégénération. Examen des sociétés qui ont voulu rétablir l'Eglise primitive, et particulièrement des primitifs appelés quakers.</i>	447
<i>Du nom d'Eglise dans les sociétés chrétiennes.</i>	451
<i>De la primitive Eglise, et de ceux qui ont cru la rétablir.</i>	452
<i>Des primitifs appelés quakers.</i>	458
<i>Querelle entre l'Eglise grecque et la latine, dans l'Asie et dans l'Europe.</i>	465
<i>De la présente Eglise grecque.</i>	472
EGLOGUE.	474
<i>Eglogue allemande.</i>	476
ELEGANCE.	478
ELIE ET ENOCH.	482
ELOQUENCE.	487

EMBLEME. <i>Figure , allégorie , symbole , &c.</i>	499
<i>De quelques emblèmes dans la nation juive.</i>	503
<i>De l'emblème d'Oolla et d'Ooliba.</i>	512
<i>D'Osée et de quelques autres emblèmes.</i>	515

Fin de la Table du tome quatrième.

62

498

e. 506

510

515

ne.



